46e ANNÉE
TOME XLIII
FASCICULE CLXIII (1er TRIM.)

MARS 1923



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE -
BIBLIOTHÈQUE
033

46e ANNÉE

TOME XLIII

FASCICULE CLXIII (1er TRIM.)

MARS 1923



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME XLIII. — 1923

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1923

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1922-1923

MM. ABADIE (docteur).
BARBIÉ.
BRUNIE.
CADI.
DANGLES.
DELABY.
DESTREMX.
DOUMERGUE.
DUPUY Charles.
FABRE (chanoine).
FABRE Sylvain.
FABRE LA MAURELLE.

MM. FISCHER.
FLAHAULT.
LEMOISSON.
MAILLET.
MALMEJAC.
MÉZIAT.
PELLECAT.
PELLET.
PÉREZ.
STRASSER.
SCHWEITZER.
TOURNIER.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. FLAHAULT.
1er Vice-Président :	DOUMERGUE.
2e Vice-Président :	PELLET.
Secrétaire général :	Colonel STRASSER.
Trésorier :	Comdt PELLECAT.
Bibliothécaire-archiviste :	TOURNIER.
Secrétaire pour la Section géographique :	LEMOISSON.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Chanoine FABRE.
Secrétaire-adjoint id.	SCHWEITZER
Trésorier honoraire :	POCK.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. FLAHAULT.
DOUMERGUE.
PELLET.

MM. Colonel STRASSER.
LEMOISSON.
Chanoine FABRE.

COMMISSION DES FINANCES

MM. BARBIÉ.
DANGLES.
FABRE (S.).

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mai 1923

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 96, boulevard Montparnasse, Paris.

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil, id.

MM. Nansen, explorateur
Rallier du Baty, explr.
Trivier, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS [1]

MM. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Dr Carton, membre correspondant de l'Institut, Khéreddine, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Gentil L., professeur à l'Université de Paris, Sorbonne, 38 bis, rue Denfert-Rochereau, Paris (Ve).

Gsell St, professeur au Collège de France, 92, rue de La Tour, Paris (XVIe).

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES BIENFAITEURS

MEMBRES A VIE [1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

MM.

(2)

1900 Azan P., lieutenant-colonel commandant le 6e Régiment de Tirailleurs algériens, Tlemcen.

1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1898 Goyt, topographe principal en retraite, à Tullins (Isère).

1917 Joleaud Léonce, maître de conférences à la Sorbonne, Faculté des Sciences, 143, Bd Saint-Michel, Paris (Ve).

1909 Massenet, ingénieur civil, 6, rue Aubert, Paris (IXe).

1915 Noël (A. H.), Commandant, Commissaire du gouvernement près le Conseil de Guerre, 28, rue Marcel de Serres à Montpellier.

1905 Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**

1902 Pastorino, notaire, 12, boulevard du Lycée, **Oran.**

1900 Sarton du Jonchay, général de division commandant la cavalerie du 19e corps, Alger.

1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

2 Année de l'entrée dans la Société.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1920 ABADIE, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

1915 AGOSTINI, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran**.

1910 AMILLAC, Albin fils, chirurgien dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

1898 AMOROS Thomas, négociant en vins, Gambetta, **Oran**.

1911 ANDUZE, agent de la Compagnie Transatlantique, **Oran**.

1904 ANGLARD Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue Molière, **Oran**.

1909 ARACIL (abbé), curé à Aïn-Tédélès.

1910 ARAMBOURG Camil'e, professeur à l'école d'agriculture de Maison-Carrée, rue Bois-la-Reine, villa des Glycines, Alger.

1909 ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

1908 ARNOULD, commis principal des P.T.T., bureau, 53, rue Raffet, Paris.

1908 AUZAS, professeur au Lycée d'Oran, rue Charles-Gounod, **Oran**.

1922 AZÉRAD David, négociant, 8, rue Manégat, **Oran**.

1922 BABEAU Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major, au Château-Neuf, **Oran**.

1908 BALLONGUE, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran**.

1920 BANTON (abbé), aumônier au Lycée de garçons, **Oran**.

1921 BARBEAU, conservateur de la bibliothèque Souk el Attérine à Tunis.

1916 BARBER, consul d'Angleterre, place de la République, **Oran**.

1914 BARBIÉ, receveur municipal, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

1904 BARBIN, directeur d'école à Marnia.

1910 BASCHUNG, général en retraite, villa des Roses, rue des Mimosas, Cannes (Alpes Maritimes).

1921 BASTOS A'fred, directeur des Établissements de Tabacs Bastos, rue Christophe-Colomb, **Oran**.

1907 BEAUDOUIN, propriétaire, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1920 BAYLE, professeur au Collège de Bel-Abbès (Oran).

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1907 Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran**.

1906 Ben Danou César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).

1917 Ben Daoud ben Daoud, interprète militaire à Beni-Mellal, par Tadla (Maroc).

1913 Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran**.

1899 Ben Saad, propriétaire, rue Militaire, esplanade du camp Saint-Philippe, **Oran**.

1912 Bentayou Xaxier, vice-président de la Chambre de Commerce, 1, boulevard Lescure, **Oran**.

1908 Bernard, chef d'escadron au 19e dragons, secteur postal 96

1913 Bernauer Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran**.

1906 Bertrand, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte par Mostaganem.

1910 Beugnot, lieutenant-colonel au 19e dragons, secteur postal 96.

1920 Beylier Marius, ingénieur, villa Soleil à Arbesville, Saint-Eugène, **Oran**.

1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, **Oran**.

1913 Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.

1902 Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran**.

1912 Bibliothèque de la New-York public Library, New-York.

1913 Bibliothèque de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).

1885 Bister, interprète judiciaire, Relizane.

1903 Blanchet Louis, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran**.

1922 Boggio Jean, propriétaire, à Miramar, villa Jacques, **Oran**.

1912 Bolelli, inspecteur primaire, 41, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1905 Bonifay Paul, propriétaire, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, Résidence générale, Rabat (Maroc).

1908 Bosc P., négociant, 10, rue Sandras, **Oran**.

1921 Bouat (abbé), directeur de l'école de théologie à Eckmühl, **Oran**.

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, faubourg Delmonte, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1922 BOUCOURT Georges, géomètre du service topographique, 20, rue Béranger, **Oran**.
1921 BOUFFIER Albert, inspecteur du travail, rue Say, **Oran**.
1920 BOULINIER, professeur au Lycée de garçons, **Oran**.
1910 BOUTY Joseph, pharmacien à Tlemcen.
1922 BOWÉ, professeur au Lycée de garçons, **Oran**.
1922 BOYER, marchand de bois, boulevard de l'Industrie, **Oran**.
1912 BRÉGEAT Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran**.
1913 BROUSSES Clément, directeur de l'Institution de Sonis, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1884 BRUNEL Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison-Carrée (Alger).
1901 BRUNIE Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran**.
1905 BRUSTLEIN Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran**.
1921 BUSSON Charles, géomètre principal du service topographique, 2, rue Pasteur, **Oran**.

1921 CADI, lieutenant-colonel d'artillerie, Château-Neuf, **Oran**.
1922 CALZARONI, directeur d'école à Hennaya (Eug. Etienne).
1912 CAMALLONGA, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).
1910 CAMARA OFFICIAL DE COMMERCIO, INDUSTRIA Y NAVEGACION DE MELILLA.
1915 CAMBROU Jean, directeur de l'Ecole Saint-Antoine, **Oran**.
1920 CAMPILLO, avocat, 10, rue Irénée, **Oran**.
1917 CAMPARDOU, chef des travaux pratiques de chimie, à la Faculté des Sciences, 46, Allées Saint-Étienne, Toulouse.
1882 CANAL J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.
1913 CARCOPINO Jérôme, directeur de l'École française, Palais Farnèse, Rome.
1921 CARÉ Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran**.
1906 CARDONNE, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix.
1913 CARLES Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran**.
1885 CARLI, agent général d'assurances, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1903 CARTEAUX Octave, officier d'administration en retraite, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1898 CASTANIÉ Joseph, rentier, 2, Avenue de Joinville à Nogent sur Marne.

1921 CAZENAVE Jean, professeur d'espagnol au grand Lycée de garçons, Alger.

1921 CAZES Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, 19, place de la République, **Oran.**

1921 CERCLE DES OFFICIERS, Oudjda (Maroc).

1922 CERCLE DE L'ESCRIME, 2, rue Général Joubert, **Oran.**

1921 CHABERT, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 CHALON Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1922 CHAMBON Etienne, entrepreneur de menuiserie, rue d'Arzew **Oran.**

1919 CHAMPENOIS L., docteur en médecine, rue de la Liberté, Alger.

1904 CHANDELIER Georges, propriétaire, boulevard du 2e Zouaves, 6, **Oran.**

1910 CHANSON (abbé), curé de Trézel.

1921 CHANSON Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1908 CHAREIX Jacques, interprète militaire, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1922 CHARLÉTY Charles, receveur principal des Douanes, 2, place des Quinconces, **Oran.**

1901 CHATROUSSE Abel, administrateur de commune mixte, en retraite, 5, rue d'Orléans, **Oran.**

1919 CHOLET Alfred, ingénieur en chef de la voie P.L.M., rue de la Liberté, Alger.

1913 CHRISTAUD Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

1922 Mme COHADON, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène, **Oran.**

1905 COHEN Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 COHEN Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1912 COHEN Félix, directeur de l'École de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran.**

1912 COIGNARD Paul, ingénieur E. C. P., 49, rue d'Arzew, **Oran.**

1912 Dr COLOMBANI Jules, sous-directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé du Protectorat, Rabat (Maroc).

1913 COMMON, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 COMMUNE de Oued-Imbert (Oran).

1879 COMMUNE de Perrégaux (Oran).

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1890 Commune de Relizane (Oran).
1879 Commune de Saint-Denis-du-Sig (Oran).
1879 Commune de Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1918 Compagnie des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran**.
1917 Consulat d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran**.
1922 Corriéras, directeur de l'Ecole Magnan, village Boulanger, **Oran**.
1921 Costantini Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran**.
1906 Cour, directeur de la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
1906 Courcelle Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.
1898 Courrech Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran**.
1908 Cruck Eugène, rédacteur à l' « Echo d'Oran », 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.
1920 Cuisin, directeur de la Société Marseillaise (succursale d'Oran), 53, rue d'Arzew, **Oran**.

1923 Dalloni, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, 15 ter, rue Daguerre, Alger.
1907 Dalbera Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.
1903 Dangles Victor, commissaire enquêteur du Service de la Propriété Indigène, 6, rue Pascal, **Oran**.
1922 Dantzer, inspecteur d'académie, préfecture, **Oran**.
1900 Darmon Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran**.
1922 Débrus, lieutenant, avenue de Carmaux, Albi (Tarn).
1903 Décrion Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.
1913 Delaby Numa, chef du Service topographique du département de Constantine, à Constantine.
1910 Delage, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Moulins (Allier).
1921 Delafon Jacques, ingénieur sanitaire à Meknès, ville nouvelle, Maroc.
1921 Delmas Victor, commis à l'Inspection Académique, rue Bernardin, 23, **Oran**.
1907 Derrien Louis, ingénieur chimiste, villa Charles André, 27, rue Dixmude, Delmonte, **Oran**.
1920 Deros Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 3, place d'Armes, **Oran**.
1915 Dervieux Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1922 des Aubrys, lieutenant au Service Géographique du Maroc, Rabat.
1907 Descours, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.
1913 Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**
1921 De Solliers Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran.**
1920 Destremx Gustave, Président de la Chambre d'Agriculture, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**
1921 Didier, ingénieur E. C. P., 74bis, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).
1922 Didier, général commandant la Subdivision d'Oran.
1923 Dillenseger Edouard, sous-ingénieur de la voie P.L.M.
1907 Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, Bd Séguin, **Oran.**
1922 Domas Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran.**
1920 Douillet Édouard, industriel, 6, boul. Marceau, **Oran.**
1898 Doumergue, professeur en retraite, 4, rue Manégat, **Oran.**
1895 Dupuy Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1921 Edelein Lucien, pharmacien à Rabat (Maroc).
1905 Elghozi Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran.**
1908 Elliker, ingénieur de la voie à la Compagnie P.L.M., Sidi-Bel-Abbès.
1878 Emerat, négociant, 2, rue Irénée, **Oran.**
1900 Engel, ingénieur E. C. P., 21, boulevard National, **Oran.**
1907 Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.
1889 Évêché d'Oran, 3, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**
1895 Fabre, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran.**
1920 Fabre Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1899 Fabre Sylvain, receveur des Contributions diverses en retraite, 11, rue des Jardins, **Oran.**
1903 Fabre la Maurelle, chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, 77, rue de Mostaganem, **Oran.**
1923 Fendler Jean, administrateur-adjoint de la commune mixte de la Mekerra, Bel-Abbès.
1885 Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.
1920 Ferrandiz (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**
1920 Fischer, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**
1886 Flahault, ingénieur E. C. P., 4, rue Jalras, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1913 FLEUREAU Georges, avocat, 29, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris (7e).

1921 FLEURET R., lieutenant, chef du bureau des renseignements à Chichaoua par Marrakech (Maroc).

1911 FLOTTE DE ROQUEVAIRE (R. de), chef de Service des Cartes au Gouvernement Général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

1913 FOUQUE Léon, imprimeur, 4, rue Thuillier, **Oran**.

1909 FOURNIER P., commandant, chef du service des Affaires indigènes, Touggourt (Constantine).

1923 FRANÇOIS, commandant, chef d'État-Major de la Division, **Oran**.

1922 FRICHET DE FALLOY, capitaine commandant la Compagnie du Génie du 1er Etranger à Bel-Abbès.

1904 GABRIEL Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran**.

1909 GALAN (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran**.

1922 GALLET, commandant le Parc d'aviation de la Sénia.

1905 GAME Louis, juge de paix, Arzew.

1917 Mlle GARNIER, professeur à l'École Normale de jeunes filles, Eckmühl, **Oran**.

1914 GARROUSTE Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran**.

1907 GASQUET Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

1896 GAUDEFROY DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole coloniale, 9, rue Bara, Paris (6e).

1921 GAUDIN, chef d'escadron en retraite, 23, boulevard Fulton, **Oran**.

1921 GAUTARD, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1921 GÉRARD HOLLINBECK WESTBY, ingénieur géologue, Cie des Pétroles Saint-Aimé (Oran).

1906 GÉRARD E., propriétaire, conseiller général, Palikao.

1900 GIBOU Émile, propriétaire, Saïda.

1907 GIRAUD Amédée, villa Fanny, 8, Delmonte, **Oran**.

1884 GIRAUD Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1920 GIRAUD Casimir fils, banquier, 3, place de la Bastille, **Oran**.

1909 GLATARD, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

1920 GOUDON Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.L.M., Alger.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Goupil de la Picquelière, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'État, **Oran**.

1910 Gout Louis, receveur de l'Enregistrement en retraite, Sidi-Bel-Abbès.

1921 Gradvohl, directeur d'assurances, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

1923 Graftieaux Edmond, directeur de la Société Générale, **Oran**.

1920 Grand Hôtel (Le), place de la Bastille, **Oran**.

1896 Grandjean, directeur de l'École Jean-Macé, rue Mirauchaux, **Oran**.

1914 Grapinet, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, Alger.

1908 Griguer Jules, chef de bureau du Service des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).

1907 Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).

1915 Griguer René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.

1921 Grosrenaud, préparateur de physique au Lycée de garçons, **Oran**.

1909 Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran**.

1920 Guilhaume Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'État, **Oran**.

1920 Guionie, négociant, 11, rue Thiers, **Oran**.

1919 Gullon, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1923 Hadj Hacène Bachterzi Ben Aouda, conseiller municipal, 31, rue de l'Aqueduc, **Oran**.

1921 Hadj Hacène Brahim, khodja à la Préfecture, **Oran**.

1905 Harburger Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran**.

1914 Heiblig Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Mostaganem.

1921 Heilbronner, sous-directeur de la Société Marseillaise, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1923 Hertogh Eugène Fils, propriétaire à El-Ançor.

1900 Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran**.

1914 Houdou Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran**.

1898 Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran**.

1909 Isaac Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1913 Ivara Albert, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture de Mascara.

1913 Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boulevard Séguin, **Oran.**
1903 Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El-Moungar, **Oran.**
1907 Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**
1922 Jauffret Jean, avocat, 8, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1913 Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran.**
1914 Jeannel, docteur, maître de conférences à la Faculté des Sciences, Toulouse.
1902 Joliet, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 104, rue de Mostaganem, **Oran.**
1921 Julian Georges, armateur, rue Paixhans, **Oran.**
1912 Julien André, professeur au Lycée de Montpellier.

1907 Kalfon Pimienta, négociant, 8, rue Saint-Félix, **Oran.**
1905 Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Séguin, **Oran.**
1920 Kehl, avocat, 11, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1914 Keime Émile, chef de bureau à la Mairie, **Oran.**
1920 Kiener, ancien juge, village Brunie, Eckmühl, **Oran.**
1906 Klein, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 Kœbel, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 Krieger Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, 6, rue de Grenoble, **Oran.**

1921 Labadié, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**
1921 Lacretelle, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1921 Laroche, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, boulevard du Lycée, **Oran.**
1921 Laugé Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**
1921 Laulagnet Hippolyte, propriétaire, 18, rue Paixhans, **Oran.**
1896 Laurent Pierre, ancien maire, Perrégaux.
1901 Lauret François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1905 Legamus Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1909 Lecocq, avocat, rue de Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen.
1923 Ledoux H., maire de Saint-Leu.
1906 Lemoisson, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1922 Léouffre Albert, répétiteur au Lycée de garçons, **Oran.**
1918 Lesonneur, docteur en médecine, 4, place Karguentah, **Oran.**
1910 Levain Paul, ingénieur à Lardy (Seine-et-Oise).
1900 Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).
1906 L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**
1910 Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1921 Lott, commis principal des Contributions diverses, 40, avenue Saint-Eugène, **Oran.**
1909 Loubiès G., officier d'administration de 1re classe, Oudjda (Maroc).
1920 Loye, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).
1920 Maigron, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**
1921 Maillet, commandant en retraite, 43, rue de l'Arsenal, **Oran.**
1921 Malmejac, pharmacien major de 1re classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1921 Maillot, directeur de Banque, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1914 Manquené, professeur de la chaire d'agriculture, Mostaganem.
1905 Maraval, docteur en médecine, 2, rue de Vienne, **Oran.**
1921 Marcénaro Jacques, propriétaire, 54, avenue Saint-Eugène, **Oran.**
1921 Marcilhac (abbé), dignitaire, curé de Saint-Leu (Oran).
1923 Maréchal A., avoué, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1921 Maria Émile, inspecteur divisionnaire à la Compagnie P. L. M., 3, rue Dumont d'Urville, Alger.
1920 Mariani Noël, enseigne de vaisseau, aviation, Toulon.
1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran.**
1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, 18, rue Marguerite, **Oran.**
1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, rue Dampierre, villa Carteaux, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1912 MASSON, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1922 MAUCARRÉ E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

1879 MAYAUDON, notaire honoraire, villa des Planteurs, **Oran.**

1913 MELLET Pierre, agent-voyer d'arrondissement, Frenda.

1910 METZ (de), lieutenant-colonel, Etat-major du Maréchal commandant en chef, Rabat (Maroc).

1912 MÉZIAT, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran.**

1910 MICAL, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran.**

1913 MILHE-POUTINGON, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1904 MOLLE, docteur en médecine, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

1917 MOLLET Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1920 MONTCHOVET, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

1922 MOREL, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs à Arzew.

1919 MORNET Gonzague, négociant en vins, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1893 MOTELEY Albert, propriétaire, El-Ançor.

1922 Mlle MOUSQUÈS, professeur au Lycée de jeunes filles, **Oran.**

1907 NAVARRE Honoré, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**

1922 NÈPLE, administrateur de commune mixte en retraite, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1885 NESSLER, consul du Pérou, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1905 NICOLAS Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.

1914 OLIVIER Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.

1919 ORSERO François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 PAGÈS Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**

1884 PALLU DE LESSERT, avocat, 23, rue de Vaugirard, Paris (VIe).

1920 Mlle PARDES, professeur au Lycée de jeunes filles, **Oran.**

1920 PARENT Sylvain, agent de la Société Générale des Transports Maritimes, 3, place d'Armes, **Oran.**

1905 PARIENTÉ, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Paoli, instituteur, École Saint-Eugène, **Oran**.
1913 Pascalin Charles, président du tribunal de commerce, 30, boulevard Seguin, **Oran**.
1905 Passeron A., ingénieur des Travaux Publics, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran**.
1911 Pédousseau, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.
1918 Pellecat G., commandant de gendarmerie en retraite, villa des Rosiers, Saint-Eugène, **Oran**.
1887 Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran**.
1923 Perceval, commis à la Banque de l'Algérie, 7, rue Dutertre, **Oran**.
1905 Pérez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, 3, rue de Lyon, **Oran**.
1905 Pérez Henri, banquier, place Garbé, maison Ribeton, **Oran**.
1914 Perrot Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.
1921 Personnier Ernest, propriétaire, villa des Glycines, Gambetta, **Oran**.
1906 Petit Claude, député, Mascara.
1921 Petit Oranais (Le), rue Général Joubert, **Oran**.
1904 Pierart Alexandre, administrateur-adjoint à Ammi-Moussa.
1913 Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.
1895 Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.
1895 Pock, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Épargne », poste centrale, **Oran**.
1923 Pomiès Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).
1913 Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.
1921 Poncelet, ingénieur E. C. P., s/d. de la Compagnie du gaz Lebon, 5, rue Lahitte, **Oran**.
1907 Pontet, directeur des Contributions directes en retraite, 61, rue d'Arzew, **Oran**.
1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda
1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.
1913 Prat Clément, négociant, boulevard Séguin, **Oran**.
1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran**.
1921 Prinet Paul, architecte, 3, rue de Colmar, **Oran**.
1920 Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran**.

1921 Queyrat, docteur en médecine, Maire de Mostaganem.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1886 Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

1911 Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, caïd de Nédroma.
1902 Ramier, conseiller général, 29, rue El-Moungar, **Oran.**
1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran.**
1922 Raskine A., docteur en médecine à Mers-el-Kébir.
1921 Réalé Auguste, négociant, 7, rue Jalras, **Oran.**
1910 Recoing Maurice, Service Topographique, 28, Boulevard Fulton, **Oran.**
1921 Région Civile d'Oudjda (Maroc).
1908 Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-Bel-Abbès.
1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran.**
1902 Réunion des Officiers (Cercle militaire), **Oran.**
1923 Reygasse Maurice, administrateur de la commune mixte de Tébessa (Constantine).
1923 Riccio, lieutenant-instructeur, Centre des perfectionnements d'officiers à Meknès (Ville nouvelle).
1920 Riche, dessinateur, Service topographique, 1, rue Jasseron, **Oran.**
1904 Rognon, secrétaire général en retraite, 2, rue Le Pelletier, **Oran.**
1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**
1908 Rousset, inspecteur de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**
1899 Roux-Freissineng, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).
1896 Rouziès Casimir, instituteur, Labastide-Lévèque (Aveyron).
1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie.

1884 Sabatier Germain, avoué, conseiller général, Tlemcen.
1923 Sabot, secrétaire général de la Mairie d'Oran.
1908 Sabouret, propriétaire, 21, boulevard National, **Oran.**
1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**
1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.
1920 Saint-Jean Louis, docteur en médecine, 10, rue Pélissier, **Oran.**
1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 SANDER Oscar, professeur au Lycée des garçons, **Oran.**

1921 SANSON Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1922 SARDA, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran.**

1907 SAUREL Jules, avoué, conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran.**

1923 SAUREL Charles, 22, rue des Chalets, Toulouse.

1917 SAUVAGE, proviseur du Lycée de garçons, **Oran.**

1914 SCHLOTTERBECK Frédéric, ingénieur, 70, maison Brustlein, **Oran.**

1902 SCHŒNBERG, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.

1906 SCOTTI, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran.**

1909 SECRÉTAN, professeur au Lycée, **Oran.**

1905 SECTION des Affaires indigènes de la Division d'Oran, 4, rue de Vienne, **Oran.**

1922 SEGAUD, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

1914 SÉGUI François, inspecteur des Contributions diverses, 18, rue Bruat, **Oran.**

1921 SELLIÉ, ingénieur E. C. P., 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1907 SÉNAC Antonin, négociant en bois, villa Sénac, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

1920 SÉPULCRE, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran.**

1918 SERVICE des Affaires indigènes d'El-Aricha

1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).

1906 SMADJA Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran.**

1921 SOCIÉTÉ (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.

1915 SOLIGNAC Marcel, villa Rêvée, rue d'Isly prolongée, Tunis.

1920 SOUFFLOT André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1907 SOULIER, docteur en pharmacie, 41, boulevard Seguin, **Oran.**

1885 STEPHANOPOLI, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran.**

1905 STORTO, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran.**

1920 STRASSER, colonel en retraite, 32, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1920 TAUPENAS, professeur au Grand Lycée d'Alger.

1919 TERRITOIRES du Sud (le directeur), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1920 Théus Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran.**
1920 Thirion Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran.**
1922 Tikhonravon Victor, capitaine au 1er régiment Étranger à Bel-Abbès (Oran).
1912 Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran.**
1913 Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.
1902 Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.
1899 Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 1, 6, place de la République, **Oran.**
1919 Trottmann, représentant de commerce, 7, rue de la Paix, **Oran.**

1923 Ugnon Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 Valérian Louis, architecte, 6, place de la République, **Oran.**
1920 Valéro Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran.**
1910 Valette, syndic de faillites, 19, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1912 Varnier Abel, administrateur adjoint de la commune mixte de Palikao.
1920 Vel Auguste, directeur de l'Hôpital civil de Marengo, (Alger).
1909 Vergnieaud, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Degas, **Oran.**
1899 Viala Eugène, interprète judiciaire près le Tribunal civil de Mostaganem.
1921 Vic, ingénieur E. C. P., rue Bruix à Saint-Charles, **Oran.**
1922 Viguier Louis, agent voyer, 3, rue de l'Artillerie, **Oran.**
1921 Villata Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1922 Vignon Armand, censeur des études au Lycée d'Oran, **Oran.**
1921 Vissac, négociant en vins, rue de Mostaganem, maison Billiard, **Oran.**
1908 Voinot Louis, lieutenant-colonel, commandant le cercle de Marrakech (banlieue), Marrakech (Maroc).

1921 Zurbac, professeur au Lycée d'Oran, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France, Algérie et Maroc :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Mexico.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue coloniale*). — Revue des questions maritimes et coloniales. — Société des Études maritimes et coloniales.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord. — Bibliothèque de l'Université à Alger.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Casablanca — L'Union Algérienne, Société de propagande, 117, boulevard de la Liberté.
Constantine. — Société Archéologique.
Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications.* — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Faculté des Sciences : *Anthropologie.* 3, rue Sainte-Marie-des Terreaux.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rabat. — Hespéris *(Archives Berbères et Institut réunis).*
Saint-Dié. — Société philomathique Vosgienne.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Almeria. — Sociedad de Estudios almerienses.
Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencas
Damas. — Académie arabe.
Firenze (Florence). — Instituto géografico militare : **L'Universo.**
Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas. — Archivos de la Asociacion Péruana para el Progreso de la Ciencia.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geològico : *Bolletin, Annales.*
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — Ecole française. — Academia dei Lincei. — Istituto Archeologico Germanico-Romano.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto — The Canadian Institute.
Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.

ARAOUAN

Araouan est une ville de lettrés qui se trouve à 300 km. approximativement au Nord de Tombouctou. L'auteur de cette monographie a été amené à y séjourner en 1918, au moment de l'Azalaï d'Hipe, en qualité de chef de secteur de l'Azouad. Il a mis à profit les loisirs de cette monotone garnison pour faire l'historique de la ville et une brève étude de ses habitants.

LA VILLE

Les Maures, dans leur langage pittoresque, comparent volontiers le Sahara à une vaste mer sans eau où les oasis représentent des îles où relachent et aboutissent les grandes caravanes qui le parcourent.

Cette métaphore si originale ne saurait s'appliquer nulle part, mieux qu'à cette partie déshéritée de l'Azaouad dont Araouan est le centre, à cette zone désertique où les « aroug » qui chevauchent les unes sur les autres comme des vagues qui déferlent, s'étendent à perte de vue. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest l'horizon est toujours le même : d'une monotonie désespérante.

Aucune trace de végétation, aucun indice qui décèle la présence d'existences humaines, à fortiori d'un « Ksar », et cependant, du sommet d'une Erg gigantesque, le guide, montre un point noir minuscule qui se précise au fur et à mesure que l'on avance, et de son chameau désigne Araouan, comme la vigie qui, du haut de son mât, signale la terre. Effectivement c'est Araouan, dont les « diars » uniformes de structure, bâties un peu à la diable, sans souci de la symétrie, s'étalent dans une vaste dépression au sous-sol argileux et dont la teinte grise, quelque peu foncée, contraste heureusement avec les reflets étincelants des sables.

A l'Est, légèrement en retrait de l'Erg el Hoggar, se

dresse le M'Çid où sont enterrés, avec le fondateur de la ville, Sidi Ahmed Ben Abda Ben Boubekeur, ses descendants ; Sidi El Ouafi, Sidi Salah, Sidi Mohamed ould Labid, et son disciple et beau-fils Sidi Mohamed Aguifa.

Au Nord, sur la dune de « Kourongaï », s'élèvent la mosquée du Djoumaâ » et celle des Kountah ; au Sud, sur l'Erg, El Amrane domine le fort Grosdemange érigé sur l'ancienne Kasbah où se réfugiaient les Kel Araouan en cas de danger.

Toutes les dunes qui entourent la ville ont chacune leur nom, noms symboliques pour les habitants à qui ils rappellent certains faits de leur histoire ; à l'Ouest, c'est « Oualla Oualla » (1) ainsi baptisée par les Songhays ; au Sud, c'est « El Mecksen el Zaia » où se manifesta la Providence divine (2), puis viennent les « Aroug » Iguèllach, Chiborch, qui marquent l'époque Touareg et enfin, l'Erg Ahmed Ben Adda où campa le marabout à son arrivée... Pas plus de trace de végétation à proximité d'Araouan, que dans Araouan même, bien qu'autrefois, s'il faut en croire le vieil Arouatta, il y eût une superbe palmeraie qui dut sans doute subir les mêmes infortunes que le Ksar.

Ce qui ajoute un peu à la pénible impression produite par cette aridité, c'est la quantité de « Diar » en ruines que l'on compte ; il y en a partout, sur les versants et les sommets des dunes, dans le Ksar même, car le Kel Araouan ne résiste pas longtemps au sable qui, sous l'action du « Djaoui », envahit sa demeure ; il l'abandonne pour la reconstruire plus loin, quand il juge l'envahissement suffisant.

Si Araouan est déshéritée quant à la végétation, elle est favorisée quant à l'eau ; il y a là une infinité de puits, qui tous ont un débit régulier. Ce sont : El-Akola-Es-Sahilia, El Akola El Gueblia, El Akola Et-Telia, respectivement, les groupes de puits du Nord, de l'Ouest et de l'Est ; les « Hassiane » des Ahel Bou Aléou et El Hassi El Hafia proche du poste, ainsi appelé en souvenir de l'esclave qui, la première, y puisa de l'eau. Dans le Ksar

(1) Oualla Oualla : Etait la dune où les enfants jouaient au « Kora » (à la pelote). Oualla Oualla était le cri que poussaient les vainqueurs.

(2) Un commerçant venu du Nord se perdit en allant sur Araouane. Mourant de soif, il laissa aller sa monture qui l'amena, soudain, devant une mare minuscule où il put se désaltérer. Cette mare providentielle le sauva, d'où son nom de Meksem et Zaïa.

il n'en est qu'un, que le vieil Arouatta fit creuser et qui d'ailleurs porte son nom. A l'Ouest, à une journée de marche, se trouvent les « Hassiane » Labiodh qui doivent leur nom à la couleur blanchâtre du terrain où ils ont été forés ; il n'y en a que deux, celui des Ouled « Houadji » et celui des Ouled « Ben Ouada ».

Le Commandant Jolli les fit combler, mais peu de temps après, ils furent remis en état par les Regueibatt ; leur eau légèrement natronnée est réputée comme bonne pour les chameaux.

Historique de la ville

Araouan est un mot touareg qui aurait, semble-t-il, deux sens : puits où l'on peut se servir d'un seul « dellou » (1) pour les uns ; puits du troupeau de petits bœufs pour les autres.

Cette deuxième version paraît seule vraisemblable, si l'on considère que la traduction littéraire du mot tamacheq décomposé, Ara Iwouan signifie troupeau et petits bœufs.

Ara Iwouan est l'œuvre accidentelle d'un Kel Essouck (2), Sidi Ahmed Ben Adda Ben Boubekour ; accidentelle, en ce sens qu'il n'eut jamais l'intention de fonder une ville, à plus forte raison d'être le marabout vénéré dont se réclame toute une tribu de Tolbas.

Quoi qu'il en fût, il quitta la célèbre cité deux ans avant sa destruction, n'emmenant avec lui que Salah Ould Mohamed son disciple et Aïssa son « Malhem » (3). Le Tarikh nous le représente comme un solitaire, et c'est à cela qu'il attribue son expatriement ; il y a tout lieu de le penser, à moins d'admettre l'hypothèse suivante, que nourri des récits d'In Batouhta, il voulut l'imiter et entraîna ses compagnons dans une aventure de voyage. Il visita la Mauritanie, puis le hasard de ses pérégrinations l'amena à Tadraret, qu'il abandonna pour Télick.

A cette époque là, vers 1576, le sultan du Maroc Moulaye Ahmed Chérif el Abazi, jaloux de la puissance de l'Askia

---

(1) Dellou : peau de bœuf en forme de seau qui permet de puiser de l'eau.

(2) Es-Sousk : Fameuse et légendaire cité maraboutique du centre de l'Adar des Hogas qui fut détruite par les Songhays.

(3) Mahlem : forgeron.

des Songhays, envoya au Soudan une armée sous le commandement de « Djouder ».

Elle passa naturellement par Télick, où les soldats marocains n'eurent rien de plus pressé que de mettre aux fers, dès qu'ils les aperçurent, Ammed Ben Adda et ses deux compagnons.

Ceci se passait au « Gaila » 10 heures du matin ; au « Docher », le « Cheickh » voulant faire ses ablutions avant son « Salam », pria son « Malhem » de lui chercher de l'eau ; les « Hediden » (1) des marocains étaient-ils rouillés au point de ne plus pouvoir fonctionner ? mystère, toujours est-il qu'ils tombèrent d'eux-mêmes et que les soldats du Sultan émerveillés par ce miracle, voyant là une manifestation de la puissance divine, considérèrent dès lors Ahmed Ben Adda comme un élu. Djouder, qui jusque-là avait négligé son prisonnier, s'enquit de son nom, et il se trouva qu'il était porteur d'une lettre de Moulaye à son adresse, ce qui laisse supposer qu'Ahmed Ben Adda avait dû acquérir pas sa science théologique et sa sagesse une grande renommée, pour être connu de ce mécène magrehbien.

Il le mandait de conseiller ses soldats. Devaient-ils marcher contre les Songhays ?

Le marabout Kel Es Souck répondit par l'affirmative. Djouder se dirigea donc sur Gao Gao, cependant qu'Ahmed Ben Adda partait pour le Faguibine (Kédayat).

L'endroit ne lui convint pas ; il l'abandonna et le deuxième jour du mois de la rupture du jeûne, l'an 1581 de l'ère chrétienne (Ioun El Tenine El Fatar El Aouel) arriva au puits d'Araouan qu'occupaient des Imekcharens, des Idanes, quelques Bérabiches des Oued Abderrahmane.

Il n'était vraiment pas possible de trouver une solitude plus profonde que ce pays désolé, Ahmed Ben Adda y planta sa tente, puis y construisit une mosquée.

Peu après il épousa la veuve d'un Kel Antassar, Fatima ment Ferdoz, adopta son fils qu'il initia aux mystères des « Kadrias » dont il était « Moggadem ». L'année suivante il accomplit un pèlerinage à la Mecque.

Le miracle de Télick était connu, mais les Touaregs, qui n'ont jamais poussé la religion jusqu'au fanatisme, se

(1) Hedid : les fers.

moquaient de ses allures « d'homme demi-dieu ». Il les menaça de la colère divine et celle-ci se manifesta par une épidémie de variole qui sévit particulièrement chez eux. Dès lors sa réputation « d'oueli » (Saint) fut bien établie. Les Touaregs convaincus, les Ouled Abderrahmane (1), des nomades que sa réputation avait attirés, se groupèrent autour de lui et ainsi s'érigea un embryon de Ksar, l'ancêtre de l'Araouan actuel.

Importance commerciale

Par l'eau dont elle est abondamment pourvue, par sa situation au carrefour des routes fréquentées par les grandes caravanes, Araouan devait se transformer rapidement.

Effectivement l'embryon de Ksar se métamorphosa en une véritable ville, un marché couru où les matières premières du Maroc, du Touat, du Gourara, de la Tripolitaine même s'échangeaient contre les produits du Soudan.

L'abandon, vers 1504, des mines de Téghaza (2) et l'exploitation des gisements beaucoup plus proches de Taoudéni (3), accrurent encore cette importance.

Aux Touaregs, aux Bérabiches, aux Kountas, noyau primitif de la population, vint s'ajouter toute une pléiade de commerçants ; des marocains, des touatiens, des tripolitains et des Juifs qui, comme l'on sait, ne perdent jamais l'occasion de s'enrichir aux dépens des musulmans qui les ont si magistralement ruinés à l'époque des victoires du prophète.

La traite fut plus que jamais en honneur, chaque « Dar » (4) était suffisamment pourvue d'esclaves, qui abreuvaient les animaux des caravanes et leur donnaient le « sbott » ; c'est d'ailleurs leur unique ressource maintenant ; encore faut-il qu'il y ait des caravanes. De Tom-

(1) La formation du Ksar avait attiré, en outre, un certain nombre de Kountas de Regagda, et les Ouled Ouafi. Un de leur captif ayant tué un captif Kel-Araouan, ils furent mis dans l'obligation de livrer le meurtrier. Ils s'y refusèrent et les Berabiches les forcèrent à abandonner la ville. Les Ouled Ouafi fondèrent alors la ville de Mabioudj, les Regagdas, Maïmoun. Il ne reste de leur court, mais turbulent séjour, qu'une mosquée sise au Nord du Ksar.

(2) Thégaza : mine de sel au Nord de Taoudeni.

(3) Taoudeni : Mine de sel où s'approvisionnent les caravanes du Soudan et du Maroc.

(4) Dar : maison.

bouctou ou de Gao, de Ras El Mâ affluaient les matières première du Soudan, riz, noix de Kola, ivoire, mil, or ; du Hodh, des troupeaux de chameaux, de la gomme, des plumes d'autruche ; du Maroc, du Touat, du Gourara, etc., des objets en cuivre gravés, des « Haïck » des Kalabal (زعابل), tapis de laine, de la soie, des bijoux, de l'ambre, de l'huile d'olive, etc. Ajoutons à celà le produit que l'on peut presque qualifier de local, le sel, puisque les Kel Araouan, avaient des travailleurs à Taoudeni, qui le débitaient en barres, acheminées sur le marché, grâce à la protection des tribus guerrières des Bérabiches.

Ces divers produits s'échangeaient entre commerçants de régions différentes ou se payaient en poudre d'or, dont la mesure, le « Mezral » (مزرا) valait à peu près 24 grs.

Il y avait bien de temps à autre quelque caravane mise à mal par les Ghazianes (1), en dépit de la protection des « Tidjar » (2) ; mais cela n'avait guère d'importance, les produits n'en valaient que plus cher et le jeu de l'offre et de la demande ne s'en faisait que mieux.

Le vieil Arouatta, qui semble avoir accepté son infortune avec une indifférence toute musulmane, se plait à retracer la splendeur passée d'Araouan. Il cite alors le nom des commerçants étrangers qu'il a connus, entre autres deux ghadamsiens. Ben Sid et Rouamou, El Hasen, Daoud, et Eliaou Choua, deux juifs qui cumulaient avec leurs fonctions, l'un la profession de rabbin, l'autre de professeur d'hébreu.

Situation actuelle

La prise de Tombouctou porta un coup funeste à la prospérité commerciale d'Araouan.

Les commerçants Soudanais eurent dès lors plus d'avantages à écouler leurs marchandises sur place que de courir les risques, en les transportant à 300 km. plus loin, de les voir enlever par les pillards.

La gomme, les peaux, les plumes, le riz, en un mot tous les produits du Soudan s'échangèrent contre ceux des manufactures d'Europe, et, Araouan fut réduit à n'être

(1) Ghazianes : pillards.
(2) Tidjar : confrérie religieuse pour la protection des caravaniers.

plus en quelque sorte que le dépôt des mines de sel de Taoudéni.

N'étant plus ravitaillés que deux fois l'an, par les « Azalaï » (1) d'été et d'hiver, pillés par les Rogueibatt et les Ouled Djerir qui mirent à profit la dégénérescence guerrière des Bérabiches, les Kel Araouan connurent bientôt les affres de la misère.

La majeure partie d'entre eux, groupés autour de Sidi, fils d'Arouatta, préférèrent transporter leurs tentes à Tombouctou, plutôt que de souffrir des rigueurs de la faim au sein de la cité appauvrie ; seuls les « Chiouks » fidèles aux traditions, quelques rares jeunes gens restés là par paresse plutôt que par amour du sol natal, les esclaves, forment la totalité de la population qui, recensée, donne le chiffre exact de 512.

La famine de 1914 accrut encore cette misère ; nombre d'esclaves, demeurés fidèles à leurs maîtres, se virent dans l'obligation matérielle de les abandonner, tant et si bien qu'à l'heure actuelle, avec ses « diar » en ruines, la ville n'est plus qu'une réduction de l'Araouan d'antan.

Le commerce ne s'y fait plus que temporairement, à l'époque de l'Azalaï ; des « dioulas » (2), pour la plupart délégués par les maisons de commerce, échangent avantageusement sucre, thé et toiles, contre les barres de ce sel si précieux aux yeux des Soudanais.

Il est incontestable que les conditions d'existence d'Araouan, sont intimement liées à l'exploitation des mines de Taoudéni.

Le jour où le sel cristallisé, importé d'Europe, meilleur marché, sera plus apprécié qu'il ne l'est actuellement, Araouan ne disparaîtra pas, se serait trop présumer, mais ne sera plus considéré que comme un simple point d'eau.

Il est vrai que ce jour est encore loin. Les indigènes, trop attachés à leurs coutumes, croiraient y manquer s'ils n'assaisonnaient « l'Aïch » (3) traditionnel avec le sel de Taoudéni, auquel ils attribuent des vertus curatives.

---

(1) Azalaï : caravane de plusieurs milliers de chameaux qui va à Taoudeni deux fois l'an pour s'approvisionner en sel, approvisionnement pour tout le Soudan.

(2) Dioulas : commerçants.

(3) Aïch : repas quotidien.

PARTIE HISTORIQUE

Relations des Ksouriens avec les maîtres de l'Azaouad

Légende d'Iss Ould Atchan. — Lutte des Bérabiches et des Ouled Abderrahmane. — Lutte des Bérabiches entre eux

---

Avant la fondation du Ksar, comme il fut dit plus haut, les puits d'Ara Iwaouan, étaient occupés par les Imakgharen, des Idnanes et les Oulad Abderrahmane. Les premiers (1), installés là depuis des temps immémoriaux régnaient en maîtres sur l'Azaouad. Les Ouled Abderrahmane (2) les considéraient en suzerains et comme tels leur payaient le « Tious » (impôt).

Les Kel Essouck descendant, dit la légende, du célèbre Yacoub El Ansari, jouissaient d'une grande réputation maraboutique. Ahmed Ben Adda et ses taumides furent ainsi respectés. Touaregs et arabes les laissèrent en toute quiétude s'adonner aux études théologiques et juridiques, les consultaient pour régler leurs différends, leur payaient des « Ziarras » pour les dédommager des services littéraux qu'ils leur rendaient.

Malgré cet échange de bons procédés, les Imakegharen et les Idnanes n'étaient pas en odeur de sainteté auprès du grand marabout. Ils razziaient sans pitié les caravanes du Nord qui s'aventuraient dans l'Azaouad. Cette façon d'agir leur attira maints reproches du « Safi » (saint), qui de guerre lasse, les menaça des foudres divines. Ces prophéties se réalisèrent.

Pendant deux ou trois années consécutives les pluies se firent rares ; survinrent la famine, une épidémie de variole, misères qui mirent les Touaregs dans l'obligation de quitter le pays.

---

(1) Il est particulièreffent ardu d'établir, même approximativement, l'arrivée des Imakgharen, dans l'Azaouad. Selon toute probabilité, leur occupation date du refoulement des grandes tribus berbères Lemta, par Sidi-Okba, le fondateur de Kairouan. Vassaux des Songhayes, les Imakgharens leur payaient le « Tiouss », paiements qui ne cessèrent qu'à l'avènement de l'Askia (roi) Daoud.

(2) Les Ouled Abderrahmane seraient des r'hamana du Gharb qui auraient abandonné leur centre de nomadisation par suite de querelles intestines. Les deux fractions qui composaient à l'origine cette tribu se séparèrent en l'an 920 de l'hégire : l'une demeura dans la terre ancestrale ; l'autre, les Ouled Abderrahmane, s'en fut dans l'Azaouad.

Les Imakgharen se scindèrent en deux groupes, le premier se dirigea, vers Ras-El-Mâ, descendit à Katawoual près de Niafunké.

Par toute une série d'unions, ils se mélangèrent aux Peuhls, dont ils finirent par adopter la langue.

Le second groupe s'en fut vers l'Est, passa le fleuve, se fixa dans le Gourma.

Il devint la tribu des Immididaren (1), de nos jours Imrads des Kel Gossi.

Quant aux Idnanes (2), ils quittèrent l'Azaouad, pour les mêmes raisons, allèrent dans l'Adrar (des Ifoghas) où vivent encore leurs descendants. Quelques-uns d'entre-eux, demeurés à Araouan, se fondirent peu à peu dans les Kel Araouan : on les désigne communément sous le nom de Kel Ed Diar.

Les Oulad Abderrahmane demeuraient maîtres de l'Azaouad.

Légende d'Iss Ould Atchan

Vers 1009 ou 1010 de l'Hégire, un commerçant des environs de Marrakech, Iss Ould Atchan vint dans l'Azaouad, avec l'espoir de tirer gros bénéfice des étoffes et du tabac qu'il apportait. Il était monté sur un chameau Lasreg (pie). Une coutume des Ouled Abderrahmane qui voulait que seuls les chefs ou fils de chefs montassent des chameaux de cette couleur, porta un coup funeste à ses illusions mercantiles. Sa monture et ses marchandises lui furent confisquées, et, pour le châtier d'avoir enfreint une telle coutume, on lui rasa la barbe.

C'était là une des plus graves injures que l'on pût faire à un musulman ; Iss ne s'en plaignit pas, mais échafauda en silence des projets de vengeance ; son aménité lui gagna toutes les sympathies, jusqu'au jour, où avec son fils, venu à sa recherche, il leur brûla la politesse. Il eut soin de leur razzier quelques chameaux (chez tout bon nomade qui se respecte, la vue du troupeau du voisin réveille les instincts pillards).

(1) Ce nom leur vient du chef qui les conduisit : Imidida d'où ils furent Immiddidaren.

(2) Idnanes de l'Adrai et Ifoghas, dont le chef Hacket est mort en juin dernier.

Les Oulad Abderrahmane atteignirent le fugitif à Loubeyra. Iss abandonna ses prises et s'en revint à la « Kheima » conjugale, pauvre en deniers, mais riche en illusions vengeresses.

Sa mésaventure colportée de bouche en bouche, grossie démesurément, il fit si bien que son insulte personnelle fut considérée comme outrageante pour la tribu tout entière.

C'en était trop ! l'insolence des Ouled Abderrahmane dépassait les bornes de l'imagination, il fallait mettre un terme à leurs procédés arbitraires. Une harka (1) de 500 guerriers guidés par Iss marcha sur l'Azaouad. Elle surprit les Ouled Abderrahmane à Tin te Houm, près de Teneg El Haye (1012 ou 1013 de l'Hégire), et les défit. Leur chef Ould Djelloul y fut tué.

Deux ans plus tard les Bérabiches, avec le concours des Marocains, battirent encore leurs adversaires à Gouna Chay (30 km. de Bamba) ; la majeure partie des survivants passa dans le Gourma (refuge de tous les vaincus) ; les Ouled Saïd, les Ouled Djelloul (2) et quelques autres, plutôt que de s'expatrier, préférèrent le joug des vainqueurs. 250 Bérabiches occupèrent l'Azaouad, cependant que le reste de la Harka retourna au Maroc d'où il revint avec les campements.

C'est vraisemblablement de 1015 ou 1016 de l'Hégire que date l'hégémonie des Bérabiches dans l'Azaouad.

Dès leur installation dans le pays, les Bérabiches continuèrent vis à vis des Kel Araouan les bons procédés de leurs prédécesseurs. Ils les exonérèrent d'impôt, leur firent l'aumône.

Lutte des Berabiches entre eux

Parmi les multiples fractions qui composaient la tribu Bérabiche, deux des plus grandes, les Ouled Akhmet et les Ouled Souliman se disputaient le pouvoir.

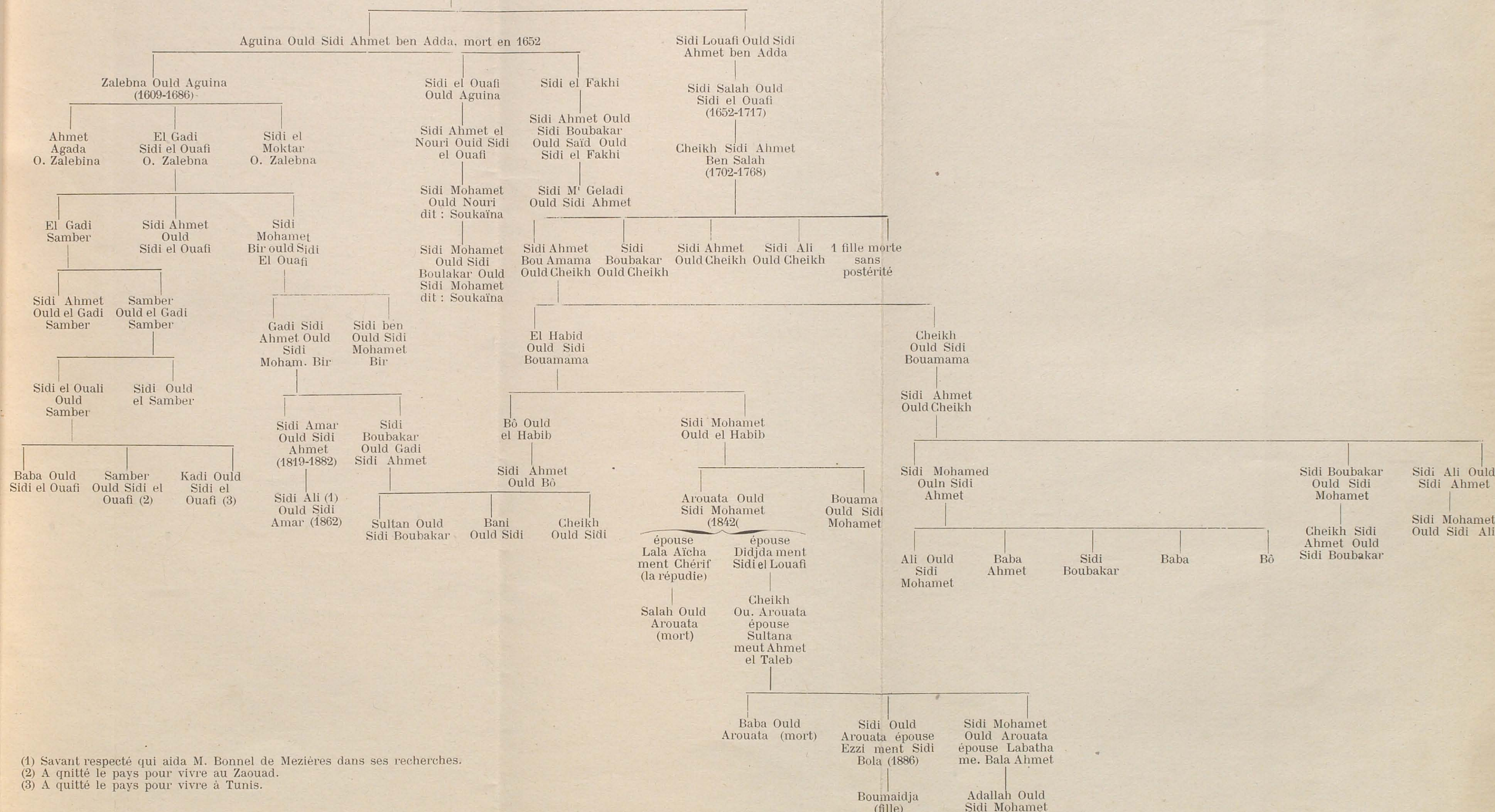
---

(1) Cette harka était composée d'Ouled Abderramane, d'Ouled Drinn, d'Ouled Souliman, appelés les « Batna Djemel » (boyaux de chameaux) parce qu'ils avaient pris l'habitude de se cacher derrière la monture durant le combat.

(2) Il existe encore des descendants des Ouled Abderrahmane, dans la région : A) Tribus Touareg des Saïbaten (Dori) ; B) Les chasseurs El N'ardou (cercle de Goundam) qui se sont mélangés avec les Songhayes ; c) les Tieclebtana qui vient avec les Chioukhen (cercle de Bamba).

Arbre généalogique des Kel Araouan

AHMED BEN ADDA OULD BOUBAKAR (1562-1627) et FATHMA MENT FERDOZ



(1) Savant respecté qui aida M. Bonnel de Mezières dans ses recherches.
(2) A qnitté le pays pour vivre au Zaouad.
(3) A quitté le pays pour vivre à Tunis.

Les Ouled Akhmet plus nombreux et par là même plus forts, agissaient en maîtres, percevaient le zekkat des fractions sous adjacentes et l'« oussourou » (1) des caravanes.

La situation était critique. Cependant les Ouled Souliman, se sentant en état d'infériorité, n'osaient déclancher la lutte. Ce fut la ruse d'un homme sans aveu, Moussa Takaskas Ben Amida qui la déclancha, voici comment : Une caravane de « Cheurfa » ignorant qu'elle devait acquitter l'oussourou aux Ouled Akhmet, séjourna chez les Ouled Souliman parmi lesquels elle avait des accointances, Moussa Takaskas lui conseilla de ne rien payer du tout, tant aux uns qu'aux autres, puis s'en fut trouver le chef des Ouled Akhmet, à qui raconta que les Ouled Souliman avaient usurpé ses droits et prélevé l'oussourou sur les marchandises des caravaniers.

Les Ouled Akhmet marchèrent alors sur les Ouled Souliman ; la rencontre eut lieu à Licoka (1185 de l'Hégire) à quelques kilomètres au Sud de Boudjebeha.

Le fils du Chef des Ouled Souliman, Yousouf, blessé pendant le combat, fut lâchement assassiné à Araouan par un de ses adversaires fanatiques.

Ce crime, prétendent les Kel Araouan, porta malheur aux Ouled Akhmet.

Le Cheick Sidi Ahmed Ould Sidi Cheick Ould Sidi Salah Ould Sidi El Ouafi Ould Sidi Ahmed Agagda avait épousé la fille de la victime, qui, inconsolable poussait le pieux personnage à implorer Allah pour qu'il châtiat les Ouled Akhmet.

Allah écouta-t-il ses prières ? Le Tarikh ne nous le dit pas, mais ce qu'il nous dit, c'est qu'à partir de ce jour le sort des armes changea. Les Ouled Souliman eurent chaque fois le dessus.

Vers 1187 de l'Hégire, un 2e combat eut lieu à Farait, combat qui fut tout à l'avantage des Ouled Souliman.

Affaiblis, les Ouled Akhmet abandonnèrent la lutte et quittèrent le pays, ils transportèrent leurs campements chez les Ouleds Allouch à l'Ouest de Oualata.

Le départ de l'élément perturbateur ne mit pas cependans un terme aux querelles intestines. L'Azaouad fut encore le théâtre de combats nombreux et sanglants entre

(1) Oussourou : impôt sur le sel.

ces guerriers de même origine. Il y eut à Tahakim, vers 1190 ou 1191 de l'Hégire, une bataille des plus meurtrières, mais sans résultat.

D'un côté, les Bérabiches de l'Est, les Ouled Ranam-Bourkzid-Raylane, les Ahel Kouli ; de l'autre, les Bérabiches de l'Ouest, les Ouled Amrames-Naharat et Mâafi et les Ouled Iss.

Sur le conseil des Ouled Souliman, qui en pareille circonstance avaient gardé une savante neutralité, le groupe de l'Est envoya une députation à l'Amenokal des Oullimminen Kahoua, pour qu'il intervînt en leur faveur moyennant, cela va sans dire, une grosse somme d'or.

Kahoua accepta. Une Harka de 400 à 500 guerriers descendit sur l'Azaouad. Le groupe de l'Ouest, qui avait eu vent des démarches de ses adversaires, réunit une somme d'or supérieure à la leur et achetèrent la neutralité du Chef des Oullimminden.

Celui-ci ne tint point ses engagements ; profitant du désarroi qui régnait dans les deux camps, il lança ses hommes, qui massacrèrent les querelleurs sans distinction aucune. (Bataille de Tahakim, 1193 de l'Hégire).

*
* *

Il y avait à Araouan, une casbah qu'érigea Pacha Ahmed, lieutenant de Djouder, pendant la marche victorieuse de l'armée marocaine ; cette casbah était occupée par un poste de Mokraznis qui faisaient à la fois office de soldats et de douaniers. Ils percevaient l'oussourou et, chaque fois qu'une bête de boucherie était abattue dans le Ksar, la coutume voulait qu'on la leur apportât. Lorsque les Mokraznis rejoignirent l'armée marocaine à Tombouctou, les Ouled Akhmet mirent à profit cette casbah pour s'y réfugier en cas de danger, au cours de leur lutte contre les Ouled Souliman.

Ceux-ci, mis en état d'infériorité par l'utilisation de cette casbah, décidèrent d'en construire une similaire ; ils choisirent comme emplacement Boudjebeha, approximativement au centre de leurs terrains de parcours : Ourouzin-In Alay-Garik. Elle fut érigée sur l'ordre du chef des Ouled Souliman, Mohamed Rakhal, 1190 de l'Hégire ; il demanda au marabout Kel Araouan un chapelain pour son « ribat », Taleb Sidi Ahmed, Yancis d'origine fut désigné.

Adeyni, le cadi actuel de Boudjebeha est son arrière petit-fils... Depuis Mohamed Rakhal, les Ouled Souliman fournirent les chefs de la tribu, maîtresse de l'Azaouad ; celle-ci n'en était pas moins vassale des Hoggars, à qui elle payait annuellement une contribution en meszral. Elle cessa de la payer le jour où notre pénétration saharienne la rallia à notre cause.

A notre arrivée dans le pays, Mohamed Ould Mehemet, petit-fils d'Ahmed Lébeyda, régnait en véritable souverain depuis Tombouctou jusqu'aux salines de Taoudéni ; il nous demanda de vivre en paix, mais s'abstint de se présenter.

Influencé par M'Gounna et Abidin El Kounti, il nous somma de lui servir une coutume (1), puis en septembre 1899 nous déclara la guerre.

La reconnaissance envoyée à sa rencontre ne le trouva pas ; il s'était réfugié au Tafilalet... la Djemâa se réunit et Cheick Mahmoud Ould Rahmane fut élu ; Mohamed Ould Mehemet se vit exclure des bénéfices de la paix, le calme se rétablit ou parut enfin se rétablir au sein de la turbulente tribu.

Peu nombreux furent les européens qui gagnèrent Araouan avant notre occupation : René Caillé, Oscar Lentz (2) venus par deux voies différentes, le major Laing, qui fut assassiné par ordre du chef Bérabich Ahmed Ould Lebeyda.

A l'unisson René Caillé et Lentz décrièrent Araouan, leurs descriptions frisent parfois l'exagération. Il est certain que les conditions d'existence y sont plutôt pénibles, mais, de là à conclure que les européens ne sauraient y vivre, il y a de la marge... En 1899, la Mission Arnaud Coppolani, dut s'arrêter à proximité de la ville sur ordre du chef Derbouchi. Ce n'est qu'en 1900 que le pavillon français flotta sur le Ksar ; la reconnaissance du lieutenant Pichon, partie le 24 septembre, y entra sans coup férir le 5 Octobre, la population Ksourienne l'accueillit avec enthousiasme ; seuls les Bérabiches, défiants par nature, se montrèrent peu empressés à répondre aux convocations.

(1) Impôts que payent les populations vassales.
(2) Lentz était appelé Omar el Hackem.

LES KEL ARAOUAN

Les Kel Araouan forment une tribu mixte, de sédentaires qui prétendent descendre directement d'Ahmed Ben Adda et de Fatma Bent Ferdoz, et de nomades du Nord et de l'Ouest que la réputation du marabout, plus tard la prospérité de la ville, avaient attirés. Ces nomades ne purent se plier aux exigences impérieuses de la vie des « Ksour », incompatibles avec leur esprit d'indépendance, leur besoin de changement ils se détachèrent peu à peu du centre pour s'établir dans la région comprise entre Dayet, Tombouctou et le Faguibine.

De là deux groupes bien distincts ; le groupe de sédentaires (les vrais Kel Araouan), et le groupe nomade, administrés par leurs Djemmâas respectives, toutes deux présidées par leur chef commun, Sidi Ould Arouatta.

Pour suivre l'évolution du premier de ces groupes, il est utile de consulter l'arbre généalogique (Shedjara) ci-joint au présent paragraphe ; quant au second, subdivisé en sept fractions, il est résumé dans le tableau suivant :

GROUPE NOMADE

NOMADES VENUS DU NORD	NOMADES VENUS DE L'OUEST
I. — Ouled Bounda, Chef Mohamed Ould Tangid	Ouled Terchan, Chef Salik Ould Moustapha
II. — Ouled Nouagi, Chef Sidi Ali Ould Boubekeur	Ouled Moucher, Chef Brahim Ould Allate
NOMADES qui occupaient le puits d'Araouan à l'arrivée d'Ahmed Ben Adda	III. — Ouled Aissa ou Ahel Aissa, Chef Amrad
Ouled Amran Imakcharen Les Idnanes	IV. — Les El Ouassora, qui se subdivisent en trois fractions : a) El Kesem b) Ouled Bidji c) Ouled Mahan

Comme la majeure partie des Musulmans de l'A.O.F., les Kel Araouan sont monogames, ce qui ne change d'aileurs rien à la condition de la femme. Elle passe son existence entière confinée dans le « Dar », entre ses esclaves et ses enfants, ne sort que rarement et qu'à la nuit tombante ; sans influence, son rôle se borne : riche, à jouer du « tidinit » [1] pendant des heures entières ; pauvre, à s'occuper des travaux journaliers qui se résument à la cuisson de l'« aïch », du « gaila » et du « Moghreb ».

Elle se distingue cependant des autres musulmanes parce qu'elle est lettrée ; jeune, elle reçoit quelques notions de théologie, de grammaire, et apprend son Coran. De tous temps Araouan fut pourvu d'écoles de « Tafila » ; à l'heure actuelle il n'en reste plus que deux.

Cette particularité ecceptée, les us et coutumes des Kel Araouan, ne diffèrent en rien des us et coutumes des autres musulmans, et cela parce que, tribu de « Tolbas », ils appliquent à la lettre les préceptes sacrés du prophète.

Ils ont néanmoins hérité d'une tradition encore en honneur chez les Kel Essouck, d'être lettrés de père en fils.

Mohamed Ben Adda fit souche littéraire. Il enseigna aux jeunes Imakgcharen, à ses propres enfants, ce qu'il savait de théologie, de droit, de grammaire ; ceux-ci l'enseignèrent à leur tour à leurs descendants et ainsi se transmit de génération en génération, un héritage scientifique qui, accru des connaissances afférentes aux diverses époques, fait aujourd'hui la renommée des Kel Araouan. Cette renommée n'a rien d'exagéré, la tradition est encore scrupuleusement respectée.

Les Kel Araouan ne sont pas tous lettrés au même degré, celà va sans dire, mais il n'en est pas un qui ne possède sa « cénadig » pleine de ces vieux manuscrits jaunis par le temps, conservés dans des gaines en marocain rouge. Bien qu'ils n'aient là que des livres pieux répandus à foison dans l'Islam savante, ils les considèrent comme des reliques pour en avoir hérité de leurs ancêtres ; à force de les commenter ils les connaissent par cœur et, cependant,

(1) Tidinih : instrument de musique à deux cordes.

il ne se passe pas un jour sans qu'ils n'en relisent quelques pages, en y trouvant chaque fois le même attrait.

Quelques-uns d'entre-eux sont de véritables érudits en matière de théologie, et le mot en soi n'a rien d'étonnant, si l'on considère qu'entre toutes les religions, l'Islam fut la plus fertile en doctrines parce que la plus commentée, et que les musulmans, avec leur fatalisme implacable, subordonnant toutes leurs connaissances à la notion, l'idée de Dieu, n'admettent qu'une science dont dépendent toutes les autres, la théodicée.

Les « Tolbas » à qui l'on peut donner ce titre d'érudit sont, sans contredit, le vieil Arouatta, le Cadi Sidi Ahmed et son élève Belkheir ; ce dernier est l'auteur de deux ouvrages dont l'un, une littérature « Charh Djeroum », est paraît-il, très appréciée des Kel Araouan.

Voici d'ailleurs quelques-uns des livres que l'on trouve dans leurs « cénadig » :

KHALIL	
ABDEL BEKI	Commentaire du KHALIL
BADIR	id.
DESOUKI	id.
KIFAYE EL TALEB	Commentaire de la Risala
EL ADAOUI	id.
EL KASTELANI	Commentaire des HADITHS
EL MAKMOUDI	Grammaire et Littérature
EL MORADI	id.
EL AMIATI	id.
EL MOHALARATI	id.

Généralement dans une tribu, à fortiori losqu'ils ne sont pas nombreux, les membres qui la composent sont tous « Khouan » d'une même confrérie, non seulement par atavisme, mais pour suivre en celà la voie tracée par leurs ancêtres

Ahmed Ben Adda était mokhadem des Kadria, et comme tel initia les siens aux mystères de la doctrine Djilalienne.

La première génération la pratiqua, mais les autres qui, par l'intermédiaire des commerçants venus du Nord, connurent les sectes nouvelles, les étudièrent à fond et purent dès lors choisir celle qui correspondait le mieux à leurs aspirations, qui était plus en conformité avec leurs sentiments intimes.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle les confréries Chadelienne, Madanienne. Tidjanienne, etc., dont les germes ont été apportés par les « Tidjars » du Tadjakant, mais surtout par ceux de la Tripolitaine, ont encore des adeptes à Araouan.

Le vieil Arouatta et son oncle Bô sont Madaniens. Le cadi professe la doctrine Chadelienne et Belkheir celle des Kadrias.

Quand aux autres Kel Araouan, bien qu'il se trouve parmi eux des adeptes de toutes ces confréries, le plus grand nombre sont ou Tidjaniens ou Kadriens, il faut excepter cependant quelques Tadjakant qui professent la doctrine de Der Kaoui.

Il va sans dire qu'une telle tribu de « Tolbas », plutôt une telle tribu maraboutique (puisque de nos jours « Taleb » est devenu synonyme de marabout), n'ait eu d'autres aspirations, d'autres buts qu'une paix profonde pour exercer en toute quiétude les rites qu'exige la religion Islamique.

En fait elle demeura indifférente aux luttes acharnées qui se déroulaient sous ses yeux entre les Bérabiches, les Kel Borada et les gens du Nord ; elle donnait asile aux belligérants, sans aucune distinction, respectant les lois traditionnelles de l'hospitalité si en honneur chez les Musulmans.

Jouissant de l'estime générale, les Kel Araouan se livraient paisiblement, qui au commerce, qui à l'enseignement ou à l'étude, vivant en excellents termes avec leurs voisins. Bien que sédentaires, ils possédaient de nombreux troupeaux de chameaux que leurs esclaves surveillaient au pâturage sous le contrôle des fractions nomades. Les pillards n'y touchaient pas : sans doute craignaient ils de s'attirer la colère d'Allah en razziant les

biens de Safi réputés, mais surtout, parce que les qualités guerrières des Bérabiches leur donnaient à réfléchir.

Malheureusement ces qualités guerrières décrurent et les Regueibat, les partisans de Mohamed el Abidine en profitèrent pour les dépouiller.

Aussi n'est il pas étonnant de les voir de plus en plus abandonner le Ksar inhospitalier, pour se rapprocher de Tombouctou, où ils se sont groupés autour du jeune chef Sidi Ould Arouatta.

Araouan, le 28 Novembre 1918.

Jean JAUFFRET.

La Grotte de La Guethna

(COMMUNE DE LOURMEL, DÉPARTEMENT D'ORAN)

Situation, Description

La grotte de La Guethna est située à environ cinq kilomètres au Nord-Ouest de Lourmel, exactement à 400 mètres au Nord des ruines berbères indiquées sur la carte d'Etat-Major de Lourmel, sous la dénomination de « Ruines arabes ». Je l'ai marquée par un signe conventionnel sur la carte géologique « Rio-Salado-Lourmel » qui vient de paraître.

Pour se rendre à la grotte on prend, à Lourmel, la route du Polygone d'artillerie de Tifarouine que l'on suit jusqu'au kilomètre 4,6. Là, on oblique à gauche pour prendre le chemin de Figalo qui, à quelques mètres, franchit, à gué, l'oued Baroudi. Vers la droite, à environ 200 mètres de la rivière, on voit déboucher un ravin ; c'est celui de la grotte. Un sentier conduit au ravin, dans lequel on s'engage. Bientôt on aperçoit, à environ 300 mètres, dans l'escarpement du flanc gauche, et dominant une haute pente, l'ouverture presque ogivale de la grotte à demi-masquée par un figuier.

A l'intérieur, la grotte présente une grande cavité assez régulière qui est prolongée à droite par un étroit rétrécissement. Ses dimensions sont les suivantes : 3 mètres de largeur et 3 mètres de flèche ; grande cavité : largeur moyenne, 6 mètres ; profondeur, 8 mètres ; hauteur de voûte, 4 à 6 mètres. Le réduit est long de 2 mètres.

Historique des fouilles

J'ai reconnu cette grotte et récolté des silex sur ses pentes, en 1911. Ce n'est que le 13 avril 1912, par une

journée de pluie, que j'ai pu y pratiquer, avec l'aide d'un terrassier, un sérieux sondage. En 1921, en avril, le mauvais temps me permit de reprendre les fouilles. Aidé de deux ouvriers qui me débarrassaient des terres au fur et à mesure, je pus explorer une bonne partie de la couche archéologique. La moitié du dépôt, environ, reste à fouiller.

Dépôts archéologiques

1° PENTES. — Comme d'ordinaire, le caractère archéologique de la grotte me fut indiqué par les pentes qui, du seuil de l'ouverture de la cavité, descendent au thalweg du ravin. Très noires et très étendues elles étaient assez riches en fragments de silex, de jaspe et de poterie. Fait curieux, tandis que les morceaux de jaspe étaient assez nombreux sur les pentes, je les ai trouvés plutôt rares dans la couche archéologique de la grotte.

Au sujet des jaspes je rappellerai que la grotte est située non loin de l'ancien volcan miocène andésitique de Tifarouine où, parmi les roches éruptives, certaines roches de précipitation chimique, siliceuses, ne sont pas rares, surtout les jaspes et les calcédoines. Une partie des matériaux utilisés par les troglodytes se trouvait donc à pied d'œuvre.

En passant, je signalerai aussi que des quartzites crétacés se trouvent aux abords des formations volcaniques qui, à l'Est, reposent sur le néocomien. Les quartzites ont donc pu être parfois utilisés.

Les principaux objets que j'ai recueillis sur les pentes sont : quelques silex retouchés dont un petit segment assez détérioré, un gros grattoir, une pointe grossière retouchée sur un côté, des bouts de lames de silex, un morceau d'œuf d'autruche, un fragment d'oligiste.

2° COUCHE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GROTTE. — Comme il arrive le plus souvent, la partie supérieure des dépôts de remplissage de la grotte était constituée par une couche de crottin de chèvre et de mouton de $0^{m}20$ à $0^{m}30$ d'épaisseur. Un lit d'éboulis à petits éléments, de $0^{m}50$, séparait la couche de fumier du dépôt archéologique.

Ce dépôt, très régulier, a de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ d'épaisseur,

parfois, 0m50. Le terreau, d'abord noir, devient cendré en profondeur, très meuble et plutôt humide. Par places on trouve des cendres épaisses très charbonneuses, ce qui me laisse sceptique sur l'attribution d'une très grande ancienneté à la couche archéologique. Le dépôt, très homogène de haut en bas, ne présente aucune particularité permettant d'y délimiter deux ou plusieurs couches. En résumé, le véritable dépôt archéologique est constitué par une couche de cendres terreuses et de cendres presque pures de 0m30 à 0m50 d'épaisseur. Au dessous, sur le fond rocheux, je n'ai rencontré aucune trace de la couche jaune de désagrégation qui recouvre souvent le sol de nos grottes oranaises ; ce qui ne veut pas dire qu'elle n'y existe pas. Il pourrait s'en trouver des lambeaux dans quelques creux de la partie non fouillée.

Comme on le verra plus loin la couche archéologique n'était pas très riche en restes de l'alimentation et en objets d'industrie.

Foyers. — Les gâteaux de cendres, restes d'anciens foyers, étaient assez nombreux dans toute l'étendue et toute l'épaisseur de la couche archéologique. Le fond rocheux était presque entièrement recouvert de cendres compactes et peu épaisses.

Restes de l'alimentation. — Les restes de l'alimentation comprennent surtout des helix. Les ossements sont rares. A ces restes sont associés des ossements de fauves actuels que j'énumèrerai avec la faune des vertébrés.

1° Vertébrés. — Les vertébrés dont j'ai recueilli quelques os sont :

L'Hyène (*Hyœna striata* L.), représentée par le 2e métacarpien droit d'un individu adulte et par l'astragale droit d'un très jeune sujet.

Le Caracal (*Felix caracal* L.), par un cubitus et une phalange.

La Mangouste (*Herpestes ichneumon* L.), par une mandibule inférieure, un humérus et la tête d'un scapulum.

Le Porc-Épic (*Hystrix cristata* L.), par une incisive et une molaire.

Le Rhinocéros (*Rhinoceros* sp. ?), par la phalange onguéale du doigt interne postérieur gauche (Fig. 1).



Fig. 1. – Phalange onguéale de Rhinoceros *sp.* ? — Gr. nat.

Les dimensions de cette pièce rarissime sont :

Longueur transverse	0,056
Hauteur	0,033
Plus grande longueur des deux facettes articulaires	0,038
Longueur de la crète séparant les facettes articulaires	0,019
Longueur de la saillie formant bec	0,012

De l'examen des dessins qu'a bien voulu faire à mon intention mon confrère et ami, M. Camille Arambourg, d'après les sujets de la galerie d'*Anatomie comparée* du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, il résulte que la phalange ressemblerait plutôt à celle d'un *Rh. simus* Burchell qu'à celle de toute autre espèce.

Je m'empresse d'ajouter que cette pièce du squelette n'a qu'une valeur spécifique très relative ; mais celle de Lourmel paraît bien provenir d'un animal du groupe des bicornes plutôt que d'un unicorne.

La présence de cette phalange de Rhinocéros dans une grotte que je considère comme néolithique, vient encore une fois de plus, apporter un de ces éléments de trouble qui nous rappellent, de temps en temps, qu'il faut être prudent dans les conclusions à tirer des faits observés, surtout d'un fait isolé.

La phalange a été trouvée vers le fond, dans la couche cendrée, et non dans la couche jaune qui n'existait pas. Cette pièce a un aspect relativement frais ; elle n'est pas plus fossilisée qu'une phalange de *Bos opisthonomus* de la même époque.

LE SANGLIER (*Sus scrofa* L.), représenté par une molaire, deux machoires de lait, une phalange onguéale.

LE MOUFLON A MANCHETTES (*Ovis tragelaphus* Desm.) *Ovis lervia* Lydekker, par deux arrière-molaires : une supérieure et une inférieure, un astragale et la tête inférieure d'un tibia. La détermination de ces pièces provenant d'un jeune individu reste douteuse, car je ne possède pas des éléments de comparaison suffisants.

UNE GAZELLE, probablement la Gazelle de montagne (*Gazella Cuvieri* Ogilby, *Dorcas Kevella* Pomel), représentée par trois prémolaires supérieures de lait et une tête postérieure de métatarsien trouvées dans le fond du dépôt.

Un peu plus haut j'ai recueilli les 1re et 2e phalanges d'un doigt de devant remarquables par leurs dimensions :

1re Phalange : Longueur : 0m052.... au lieu de 0m048
Hauteur à l'arrière : 0m019 — 0m014
Epaisseur au milieu : 0m015

2e Phalange : Epaisseur au milieu : 0m015 au lieu de 0m008
Hauteur à l'arrière : 0m014 — 0m009

Pomel ayant créé une *Gazella Oranensis* en se basant tout simplement sur un fort massacre que j'avais trouvé dans la grotte du Ciel Ouvert, il est bien difficile d'établir les différences ostéologiques entre le kevel et la Gazelle oranaise, les diverses pièces du squelette de cette dernière étant inconnues.

La coexistence dans la région d'une troisième espèce, la Gazelle rouge (*G. rurifrons* Pallas, Joleaud ; *G. Pallaryi* Pomel), animal aussi de forte taille, augmente encore la difficulté de détermination de matériaux insuffisants.

L'ANTILOPE BUBALE, l'ouach (*Boselaphus bubalis* Pallas), représentée par quatre molaires.

LE BOEUF. — Rien du *Bos opisthonomus* Pomel. Dans les parties supérieures de la couche quelques mauvais restes de petits bœufs actuels et sans valeur archéologique.

De tous ces animaux on ne peut retenir, pour ce qui concerne les restes de l'alimentation, que le sanglier, le mouflon, la gazelle et l'ouach.

Quant au *Rhinocéros* il est à souhaiter que ceux qui achèveront de vider la grotte arrivent à découvrir quelques grosses pièces afin d'établir si, réellement, il a été mangé par les troglodytes de La Guethna.

2° Invertébrés. — Les hélices étaient assez nombreuses et paraissaient avoir, comme d'ordinaire, constitué la base de l'alimentation.

Les moules (*Mytilus afer L.*) étaient assez rares.

Les patelles, très rares. Je n'ai rencontré qu'un seul fragment de ces mollusques.

Homme. Sépultures. — Je n'ai rencontré dans mes fouilles qu'une première phalange d'un orteil humain.

Armes et instruments. — 1° *Pierre taillée.* — Les objets en pierre taillée sont représentés par des éclats grossiers de silex, de calcédoine, de jaspe, plutôt épais, d'assez grand diamètre, 0^m04 à 0^m05. Quelques rares exemplaires sont taillés et retouchés en grattoirs subcirculaires ou irrégulièrement polygonaux, à faces assez parallèles, parfois à face supérieure pyramidale. Un, en jaspe, le plus régulier, est en forme de trapèze peu épais.

A citer un gros grattoir en andésite de 0^m06 sur 0^m05 de surface.

En résumé c'est un ensemble de pièces présentant la facture sans style défini des instruments et éclats des stations de plein air de la région de Lourmel, avec cette différence que les troglodytes de La Guethna ont utilisé plus souvent le silex que les autres roches siliceuses.

Les lames sont assez rares. J'en ai six retouchées *seulement sur un bord*, l'autre bord restant tranchant ; d'autres sont un peu encochées. Elles ont été trouvees, en général, vers la base ; une, même, sur le fond rocheux.

A signaler un silex en lame de canif assez mal travaillé, et, surtout, un petit trapèze subpédonculé, du type des trapèzes des foyers littoraux, recueilli à 0^m30-0^m40 au-dessous de la couche de chèvre, donc, presque à la base de la couche à helix.

Les dimensions de ce trapèze sont : tranchant inférieur : 0^m020 ; tranchant supérieur : 0^m002 ; hauteur : 0^m008.

A citer encore : un nucleus de silex noir à petites lames, ce qui indique bien la fabrication sur place.

Fait très rarement observé, j'ai recueilli un éclat de quartzite grossièrement taillé en grattoir subrectangulaire, à faces parallèles, de 0^m03 sur 0^m02 ; épaisseur : 0^m004.

2° *Pierre polie.* — Néant.

3° *Percuteurs.* — Un galet et deux fragments ; un galet plat circulaire à pourtour fortement ébréché par les chocs.

4° *Os poli.* — Rien de typique. Seule une esquille, à extrémité présentant des traces d'usure, a pu servir accidentellement de perçoir.

Poterie. — Les restes de poterie ont été relativement nombreux. Sur les vingt-quatre fragments recueillis, vingt présentent des motifs d'ornementation différents, sept ont le bord incisé, sept portent un têton. Le plus grand morceau porte un gros têton plein, à section cylindro elliptique de 0m04 à 0m05 d'épaisseur et saillant de 0m03. L'extrémité est renforcée en bourrelet que limite une sorte de gorge facilitant la suspension. Dans ce but il existait, sans aucun doute, deux têtons opposés destinés à suspendre le vase aux deux bagues d'une corde. Ce fragment présente, en outre, deux trous de réparation.

Un autre têton, à section elliptique et disposé verticalement dans le sens du plus grand diamètre, est percé en travers d'un trou de suspension.

Deux autres fragments sont percés d'un trou de réparation.

On pourrait admettre que les trous qui se trouvent près du bord d'une poterie, ont pu être destinés à la suspension ; cette hypothèse ne peut être retenue que dans quelques cas particuliers. Dans nos grottes, les trous ne sont pas, généralement, cylindriques dans toute l'épaisseur de la poterie, ils sont évasés, ce qui prouve qu'ils ont été creusés dans la poterie cuite, en vue de la consolidation ou de la réparation d'ustensiles fendus ou brisés.

La poterie a été rencontrée dans toute l'épaisseur du dépôt archéologique, surtout dans la partie moyenne et aussi, jusqu'au fond.

Objets de parure. — *Pendeloques.* — Peu d'objets : un segment de pectoncle, trois *Columbella rusticana* ; une *Melanopsis.* Tous ces objets ne sont pas percés.

Œuf d'autruche. — Fragments assez fréquents de haut en bas. Le plus grand a été recueilli sur le rocher du fond.

Ocre. — J'ai rencontré un gros gâteau d'ocre rouge pétrie, d'au moins 0m30 de diamètre ; épais, au milieu, de 0m10. Il était situé à peu de profondeur, à 0m05 au-

dessous de la couche de chèvre, bien étalé au-dessus d'un foyer dont il était séparé par $0^{m}10$ de terreau.

Je n'ai rencontré aucun instrument destiné au broyage. Un galet quelconque pouvait y suffire.

Objets divers. — Je ne vois à signaler que la rondelle en poterie, sorte de palet, trouvée sur les pentes. Cette rondelle taillée dans un tesson de vase paraît inachevée car elle a encore le profil externe d'un fer à cheval. Diamètre : $0^{m}075$; épaisseur : $0^{m}012$. C'est la 2e ou la 3e des pièces de ce genre que j'ai rencontrées en Oranie.

CONCLUSIONS

La grotte de La Guethna, très pauvre en ossements, ne m'a, en outre, rien offert de particulier au point de vue de l'industrie. L'unique couche archéologique rappelle celle des grottes néolithiques d'Oran caractérisée par la poterie.

Toutefois un fait curieux, saillant, a été noté au cours des fouilles : c'est l'existence simultanée dans la couche unique, peu épaisse, d'une phalange onguéale de Rhinocéros, d'un trapèze microlithique et de nombreux morceaux de poterie ornementée en creux.

Du Rhinocéros avec de la poterie ornementée... C'est là, je crois, un fait nouveau dont on pourrait, à la légère, déduire d'importantes conséquences. Me tenant toujours sur une prudente réserve, je me refuse, jusqu'à plus ample informé, à émettre les conclusions qui paraissent découler de cette intéressante constatation. Je me borne, pour le moment, à signaler le fait et à prendre date.

Je tiens pourtant à faire remarquer que l'existence de restes d'un Rhinocéros *néolithique* dans nos grottes ne devrait pas nous surprendre outre mesure. Des Rhinocéros sont bien représentés sur les rochers gravés du Sud Oranais et du Sous marocain. Ceux qui en ont fixé le profil sur la pierre, avaient bien dû avoir sous les yeux les modèles vivants. Il est d'ailleurs probable qu'à cette époque, les Rhinocéros achevaient d'émigrer vers le centre Africain.

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'une espèce, au moins, a survécu, pendant une assez longue période, aux hippopotames paléolithiques de l'Afrique du Nord.

F. DOUMERGUE.

Deuxième APPENDICE

AU SUJET DES OUTILS PRÉHISTORIQUES PÉDONCULÉS

Pour faire suite à ses *Nouvelles Etudes de Palethnologie maghrebine* (1), mon savant confrère M. Reygasse a publié une *deuxième série* (2) de documents excessivement intéressants dont l'étude le conduit à des conclusions confirmant celles qu'il avait déjà formulées. Deux faits importants sont mis en relief :

1° L'existence, sur certains points, d'un outillage solutréen archaïque (acheuléen évolué) pour lequel M. Reygasse crée une nouvelle division de la préhistoire nord-africaine qu'il dénomme civilisation S'baïkienne.

Je ne sais si ce mot, un peu dur à nos oreilles françaises, s'applique à une civilisation très étendue qui mérite réellement d'être distinguée. *Le Congrès de l'Institut International d'Anthropologie*, tenu à Liège en 1921, ayant admis qu'il y avait lieu de créer un nom nouveau ; il n'y a qu'à l'enregistrer ;

2° L'attribution au moustérien de l'industrie à outils pédonculés pour laquelle M. Reygasse crée la dénomination de civilisation *atérienne*.

Dans l'*Appendice* que j'ai ajouté, à la hâte, à ma note sur Karouba (3) pour signaler, sans retard, la belle découverte que M. Reygasse avait faite dans les berges de l'Oued Djebbana, j'ai fait connaître mon sentiment sur l'importance de la communication de mon

---

(1) Reygasse. — In *Recueil des Notices et Mémoires de la Société d'Archéologie de Constantine*. 1920-1921. p. 550.

(2) Reygasse. — *Etudes de Palethnologie maghrebine* (deuxième série) 48 p. in-8, Braham, Constantine (1922).

(3) Doumergue. — Description de deux stations préhistoriques à quartzites taillés des environs de Karouba (Mostaganem)... Appendice, in *Bull. Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, pp. 183-224 (1922).

confrère. Tout en applaudissant à son heureuse découverte j'ai cru devoir formuler la réserve ci-après :

« Il est bien regrettable que M. Reygasse n'ait pu encore nous faire connaître la faune qui accompagnait l'industrie de l'Oued Djebbana. Je ne crois pas, d'après le niveau où elle gisait, qu'elle accuse une très grande ancienneté. L'hippopotame doit manquer. S'il s'y trouvait, il apporterait une démonstration éclatante du bien-fondé de l'opinion de M. Reygasse attribuant la station au Moustérien. »

Dans sa nouvelle publication M. Reygasse nous fixe sur la faune. Elle se réduit :

A l'*Helix melanostoma*, espèce encore vivante sur divers points de l'Algérie.

Et à l'*Equus caballus*, le cheval.

Nous sommes loin de la faune de l'*âge de l'hippopotame*. On ne peut, vraiment, faire état d'une aussi maigre documentation. Je ne puis donc que répéter encore :

L'industrie (*atérienne*) que M. Reygasse substitue au *néolithique berbère* est bien une industrie paléolithique.

J'admets que cette industrie est caractérisée par une technique moustérienne, mais je me refuse encore à lui reconnaître un âge moustérien.

Je ne puis à l'appui de mes réserves, que m'en tenir aux considérations que j'ai développées dans ma note sur Karouba.

Dans son très intéressant travail, M. Reygasse énumère et décrit aussi plusieurs autres stations dans lesquelles il a recueilli de belles collections se rapportant soit aux deux industries nouvelles, soit aux anciennes. Je ne les passerai pas en revue ; elles intéresseront tous ceux qui s'occupent de Préhistoire.

La lecture de la brochure m'a suggéré d'autres remarques. A la page 28, M. Reygasse écrit :

« Toutes ces pièces (outillage pédonculé des stations atériennes) portent une forte patine généralement jaunâtre et parfois blanchâtre... Cette patine spéciale est, en général, caractéristique des outils moustériens purs et des outillages à outils pédonculés que j'ai découverts dans le Sud Constantinois. Elle ne se retrouvera pas, bien entendu, dans les pièces en quartzite de l'Oranie. »

J'avoue ne pas bien saisir la portée de cette observation,

la patine dont parle M. Reygasse pouvant, aussi bien à Oran qu'à Constantine, se constituer sur le quartzite dans des cas tout-à-fait spéciaux, mais rares. A Oran, comme partout ailleurs, les pointes pédonculées en silex et surtout celles en quartz laiteux ou en calcédoine sont, très souvent, recouvertes d'une patine jaunâtre ou blanche ; elles se mêlent à celles en quartzite brun noir non patiné.

Plus loin M. Reygasse ajoute :

« A proximité de la station *atérienne* d'Oum el Tine se trouve un atelier de *paléolithique moyen.* »

Ici je ne comprends plus et je me demande si nous nous entendons bien au point de vue de la répartition des nouvelles industries dans le tableau de l'échelle *chronologique.* Pour M. Reygasse l'industrie *atérienne* est moustérienne et il paraît la distinguer d'une autre du *paléolithique moyen.* Or G. de Mortillet, Déchelette ont, dans leurs manuels classiques rangé le moustérien dans le *paléolithique moyen.*

On pourrait donc déduire de la phrase citée et du reste de la page que les stations de surface ne sont pas synchroniques des stations moustériennes à outils pédonculés en place. Ces dernières n'appartiendraient donc pas au paléolithique moyen.

Il y aurait lieu de préciser pour faire disparaître l'équivoque que la phrase reproduite plus haut me paraît laisser subsister.

*
* *

Après cette trop rapide analyse, je tiens à attirer l'attention sur un incident qui m'apporte une fois de plus la preuve que les hommes de science, qui n'ont, avant tout, que le seul souci de rechercher la vérité, n'hésitent pas à reconnaître qu'ils ne sont pas infaillibles et qu'ils peuvent, par conséquent, se tromper.

En 1910, dans leur *Mémoire* sur une exploration préhistorique du Sud Tunisien, M. le D[r] Capitan, l'éminent professeur du Collège de France et de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, M. J. de Morgan et M. Boudy ont fait état du « néolithique berbère ». Ils donnèrent ainsi une consécration quasi-officielle au bien-fondé de l'opinion de M. Pallary, l'inventeur de ce néolithique.

Au Congrès de Liège qu'il présidait, M. le Dr Capitan, après avoir examiné les collections de M. Reygasse, entendu et discuté son exposé, fit la déclaration suivante :

« Dans notre mémoire avec De Morgan et Boudy sur le préhistorique tunisien, nous avions méconnu la vraie nature des silex pédonculés. Obsédés par la notion de spécificité des formes, nous les avions morphologiquement classés dans le néolithique et, par suite, considéré que leur présence dans les milieux moustériens ne pouvait tenir qu'à un mélange adventice. Nous avions vu le fait, nous ne l'avions pas compris. Il y a deux ans, mon élève le Dr Clergeau avait recueilli, en plein milieu moustérien des pointes pédonculées. Je n'avais pas voulu le croire. Il y a un an environ il rapporta des pièces semblables recueillies sans aucune cause d'erreur dans des couches moustériennes. Je fus convaincu. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui apporter cette petite confirmation à la belle découverte de Reygasse. »

M. le Dr Capitan a donc reconnu loyalement qu'il s'était trompé. Il n'en reste pas moins un grand savant qui honore la science française.

Mes bien amicales remarques faites, il me reste à féliciter M. Reygasse de l'ardeur qu'il apporte à jeter un peu plus de clarté dans notre préhistoire algérienne. Je suis heureux de le voir s'imposer de jour en jour, et de plus en plus, à l'attention du monde savant. Mais étudier certaines questions à fond, est plus urgent que de créer des noms nouveaux. Si on voulait procéder à la spécification de tous les types d'industries préhistoriques nord-africaines la liste ne serait pas près d'être close.

Au fond, peu m'importe personnellement. Que l'on classe des silex tant que l'on voudra, mais qu'au moins on nous fixe sur la place à leur donner dans l'échelle *chronologique*. Que le préhistorien se double du géologue et surtout du paléontologiste.

La Préhistoire n'est que l'Histoire primitive de l'Humanité. En Histoire on classe des faits et non des outils.

F. DOUMERGUE.

De la Religion Mahométane Pour la Femme Musulmane

Conférence faite le 19 Avril 1923

à la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*

Mesdames, Messieurs,

La *Société de Géographie d'Oran* m'a fait le grand honneur de me demander une conférence à l'usage du public éclairé de la Capitale de l'Oranie.

J'ai accepté de grand cœur, mais je commence par vous avouer que je me trouvais dans l'embarras pour le choix du sujet à traiter.

Par bonheur, mon ami MALMEJAC, que vous connaissez tous, devait, lui aussi, faire une conférence, sur la religion musulmane. Mais le manque de temps l'a empêché de rédiger cette conférence.

Naturellement, je me trouvais tout désigné pour me substituer à mon ami, mais je crains bien de voir le public oranais perdre à cette substitution.

Quoi qu'il en soit, je prends mon courage à deux mains, je vous demande toute votre indulgence pour un homme que ses occupations purement militaires, scientifiques et littéraires, n'ont pas préparé à parler en public.

Une chose digne de remarque, c'est l'ignorance presque générale chez mes concitoyens Français, de la religion musulmane, malgré le contact, presque séculaire, de la vie des colons ou des fonctionnaires algériens avec les indigènes musulmans.

Je me hâte de vous dire que cette ignorance, regrettable

à plus d'un point de vue, est due en grande partie, à ce que le peuple musulman de l'Afrique du Nord, pour se garantir contre les déprédations des fonctionnaires Turcs et autres, qui l'ont pressuré pendant des siècles, a été obligé, d'abord d'établir un mur aussi épais que possible, entre sa famille et le monde extérieur ; puis, pour ne pas être soumis à de trop lourds impôts, chacun a dû paraître vivre dans la pauvreté.

Cela vous explique, en passant, et la claustration de la femme musulmane des villes, et la sordidité extérieure des maisons arabes, qui, véritables masures en dehors, enchantent le regard de toute personne qui y a pénétré.

Cela posé, je commence par vous donner quelques directives sur la religion musulmane.

DE LA RELIGION. — Le musulman est l'homme consacré à Dieu : c'est le cas de tous les prophètes depuis Adam jusqu'à Mahomet. Dans la suite, le mot musulman désigne tout homme qui suit la doctrine de Mahomet. Cela tient à ce que le véritable culte du Dieu unique ne s'est rigoureusement maintenu que dans cette doctrine. Les mots *musulman* et *mahométan* seront synonymes dans tout ce qui va suivre.

Dans l'exposé de la religion mahométane, nous nous occupons de Dieu, du Prophète, des obligations du culte, du Coran, de la Sounna, des rites orthodoxes, enfin du caractère de la religion.

DIEU. — Le Dieu de l'Islam est le Dieu unique, qui n'a pas été enfanté, qui n'a ni enfant, ni parent, ni associé. C'est le Créateur absolu de l'Univers ; c'est-à-dire de tous les astres, toutes les créatures qui peuplent les différents mondes habités, et toutes choses non comprises dans la nomenclature des êtres vivants.

C'est à Dieu que tous les êtres vivants s'adressent, il connaît leurs actions apparentes et cachées dans leurs cœurs, et ils comparaîtront tous devant lui pour lui rendre compte.

Ainsi donc, dans l'Islam tout être vivant a une âme, il y a des mondes habités autres que notre minuscule planète.

Ce Dieu unique est clément et miséricordieux, dans sa toute puissance universelle. Il récompense les hommes de bien, qui le craignent et il punit, soit dans cette vie,

soit dans l'autre, les hommes non vertueux, selon leurs crimes. Il a mis l'homme sur la terre pour l'éprouver ; épreuve par l'*abondance* et par la *pauvreté* ; épreuve par le *bonheur* et par l'*adversité* ; à cet effet, il dispense le bien ou le bonheur à son gré.

Dieu a donné à l'homme l'intelligence et le libre arbitre, et il l'a fait prévenir par ses Prophètes qu'il devra suivre la vertu et fuir le vice.

LE PROPHÈTE. — Mahomet est un homme de race arabe pure, descendant d'Ismaïl. Dieu l'a fait naître au milieu des arabes idolâtres et barbares, qui n'avaient pas encore eu d'apôtre pour enseigner à sa nation le culte véritable d'un seul Dieu, comme Noë, Abraham, Moïse et Jésus, fils de Marie.

Ainsi, il y a une alliance entre tous les prophètes dont Mahomet est le dernier, pour enseigner aux hommes des différentes contrées de l'Univers le culte du Dieu unique.

La venue du Prophète Mahomet a été annoncée depuis l'origine des temps, et notamment par Jésus, fils de Marie.

Disons, incidemment, que les livres révélés sont au nombre de quatre : Le *Pentateuque* de Moïse, les *Psaumes* de David, l'*Evangile* de Jésus, fils de Marie, et le *Coran*, auxquels tout musulman doit croire.

Mahomet a été en même temps un législateur remarquable et un grand général. Il a sorti les arabes des ténèbres de l'idolâtrie et de l'ignorance, il a soumis toutes les tribus arabes à un pouvoir central unique ; enfin, il a établi un système remarquable de l'Univers.

Dieu l'avait doté de tous les dons : une intelligence sans égale, une mémoire prodigieuse, une humeur toujours sereine. Sa conversation avait un grand charme. Il était *juste*, et son jugement était rigoureusement conforme au *droit* ; il était patient, indulgent et pratiquait le pardon des offenses. Sa politesse exquise lui gagnait tous les cœurs.

Avec cela, aucune fierté, aucun orgueil ; il accomplissait simplement ses devoirs religieux et ses devoirs domestiques. Souvent il allait lui-même puiser l'eau à la fontaine, et il préparait de ses propres mains la nourriture de ses hôtes. Il était généreux. Devenu riche, il dépensait son bien pour faire l'aumône, soit en public, soit en secret.

Disons encore que le Prophète était sincère et avait horreur du mensonge.

Il est regrettable que les hommes de l'Occident, parmi lesquels, Maracci, Prideaux et Voltaire, soit-disant instruits, aient maltraité sa mémoire, souvent pour satisfaire un fanatisme stupide.

Par une grande faveur de Dieu, l'humble auteur de ce portrait, lui-même d'origine arabe, et descendant d'un guerrier compagnon de l'apôtre, a acquis, grâce au génie de la race française, les connaissances des hommes d'Europe ; sans vouloir offenser personne, son devoir est de réfuter la plus grave accusation portée par la postérité occidentale contre son Prophète aimé de Dieu.

Accusation : « A un âge avancé déjà, Mahomet a épousé neuf femmes pour satisfaire sa sensualité, et fut luxurieux. »

Réfutation : Effectivement, il épousa plusieurs femmes à 50 ans passés. Mais, Mahomet a épousé à 24 ans, sa cousine Kadidja, beaucoup plus âgée que lui, et, de notoriété publique, il lui demeura fidèle pendant 26 ans. Peut-on dire que cet homme s'est marié, à 50 ans passés, par un besoin de sensualité ou de luxure ?

Non, évidemment, car s'il en avait été ainsi, il l'aurait fait beaucoup plus tôt, en profitant de sa jeunesse vigoureuse, et de ce que Dieu lui avait accordé un degré de polygamie plus élevé que pour les autres mortels.

Tant que Kadidja vivait, le Prophète, abandonnant ses prérogatives, a sacrifié à sa vertueuse cousine, toute sa jeunesse et tout son cœur, exclusivement.

Il faut donc admettre que ce n'est ni par sensualité, ni par luxure, qu'il s'est marié plusieurs fois après la mort de Kadidja, mais qu'il a épousé plusieurs femmes dans le but de réaliser des alliances avec son peuple (en épousant la fille de son adversaire : Abou-Sufian, par exemple), pour protéger, maintes fois, une femme en danger.

D'après cela, pour les auteurs sérieux, la raison pure ne peut lui tenir rigueur de ses mariages multiples, surtout si elle prend en considération la pureté des mœurs et la chasteté dont il a fait preuve toute sa vie durant, du témoignage même de ses contemporains, admirateurs et détracteurs réunis.

Je ne suis pas à court d'arguments pour flétrir d'autres

élucubrations des fanatiques de l'Occident, mais un développement plus grand du portrait du Prophète nuirait au caractère de ces notes sur la « Terre d'Islam », et, par suite, à leur originalité.

Tel est le portrait de notre Prophète, d'après les meilleurs auteurs ; j'en ai retranché tout ce que l'amour et l'imagination populaire ont inventé en fait de qualités légendaires.

LE CORAN. — C'est le dernier livre descendu du ciel. Il a été révélé au Prophète, en langue arabe, de façon à pouvoir être compris par les Arabes.

Le style du Coran est pur, et cette pureté n'a jamais été atteinte. Le Coran, que les musulmans suivent actuellement, a été composé après la mort du Prophète, et on a réuni dans un même chapitre les versets qui ont pour finales des consonnances semblables ou analogues.

L'Ange Gabriel a mis vingt-trois ans à le dicter au Prophète. Celui-ci ne savait ni lire ni écrire, et il était obligé de réciter à ses premiers compagnons les différentes paroles divines.

Le texte sacré se développe avec une poésie et une élégance sans égale, en périodes rimées, tantôt courtes, tantôt longues ; leur succession graduée oblige le lecteur à marcher sans cesse de l'avant, pour suivre l'inspiration poétique, et pour goûter son charme ineffable.

Je dois dire que la richesse du coloris, l'expression de la grandeur de l'unité de Dieu ne se retrouvent nulle part ailleurs, avec la même intensité, dans les langues que j'ai étudiées.

Les versets du Coran sont de deux sortes ; les uns énoncent des préceptes évidents, qu'on retrouve dans les autres livres sacrés ; les autres sont allégoriques. Ces derniers s'adressent particulièrement *aux habitants de la Mecque et des villes voisines*. Ils sont courts, vigoureux, violents même. En littérature française, je trouve quelque chose d'analogue dans les *Iambes* de Chénier.

Ces versets si poétiques et si vigoureux correspondent à la première partie de la vie de l'apôtre de Dieu, la conviction qui les anime ne se retrouve pas aussi forte dans les chapitres donnés à Médine.

Ici une remarque : l'époque du passage de la poésie brillante à la prose versifiée est la même que celle du

changement constaté dans la mentalité des arabes et de leur grammaire, car désormais, le texte du livre sacré fera la loi grammaticale ; et nous considérons la langue de notre livre comme une seconde religion, à laquelle nous sommes aussi fortement attachés qu'au dogme. C'est dans cette langue du Coran que les serviteurs du Dieu unique répondront de leurs actions, le jour du jugement.

Je puis donc affirmer que notre Prophète, par son seul génie, puisqu'on lui refuse la révélation en philosophie, nous a donné une religion sans pareille, et a assuré à notre langue une pureté et une souplesse qui lui permettent de prétendre à être dans l'avenir la langue universelle, par excellence.

LA SOUNNA. — La Sounna est la réunion des obligations rituelles *volontairement consenties*. Elle est dérivée du *Hadith*, ou ensemble des entretiens de Mahomet avec ses compagnons : tout ce qu'a dit Mahomet étant inspiré par Dieu, les Orthodoxes en font un article de foi. La non acceptation de ces nouvelles obligations par tous, a fait naître un schisme.

DU DOGME. — La règle de conduite des hommes qui craignent Dieu est résumée ainsi :

1° Croire aux choses cachées, faire la prière et l'aumône, croire à ce qui a été révélé à Mahomet et aux Prophètes avant lui, croire fermement à la vie future ;

2° Avoir la foi en Dieu unique, ne pas lui donner d'égal, ni d'associé, ni d'enfant ;

3° Faire le jeûne pendant le mois de Ramadan, dans lequel le Coran est descendu du ciel. (La vingt-septième nuit de ce mois s'appelle nuit de la Puissance, parce que toutes choses y ont été ordonnées) ;

4° Accomplir le Saint-Pèlerinage, quand on en a les moyens « en venant de toutes les parties de l'Univers, même des contrées les plus éloignées du *Sanctuaire Auguste* ».

Obligations de la Morale générale

1° *Il faut* : faire le bien, secourir ses parents, ses proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs, être tolérant.

La tolérance est prescrite dans le Coran :

a) Par le Chapitre des infidèles ; *b*) Par le Verset : « *Ne* « *faites pas de violences aux hommes à cause de leur foi* ».

Pratiquer le pardon des offenses :

Chapitre IV, verset 148 : « *Pardonnez les offenses que* « *vous avez souffertes. Dieu est indulgent et puissant* ».

2° *Il est défendu* : de tuer, de commettre l'adultère, de mentir, de voler, de faire de faux témoignages, de prêter à usure, de violer la parole donnée, de violenter quelqu'un à cause de sa foi.

Obligations de la Morale particulière

1° *Il faut* : faire la prière dans l'état de propreté du corps et de pureté de l'âme ; respecter son père, sa mère, ne jamais les contredire, les nourrir et les entretenir s'ils sont dans l'indigence ; travailler pour acquérir toutes choses désirées, en mettant sa confiance en Dieu ; être résigné aux décrets de la Providence, mais après avoir fait tout son possible pour bien faire ; être bienfaisant, secourable, ne pas empêcher quelqu'un de faire l'aumône ; ne pas toucher aux biens de l'orphelin, si ce n'est pour les faire fructifier ; ne pas maltraiter le mendiant, et à défaut de don, lui parler au moins avec humanité, etc...

2° *Il est défendu* de manger le sang, la chair du porc, la chair des animaux morts sans être saignés, la chair des animaux, même saignés, si on a invoqué sur eux un autre nom que celui de Dieu ; se livrer au vin, aux jeux du hasard, et aux puissances occultes ; de faire des statues.

Obligations de la Morale sociale

Le Coran fixe les conditions du mariage, du divorce et du partage des successions ; il ordonne la tolérance religieuse ainsi qu'on l'a vu, et le pardon des offenses.

LES RITES. — On appelle rites les différentes manières de prier, et d'accomplir les obligations du pèlerinage. Le Prophète a fait les unes et les autres de différentes manières. Alors, les docteurs mahométans, après des discussions sans nombre, ont fini par admettre quatre rites

orthodoxes, portant les noms des quatre principaux docteurs : Rite Malekite, Rite Chafite, Rite Hanafite, Rite Hamblite.

Ces rites sont suivis par les musulmans orthodoxes des différentes contrées islamiques, et le nombre des adeptes d'un rite donné est variable avec la région. En réalité il n'y a qu'un seul *Rite*.

Caractère de la religion Mahométane

La religion mahométane est la religion du Dieu unique par excellence. Je ne reviens pas sur la définition du Dieu de l'Univers. Je dirai seulement que Dieu a fixé la durée de la vie terrestre de tous les êtres vivants, ainsi que celles des êtres vivants des autres mondes habités. Il connaît toutes les actions et celles-ci sont écrites dans le livre de l'*évidence* : toutes les créatures se présenteront devant lui au jour de la résurrection.

Il conduit dans le droit chemin les hommes de bien, les récompense ici-bas ou dans le ciel ; les scélérats ont pour patron Iblis, l'ange déchu, et seront punis de peines éternelles. Enfin Dieu ordonne la bienfaisance, la tolérance et le pardon des offenses. Il ordonne aussi l'*activité* pour se procurer l'abondance, en exploitant les richesses dont il a doté notre planète.

La responsabilité individuelle de l'homme en particulier, son affranchissement complet au point de vue de la foi, l'idée de ne dépendre que du Créateur, l'idée d'être une personne morale indépendante, grandissent l'homme à ses propres yeux, et l'attachent fortement à sa doctrine ; rarement un musulman éclairé change de religion.

De plus, la conséquence des obligations rituelles est que le musulman vrai est une personne très propre ; la saleté actuelle, que l'on constate en terre d'Islam, provient généralement du manque d'eau, et surtout, de ce que les musulmans d'Afrique et d'ailleurs sont revenus à la vie primitive, par la barbarie et l'incapacité de leurs maîtres les Turcs.

Donnons quelques détails sur les obligations rituelles.

Cinq fois par jour, à des moments déterminés, on doit faire une prière. Tout d'abord on doit procéder aux ablutions, se laver les pieds, les parties honteuses, les mains

et les bras, la figure, les oreilles ; se rincer la bouche et nettoyer le nez, mouiller légèrement les cheveux. Chaque prière comprend un certain nombre de mouvements : dislocations, assouplissements des articulations, flexion du corps en avant et en arrière, travail des extrémités, le tout en un rythme lent réglé par l'iman ou prêtre directeur (souvent improvisé ,car tout mahométan connaissant le dogme peut remplir les fonctions de prêtre).

En décomposant tous les mouvements de nos prières mahométanes que le *non musulman* ne comprend pas, j'ai retrouvé tous ceux de la gymnastique française. De telle sorte que les pratiques du culte islamique constituent un véritable manuel d'éducation physique. Ainsi donc le mahométan, qui suit exactement sa religion, est une personne très propre, devient vigoureux et apte à tous les exercices physiques.

J'ai dit non musulman ; beaucoup de personnes pensent que nous appliquons le nom d'*infidèles* aux chrétiens et aux israélites, c'est une grave erreur : dans le texte sacré, toutes les fois qu'il s'agit des hommes de ces deux confessions, nous lisons « les gens du livre », puisque nous croyons aux livres originaux de Moïse, de David et de Jésus, fils de Marie.

La différence essentielle avec les autres religions monothéïstes, est que Dieu n'a pas de fils, et que Mahomet n'a pas reçu le don de faire des miracles ; il n'a été chargé que de la prédication.

Disons enfin que cette religion, si belle, a été déviée de son but par les successeurs de Mahomet, qui ont voulu prétendre assujettir à la religion de la nation arabe toutes les populations conquises dans la suite des temps. Quand Mahomet faisait l'unité de l'Arabie, il n'exigeait pas des juifs et des chrétiens de changer de religion, mais il les soumettait au payement du tribut sacré, comme tout le monde.

Enfin, les successeurs du Prophète, n'ayant ni son génie, ni sa tolérance, commirent, en son nom et au nom de Dieu clément et miséricordieux, des actions défendues par le Coran même.

En résumé, la religion mahométane bien comprise est très bonne, et c'est la seule qui grandisse l'homme par l'indépendance absolue qu'elle lui donne.

C'est aussi la religion de l'hygiène et de la vigueur physique.

Enfin, il faut reconnaître, malgré tous les fanatiques de l'Occident, que cette religion est un puissant moyen pour le progrès de la civilisation, puisque c'est grâce à elle que l'anthropophagie a disparu des contrées noires de la Terre d'Islam.

POUR LA FEMME MUSULMANE

Le deuxième sujet que je doit traiter devant vous est peut-être plus intéressant, surtout pour les dames.

En effet, « *Pour la femme musulmane* », est le titre d'une véritable croisade, qu'il faut que vous m'aidiez à entreprendre, pour relever la condition sociale de la femme musulmane, en particulier celle des villes.

D'abord, pourquoi, dans presque tous les pays, civilisés ou primitifs, la femme *est elle mise* dans une situation inférieure par rapport à l'homme ?

Pourquoi, dans ces mêmes pays, y compris notre beau pays de France, la femme du peuple, paysanne, ouvrière des villes, est-elle toute la journée au travail, et fait-elle souvent une partie du métier de son mari ?

Exemple : en Bourgogne, non loin de Bar-sur-Seine, j'ai vu des femmes se rendant au travail de la vigne, leur hotte lourde sur le dos, et les hommes marchant en groupe, sans rien porter et fumant la pipe.

Vous connaissez tous l'indigène d'Afrique, qui marche à côté de sa femme sans rien porter, alors que la pauvre femme a une montagne de bois sur le dos.

Celà est dû uniquement à la faiblesse physique de la femme.

A l'origine des Sociétés, la femme pouvait être acquise par achat ou par la force des armes, tout comme un objet.

Je dois dire que, peu à peu, les causes qui ont formé les Sociétés modernes ont exercé leur influence bienfaisante pour relever la femme, et lui donner la considération à laquelle elle a droit réellement, puisque la femme, la plus vilaine même, est un être adorable.

Mais oui, adorable, la preuve c'est que l'homme cherche bientôt à s'en assurer la *possession exclusive*, par un contrat verbal à l'origine, écrit dans la suite des temps.

C'est l'acte de l'état-civil, c'est la carta du Cadi, pièces constituées en bonne et due forme. Puis les prêtres de toutes religions se mêlent de l'affaire ; ils font du mariage une chose divine et y introduisent les éléments du dogme ; c'est le mariage religieux.

La condition actuelle de la femme musulmane est le résultat du retour à la barbarie primitive du peuple musulman, consommé par la mauvaise gestion turque. Au moyen-âge, quand les flambeaux de Bagdad et de Cordoue éclairaient le monde européen encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance, la femme musulmane était très civilisée, par comparaison avec sa compagne chrétienne : elle suivait la vie normale de l'épouse telle que notre Prophète, que l'on n'écoute plus par ignorance, l'a définie.

MARIAGE. — Dans toute la *Terre d'Islam*, le mariage et le divorce se font selon un code dérivé du Coran, mais variable avec les rites religieux. Le Coran fixe d'une manière précise les obligations du mari, de la femme et des parents :

a) Le mari doit nourrir et entretenir sa femme, suivant ses ressources, la *protéger* et assurer son bonheur ;

b) Il fournit une partie *de la dot de sa femme*, dot qui est complétée par le père. La dot est partagée en deux parts : l'une sert à acquérir les *premiers vêtements* de la mariée et sa *parure* ;

L'autre est généralement remise au père de la mariée, à titre de don définitif ou conditionnellement : *La dot est la propriété de la femme* ; elle peut ou non consentir au don que je viens d'indiquer. Le texte sacré, pour rendre plus effective la propriété de la dot, dit :

« Si vous répudiez une femme à qui vous avez fait une « dot considérable, pour en prendre une autre, *laissez lui* « *la dot* entière. » (Chapitre des femmes, verset 24).

c) Quand un musulman a fait le serment de répudier sa femme, il cesse tout commerce avec elle ; si la réconciliation n'a pu être faite au bout de quatre mois, tous les liens sont rompus ; la femme s'en va, en emportant la dot qui lui a été fixée ;

Les relations entre les époux sont bien définies dans le Chapitre des femmes et celui de la répudiation. Dieu donne *la supériorité aux hommes.* Les lectrices vont sourire ! Mais oui, cette supériorité existe partout ; elle est franchement admise chez les simples, et elle est *déguisée* chez les autres. Il faut que je m'explique.

Chez nous, en France, les femmes prétendent à l'*égalité légale*, c'est une erreur, car :

a) Elles ne sont pas admises à exercer certaines fonctions publiques ;

b) Elles ne sont ni électeurs, ni éligibles, et ne prennent aucune part apparente à l'élaboration des lois ;

c) Elles ne sont jamais *propriétaires, absolument*, car le législateur les a soumises à la tutelle de leurs maris, en inventant une chose extravagante, la *puissance maritale.*

Et cette puissane maritale ? ne la dirait-on pas dérivée directement de ce verset : « Les hommes sont *supérieurs* « *aux femmes*, parce que Dieu leur a donné la *préémi-* « *nence* sur elles, et qu'ils *les dotent de leurs biens* » (Chapitre des Femmes, Verset 38). Et puis : « Les femmes « doivent être obéissantes..., les maris qui ont à souffrir « de leur désobéissance peuvent les *punir*, les *laisser* « *seules dans leur lit*, et *même les frapper. La soumission* « *des femmes* doit les mettre à l'abri des mauvais traite- « ments. Dieu est grand et sublime. » (Même verset 38). — La punition est *tempérée* par cet autre verset du même Chapitre des Femmes : « ... *attachez-les par des bienfaits.* « Si vous les traitez avec rigueur peut-être haïrez-vous « *celles que Dieu a formées pour votre bonheur* » (23).

A mon humble avis, la supériorité de l'homme sur la femme, en général, est un pure hypothèse : la femme, en réalité, est souvent supérieure à son mari, par le cœur, la noblesse des sentiments, etc... ; puis elle est la véritable *génératrice* du genre humain ; puis il y a chez la femme une gaîté qui dissipe la tristesse de l'homme (paroles de Bernardin de Saint-Pierre) ; enfin, le suprême bonheur ne peut être donné à l'homme que par sa femme. La question d'être battue par son mari, est secondaire pour la femme qui est aimée (qui aime bien, châtie bien !) et qui ne se souvient de cette réflexion d'une héroïne de Molière :

« et s'il me plaît à moi d'être battue ? »

Toutes les fois que les femmes ont pu librement exercer leurs facultés, elles se sont montrées supérieures à leurs contemporains. Exemples : Quel écrivain du 17e siècle aurait pu, dans le genre littéraire, écrire les lettres de Madame de Sévigné ?

Dans le domaine de la science astronomique, Madame Hortense Lepaute, a aidé l'astronome Delaunay à calculer ses tables de la lune, et Hortense Lepaute faisait les calculs les plus ardus et les plus rebutants, en ayant toujours devant elle la jolie fleur qui porte son nom. Le grand Herschel a été puissamment aidé par sa sœur Caroline, pour la fabrication des miroirs de ses gigantesques télescopes.

Tout récemment, pendant la guerre, en juillet 1916, j'ai fait la connaissance de la famille Blain-Dejardin, au château de la Taule, près de Montdidier.

Quel fut mon étonnement en apercevant un jour, dans le salon, une grande lunette astronomique, braquée sur le soleil. La belle châtelaine relevait, aidé de son fils, les tâches du soleil projetées sur un disque par l'instrument. Ainsi donc, pendant que la bataille faisait rage à moins de 20 kilomètres, et pendant que de gros obus tombaient tout près de sa demeure, cette femme remarquable recherchait la solution du passionnant problème de la variation de l'énergie solaire ! Voilà qui est fait pour exalter l'orgueil de la femme de France.

Revenant aux Bédouins, je dois dire *que les gens comme il faut* ne battent pas leurs femmes ; ils augmentent le nombre de jours pendant lesquels *ils les laisseront seules dans leurs lits. La femme du riche ne travaille que pour se distraire ; celle du peuple travaille pour le ménage* : aller prendre du bois, faire la cuisine, traire les vaches, chèvres et brebis, tisser la laine et la soie, broder, faire la dentelle, sont ses principales occupations. Si l'on considère le fond des choses et non les apparences, on constate que la femme européenne, ouvrière des villes, paysanne même aisée, accomplit dans sa journée un travail équivalant à celui de plusieurs femmes arabes, d'Afrique ou d'ailleurs. J'ai voulu étudier, *sur le terrain*, la vie de nos paysans de France : la femme du vigneron de Toul, de Bourgogne, la femme du Berry, du Limousin, du Poitou, celles des environs de Fontainableau, pays que je connais bien, *sont au travail toute la journée !* Souvent elles font le métier de

l'homme ; chez les vignerons, j'ai vu aux Riceys, des hommes marhant sans rien porter, à côté de leurs femmes chargées de lourdes hottes. Seulement, *ces pays ont franchi l'époque du moyen-âge*, alors que les Bédouins ont été ramenés, à la vie antique, du temps d'Abraham ! *Voilà la vérité* : « mœurs antiques, mœurs rudes ».

CONCLUSION

Dans ce qui précède, j'ai essayé de donner une idée exacte, bien que sommaire, de la Société Bédouine, avec application aux Bédouins de ma propre Tribu ; ce que j'ai écrit est conforme au texte du Coran et aux faits. Je dois faire remarquer que, dans *tous les pays*, le *droit primitif* dérive directement de la *force musculaire* ; que les conditions de la vie de Société, brutales dans les pays primitifs, peuvent être modifiées, souvent de la manière la plus heureuse, par exemple comme chez nous, « En Terre de France », *où la femme est mieux traitée que partout ailleurs.*

A propos du travail des femmes, qu'il me soit permis de glorifier avec vous la femme Française, car c'est elle qui, pendant la guerre, a assuré la vie du pays par un travail de tous les instants et digne des plus grands éloges.

Je me souviens avoir vu, au cours d'une permission, pendant la guerre, des femmes faire le métier d'hommes, aussi bien dans les champs que pour la fabrication des obus et des explosifs, et l'on peut dire, en toute rigueur, que la guerre de 1914-1918 a été une guerre vraiment nationale, tous les Français et toutes les Françaises ayant travaillé pour la Victoire.

Maintenant, voyons quels sont les moyens à employer pour améliorer la situation de la femme musulmane.

Après mes méditations, dès le plus jeune âge, sur le sort de la femme musulmane, méditations venues de l'état de choses lamentable dans lequel vivaient les femmes de ma tribu, je suis parvenu à trouver la solution mathématique du problème, de la façon suivante : Puisque dans la société musulmane l'homme est reconnu supérieur à la femme, il est évident qu'il faut commencer par relever l'homme d'abord, en lui enlevant la paresse et l'ignorance en lui enseignant les éléments des sciences, des lettres et des arts si cultivés par nos ancêtres.

Théorème : Donc pour relever la femme musulmane, il faut d'abord relever son mari.

Pour réaliser cette base d'une façon rationnelle et efficace. il n'y a qu'un moyen, c'est de donner à l'indigène l'instruction élémentaire dans notre langue, lui inculquer notre culture sans l'obliger à abandonner l'étude de la langue arabe et surtout sans heurter sa religion, à laquelle il est fortement attaché, ainsi que je l'ai déjà indiqué.

Je suis obligé de répéter ce que j'ai déjà écrit, à savoir : que nous pouvons faire de notre sujet musulman un citoyen de France en faisant la loi suivante :

Article unique : La loi musulmane dérivée du Coran est une loi Française. Les magistrats de tous ordres, l'appliqueront uniquement à tout citoyen qui déclare être de religion musulmane.

Cette loi a déjà été adoptée par nos devanciers dans la terre d'Afrique : les Romains. On sait, en effet, que chaque fois que Rome faisait la conquête d'une contrée, les dieux paganiques de cette contrée étaient admis à côté des dieux latins eux-mêmes, au temple du Capitole.

Supposez que, par bonheur, cette solution si simple soit adoptée ; que va-t-il se passer ? D'abord, ce citoyen français musulman, qui sera traité par nous comme un frère, puisqu'il est admis à entrer dans notre Patrie, voudra de lui-même abandonner son ancienne mentalité et s'adonnera à l'étude, d'autant plus que le Gouvernement Français crée sans cesse des écoles.

La conséquence immédiate de ce premier pas est que ce français musulman sera obligé de donner à sa femme un traitement similaire de son concitoyen chrétien, israélite, ou n'importe quoi, tous les cultes étant admis en France.

C'est la première étape du chemin que je vais suivre pour amener progressivement la malheureuse bédouine actuelle à vivre la vie de ses sœurs d'Europe.

La deuxième étape dans l'amélioration de l'homme est la marche de l'instruction rudimentaire et professionnelle.

Il ne s'agit pas dans l'instruction élémentaire, de faire des savants, encore moins des fonctionnaires ; il s'agit de prendre nos petits sujets vers l'âge de dix ans, leur apprendre à parler, à écrire, à compter en français, tout en apprenant l'arabe, puis les diriger, selon leurs capacités, dans les ateliers pour apprendre les métiers de : forgeron, menuisier, charpentier, etc...

Vers l'âge de 20 ans, tous sauront construire de bons gourbis bien aérés pour leurs logements, d'autres pour leur bétail, tous plus spacieux que les huttes actuelles.

Ils seront experts dans la fabrication de leurs instruments. Mais alors la sordidité lamentable aura disparu et avec elle toutes les causes des maladies et des misères physiologiques ; avec elle aura disparu aussi la misère, mère du crime ; de là naîtra l'aisance, le goût du travail et l'honnêteté.

Mais tous nos petits bédouins ne seront pas forcément forgerons, menuisiers ou charpentiers ; parmi eux certains sujets peuvent être appelés par leur intelligence à aller plus loin ; le Directeur de l'Ecole les signalera au Préfet, et ce sont ces petits sujets exceptionnels qu'il faudra envoyer dans nos Lycées et Collèges pour recevoir l'instruction secondaire, et devenir plus tard, *par voie de concours*, officiers, ingénieurs, médecins, avocats, etc...

Mais cela sera l'exception.

Ainsi donc nous avons amélioré, par le seul concours de l'instruction élémentaire que je préconise, la manière de vivre du mari et sa mentalité.

On conviendra avec moi que la vie de famille autour du chef ainsi relevé sera évidemment améliorée, et la valeur ainsi que la bonté acquises par l'homme seront naturellement d'un grand profit pour tout son monde et, en particulier, pour sa femme.

C'est la deuxième étape de notre chemin.

Arrêtons-nous un instant et laissons écouler une certaine période de temps pendant laquelle nos hommes devenus plus adroits, plus travailleurs et plus honnêtes, vivront volontairement en contact avec les colons ou autres.

Les enfants joueront ensemble et parleront les deux langues ; fatalement, les femmes se seront montré les particularités intéressantes de leurs vêtements, de leur cuisine et de leurs coutumes.

De là un frottement, un contact prolongé qui influeront heureusement sur la manière de vivre des uns et des autres, pour amener les deux éléments en présence, non pas à la similitude complète des mœurs, d'ailleurs inutile, mais bien à une analogie dans la manière de vivre.

Si les vœux qui précèdent sont exaucés, il ne reste plus qu'à faire acquérir aux hommes ainsi améliorés les qualités

qu'ils ont perdues par suite de l'incurie de leurs anciens conquérants.

1° D'abord, en nous appuyant sur la doctrine religieuse même, nous sommes en droit d'exiger de ces hommes la vie en commun avec leurs femmes légitimes ; nous pouvons aussi exiger qu'ils partagent avec leurs épouses les joies que la providence peut leur accorder, qu'ils soient bons envers elles, puisque le texte sacré ordonne de s'attacher les femmes par des bienfaits.

Enfin, supprimer la claustration dans laquelle ils les tiennent, puisque, si le texte sacré parle du voile dans le chapitre de la *Lumière*, il est muet totalement sur le droit usurpé par les hommes, d'enfermer leurs femmes.

Ma prétention de supprimer la claustration de la femme musulmane est motivée par ce fait que la France, ayant répandu ses bienfaits sur les contrées Africaines de la terre d'Islam, la claustration, qui a eu pour cause initiale la crainte du pillard, d'abord, puis la nécessité de soustraire la femme au rapt des janissaires, n'a plus de raison d'être maintenant, puisque nos femmes et nos filles sont libres, protégées par le public lui-même, et, en dernier ressort par la police.

2° La conséquence de ce qui précède est que la coutume du voile, justifiée du temps du Prophète dans les agglomérations, où la femme était sous la crainte d'un rapt possible, crainte augmentée pendant la domination turque, disparaîtra d'elle-même, dans le courant de la vie normale libre, car la cause qui a présidé à l'institution du voile aura disparu.

3° Puis, longtemps après, l'homme instruit et civilisé voudra lui-même instruire sa femme et ses filles. Le système, qui a été préconisé, de faire instruire d'abord la fille est mauvais. En effet, si la fille est instruite, elle est toujours soumise à l'autorité de l'homme, et la femme, relevée la première, sera sans cesse en butte aux mauvais traitements de son mari, qui n'est pas à sa hauteur.

Et puis la femme instruite, à supposer qu'elle veuille consentir à se marier avec un homme primitif, aura sa vie manquée puisqu'elle ne pourra pas réaliser son idéal.

Enfin, dans les conditions actuelles, la musulmane qui a reçu l'instruction Européenne risquera fort de coiffer Sainte-Catherine pour toute sa vie, puisque son congénère

aura peur de l'épouser, et que l'Européen n'est pas encore en mesure, par suite de préjugés, d'épouser une musulmane ; autrement dit, ce système aboutit à faire des malheureuses, si elles sont pauvres, et des désenchantées si elles sont dans l'aisance.

Ainsi donc l'instruction et le relèvement de l'homme, d'abord, sont les facteurs essentiels du relèvement de la femme musulmane.

Les résultats de cette méthode, que j'ai appliquée dans ma propre famille et tout autour de moi, sont des plus satisfaisants, et j'espère qu'ils seront encore meilleurs dans l'avenir.

Pour généraliser l'évolution ainsi commencée, j'appelle à mon secours toutes personnes de bien, en particulier tous mes compatriotes de France et mes compatriotes mahométans de l'Afrique du Nord. Nous nous appuierons sur le droit que nous donne la France, sur le Gouvernement Général de l'Algérie qui a la sauvegarde des musulmans, et dont la sollicitude pour eux se manifeste chaque jour. *Que cet excellent organe reçoive ici l'expression de ma plus vive reconnaissance.*

L'œuvre ainsi commencée se poursuivra sans désemparer, parce qu'elle repose sur une base solide, et parce que Dieu nous aidera, comme il aide tous les gens de bonne volonté.

La France nous aidera aussi, car elle nous a arrachés, dès 1830 à nos cruels dominateurs ; elle nous garde précieusement notre culte, nous instruit et nous protège. Et si Dieu veut, bientôt la France aura accompli son œuvre de civilisation. Alors, elle pourra regarder l'avenir sans inquiétude : ses fils musulmans qu'elle a regénérés et retrempés dans les sciences, les lettres et les arts, formeront une cuirasse vivante et indéchirable, pour la défendre contre tout assaillant : ils combattront vigoureusement, verseront leur sang pour elle, sans compter.

Et s'il faut que la France emploie la *force* pour obtenir son *droit*, eh bien, nous serons avec elle et nous inspirerons encore la terreur aux vautours qui convoitent sa terre de richesses, de travail et de loyauté.

LE LIEUTENANT-COLONEL CADI,
Commandant le Parc.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-LYCÉE

du 1er Juillet au 31 Décembre 1922

Altitude de la Station : 68 m. au-dessus du niveau de la mer

	PHÉNOMÈNES OBSERVÉS	Graphique correspondant	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
PRESSION (1)	Pression moyenne. ...	A	757,1	755,3	756,7	754,4	759,1	760,3	
	Plus haute pres. observée	B	760,0	759,5	764,5	762,3	764,3	766,6	
	Plus basse pres. observée	C	753,8	749,6	750,8	745,0	752,6	750,9	
TEMPÉRATURE	Température moyenne..	D	24,8	25,2	21,8	20,6	16,3	12,8	
	Moyenne des maxima ..	E	26,7	28,3	25,5	24,9	20,3	17,0	
	Moyenne des minima. .	F	20,9	22,1	18,1	16,3	12,3	8,6	
	Plus haute tre observée.	G	33,9	37,4	28,3	29,8	25,4	20 0	
	Plus basse tre observée.	H	18,7	15,9	14,2	12,6	5,6	3,5	
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ...	I	74,3	70,2	70,5	67,6	70,6	70,5	
	Plus haute hum. observée	J	93,0	93,0	96,0	98,0	91,0	98,0	
	Plus basse hum. observée	K	26,0	32,0	32,0	37,0	37,0	24,0	
PLUIE (2)	Nombre de millimètres .	L	»	»	»	»	15,4	78,5	93,9
	Nombre de jours.....	»	»	»	»	»	6,0	9,0	15,0
VENT le plus freq' observé	Direction...........	M	N W	N	N	N	N	S W	
	Nombre d'observations .	M	20,0	26,0	32,0	24,0	17 0	18,0	
	Force moyenne (0 à 9).	»	3,0	3,0	2,8	2,0	2,1	2,6	
	Nébulosité (0 à 10)......	»	2,1	2,9	2,3	4,0	3,5	4,0	

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques corrigées et réduites à zéro.
(2) Les mesures pluviométriques n'ont pu commencer que le 1er Novembre 1922.

D. GROSRENAUD.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1922

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Nemours .... (1)	0	2	6	58	37	47	150	0	2	2	11	5	7	27
Oran........... (1)	0	0	0	»	15	79	94	0	0	0	»	6	9	15
Mostaganem...... (1)	0	0	2	16	13	72	103	0	0	4	7	3	9	23
El-Ançor........ (2)	0	1	5	25	23	54	108	0	2	4	8	4	10	28
Cassaigne....... (2)	0	0	3	22	28	75	128	0	0	1	3	2	10	16
Saint-Maur..... (3)	0	2	18	35	25	66	146	0	2	3	6	4	6	21
Relizane........ (4)	0	0	0	52	14	24	90	0	0	2	8	4	8	22
Tlemcen......... (5)	0	7	1	43	40	101	192	0	2	2	7	3	6	20
Descartes ...... (5)	0	0	1	19	26	53	99	0	0	2	7	7	8	24
Sidi-Bel-Abbès.... (5)	0	»	1	43	18	46	108	0	»	1	10	6	5	22
Mascara.......... (5)	0	0	8	33	20	48	109	0	0	4	9	9	8	30
Saïda.......... (6)	0	23	10	37	24	32	126	0	1	1	7	8	9	26
Martimprey ...... (6)	0	2	1	41	33	23	100	0	4	1	7	9	9	30
Tiaret........... (6)	0	6	6	66	59	47	184	0	2	2	8	8	10	30
Sebdou.......... (7)	0	13	0	18	13	15	59	0	5	0	8	7	9	29
Méchéria......... (8)	2	3	4	11	55	21	96	5	3	4	7	11	4	34
Le Kreider .... (8)	3	1	10	13	32	17	76	2	1	4	3	3	2	15
Aïn-Sefra....... (9)	3	2	4	14	15	33	71	5	5	2	2	4	3	21
Colomb-Béchar..... (9)	0	1	3	5	9	2	20	0	1	2	2	2	2	9

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell zone centrale — (6) Tell versant Sud - (7) Tell hautes plaines — (8) Steppe (9) Atlas saharien.

D. GROSRENAUD.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

NOUVELLE MÉTHODE POUR RECHERCHE, ÉTUDE, EXPERTISE DES GITES MINIERS PAR L'EXAMEN DES CHAMPS DE VIBRATION DE L'ETHER QUI ACCOMPAGNENT LES GITES MINIER ET LES EAUX SOUTERRAINES, par Henri MAGER. — Paris. Office international de la Presse. 11, Rue Bosio (16e), 1922.

Sous ce titre, et dans une brochure de 8 pages seulement, l'auteur expose que, quel que soit la profondeur, il est possible de rechercher les gîtes miniers, de déterminer leur nature et leur composition, de les étudier, de les expertiser, d'en dresser la carte souterraine.

Tous les gîtes miniers étant accompagnés de champs de vibrations et les vibrations saisissables au voisinage des gîtes miniers étant, d'après l'auteur, des vibrations de l'Ether, la Technique opératoire consiste à rechercher ces champs de vibrations au moyen d'appareils spéciaux, les *détecteurs de classement*, puis à les identifier au moyen des *détecteurs d'identité*, enfin à les étudier.

Cette étude comprend les étapes suivantes :

Jalonnement du champ de vibration ; jalonnement des lignes d'affleurement ou de sommet ; Détermination du pendage du filon, de sa profondeur, de sa puissance, des croisements et des points d'enrichissement ; analyse obtenue de la surface du sol, du minerai qui gît dans les profondeurs du sous-sol ; établissement de coupes ; enfin établissement, pour un périmètre déterminé, de la Carte de la Minéralisation souterraine.

L'auteur indique que ses *détecteurs* sont basés sur le principe de la pile sèche de Volta ; seize détecteurs de classement révèlent à quel type appartiennent les vibrations constatées ; une cinquantaine de types ont été combinés pour les détecteurs d'identité.

Un certain nombre d'exemples de prospections couronnées de succès affirment l'efficacité de la méthode.

Dans cette brochure l'auteur, tout en indiquant l'ensemble de sa méthode, ne révèle pas les caractères spéciaux, soit de chaque type de vibrations, soit de chacun des corps minéraux susceptibles d'être recherchés. Or, sans ces indications, son

procédé de prospection pourra faire des prosélytes, mais ces derniers ne pouvant se perfectionner que par des études expérimentales des plus délicates, il est à craindre que l'application de la méthode ne puisse de longtemps être efficace qu'entre les mains de l'auteur lui-même.

E. F.

LES SOURCIERS ET LEURS PROCÉDÉS. — LES BAGUETTES. — LES PENDULES. — LES APPAREILS AUTOMATIQUES ET AUTRES PROCÉDÉS, par Henri MAGER. — 2e *Édition*. — Dunod, Quai des Grands-Augustins, 47 et 49, Paris VIe.

Cette deuxième édition d'un ouvrage que beaucoup de nos confrères ont lu ou consulté dans la Bibliothèque de la Société, met en relief d'une façon saisissante les progrès obtenus en 10 années dans la recherche des eaux souterraines par les procédés des sourciers.

M. Mager passe en revue les procédés employés par les sourciers ses devanciers : procédés topographiques, procédés naturalistes, procédés géologiques. Il établit que les Baguettes les plus perfectionnées ne peuvent être réellement utiles qu'entre des mains très expertes.

Nous signalerons les chapitres nouveaux et inédits qui font réellement de cette deuxième édition un nouvel ouvrage :

« Les différents modes de la circulation des eaux souterraines au voisinage du sol ». — « Les mouvements de la Baguette sont régis par les lois d'Ampère ». — « Faut-il être doué pour que la Baguette se meuve ? » — « Comment reconnaître les mains heureuses ? » — « Une main malheureuse peut-elle devenir une main heureuse ? » — « Technique opératoire pour lever la carte circulaire des Eaux ».

Le sourcier est un physicien qui recherche les Eaux par leurs manifestations vibratoires et à l'aide de *détecteurs* spéciaux imaginés et construits par l'auteur ; et l'art du sourcier devient une science expérimentale en plein développement.

Les cours d'eau souterrains projettent à la surface du sol leur propre image vibratoire, altérée par des phénomènes de réfraction dus à l'action des terrains traversés par la vibration ; ces altérations permettent, comme le ferait un prisme réfracteur pour les rayons lumineux, d'isoler les diverses classes de vibrations, de les étudier séparément et de fixer la composition, l'importance et toutes les particularités des Eaux souterraines.

E. F.

LA PREMIÈRE CIRCUMNAVIGATION DU GLOBE

Sous ce titre, la *Société Royale de Géographie de Madrid* a fait parvenir à notre Société, une plaquette, rédigée en français, ayant pour objet d'établir que c'est par erreur « qu'à l'occasion « de la célébration du 4me centenaire de la première circumna- « vigation du Globe, les îles Philippines (sic) ont soutenu et « agréé, à l'unanimité, que Magellan a été le premier qui ait « navigué autour du monde ».

Pour démontrer l'inexactitude de cette assertion, M. Abelardo Mérino, membre du Bureau directorial de la *Société Royale de Géographie de Madrid*, analyse les travaux de plusieurs auteurs portugais ou espagnols et signale divers passages du manuscrit de Magellan qui lui paraissent avoir été rédigés — non point sur des reconnaissances faites effectivement par ses soins — mais sur de simples renseignements qui lui auraient été donnés par des indicateurs étrangers à son expédition. M. Abalardo Mérino conclut que le célèbre navigateur portugais — malgré ses affirmations — n'a jamais franchi la distance qui sépare la presqu'île de Malaca des îles Philippines. Il n'aurait donc point effectué complètement le tour du monde.

Cet honneur reviendrait au hardi navigateur espagnol Jean Sébatian del Cano (un des lieutenants de Magellan) à qui Charles-Quint donna à son retour en Espagne, des armoiries représentant un globe, avec cette devise :

« Primus circumdedisti me »

Sans intervenir dans cette controverse, il était cependant intéressant de la signaler aux lecteurs de notre Bulletin.

Sylvain Fabre.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU 8 JANVIER 1923

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FABRE (Sylvain), DANGLES, TOURNIER LEMOISSON, ABADIE, BRUNIE, DELABY, DUPUY, FISCHER, MALMEJAC, MÉZIAT, PÉREZ, STRASSER.

Excusés : MM. PELLET, DOUMERGUE, BARBIÉ, PELLECAT, FABRE (abbé), CADI, MAILLET.

Absents : MM. FABRE LA MAURELLE, DESTREMX.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Lecture est faite par le Secrétaire général du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1922.

Le procès-verbal est adopté.

Le Président fait part du décès de Madame PELLET, femme de notre Vice-Président. Malgré le mauvais temps, le Président et un certain nombre de Sociétaires ont accompagné le convoi mortuaire et exprimé à M. PELLET la part que prend le Comité à la douleur qui l'atteint.

Félicitations. — Le Président fait connaître que M. le Lieutenant-Colonel AZAN est porté au tableau d'avancement pour le grade de Colonel.

M. BARBEAU, officier d'administration du Service d'Etat-Major, est promu chevalier de la Légion d'Honneur.

M. CARCOPINO est nommé directeur de l'Ecole Française de Rome.

Le Président a adressé à ces trois membres de la Société les félicitations du Comité. Enfin le Président adresse à tous les Membres de la Société ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Sont présentés pour être admis comme membres de la Société : M. Félix COHEN, Directeur de l'Ecole de Commerce, présenté par MM. LEMOISSON et FLAHAULT.

M. Charles Perceval, employé à la Banque de l'Algérie, 7, rue Dutertre, présenté par MM. Lemoisson et Danglis.

M. Reygasse, administrateur de la Commune mixte de Tébessa, présenté par MM. Doumergue et Arambourg.

Demandes. — Le Président a reçu les demandes : 1° Du journal l'*Uniserso*, qui propose un échange de réclames avec la Société.

Il a été répondu que la Société de Géographie d'Oran s'interdit absolument l'insertion de toute réclame.

2° De M. Montandon, président de la Société de Genève, chargé par le Comité international de la Croix-Rouge d'établir une carte mondiale des calamités qui frappent notre pauvre humanité. (Tremblements de terre, éruptions, raz-de-marée, cyclones, etc., et notamment des invasions de sauterelles).

Le Président indiquera à M. Montandon les Services Publics de l'Algérie susceptibles de posséder des renseignements sur les invasions de sauterelles en Algérie, sur leur marche, etc.

M. A. Julien envoie pour le Bulletin une analyse bibliographique méthodique des documents parlementaires, des journaux et des brochures publiés depuis la rupture avec la Régence jusqu'à la prise d'Alger, étude intitulée : « La question d'Alger devant l'opinion de 1827 à 1830 ».

Le Président fait connaître que le Bulletin de la Société qui devait paraître ces jours-ci, a subi un retard dans sa publication par suite de difficultés d'impression (changement de personnel de typographie).

Le Bulletin paraîtra dans les premiers jours de février.

Le Bureau, s'étant réuni, a proposé au propriétaire une augmentation qui a été acceptée. Le loyer serait en principe fixé à 75 francs par mois jusqu'à la fin du bail. A la suite d'observations présentées, le Président est chargé de négocier avec le propriétaire une prolongation de bail, si possible pour 6 ans.

Transsaharien. — M. Dupuy demande que le vœu exprimé par la Chambre de Commerce d'Oran au sujet du tracé du Transsaharien soit appuyé par la Société de Géographie.

Le Secrétaire général est chargé de demander à la Chambre de Commerce une copie du vœu émis et des rapports qui l'ont motivé.

M. Doumergue, en déplacement à Alger, rappelle par lettre que le registre des procès-verbaux des séances doit être paraphé par M. le Préfet (art. 6 des statuts).

Le Secrétaire général est chargé de faire le nécessaire.

M. Doumergue présente au Comité le programme de Concours pour 1924.

Après discussion, ce programme est envoyé à l'examen du Comité du Bulletin.

Sur les observations de la lettre de M. DOUMERGUE, le Comité n'accepte pas l'acquisition de l'ouvrage intitulé « Le Ciel », cette publication, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, ne rentrant pas suffisamment dans le cadre des études de la Société. Son prix est d'ailleurs très élevé.

M. DOUMERGUE annonce l'acquisition des ouvrages suivants :

Antiquités Africaines, tome I, de MM. Denaeght et Poinssot.

Cherchell, Tipaza, le Tombeau de la Chrétienne, par M. St. Gsell.

Itinéraire de l'Algérie, par Barbier (1855).

Les Gisements de Fer de l'Algérie, par M. Dussert.

Ces ouvrages ont été achetés d'occasion moyennant une somme de 10 francs. Cette dépense est approuvée.

Le Comité accepte l'acquisition chez M. Chevalier, libraire à Paris, des ouvrages suivants :

POUYANNE. — *Au sujet du Transsaharien Oranais.*

WELSCH. — *Tiaret et Frendah.*

M. le Docteur ABADIE dépose un volume sur la *Situation de l'Algérie*. Le Docteur ABADIE fait en même temps part de la Conférence qui sera faite, sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement, par le Lieutenant-Colonel AZAN, sur *Abdelkader* ; le Docteur demande qu'une conférence soit faite avec l'appui de la Société de Géographie, sur le *Transsaharien.*

M. DOUMERGUE propose la motion suivante :

Motion. — Considérant que les Sociétaires ont, à la presque unanimité, payé la cotisation majorée du 2e semestre 1922, le Comité, très touché de cette marque de dévouement aux intérêts de la Société, leur adresse, avec ses remerciements, l'expression de sa vive reconnaissance.

Cette motion est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Colonel STRASSER. E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 5 Février 1923

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Pellet, Doumergue, Fabre Sylvain, Barbié, Pellecat, Tournier, Fabre la Maurelle, Dupuy, Fischer, Maillet, Malméjac, Méziat, Pérez, Strasser.

Excusés : MM. Lemoisson, Abbé Fabre, Lieutenant-Colonel Cadi, Brunie, Dangles et Delaby.

Absents : MM. le Docteur Abadie et Destremx.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité du 8 janvier. Le procès-verbal est adopté.

Le Président a le regret de faire part des décès :

De Jean Lemoisson, fils de notre collègue, secrétaire de la Section de Géographie. Le Président et de nombreux Sociétaires ont assisté aux obsèques et témoigné à notre collègue de la part que nous prenons à sa douleur.

De M. J. Salomon Lévy, sociétaire. Le Président a adressé des condoléances à sa famille.

De M. Jacques, beau-frère de notre collègue M. Gabriel.

De M. Lhuillier, non sociétaire, mais collaborateur dévoué de la Société. Le Comité joint ses condoléances à celles exprimées par le Président.

Au sujet de M. Jacques, M. Doumergue rappelle avec emotion, que le « père Jacques » comme on l'appelait familièrement, l'avait à plusieurs reprises aidé dans ses fouilles des grottes des environs d'Oran. Il est heureux de faire consigner au procès-verbal cet agréable souvenir.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. le Lieutenant Riccio, inspecteur du centre de perfectionnement des officiers à Meknès (ville nouvelle), Maroc, présenté par MM. Flahault et Fischer.

M. Sabot, secrétaire général de la Mairie d'Oran, présenté par MM. Pellecat et Barbié.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires les candidats présentés à la séance précédente : MM. Félix Cohen, Perceval et Raygasse.

Subventions. — M. le Secrétaire général de la Préfecture d'Oran a bien voulu nous informer qu'une subvention de 500 francs en faveur de la Société est inscrite au budget de 1923.

M. le Commissaire Résident général du Maroc fait connaître qu'une subvention de 300 francs est accordée à la Société sur le budget de 1923.

Souscriptions. — Le Comité accepte le renouvellement à l'abonnement au *Bulletin, de la Bibliothèque du Gouvernement général de l'Algérie.*

L'Institut Colonial de Marseille a adressé un prospectus de *L'Album Officiel de l'Exposition Coloniale de Marseille* ; la publication est du prix de 100 francs. Le Comité regrette de ne pouvoir voter cette dépense.

Budget de 1923. — Le Trésorier donne lecture du projet de budget pour l'exercice de 1923.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1923

RECETTES

Cotisations des membres actifs		6.200 00
Droits de diplôme		100 »
Subventions	Gouvernement Général	500 »
	Conseil Général	500 »
	Protectorat du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	500 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente des Bulletins		50 »
Arrérages du Compte de Réserve		1.300 »
Intérêts et fonds placés en compte courant		50 »
Dons		» »
	Total des Recettes	10.000 »

DÉPENSES

Impression du Bulletin		5.000 00
Frais d'envoi du Bulletin		180 »
Frais de recouvrement des cotisations		400 »
Frais d'imprimés et de bureau		250 »
Reliure et brochage d'ouvrages		591 »
Achats de livres et abonnements divers		600 »
Frais d'élections annuelles du bureau		200 »
Charges mobilières	Loyer du local	900 »
	Assurance	100 »
	Eclairage	180 »
	Taxe locative	108 »
	à reporter	8.509 »

report.............	8.509	»
Traitement du gardien de la Bibliothèque.........	720	»
Dépenses imprévues	250	»
Gratifications de fin d'année....................	70	»
Garde des titres du fonds de réserve.............	30	»
Crédit Lyonnais. Timbre et récépissé.............	1	»
Impôt de 7.50 % sur le revenu..................	20	»
Conférences	300	»
Total des Dépenses...........	9.900	»

BALANCE

Recettes	10.000 00
Dépenses	9.900 »
Excédent de Recettes....	100 »

Arrêté par le Trésorier le 5 Février 1923.

PELLECAT.

Le budget est adopté.

Bibliothèque. — Le Bibliothèque a reçu de :

M. DALLONI. — 11 brochures sur la *Géologie de l'Algérie.*

M. FICHEUR. — Un exemplaire de l'ouvrage de M. Louis GENTIL sur *Le Bassin de la Tafna* ; 20 brochures de divers auteurs relatives à la *Géologie de l'Algérie.*

De la librairie Dunod : Henri MAGER. — *Les sourciers et leurs procédés, les baguettes, les pendules, les appareils automatiques et autres procédés.*

Du Service des Monuments Historiques de l'Algérie, le 3e fascicule de sa publication. (*Khamissa, M'Douarouch, Announa*), par MM. G. GSELL et Albert JOLY.

Conférences. — Dans sa séance du 8 janvier, le Comité a chargé le Secrétaire général de demander à la Chambre de Commerce d'Oran, une copie du vœu émis par cette assemblée et des rapports qui l'ont motivé, au sujet du Transsaharien.

Le Secrétaire général s'est acquitté de sa mission. Il donne lecture du vœu de la Chambre de Commerce, qui a été motivé par une étude du Colonel MEYNIER sur le Transsaharien, publiée dans le Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française.

Le Secrétaire général rend compte de ce que, selon le désir exprimé par le Comité, de manifester l'intérêt qu'il porte à la question du Transsaharien, il a demandé au Commandant François, chef de bataillon au 8e régiment de Zouaves, de vouloir bien faire, sous les auspices de la Société de Géographie, à la Mairie d'Oran, une conférence sur le Transsaharien, cet officier supérieur devant exposer ce sujet dans une conférence aux officiers de complément de la garnison d'Oran. Le Commandant François a accepté et est heureux de se mettre à la disposition de la Société.

Le Secrétaire général fait ressortir que dans la séance précédente, M. le Docteur Abadie a demandé qu'une conférence soit faite sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement et de la Société de Géographie.

Le Comité, après avoir discuté le principe de cette collaboration, a décidé que l'état de son budget lui imposant la plus grande circonspection, la Société ne peut entrer dans la voie de conférences données en commun et aux frais desquelles elle devrait, ne fût-ce que par dignité, participer par moitié.

Le Comité a donc résolu, en principe, de ne solliciter que le concours gratuit de conférenciers pris dans le sein de notre Société et de donner des conférences dans une salle de la Mairie, autant que possible entre 17 heures et 19 heures.

Le Docteur Malméjac expose que la Société de Géographie pourrait faire faire quelques conférences dans le courant de mars et avril pour témoigner de sa vitalité. Cette proposition est adoptée et une commission composée de MM. Fabre (Sylvain), Maillet et Strasser est désignée pour organiser les conférences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Colonel STRASSER.	E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 4 mars 1923

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Doumergue, Fabre (Sylvain) ; Dangles, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Abadie, Dupuy, Fischer, Maillet, Strasser.

Sont excusés . MM. Barbié, Brunie, Cadi, Fabre (abbé), Méziat, Delaby, Fabre la Maurelle, H. Pellet, Pérez.

Absents : MM. MALMÉJAC et DESTREMX.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 février. Le procès-verbal est adopté.

Condoléances. — M. LEMOISSON demande la parole pour remercier le Président et le Comité des marques de sympathie qu'ils lui ont adressées à l'occasion de la perte cruelle qu'il vient de subir. Il y a puisé un réconfort dans sa douleur.

Le Président fait part du décès de Madame FABRE, mère de M. l'abbé FABRE, notre collègue, secrétaire pour l'archéologie. Le Président a adressé ses condoléances auxquelles le Comité s'associe.

Félicitations. — Le Président adresse les félicitations du Comité :

A M. DELABY, nommé chef du Service Topographique à Constantine ;

A MM. le Lieutenant Colonel CADI et FOUQUE, nommés officiers de l'Instruction publique ;

A M. Louis GENTIL, nommé membre de l'Institut (section de géographie et navigation).

Admissions. — Sont admis membres titulaires : MM. Lieutenant RICCIO et SABOT, présentés à la dernière séance.

Présentations. — Sont présentés :

M. DILLENSÉGER (Edouard), sous-ingénieur de la Voie des chemins de fer P.L.M. à Oran, présenté par MM. l'Abbé MARCILLAC et FLAHAULT.

M. le Docteur LEDOUX, maire de Saint-Leu, présenté par MM. l'Abbé MARCILLAC et FLAHAULT.

M. A. MARÉCHAL, avoué, rue de la Paix, 10, à Oran, présenté par MM. DUPUY et FLAHAULT.

M. l'Abbé UGNON (Louis), curé d'Arzew, présenté par MM. l'Abbé MARCILLAC et FLAHAULT.

M. le Commandant FRANÇOIS, chef d'Etat-Major de la Division d'Oran, présenté par MM. Colonel STRASSER et Commandant MAILLET.

M. DALLONI, professeur de géologie appliquée à la Faculté des Sciences d'Alger, présenté par MM. Docteur ABADIE et DOUMERGUE (15 ter, rue Daguerre, Alger).

Don. — Notre confrère M. MARIA a bien voulu adresser à la Société un exemplaire du « Tour d'Horizon du Mont-Blanc », dressé par M. HELBRONNER. Ce beau panorama mériterait d'être encadré de baguettes et fixé sur les murs de la Bibliothèques, mais son grand développement ne le permet pas.

Le Président a remercié le donateur

Remerciements. — M. Carcopino remercie le Comité pour les félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination comme Directeur de l'Ecole Française de Rome.

Subventions. — M. le Président général du Maroc a fait parvenir au Président l'ordonnancement d'un mandat de 300 francs pour l'année 1922.

M. le Gouverneur général adresse au Président une lettre au sujet de la subvention du Gouvernement général ; aucune décision n'est encore prise. Un malentendu semble s'être établi entre les subventions de 1922 et 1923.

La Société Nationale Madgyare a reçu notre Bulletin, elle adresse ses remerciements et demande un certain nombre de fascicules manquants.

Le Bibliothécaire donnera satisfaction dans la mesure du possible.

Le Comité de l'Exposition Coloniale de Marseille adresse un diplôme de médaille d'or et demande la participation au livre d'or de l'Exposition.

Cette demande ne peut être acceptée en raison du prix élevé.

Achats de livres. — Les livres suivants ont été achetés par la Bibliothèque :

Albert Hugues. — *La nationalité française chez les Musulmans de l'Algérie. — Statistique et documents relatifs au Sénatus-Consulte sur la propriété Arabe (1863).*

M. Desjobert. — *La Question d'Alger.*

M. J. Bression. — *Chrestomathie* (Arabe vulgaire).

M. Doumergue lit une lettre sur le vandalisme qui détruit les vestiges romains à Saint-Leu. Le Président s'informera à la Préfecture et au service des Domaines, des mesures qui pourraient intervenir pour empêcher la démolition de ce qui reste des ruines.

Conférences. — Le Secrétaire général rend compte, au nom de la Commission désignée, des démarches faites pour obtenir des conférences d'un certain nombre de Sociétaires ; trois conférences pourront être présentées dans le courant du mois d'Avril.

Le lieutenant colonel Azan exprime ses regrets de ne pouvoir disposer suffisamment de temps pour faire actuellement une conférence à Oran.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Colonel STRASSER.	E. FLAHAULT.

Louis GAZANIOL

Notre regretté confrère Louis Adrien Gazaniol appartenait à l'une des plus vieilles familles oranaises, puisque son arrière grand-père était à Oran au moment de la conquête et y mourut du choléra comme capitaine d'Infanterie.

Né en 1859, M. Gazaniol (Louis-Adrien) a passé toute son existence dans notre province, d'abord dans le Sud Oranais, où son père exploitait les concessions d'alfa de la Compagnie Franco Algérienne, puis à Sidi-Bel-Abbès, où il créa une importante propriété dans la région de Sidi-Daho, enfin à Oran où il s'occupait d'exportation et d'importation ; il fut juge au Tribunal de Commerce pendant une période de 3 ans.

Bon Français et ardent patriote, Gazaniol était doué de toutes les qualités du cœur. Membre de nombreuses sociétés de bienfaisance, il faisait le bien en silence et sans ostentation ; sa droiture éprouvée, sa grande expérience de la vie et des affaires en faisaient un homme de bon conseil, toujours prêt à mettre ses connaissances au service de quiconque y avait recours. Enfin ia était pour tous les siens, le chef de famille le plus tendre et aussi le plus adoré et vénéré. Que ses proches veuillent bien agréer l'expression de nos condoléances attristées.

E. F.

Jules Salomon LÉVY

Le vingt janvier 1923, décédait à Oran, après une courte maladie, M. Jules Salomon Lévy, membre de la Société, et consul du Vénézuéla à Oran.

Né dans cette ville le 5 juillet 1872, M. J. S. Lévy y jouissait d'une situation de premier ordre. Propriétaire, commerçant avisé, industriel, il s'était acquis l'estime et la considération générale.

Esprit très cultivé, aucune question ni aucune œuvre économique, scientifique ou artistique ne le laissaient indifférent. Aussi dès l'année 1906 il s'était fait admettre dans notre So-

ciété, et il en suivait la marche et les travaux avec un intérêt tout particulier.

Aux qualités de l'esprit il ajoutait celles du cœur. Tous ceux qui ont eu avec lui des relations suivies rendent hommage à sa droiture et à sa serviabilité, à sa courtoisie native, de laquelle il ne pouvait se départir, même dans les discussions d'intérêt. Sa bienfaisance était très grande et il n'était jamais fait en vain appel à sa charité.

A la famille de cet excellent et estimé confrère, et plus particulièrement à son beau-frère M. Tolédano, notre collègue, nous renouvelons l'expression de nos condoléances émues.

E. F.

ALFRED ISRAËL, DIT FOULD

Notre Société vient d'apprendre le décès de l'un de ses plus anciens membres, M. Alfred ISRAËL, dit FOULD, entré dans la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran dès l'année 1885

Notre collègue, après une honorable carrière commerciale fournie en Oranie, où il a laissé les meilleurs souvenirs et une réputation de négociant intègre, s'était retiré en France auprès de sa famille, mais il était resté attaché à Oran par de nombreuses relations d'amitié ; de même il était demeuré fidèle à notre Société et n'avait cessé d'en suivre avec intérêt la marche et les travaux.

M. Fould a laissé comme héritier sa sœur Mme la générale Gay, résidant à Paris, et des neveux et nièces dont un seul réside en Algérie. A ce dernier, M. Maurice Israël, directeur de la Compagnie Algérienne à Mostaganem, nous adressons l'expression de nos regrets, en le priant de les interprêter auprès de sa famille.

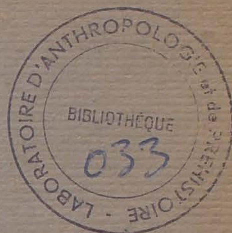
E. F.

46e ANNÉE

TOME XLIII

FASCICULE CLXIV (2e TRIM.)

JUIN 1923



Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

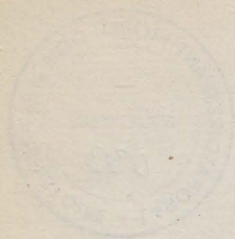
SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages



HENNAYA

(Eugène ÉTIENNE)

MONOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Aux Colons d'Hennaya, je dédie ce petit ouvrage en souvenir des bonnes relations que nous avons entretenues pendant neuf ans.

Avant d'en tracer les premières lignes je tiens à saluer la mémoire de tous les anciens colons, pionniers de la première heure, qui furent les artisans du développement de la colonisation en ce pays. Terrassés par les fièvres, menant une vie dure et presque misérable, ils ont néanmoins défriché le sol et préparé des terres de culture que leurs descendants ont heureusement su mettre en valeur.

Hennaya est devenu le centre agricole le plus florissant de la région de Tlemcen grâce au labeur intense des fils des premiers colons. Il m'est agréable de leur rendre hommage.

J.-A. C.

CHAPITRE I[er]

GÉOGRAPHIE

Nom du Village. — Lieux dits de la Commune. — Situation. Limites. — Orographie. — Hydrographie. — Géologie

---

Etymologie

Pour être écrit et prononcé Hennaya, le nom arabe (احناية) a été mutilé par la suppression de l'article (ال *el*) qui lui donne une agréable sonorité en adoucissant le (ح *h.*) guttural de la première radicale. Dans les actes de cadi l'article est conservé et entre dans l'orthographe du mot (الحناية) qui a la forme d'un qualificatif employé substantivement.

Ce mot (*racine* حنى) désigne « un plateau au coude d'une rivière » et « l'intérieur d'un pays (1). »

Or Hennaya (ancien village) qui pouvait bien être pris pour « l'intérieur », par rapport à Tlemcen dont il n'a toujours été qu'une dépendance, est situé au « coude » du ruisseau dénommé Oued Hennaya depuis l'occupation française et n'ayant point, à mon avis, donné son nom au village. Il semble donc rationnel d'adopter ces deux acceptions comme susceptibles de contenir l'idée qui a présidé à la dénomination de cette ancienne agglomération d'indigènes.

Au dire des vieux Arabes du pays, Hennaya serait par excellence la ville compatissante et bonne portant bien son nom tiré de حنّيّة (*rac.* حنّ) (2).

---

(1) Dictionnaires Beaussier et Belot.

(2) حن avoir bon cœur.

Certains d'entre eux rapportent volontiers le dicton local :

Hennaya	حنايّة
charitable	حنينة
enlève à ses parents	تقلع من الوالدين
et couvre les étrangers	و تغطّى البرّانيين

qui montre combien sont bons et hospitaliers les habitants de leur village.

Quel qu'en soit le sens étymologique, le nom d'Hennaya plaît aux gens de la localité, par sa « douce sonorité et par les souvenirs qu'il évoque » ; aussi des protestations se sont-elles élevées quand l'autorité supérieure décida de lui substituer celui d'Eugène Etienne (1). Le temps accoutumera l'élément européen à cette nouvelle appellation ; mais pour l'indigène, Eugène Etienne restera Elhanaya, tout comme Nemours et Montagnac sont demeurés pour lui Ghazaouat et Remchi.

Lieux dits

La commune de plein exercice d'Hennaya comprend, outre le centre portant ce nom, deux hameaux d'indigènes sédentaires dits : Aïn-el-Hadjar et Mlilia ; aussi, un douar dénommé Zaouia.

Géographie

Situation — Limites. — Le village d'Hennaya est situé à $10^{km}2$ au Nord-Ouest de la ville de Tlemcen. Le territoire de la commune est compris entre la commune de Tlemcen, qui constitue sa limite au Sud et à l'Est, et celle de Montagnac (Remchi-M), qui forme sa limite au Nord et à l'Ouest.

Les limites exactes de la commune représentent un polygone irrégulier bien plus étendu du Sud au Nord que de l'Est à l'Ouest (Pl. II). A 5 km. au N.-O. du village le périmètre part du Chabat bou Khallouf, au voisinage de la cote 354, passe par cette cote pour suivre, vers le Nord-Est, le chemin des Ghocels. A 500^{m} au Sud de Sidi Yacoub, il s'infléchit pour atteindre le marabout de Si Mouley Abd-el-Kader à la cote 311 et de là l'oued Sikkak à 500^{m} au Nord de Sidi Hallel.

---

(1) Décret en date du 8 juillet 1922.

La limite remonte alors la rive gauche de la rivière jusqu'au confluent de l'oued Sennoun pour suivre ce dernier jusque vers sa naissance à l'Aïn Ansar, appelée dans le pays source de Tranimet. De là elle gagne, par une ligne brisée, la route de Beni-Saf qu'elle borde à l'Est et remonte jusqu'au pont de Koudia d'où elle se dirige au Sud-Est, sur le Dhahar Mendjel, en passant par les cotes 645 et 709, pour descendre jusqu'aux grottes de l'oued Bou Ennag. Des grottes, elle suit, en aval, la rive droite de l'oued Bou Ennag, puis, de l'oued Bou Messaoud qui prolonge le précédent jusqu'à 1 km. au Sud de Redjal beni Hamlil. De ce point la limite va couper en ligne droite la route de Nédroma à 3 km. à l'Ouest d'Hennaya pour descendre le ravin de Dermimine, section supérieure du Chabat Bou Khallouf, et aboutir à son point de départ.

Relief du sol. — Lorsqu'on se rend de Tlemcen à Hennaya on constate que la route descend très sensiblement, par paliers successifs, de la cote 806 (centre de Tlemcen) à la cote 430 (village d'Hennaya). On voit à droite et à gauche de la route d'assez importants massifs rocheux qui dominent les pentes inférieures : vers l'Est les grands mamelons des Djbel bou Djelida et Aïn-el-Hout ; vers l'Ouest la petite chaîne du Djbel Dhahar Mendjel [1].

Si on fait le trajet en sens inverse, du Nord au Sud, on voit que le territoire de la commune va en s'élevant, à partir des Ghocels, dans la plaine, vers le Sud et vers le Sud-Ouest, jusqu'à sa limite extrême dans ces deux directions où il se trouve formé de collines arrondies, séparées par des ravins, généralement pourvus d'eau de source et inclinés vers le Nord. Il s'appuie au Sud-Ouest aux contreforts du Dhahar Mendjel (709^m) qui dresse en travers, de l'Est à l'Ouest, son « dos de faucille », ses crêtes dentelées et ses plans hérissés couverts d'alfa. A l'Ouest, les collines dominant les hautes rives de l'oued bou Messaoud sont brusquement limitées à la rivière qu'elles surplombent en falaises. A l'Est sont des plateaux tufacés s'affaissant vers le lit de la Sikkak.

L'ensemble du territoire peut être aussi divisé en deux parties, d'étendue à peu près égale, par un chemin dirigé du Nord-Est au Sud-Ouest, carrossable sur presque toute

---

(1) Ainsi nommé parce qu'il affecte la forme d'une faucille.

sa longueur, partant du moulin de l'Agha sur la Sikkak et allant à Mlilia. C'est à l'Ouest de cette ligne que se trouvent les parties basses formées par la plaine d'Hennaya et par une série d'amples ondulations propres à la culture qui comprennent les terres les plus fécondes et les mieux cultivées. Vers le Sud-Est sont les parties hautes, les collines aux terres aérées, mais plus calcaires, peu profondes et moins fertiles. Dans cette partie du territoire, propre plutôt à la culture de la vigne qu'à celle des céréales, la terre végétale s'étend partout sur des couches travertineuses superposées qui atteignent, par places, une grande épaisseur.

Les moellons détachés au moment des défonçages pour la plantation de la vigne sont utilisés par les chaufourniers et les entrepreneurs de maçonnerie.

Dans la plaine, le sous-sol est constitué par une épaisse couche d'alluvions anciennes, très caillouteuses en profondeur et nivelées en surface par le limon qui forme le sol arable. Ces alluvions ont été probablement déposées par la Sikkak et représentent sa plus haute terrasse.

Le territoire de la commune présente donc, au point de vue de son orographie, deux régions bien distinctes : au Sud, la région montagneuse, essentiellement rocheuse du Dhahar Mendjel ; au Nord, la plaine d'Hennaya qui s'étend au Nord du village. Les deux régions sont reliées par une série de plateaux d'altitude très sensiblement décroissante et qui se distinguent par la couleur jaunâtre de leur formation gréso-marneuse. Dans le Djbel Dhahar Mendjel les points culminants sont aux cotes 709 et 756, cette dernière un peu en dehors et à l'Est de la limite de la commune.

Le Dj. bou Djelida (625^{m}) et le Dj. Aïn-el-Hout (650^{m}), quoique hors des limites de la commune, continuent à l'Est la chaîne des mamelons jurassiques qui dominent les plateaux et la plaine d'Hennaya.

C'est au Nord de la bordure montagneuse que se développent les plateaux reliant la montagne à la plaine et dont les cotes notées sur la carte d'Etat-Major sont : au Sud 559 (Aïn-Es-Saffah), 532 (Aïn-el-Hadjar), 520 (Aïn Mlilia) ; au Nord 430 (village) ; à l'Est 401 (Bled Tranimet ; à l'Ouest 463, 459, 432 ; au Nord-Ouest 385.

Le point le plus bas de la plaine est à la cote 319.

Hydrographie

Les Oueds — La Sikkak. — Le territoire de la commune est arrosé par deux rivières : l'oued Sikkak et l'oued bou Messaoud et un ruisseau, l'oued Hennaya.

La Sikkak, célèbre par la victoire de Bugeaud sur Abd-el-Kader, descend de la haute vallée de Terni (altitude 1200^{m} environ) et prend successivement les noms de : oued Mta Rhazser-el-Foul, O. en Nechef, O. Mefrouch jusqu'aux Cascades ; des Cascades à Négrier celui de Saf-Saf, puis de Sikkak jusqu'à son confluent avec l'Isser. Dans les limites de la commune, la Sikkak entaille profondément les marnes miocènes et a un cours assez rapide. Elle fait tourner, par endroits, quelques roues de moulins; mais ses principales attributions consistent à alimenter de beaux canaux d'irrigation qui fécondent les terres d'Hennaya et de Lavayssière ; plus bas, avant de déboucher dans l'Isser, elle est barrée de-ci, de-là, par des particuliers, colons et indigènes et arrose vignes, orangeries et légumes.

Le Bou Messaoud.— L'oued Bou Messaoud a son origine à l'Aïn-Zarifète (1200^{m} d'altitude), sur la route de Tlemcen à Terni.

Dans son cours supérieur il prend les noms de oued Zarifète, oued Delfa et bou Ennag. L'oued bou Ennag contourne le Dhahar Mendjel ; l'oued bou Messaoud coule vers le Nord dans les marnes miocènes, encaissé entre de hautes berges ; il se jette dans l'oued Zitoun, affluent de la Tafna, à 12 km., à vol d'oiseau, de l'Aïn Hammam. Moins important en débit que la Sikkak, il est presque à sec en été.

Oued Hennaya. — Quant à l'oued Hennaya dont les eaux sont absorbées par les terres qu'il irrigue, il ne conflue avec aucune rivière : il a sa zone d'épandage dans la plaine.

Aperçu géologique

Au point de vue géologique (1), la région montagneuse est représentée par le Dhahar Mendjel qui se rattache au

---

(1) Voir : Carte géologique de l'Algérie au $\frac{1}{800.000}$. — L. Gentil : Carte géologique du Bassin de la Tafna au $\frac{1}{200.000}$. — Doumergue : Carte géologique de Terni au $\frac{1}{50.000}$

grand massif jurassique de la région de Terni. Elle est constituée par les dolomies de Tlemcen.

Les petits plateaux et la plaine sont constitués par des formations miocènes (*Cartennien et Helvétien*), surtout par des marnes et des grès helvétiens qui s'appuient aux dolomies jurassiques du Dhahar Mendjel. Contre cette petite chaîne venaient déferler les vagues de la mer helvétienne.

A l'Ouest et à l'Est du village, les formations helvétiennes sont profondément creusées par l'oued Bou Messaoud et l'oued Sikkak ; elles apparaissent peu sur les plateaux où elles sont souvent recouvertes par une croûte blanche tufacée. Elles disparaissent entièrement au Nord du village où elles sont cachées par les dépôts alluvionnaires caillouteux et limoneux qui constituent la belle plaine d'Hennaya.

En outre des dolomies jurassiques, des grès et marnes miocènes et des alluvions quaternaires anciennes, il faut signaler d'autres formations qui ne manquent pas d'intérêt : Ce sont les tufs et les travertins déposés autour des grandes sources d'origine jurassique : Aïn-M'lilia, Aïn-el-Hadjar. Souvent les travertins sont assez durs pour être employés comme pierre à bâtir, même comme pierre d'appareil.

Roches et minerais. — Les terrains jurassiques du Dj. Mendjel sont presque entièrement constitués par les dolomies parfois sableuses. Les terrains miocènes offrent des grès et des marnes. Les grès sont généralement assez tendres et rarement utilisables, comme pierre à bâtir.

Lorsqu'ils sont très tendres ils fournissent du sable. Dans ce but ils sont exploités sur divers points du territoire, plus particulièrement aux abords du village. Il n'y a qu'à creuser le sol à 1^{m} pour ouvrir une sablière.

Dans les marnes helvétiennes sont ouvertes les argilières qui alimentent les trois briqueteries s'échelonnant le long du cours de l'oued Hennaya.

Rien à signaler au point de vue des minerais.

Curiosités naturelles. — Il n'existe guère de curiosités naturelles sur le territoire de la commune ; je ne signalerai que les gorges d'Aïn-el-Hout, près de la Sikkak, entaillées à pic dans les calcaires jurassiques et les grottes de la vallée de l'oued bou Ennag creusées dans les dolomies.

CHAPITRE II

L'EAU

Les sources — Les nappes souterraines — Les puits. Alimentation du village en eau potable. — Sources thermales

---

Les sources. — Du pied Nord du Dhahar Mendjel sortent plusieurs sources importantes d'origine jurassique : Aïn-el-Hammam, Aïn-Mlilia, Aïn-Kadous, Aïn-Garn-en-Nouch, Aïn-es-Saffah, Aïn-el-Hadjar. Ces sources émergent tantôt directement des dolomies (Aïn-el-Hadjar) ; tantôt elles sourdent un peu plus bas à travers les grès helvétiens (Mlilia), toutes très chargées en carbonate de calcium. Elles ont constitué et continuent à constituer de puissants dépôts de tuf et de travertin plus ou moins compacts. Plus près du village se trouvent : au Sud, les sources du ravin d'Hennaya et la source de Sidi-Kanoun ; à l'Ouest, la source appelée source d'Hennaya à 200^{m} de la porte de Marnia ; à l'Est, la source du Pont, près du Canal de la Sikkak, dans le Bled Tranimet ou Bled Berbère.

Au Nord du village il n'existe pas de sources sur le territoire de la commune.

Nappes souterraines.— Sous la plaine s'étale une nappe phréatique, très étendue, à peu de profondeur (10 à 24^{m}) de la surface du sol, et qui a été atteinte par les nombreux puits alimentant en eau potable les fermes établies dans cette partie du territoire. Les puits ont une profondeur moyenne de 17^{m} ; l'eau qu'on en retire est très légèrement saumâtre.

Au Sud, à l'Est et à l'Ouest du village, il a été également creusé quelques puits ayant chacun un régime particulier. Dans ceux qui ont été forés sur les pentes Sud d'Hennaya, on trouve l'eau sur une épaisse couche d'argile grise, à 15^{m} du sol, quand on a percé des bancs alternants et d'épaisseur variable de grès et de sable jaune.

Alimentation du village en eau potable. — Hennaya est alimenté par une partie de la source dite « du Village » située à la naissance du ravin d'Hennaya non loin d'Aïn-

el-Hadjar. Sur le débit de cette source (5¹175 par seconde), il lui est attribué 3¹45. L'eau est amenée au village par une conduite en fonte longue de 3^{km}. Elle est reçue dans un réservoir d'où part la canalisation qui la distribue dans toutes les maisons du village. Le volume par 24 heures est de 298^{m3}. Il revient à chaque habitant 127^{l}. L'eau est de bonne qualité.

Sources thermales. — A 6 kilomètres à l'Ouest d'Hennaya, à la limite du territoire et tout près de Mlilia, se trouve la source thermale d'Aïn-el-Hammam — encore appelée Hammam Tahammamit et Hammam Ouled Raho (1) — qui jaillit de la rive gauche de l'Oued Bou Messaoud et coule dans la rivière 5^{m} plus bas ; elle débite de 6 à 8 litres à la seconde. L'eau dont la température est 31°2 ne contient pas de principe minéralisateur spécial : dans sa composition ce sont les chlorures et les carbonates alcalins qui dominent.

Cette source jouit d'une grande réputation parmi les indigènes du pays qui vont y prendre des bains dans un bassin assez mal aménagé.

Il n'existe pas d'autres sources thermales dans la région.

CHAPITRE III

FLORE ET FAUNE

Végétation. — Flore. — La plaine d'Hennaya étant presque entièrement cultivée ce n'est que dans le massif rocheux du Djebel Mendjel que l'on peut recueillir un ensemble de plantes représentant la flore d'une région bien déterminée : la zone montagneuse. On retrouve pourtant de nombreuses espèces de la zone montagneuse dans quelques hectares de broussailles restant encore dans la plaine.

1° RÉGION MONTAGNEUSE

La flore arbustive du Djebel Mendjel est pour ainsi dire inexistante. Quelques pieds de chênes-verts et d'oliviers

(1) Cf. Hanriot. *Eaux minérales de l'Algérie*, p. 474 (1911).

sauvages rabougris représentent probablement les restes d'une ancienne forêt. En revanche la broussaille est assez épaisse mais courte. Elle est constituée par :

Le ciste de Montpellier.
Le guendoul (calycotome).
Le chêne kermès.
Le palmier nain.

au milieu desquels : le diss et l'alfa ne sont pas rares par places.

Au printemps de nombreuses espèces de plantes émaillent de leurs fleurs le sol de ce terrain de parcours où pâturent toute l'année des troupeaux de chèvres.

On peut y recueillir les espèces suivantes :

Le pied d'alouette à 5 carpelles.
La renoncule flabellée.
La lunetière.
Le ciste velu.
Le ciste à feuilles de sauge.
L'hélianthème à feuilles de lavande.
L'hélianthème à longs rameaux.
L'hélianthème rouge.
— de Pergame.
La violette arborescente.
L'érodium tacheté.
Le lin en corymbe.
Le trèfle étoilé.
L'ébénus à feuilles pointues.
La vulnéraire.
La petite coronille.
Le sainfoin en tête.
L'athamanthe de Crète.
Le panicaut triquètre.
Le nerprun faux olivier.
Le gaillet de Tunisie.
L'aspérule hirsute.
L'inule odorante.
La galactite de Durieu.
L'atractyle cespiteuse.
La cardoncelle acaule.
La centaurée acaule.
Le souci vivace.
La cupidone bleue.
Le mouron des collines.
La petite centaurée.
Le liseron de Sicile.
Le muflier tête-de-mort.
La scrofulaire des chiens.
La lavande multifide.
Le thym cilié.
— en tête.
— de Desfontaines.
La phlomide bilobée.
Le prasium majeur.
L'épiaire hérissée.
Le bugle pseudo petit pin.
— ivette.
L'asphodèle rameuse.
La jacinthe tardive.
La scille du Pérou.
— maritime.
L'iris à deux bulbes.
Le glaïeul de Byzance.
L'orchis papillon.
— à feuilles ondulées.
L'ophrys abeille.
— à grandes fleurs.
Le stipe à petites fleurs.

Le plantain amplexicaule.
L'asperge horride (douce).
— blanche (amère).
— à petites feuilles.
Le cétérach officinal.
Le cheilanthe odorant.
La nothoclène velue.

2° PLATEAUX, PLAINES ET RAVINS

Le communal excepté, les parties du territoire cultivable non encore défrichées sont rares. Ce n'est que dans les vallées, le fond des ravins, sur les bords des routes et des champs que l'on peut trouver quelques plantes.

C'est surtout dans le communal, situé à 1500[m] à l'Est du village et qui s'étend au Nord du Bled Tranimet, que l'on peut encore recueillir un assez grand nombre d'espèces de la flore locale laquelle présente beaucoup d'analogie avec celle de la montagne.

Parmi les espèces constituant la maigre broussaille du communal il faut citer :

Le palmier nain : abondant.
Le calycotome (ar. *guendoul*).
Le jujubier sauvage.
Le nerprun à feuilles d'olivier.
Le nerprun faux-olivier.
Le garou.

Entre lesquels croissent :

L'adonis, goutte de sang.
La moutarde blanche.
La roquette.
La corbeille d'argent.
La lunetière.
Le réséda jaune.
— raiponce.
L'hélianthème rouge.
— à feuilles de saule.
L'hélianthème blanc.
— cotonneux.
— à feuilles de lavande.
Le silène enflé.
— rougeâtre.
Le rhodalsine couché.
La rue.
Le lotier pied d'oiseau.
La psoralée bitumineuse.
La pâquerette vivace.
— annuelle.
L'astérisque maritime.
La fausse doucette.
Le liseron à feuilles linéaires.
Le liseron à feuilles d'althœa.
Le liseron suffrutescent.
Le cynoglosse à feuilles de giroflée.
Le grémil.
La vipérine commune.

Le thym de Desfontaines.
— cilié.
La sauge à feuilles gaufrées.
Le marrube d'Espagne.
— blanc.
La germandrée cotonneuse.
Le plantain laineux.
La scille maritime.
L'asperge horride.
— blanche.
L'orchis à feuilles ondulées
L'ophrys miroir.
— jaune.
— fauve.

Dans les ravins herbeux, les fossés humides :

L'anémone couronnée.
La renoncule à grandes feuilles.
Le réséda blanc.
La guimauve.
L'oxalyde de Libye.
L'anagyre fétide.
Le tétragonolobe, goutte de sang.
Le lotier droit.
L'aubépine.
La ronce.
L'églantier.
La quintefeuille.
Le maceron potager.
La grande ciguë.
Le sureau noir.
L'yèble.
L'inule odorante.
Le leucanthème glabre.
La centaurée pourpre.
— involucrée.
Le laiteron des marais.
Le pissenlit.
La porcelle.
La thrincie tubéreuse.
La cupidone bleue.
L'hyoséride radiée.
Le cynoglosse peint.
La rapette.
La vipérine plantain.
Le jasmin jaune.
La scrofulaire hispide.
La menthe à feuilles rondes.
La sauge clandestine.
La phlomide herbe au vent
Le plantain majeur.
— corne de cerf.
La patience.
L'euphorbe pubescente.
— réveille-matin.
Le saule.
Le muscari en grappe.
La dame d'onze heures.
Le tamier commun.
Le jonc piquant.
Le roseau.

Dans les terres argileuses, le bord des champs :

Le pavot coquelicot.
— hybride.
La diplotaxide auriculée.
La giroflée à petites fleurs.
Le cordylocarpe muriqué.
La psychine à long style.
L'érodium bec de cigogne.
— musqué.
L'ononis arrête-bœuf.
Le tétragonolobe jaune.
Le mélilot à petites fleurs.
Des luzernes.

Des trèfles.
Le sainfoin rose.
— pâle.
L'hippocrépide à plusieurs fruits.
La magydaride tomenteuse.
La châtaigne de terre.
Le chrysanthème des champs.
Le micrope couché.
Le buphtalme épineux.
La centaurée chausse-trape.
Le chardon Marie.
L'onoporde acanthe.
L'échinope ritro.
— à tête ronde.
Le souci d'Algérie.
— des champs.
La morelle noire.
La stramoine ou datura.
La linaire à trois feuilles.
— variable.
Le liseron des champs.
— tricolore.
L'herbe aux puces.
La dentelaire d'Europe.
L'oseille épineuse.
La bette vulgaire.
Le muscari à toupet.

Dans les haies :

Le gaillet gratteron.
Le lyciet.
La bryone.
La garance voyageuse
Le gouët pied-de-veau.
L'éphèdre élevée.

Dans les endroits très humides, dans les ruisselets, les sources :

Le cresson.
La samole de Valerand.
La camomille brunissante.
L'acanthe.
La pariétaire.
La capillaire de Montpellier.

Parmi les plantes médicinales et aromatiques, les plus communes sont :

Le pavot coquelicot.
Les fumeterres.
Le cresson.
La paronychie argentée (thé arabe).
Les mauves.
La guimauve.
La rue.
Le thapsia.
Le sureau.
L'yèble.
L'armoise blanche (ar. *chih*).
Le caméléon blanc (ar. *addad*).
La petite centaurée.
La bourrache.
La buglosse.
La molène.
La stramoine ou datura.
Le marrube blanc.
La menthe.
Le thym blanc.
L'acanthe.
La pariétaire.
La mercuriale.
La scille maritime.
La capillaire de Montpellier.

PLANTES VÉNÉNEUSES

La grande ciguë.
Le thapsia.
Le caméléon blanc (*addad*).
La morelle noire.
La bryone.
La pomme épineuse ou stramoine (*datura*)..
Les euphorbes.

PLANTES INDUSTRIELLES

Le palmier nain.
L'alfa.
Le diss.
L'asphodèle.
L'agave.
La massette.

PLANTES TINCTORIALES

Les Indigènes en connaissent deux espèces : la garance (arabe *foua*), commune sur les rochers d'Aïn-el-Hadjar. Les Kabyles emploient les racines pour teindre en rouge la paille destinée à fabriquer les grands chapeaux à larges bords (*medhal*) et les petits paniers plats ; le garou (ar. *lzaz*) ; les mauresques préparent avec les racines, une teinture jaune foncé pour certaines étoffes.

PLANTES COMESTIBLES

Les indigènes consomment certaines espèces que ne dédaignent pas parfois les Européens. Les principales sont :

Les asperges (asperge horride et asperge blanche) dont on consomme les turions (ar. *sekoum*).

Le tafra (réceptacle du capitule en bouton d'une sorte d'artichaut qui fleurit au ras du sol (Rhapontic acaule).

Le boubel (inflorescence en spathe de la canne bédouine (Férule commune, ar. *clakh*).

Les jeunes pousses du vrai fenouil.
— de la grande ortie.

Les côtes des jeunes feuilles radicales du scolyme.
Les feuilles de la bette vulgaire.
Le tubercule de la châtaigne de terre.
La racine torréfiée de l'addad. Fraîche elle est un poison. Cette plante est plutôt rare à Hennaya.

CHAMPIGNONS

Une seule espèce est assez commune, c'est le champignon de peuplier.

Le champignon de fenouil est rare.

On trouve aussi dans les pelouses fraîches le champignon rose ou pratelle.

Faune. — 1° *Mammifères.* — Ce n'est que dans la région montagneuse du Dj. Mendjel et le long des grands oueds que vivent encore quelques petits fauves et d'assez nombreux rongeurs. On peut citer :

LE CHAT SAUVAGE à pieds noirs qui peut se rencontrer dans les parties les plus broussailleuses de la montagne.

LE CHACAL (ar. *dib*) est commun et descend la nuit jusqu'au village.

LE RENARD (ar. *thaleb*) est assez rare, il descend jusque dans le ravin de l'oued Sennoun.

LA MANGOUSTE OU RATON (ar. *zired*) est assez commune dans la montagne et les hautes berges des grands oueds.

LA BELETTE (ar. *tazguetta*) se trouve dans la montagne et le long des oueds aux rives herbeuses.

Certains petits rongeurs comme :

LE GERBILLE, LE RAT RAYÉ sont assez communs ;

LE LIÈVRE (ar. *arneb*) n'est pas encore très rare ;

LE LAPIN (ar. *guenina*) est assez commun ;

LE PORC-ÉPIC (ar. *dorban*) se trouve dans la partie montagneuse ou tout au moins peut y descendre des régions boisées élevées qui l'avoisinent au Sud.

2° *Oiseaux.*— Les nombreux oliviers plantés autour d'Hennaya abritent un assez grand nombre d'espèces sédentaires principalement des moineaux et des verdiers. Le long des cours d'eau les insectivores sont assez communs, on peut citer : les rossignols, les fauvettes, les roitelets, le merle. Dans les champs, les granivores : alouette huppée, calandre, chardonneret, gros bec.

A citer encore : la pie, la pie-grièche, la huppe.

Les rapaces sont rares ; il y a des émouchets, des hiboux, des chouettes.

Le gibier à plume sédentaire, est représenté par la perdrix rouge, la caille commune, la caille bédouine.

La faune des oiseaux s'augmente surtout des espèces de passage ou oiseaux migrateurs.

Les principales espèces aquatiques sont : le canard, la sarcelle, la poule d'eau, les bécassines qui passent l'hiver dans la Sikkak et l'oued Bou Messaoud ; dans les champs, des vanneaux et des pluviers ; dans les oliviers, les grives, la tourterelle ; dans la plaine, en été, l'outarde canepetière (poule de Carthage).

Les autres oiseaux migrateurs les plus communs sont :

Les cigognes dont un couple niche tous les ans sur le clocher. En 1923 elles sont arrivées le 29 Janvier. D'ordinaire, elles couvent leurs œufs en Avril, ont des petits en Mai et s'en vont au commencement de Septembre.

Les hirondelles qui viennent en Février et partent fin Septembre. En 1923, elles sont arrivées le 7 Février.

Les étourneaux, qui s'abattent en vols serrés sur les oliviers de Novembre à Décembre et mangent une grande quantité d'olives.

Le moineau pèlerin qui est appelé dans le pays le « marocain ». Il nous paraît intéressant de donner quelques détails sur ses mœurs curieuses.

Des volées innombrables de moineaux pèlerins, venant de l'Ouest, s'abattent périodiquement au printemps sur le territoire de la commune ; les champs d'orge sont ravagés, les blés précoces entamés, toutes les récoltes de céréales sont menacées de destruction.

Les oliviers se couvrent de nids avec une incroyable rapidité.

Des mesures énergiques sont prises pour combattre cette mauvaise engeance. Dès l'arrivée des premières bandes : le Maire remet en vigueur l'arrêté ordonnant la chasse obligatoire des moineaux pèlerins. Chaque propriétaire est tenu de les détruire dans son olivette. La commune fournit la poudre de chasse et organise des battues ; mais les moineaux s'obstinent à reconstruire les nids détruits. Finalement les efforts combinés des colons et des indigènes parviennent, pour un an du moins, à débarrasser les récoltes de cet étrange fléau.

Il a suffi d'empêcher les « marocains » de nicher pour qu'ils se dispersent par petites bandes.

3° *Reptiles.* — Les reptiles sont relativement peu nombreux.

Parmi les chéloniens il faut citer : La tortue terrestre ou tortue de Maurétanie, la tortue d'eau ou émyde lépreuse.

Parmi les lézards :

La tarente qui vit dans les maisons et fait la chasse aux araignées et aux moustiques ;

L'agame qui vit dans les rochers et les hautes berges bien exposées au soleil ;

Le grand lézard ocellé, vert, à taches bleues, qui atteint 0m40 de longueur, commun sur les bords herbeux des oueds ;

Le lézard des murailles qui vit sur les remparts ;

Le psammodrome algire commun dans les palmiers nains ;

L'acanthodactyle vulgaire ;

Le gongyle qui vit sous les pierres ;

Le seps chalcide, petit lézard serpentiforme, assez commun dans les pelouses ;

Parmi les serpents, on distingue :

La vipère lébétine (*lefâa*) qui peut se rencontrer dans la région montagneuse.

Trois espèces de couleuvres (*hanech*), le fer à cheval, la couleuvre de Montpellier qui atteignent deux mètres, la couleuvre vipérine ou couleuvre d'eau sont assez communes.

Parmi les batraciens, trois espèces sont communes :

Le gros crapaud panthère ;

La grenouille ;

Le discoglosse, sorte de grenouille à museau pointu.

4° *Poissons.* — La Sikkak et l'Oued Messaoud sont poissonneux ; ils sont peuplés de barbeaux et d'anguilles.

5° *Invertébrés.* — Les invertébrés les plus intéressants sont des insectes nuisibles.

La courtilière qui fait des ravages dans les jardins. On la combat en emboîtant la jeune plante à repiquer dans un tube de roseau fendu ;

L'altise ;

La pyrale de la vigne ;

Les chenilles processionnaires ;

Les moustiques, dont le plus dangereux, l'anophèle, se développe sur les bords fangeux de la Sikkak, dans les anciens bassins rarement dévasés et dans les canaux d'irrigation de la plaine non encore bétonnés ;

La moule de rivière, la mullette, se trouve dans la Sikkak. Elle n'est pas consommée ;

Les sauterelles qui apparaissent certaines années. Les colons citent deux grandes invasions : la première, en 1867 ; la seconde, en 1915.

Parmi les invertébrés utiles il faut citer les abeilles qui peuplent cinq ruchers comptant ensemble 110 ruches. La plupart de ces ruchers sont installés à l'intérieur du village, dans les cours mêmes des maisons des apiculteurs. Les abeilles, à court de nectar dans la saison chaude, s'abattent par nuées sur les gros raisins des treilles. Les dégâts commis ont provoqué des réclamations justifiées. La municipalité vient de recommander aux apiculteurs d'exercer, à l'avenir, leur industrie dans la banlieue.

CHAPITRE IV

LE CLIMAT

Climat. — Hennaya se trouve presque au centre d'une vaste dépression dirigée de l'Ouest à l'Est, s'étendant de Marnia aux plateaux de l'Amier et à la vallée de l'Isser par la Tafna, et encaissée entre deux chaînes de montagnes dont celle du Sud s'incurve brusquement dans la direction du Nord, à son extrémité orientale. Cette dépression s'ouvre vers la mer au Nord-Est, et, en son milieu, au Nord, par la vallée de la Tafna qui sert de couloir aux vents marins (Fig. 1).

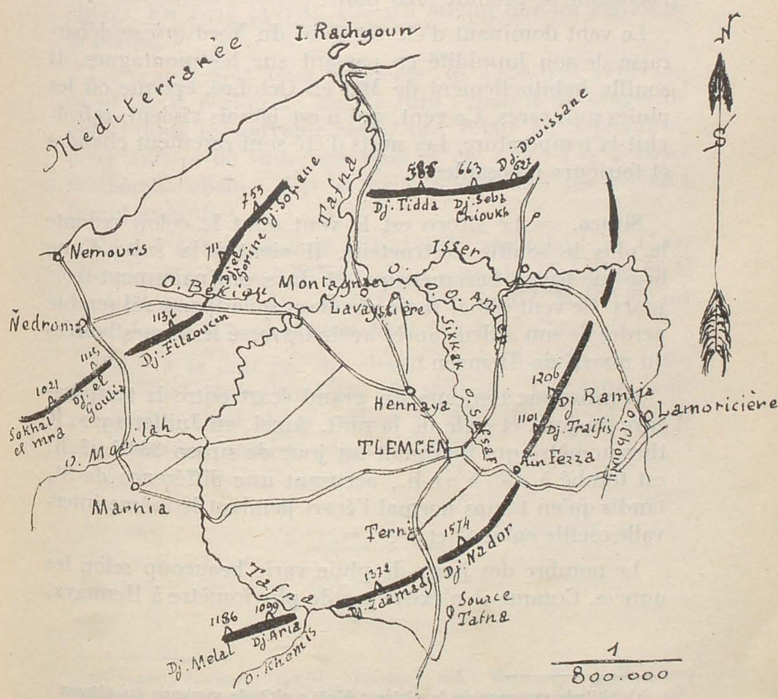


Fig. 1. — Croquis de la dépression de terrain au milieu de laquelle est situé le village d'Hennaya.

La région d'Hennaya située à moins de 35 km. de la mer, à vol d'oiseau, a une altitude [1] moyenne de 400^{m} ; bordée, au midi, par la série des premiers gradins du massif de Tlemcen, au talus duquel elle s'adosse, elle est défendue des vents chauds.

Cette situation géographique explique en partie la douceur relative de son climat en toute saison.

Une végétation luxuriante, qui couvre en tout temps une grande partie du territoire, purifie l'air que renouvellent souvent les vents d'Ouest.

Vents dominants. — Les vents d'Ouest dominent en hiver et amènent la pluie. Ils soufflent fréquemment de Décembre à Mars et durent généralement 48 heures ; ils tombent d'ordinaire pendant la nuit, aussitôt suivis d'ondées très abondantes. Quand ils dépassent cette durée, l'accalmie se produit sans pluie.

Le vent dominant d'été est celui du Nord qui se débarrasse de son humidité en passant sur les montagnes. Il souffle habituellement de Mai en Octobre, époque où les pluies sont rares. Ce vent, qui n'est jamais violent, rafraîchit la température. Les nuits d'été sont rarement chaudes et toujours reposantes.

Siroco. — Le siroco est le vent dont le colon redoute le plus le souffle destructeur. Il vient à la suite d'une brusque baisse barométrique et dure ordinairement trois jours. Ce vent est ici moins brûlant qu'ailleurs : il semble perdre de son ardeur après avoir traversé les cimes boisées du massif de Tlemcen.

Il provoque toujours un grand écart entre la température du jour et celle de la nuit. Ainsi, en Juillet 1922, le thermomètre qui marquait un jour de siroco 33° à 15 h. est tombé à 25° à 21 h., accusant une différence de 8°, tandis qu'en temps normal l'écart pendant le même intervalle oscille entre 4° et 5°.

Le nombre des jours de pluie varie beaucoup selon les années. Comme il n'existe pas de pluviomètre à Hennaya,

(1) Altitude moyenne de la plaine : 350^{m} ; altitude moyenne des côteaux : 450^{m} ; altitude moyenne de la région : 400^{m} (carte d'Etat-Major au $\frac{1}{50.000}$

je ne puis que reproduire les renseignements qui m'ont été fournis par M. Cardonne, secrétaire du *Syndicat Agricole de Tlemcen*, et directeur de la station météorologique installée au « Champ d'expérience », à 4 km. environ au Sud de la limite du territoire : Dans les années normales il tombe en moyenne de 500 à 600 m/m d'eau. En 1922, qui a été une année de sécheresse, il n'est tombé que 383 m/m (1) d'eau.

Les mois les plus pluvieux sont Décembre, Janvier et Février. Les hivers, même pendant les années pluvieuses, ne sont presque jamais rigoureux ; on ne connaît pas les grands froids dans le pays ; la neige, quand elle y tombe, fond au contact du sol.

Les gelées d'hiver, sans être rares, ne sont pas redoutées ; la gelée tardive de printemps cause parfois d'énormes dégâts. En 1919, le 1er Mai, elle a détruit les vignes, en plaine et en coteau ; aussi, les cultures maraîchères. En 1922 (Avril), elle n'a atteint que les vignes de la plaine.

Les orages sont assez fréquents. Ils s'abattent généralement sur la région de Mars à Juin ; mais deux orages de grêle, dont le souvenir reste, ont éclaté en Septembre, deux années de suite, en 1906 et en 1907. Les grêlons tombèrent chaque fois si gros que toutes les récoltes furent anéanties.

En été, la température atteint 34° ; cependant, en 1922, elle n'a pas dépassé 33° (2). C'est entre le 15 Juillet et le 15 Août que la chaleur se fait le plus sentir. Mais l'air est sec et les nuits sont relativement fraîches.

Grâce à la douceur du climat les fruits sont de belle venue, mais ils ne sont pas très précoces. Les nèfles sont mûres fin Avril et les cerises en Mai. Il y a du raisin mûr dans les premiers jours de Juillet.

---

(1) (1922), Janvier : 89 m/m ; Février : 106 ; Mars : 8 ; Avril : 20 ; Octobre : 42 ; Novembre : 28 ; Décembre : 90.

(2) Le 20, le 21 Juillet et le 8 Août.

CHAPITRE V

PRÉHISTOIRE. — HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE

Préhistoire. — Aucun vestige préhistorique n'a encore été signalé sur le territoire de la commune d'Hennaya. Cette constatation curieuse se comprend d'autant plus difficilement que les sources et les cours d'eau ne manquent pas à l'intérieur du périmètre de la commune.

Peut-être les dépôts de sources (tufs et travertins) ont-ils recouvert les silex que les premiers hommes avaient laissés autour des points d'eau.

Il n'est pourtant pas douteux que le pays a été habité aux époques les plus reculées de l'âge de la pierre, ainsi qu'en témoignent les deux importantes stations d'Ouzidan et du lac Karar situées en dehors du territoire, la première sur la limite.

STATION D'OUZIDAN. — La station d'Ouzidan est connue sous la dénomination de « grottes d'Ouzidan ». Ces grottes se trouvent à 4 km. à l'Est d'Hennaya, sur la rive droite de la Sikkak, la rivière formant limite de la commune. Elles sont donc presque sur son territoire.

Les grottes d'Ouzidan ont été creusées par les indigènes (anciens berbères), dans des alluvions caillouteuses, très élevées, déposées par l'ancienne Sikkak.

En creusant dans le dépôt de galets, des armes en pierre ont été mises en liberté et rejetées au dehors avec les déblais. Ce sont surtout des coups de poing, taillés à grands éclats et remontant aux premiers temps de la pierre taillée, c'est-à-dire du paléolithique.

Ils sont de forte taille et mesurent jusqu'à 0,20 de longueur sur 0,10 de largeur [1].

Donc, nul doute que l'homme préhistorique a habité le bord de la Sikkak et qu'il n'avait qu'à passer la rivière pour se trouver sur le territoire de la future commune d'Hennaya.

---

(1) Voir P. Pallary. *Recherches effectuées aux environs d'Ouzidan. Bull. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 1895.

Station du lac Karar. — La station du lac Karar est bien plus importante que celle d'Ouzidan.

Le lac Karar, aujourd'hui disparu, se trouve à 3 km. au Sud-Est de Montagnac-Remchi, à 11 km. au Nord-Ouest d'Hennaya et à 7 km. de la limite Nord-Ouest de la commune. Il est tout à côté, et au Nord-Ouest, des marabouts de Si Ahmed et Sidi Moussa.

Sur l'emplacement de l'ancien lac se trouve la source ascendante qui alimente Montagnac.

Lors du captage de la source on retira, avec les déblais, de nombreuses pierres taillées, certaines semblables à celles d'Ouzidan, par conséquent paléolithiques (acheuléen). De nombreux petits silex et des haches polies représentant l'époque de la pierre polie ou néolithique furent aussi mis à jour.

L'homme a donc habité l'important point d'eau du lac Karar pendant toute la durée de l'âge de la pierre.

Avec les outils et les armes, on a aussi recueilli, au lac Karar, des ossements de plusieurs grands mammifères, principalement des dents d'éléphants, d'hippopotames, animaux qui ne vivent actuellement que dans les régions tropicales de l'Afrique (1).

Ces restes fossiles d'animaux disparus depuis de longs siècles de nos contrées, prouvent que le climat de la plaine d'Hennaya était, à une époque très reculée, très chaud et humide. L'éléphant vivait dans les hautes herbes de la plaine et l'hippopotame se baignait dans les eaux du lac Karar et mieux, dans celles de la Tafna et de ses affluents qui étaient, alors, des cours d'eau dont il est difficile aujourd'hui de se faire une idée de la puissance du débit et de leur étendue.

De tout cela, il ressort que la contrée a été habitée dès les premiers temps de l'âge de la pierre et pendant toute sa durée.

Par quels hommes ? Par quelles races ? Simple profane, je laisse à de plus compétents que moi le soin d'en décider.

Histoire. — On se perd en conjectures quand il s'agit de la reconstitution historique des peuplades qui ont

(1) Voir M. Boule. — *La Station préhistorique du Lac Karar.* — *L'Anthropologie.* 1900.

habité le territoire avant les Berbères ; mais on ne peut douter que ceux-ci habitaient le pays (1) lorsque les Romains vinrent s'y installer. A partir de cette époque l'histoire des Berbères se confondra avec celle des peuples envahisseurs.

1° *Les Romains.* — Les Romains ont occupé et colonisé la région, où ils ont laissé des traces de leur long séjour (2).

Les vestiges de leur occupation datent (3), sans doute, de la fin du IIe siècle et du commencement du IIIe, époque à laquelle « les Hauts-Plateaux et l'extrême Ouest de la Maurétanie césarienne commencèrent à se couvrir de villages et de cités (4) » ; c'est en effet Septime Sévère qui avait entrepris de « coloniser certaines parties incultes vers 200 ans après J.-C. (5) ». En ce temps-là la Maurétanie, province romaine depuis 42 de notre ère, jouissait d'une grande prospérité. De ce lointain passé on a découvert de nombreux débris dans les constructions des Arabes (6) et même dans celles des colons français (7).

Les Romains s'étaient installés dans la partie Nord-Est du territoire où ils avaient construit des postes militaires (8) près de la voie reliant alors *Pomaria* à *Sīga* et Rachgoun ou à *Numerus Syrorum* (Marnia).

---

(1) Quelques tribus berbères subsistent encore sur les hauteurs environnantes.

« Il existe, près des sources d'Aïn-el-Hadjar, un village berbère à 8 km. « au Nord de Tlemcen, non loin de la source chaude de Mlilia » (Note de A. Bel. *Les Rois de Tlemcen*, T. II, p. 61).

Le Bled Tranimet est aussi appelé, par les Arabes, Bled Berbère.

(2) *Hadjar-Ouaguef* et *Bordj-er-Roumi* (Mac Carthy, *Revue de l'Orient*, 1851, I p. 204-212. — *Revue Africaine*, p. 109). A *Hadjar Ouaguef* a été trouvée une inscription funéraire (sans date) : (*Corpus inscriptionum latinarum Africae*, VIII, 21.796). Demaeght (*Bull. de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1890, p. 223). Gsell (*Atlas archéologique de l'Algérie*, carte 31, texte p. 51, n° 52).

(3) On n'a encore trouvé, dans les ruines romaines, aucune inscription portant une date.

(4) Cat : *Histoire de l'Algérie*, T. I, p. 89.

(5) Loc. cit. — C'est d'ailleurs vers cette époque que l'Abbé Bargès, place la fondation de *Pomaria* (Tlemcen) sous *Marcus Severus Antonin* surnommé *Caracalla*, entre 211 et 217.

(6) Deux auges, en pierre de grès taillée, font partie de la maçonnerie du minaret de l'ancienne Mosquée en ruines. Ces ouvrages proviennent de Hadjar-Ouaguef où d'autres ont été découverts. Pl. I.

(7) La pierre tombale portant l'épitaphe dont il est parlé plus haut, est encastrée au-dessus du portail de la cave de la ferme Saint-Rome.

(8) Réduit défensif de 30m sur 25, à *Hadjar-Ouaguef*. Tour carrée en pierres de taille, à *Bordj-er-Roumi*. (Mac Carthy).

C'est à *Hadjar Ouaguef* (1), connu par les Français du pays sous le nom des « Ruines romaines », à 2km700 d'Hennaya, près de la route de Lavayssière, que vivait, sous la protection d'un fortin, la petite colonie romaine à laquelle la tradition attribue la plantation des vieux oliviers de la plaine.

2° *Les Vandales.* — *Les Byzantins.* — Les Vandales, dit-on, détruisirent tous les postes fortifiés des Romains ; mais on ignore si les Byzantins vinrent dans le pays (2).

3° *Les Arabes.* — Pour retrouver quelques données historiques, il faut remonter d'abord au VIIIe et au IXe siècle, sous la domination arabe, et ensuite aux XIIIe et XIVe siècle, sous les rois de Tlemcen.

C'est au commencement du XIIIe siècle que l'histoire mentionne Hennaya. Cette ville, aux dires de certains traditionnaires, aurait été bâtie longtemps avant Tlemcen. Il est permis de mettre en doute une telle assertion ; mais il y a de sérieuses raisons de croire que cette agglomération de Berbères et d'Arabes, sans avoir été, à proprement parler, un faubourg de la ville de Tlemcen, a toujours suivi le sort de la Capitale du royaume.

Hennaya reconnut l'autorité de Djabir Ben Yousof, premier prince abdelouadite qui gouverna Tlemcen sous la suzeraineté almohade et qui mourut en 629 de l'hégire (1231-32) en assiégeant Nédroma (3).

Au XIVe siècle, vers 760 de l'hégire (1359), elle obéissait au roi Abou Hammou qui était en guerre avec les Mérinides. Ces derniers décidèrent une expédition contre Tlemcen en Avril 1359. L'armée des Beni Merin « apparut sur les collines d'El Hanaya (4), aperçut les étendards victorieux d'Abou Hammou à Aïn-el-Madjadim (5) » et s'arrêta, inquiète. Abou Hammou ayant abandonné sa

(1) M. P. Grasset a fait des fouilles à 100m au Sud des ruines ; il a découvert, à 3m du sol, sur un blocage en ciment, une borne sans inscription.

(2) On peut admettre qu'ils l'aient occupé, car on sait que Tlemcen reconnut leur domination après l'expulsion des Vandales par Bélizaire.

(3) « Toutes les localités de la région de Tlemcen reconnurent l'autorité « de Djabir ben Yousof, à l'exception de Nédroma ». (*Les Rois de Tlemcen*, A. Bel., T. I, p. 143).

(4) « Il s'agit des mamelons qui dominent, au Sud, le village actuel « d'Hennaya (bâti à 500m à l'Est de l'emplacement de l'ancien) ». (*Les Rois de Tlemcen*, T. II, p. 61, note de A. Bel).

(5) Cette source qui se trouve entre Hennaya et Tlemcen est à l'endroit désigné aujourd'hui sous le nom de « Bains Romains ».

capitale, les Beni Merin y entrèrent. Ils en furent chassés quelques jours après. Rentré à Tlemcen, Abou Hammou pacifia le royaume où l'existence devint douce et dont les destinées furent glorieuses. A la mort du grand roi des luttes incessantes eurent lieu entre les princes prétendant au trône. Une longue période d'anarchie remplit la fin du XIV[e] siècle et une partie du XV[e] Vers la fin de ce dernier siècle les Zianides arrivèrent au pouvoir. Avec eux revint le calme dans le pays. Hennaya connut encore de beaux jours : les savants et les rois de Tlemcen venaient visiter sa Médersa et sa Mosquée [1]. « On raconte que le vénéré Abdallah ben « Mansour el Houty [2] ben Yahia ben Othman el Magh- « raoui, auteur de miracles inouis [3], alla un vendredi « faire la prière solennelle à Hennaya. Pendant qu'il était « assis dans la mosquée il vit le Sultan [4] de Tlemcen « qui, étant sorti à pied pour faire une partie de chasse, « se dirigeait vers la mosquée d'Hennaya afin d'assister « à la prière du vendredi.

« Le prince fit son entrée dans le temple en marchant « sur des tapis que ses compagnons étendaient devant lui. « Là, il trouve le Cheikh qui lui dit : « Faut-il que tu sois « orgueilleux pour oser marcher sur des tapis ! — Je me « repens, lui répondit le Sultan. — Dieu pardonne à celui « qui revient à Lui, répliqua le Cheikh. »

« Il faut dire que le Sultan n'avait pas fait ses ablutions, « car en entrant dans la mosquée il avait trouvé le puits « à sec : l'eau qu'il contenait s'était infiltrée dans la terre.

« Mais dès qu'il se fut repenti, le Cheikh lui dit : « Va « faire tes ablutions ». Arrivé au puits le Sultan vit alors « l'eau déborder par-dessus la margelle et fit aussitôt ses « ablutions. »

« On raconte également que Ahmed ben Lahcen El « Ghomary, qui récitait chaque nuit le Coran d'un bout à « l'autre, faisait la prière du vendredi tantôt à Hennaya,

(1) De la Médersa il reste un pan de mur et de la Mosquée, le minaret et le puits.

(2) Il habitait Aïn-el-Hout, petit village à 5 km. au S.E. d'Hennaya.

(3) Abdallah el Houty vivait encore en 874 de l'hég. (1469-70). Cette indication (*El Bostan* : p. 150) permet de placer l'anecdote qui va suivre quelques années avant 1469.

(4) Abou Abdallah Et Thabity.

« tantôt à Nédroma, tantôt à Honeïn ou dans les environs « de ces villes [1]. »

4° *Les Turcs.* — Avec la décadence du royaume Zianite, l'anarchie régna dans le pays qui devint une proie facile pour les Espagnols d'abord, qui n'eurent pas le temps d'y séjourner ; ensuite, pour les Turcs qui s'y installèrent et y exercèrent toutes sortes d'exactions envers les habitants des villes et des campagnes.

La soldatesque turque, brutale et grossière, n'a laissé que de mauvais souvenirs.

Les Turcs, dit la tradition, étaient des administrateurs dont la capacité ne dépassait pas celle du collecteur d'impôts.

5° *Les Français.* — Aussi, lorsqu'en 1830 les Français débarquèrent à Alger, les tribus de la plaine, ivres de vengeance, croyant le règne des Turcs fini, se révoltèrent-elles contre leurs oppresseurs après avoir demandé, par précaution, l'appui du Sultan du Maroc en cas d'attaque de la part des chrétiens.

Celui-ci répondit à leur appel en érigeant Tlemcen en Khalifa et en nommant à ce poste Moulay Ali, fils de son prédécesseur du sultan Moulay Sliman [2].

Mais à cause de l'antagonisme régnant entre Turcs et Maures, des troubles éclatèrent dans la région, les tribus se razzièrent mutuellement.

Mahi-ed-Din succéda à Moulay Ali et il y eut alors une accalmie dans les désordres qui désolaient Tlemcen et ses environs [3].

Lorsque le sultan du Maroc fut mis en demeure par la France de rappeler tous les agents marocains, Mahi-ed-Din se retira après avoir fait proclamer sultan son fils Abdelkader. Celui-ci prit le titre de Khalifa du Sultan du Moghreb et se fit reconnaître par les tribus, émir, chef de la guerre sainte (1833).

(1) Extrait de l'ouvrage intitulé : *El Bostan ou Jardin des biographies des Saints et Savants de Tlemcen*, par Ibn Mariem, échérif el Melity (traduit et annoté par F. Provenzali, professeur d'arabe au Lycée d'Oran, p. 32).
(2) L'*Occupation marocaine*, par A. Cour.
(3) Loc. cit.

Mais Mustapha ben Ismaël [1] se déclara contre lui et des luttes épiques eurent lieu entre les deux adversaires.

L'émir fut écrasé successivement à Hennaya et à la Sikkak (1833) [2], ses contingents d'Arabes indisciplinés ne pouvant tenir contre les solides troupes des tribus maghzen, que commandait Mustapha ben Ismaël. Il aurait infailliblement péri sans l'aide qu'il trouva auprès des Français (1834) [3].

Mustapha ben Ismaël se réfugia au Méchouar avec les ennemis de l'Emir.

Le 11 Janvier 1836, le maréchal Clauzel délivra les assiégés en s'emparant de Tlemcen. Pour ravitailler la ville, il fit commencer l'établissement d'un camp à l'embouchure de la Tafna. La route de Tlemcen à Rachgoun sera dès lors jalonnée par des postes militaires. Hennaya est sur le chemin à défendre : une redoute [4] y est élevée autour du minaret de la Mosquée en ruines et constitue un gîte d'étape au point où le chemin débouche dans la plaine. De cet endroit le convoi venant de Rachgoun aura à parcourir 11 km. en montée pour parvenir à Tlemcen en passant par Aïn-el-Hadjar. Tant que durera la conquête, Hennaya sera le lieu de passage de nos troupes en mouvement vers le Nord ou vers l'Ouest.

Les travaux d'installation du camp à l'embouchure de la Tafna n'étaient pas encore terminés que déjà toutes les tribus de la région étaient en révolte. Abdelkader avec 8.000 hommes bloqua nos soldats (3.000 h.). Bugeaud débloqua le camp et le ravitailla (6 Juin 1836). Puis il se rendit à Oran et de là à Tlemcen. Parti de nouveau de Tlemcen, le 26 Juin, il alla au camp de la Tafna où il parvint le 29, et y organisa un convoi de vivres pour Tlemcen, le 4 Juillet.

C'est à son retour, le 6 Juillet, qu'il infligea à l'Emir Abdelkader une sanglante défaite sur les rives de la Sikkak et de l'Isser. Le maréchal coucha sur le champ de bataille pour mieux se rendre compte de l'étendue de sa victoire et, le lendemain matin, il traversa la plaine d'Hen-

(1) Ce nom est prononcé par les vieux indigènes Ben Smaïn.
(2) A. Cour, *Occupation marocaine de Tlemcen*, p. 48.
(3) Traité Desmichels.
(4) On peut encore, aujourd'hui, remarquer les vestiges de l'emplacement de la redoute à l'Ouest du Minaret.

naya étendards déployés, pour rentrer à Tlemcen avec son convoi intact.

Après le traité de la Tafna (16 Mai 1837), Tlemcen et sa région sont abandonnées à Abdelkader qui continue en toute liberté ses menées contre la France avec le sultan Abderrahman ; il y lève l'impôt qui lui permet d'entretenir des troupes régulières.

En 1842, Bugeaud, alors Gouverneur général, veut reprendre lui-même Tlemcen pour effacer la faute du traité de la Tafna. Il occupe la place le 30 Mai 1842. Le général Bedeau prend le commandement de la Division et du territoire de Tlemcen. Il envoie des reconnaissances dans les environs ; des razzias sont faites sur les tribus insoumises. « Les Chasseurs d'Afrique chevauchent et « combattent sans interruption entre Tlemcen, Hennaya, « Nédroma, Marnia et Oudjda.

« Le 12 Avril 1842, un combat dont l'honneur revient « aux 80 chasseurs commandés par le Lieutenant-Colonel « Sentuary a lieu près du camp d'Hennaya (1). Le sous- « lieutenant Roger a son cheval tué d'un coup de feu « pendant l'action (2).

« Au mois d'Avril 1846, au cours d'une razzia dirigée « par le Colonel Chadeysson, le 3e escadron du 2e Chas- « seurs d'Afrique livra un dur combat sous les murs (3) « d'Hennaya.

« Le sous-lieutenant Espanet fut blessé de deux coups « de feu en chargeant à la tête de son peloton. Ce brave « officier, transporté à Tlemcen, mourut à l'hôpital, le « 17 Avril 1846. »

A partir de cette date l'histoire ne mentionne plus de faits d'armes ayant la région pour théâtre ; les tribus demandent l'aman l'une après l'autre. L'heure de la colonisation va sonner.

Archéologie. — *I. Ruines romaines.* — Les vestiges de l'occupation romaine existent nombreux sur le territoire de la commune.

1° *Hadjar Ouaguef* à $2^{km}700$ environ au Nord-Est du

---

(1) Il s'agit de la redoute dont il est question, p. 113.
(2) *Historique du 2e chasseurs d'Afrique*, p. 19 (P. Guérin).
(3) Ancienne redoute.

village et à 100^m à droite du chemin de grande communication d'Hennaya à Aïn-Kial ; ruines romaines qui couvraient près d'un hectare ; enceinte, réduit défensif de 30^m sur 25 (1).

C'est là qu'a été trouvée une pierre tombale (2) portant l'inscription ci-dessous :

D MS

IVL ΛDI VTOR

F ECIT CONIVGI

BONAE ARETV

SAE VIX AIVNI

S X X X X . I I

—

Diis manibus sacrum
Julius Adjutor
fecit conjugi
Bonae Aretusae
Vixit annis 42 (3)

Cette pierre a été placée au-dessus du portail de la ferme Saint-Rome bâtie sur les ruines mêmes.

Sur place on peut voir deux petits bassins en pierre de grès taillée, mesurant chacun 1^m20 de longueur, 0^m60 de largeur, 0^m35 de profondeur ; un fût de colonne, également en grès, surmonté d'un chapiteau ; une citerne de 14^m de long, 3^m de large et 2^m50 de haut où l'on peut pénétrer par un orifice circulaire de 0^m60 de diamètre. Certains arabes la désignent par le nom de *Mardjen el Ghoul* (4).

(1) Mac Carthy, déjà cité.
(2) Demaeght, déjà cité.
(3) Voir p. 109.
(4) Le bol de l'ogre.

Au sujet des ruines romaines de Hadjar Ouaguef, je crois intéressant de faire connaître l'opinion que H. Tauxier a donnée dans une étude sur la restitution de la Table de Peutinger (1). « Pour se glisser entre Cala au Nord-« Ouest et Pomaria au Sud-Est, l'ancienne route romaine « ne trouve plus d'autres jalons que les ruines d'*Henchir-« Ouaghef*. C'est donc là une étape de *Temeddat* ; je place « là *Fovea-Rotunda* jusqu'à ce qu'on ait trouvé ailleurs « un bassin ou une fosse circulaire qui fixe avec plus de « certitude ailleurs la localité de ce nom. A une étape « vers l'Ouest se trouvait *Ripae-Nigrae* (les rives noires). « Comme à cette distance la route rencontrait le fleuve « *Nigrensis* (Tafna), j'ai cru pouvoir rapprocher ces deux « noms et supposer qu'on trouverait des ruines au passage « du fleuve.

« Une étape après, venait *Etabulum Regis.* »

2° *Bordj-er-Roumi* à $1^{km}600$ au Nord-Est de Hadjar Ouaghef. C'est une tour carrée en pierres de taille sur un mamelon dominant la Sikkak (Mac Carthy).

II. *Ruines arabes-berbères.* — 1° A 500^{m} à l'Ouest du village et à 200^{m} à gauche de la route de Tlemcen à Béni-Saf, émerge, au-dessus d'oliviers et de figuiers, le minaret d'une mosquée, vestige de l'ancienne ville arabe-berbère d'El Hanaya (Pl. I, p. 119).

Ce minaret de 15^{m} de hauteur n'a plus, au sommet, ni galerie, ni petite coupole ; il est à base carrée de $3^{m}85$ de côté ; la maçonnerie faite de pierres et de briques a $0^{m}80$ d'épaisseur. La porte d'entrée fait face au Sud. Du même côté on remarque, à la base, deux pierres, taillées en auges et placées debout dans la maçonnerie, le creux à l'extérieur. Ce sont deux petits bassins en grès dur, portant un trou à l'un des coins ; ils ont été empruntés « aux ruines romaines ». Leurs dimensions sont : longueur $1^{m}20$; profondeur $0^{m}32$; largeur $0^{m}52$ (2).

A l'intérieur, l'escalier tournant est en assez bon état pour permettre de faire l'ascension du minaret du haut duquel on découvre un magnifique panorama.

---

(1) *Bull. Soc. de G. et Arch. d'Oran.* f. IX (1884), p. 298.
(2) On les distingue très bien sur la photographie reproduite (Pl. II).

Rattaché à la redoute au temps de la conquête il servait de poste d'observation.

Ce monument date du XIIIe siècle, c'est-à-dire, du temps des rois de Tlemcen.

2° A 30^{m} au Nord du minaret existe encore l'ancien puits de la mosquée, il mesure 16^{m} de profondeur et affecte la forme d'un parallélipipède rectangle ; il est maçonné intérieurement en briques, sa section mesure 0^{m}90 de long sur 0^{m}60 de large.

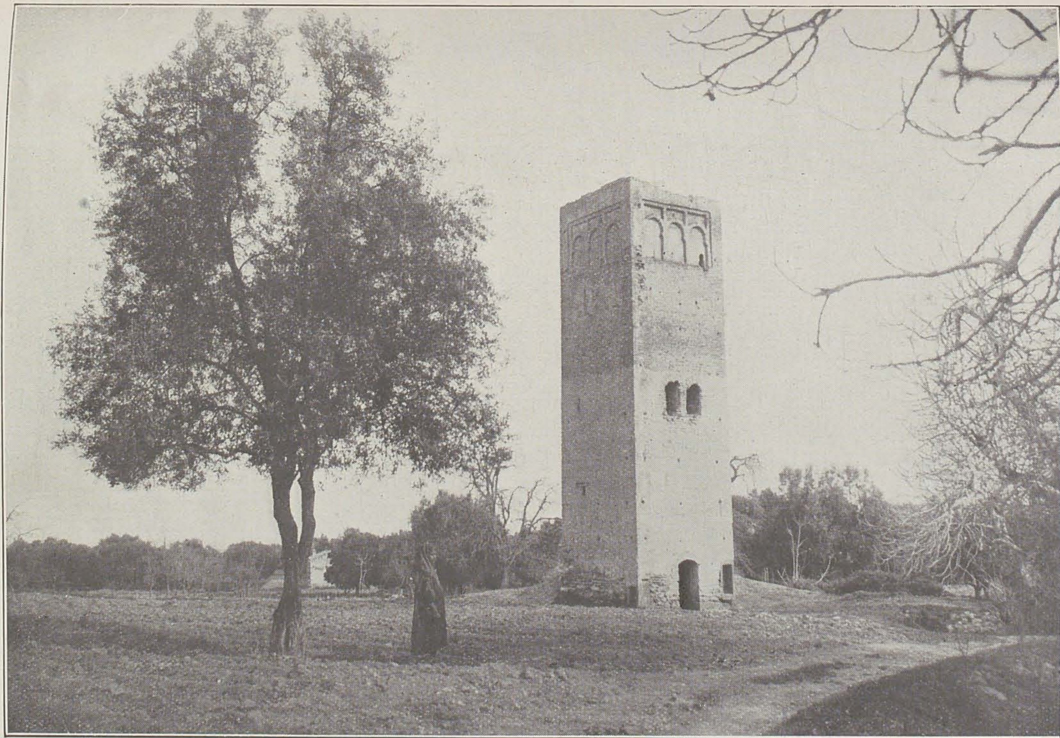
III. *Travaux hydrauliques des anciens.* — Trois grands bassins carrés de 20^{m} × 20^{m} et de 2^{m} de profondeur semblent avoir été destinés à emmagasiner les eaux d'arrosage. Tous trois ont des murs d'une épaisseur de 1^{m}50 en blocage à la chaux.

Ces réservoirs sont l'œuvre des Berbères et des Arabes, anciens habitants de El Hanaya ; leur construction remonte au XIIIe ou au XIV siècle (1).

Ils sont situés à quelques centaines de mètres du minaret : le premier à l'Est, le deuxième à l'Ouest et le troisième au Nord, barrant l'oued dans la plaine.

---

(1) D'après la tradition orale.



Pl. I. — Ruines d'El Hanaya : le minaret de la Mosquée

CHAPITRE VI

LE VILLAGE

Sa création. — Les remparts. — Son développement. — Annexes indigènes. — Irrigations. — Voies de communication. — Les écoles. — L'habitation. — Démographie.

Création du village. — Les remparts. — Le 14 Octobre 1850, le Chef du Génie de Tlemcen demande un crédit de 95.000 francs pour la création d'un « Centre de population à Hennaya », en territoire mixte et arabe. Le commandant supérieur du Génie à Alger réduit le crédit à 90.000 francs. Le projet de création prévoyait 177 maisons pour les habitants européens. Un décret présidentiel du 25 Avril 1851 ordonne la création du « Centre de population d'Hennaya », et, dès le 26 du mois suivant, notification du décret est faite avec l'avis qu'une allocation de 40.000 francs sur l'exercice 1851 serait disponible pour commencer l'enceinte ; mais les plans accompagnant le projet ne furent pas retournés. M. le Général de Mac-Mahon, commandant la subdivision de Tlemcen, demanda aussitôt au Ministre que les plans concernant l'installation du village lui fussent envoyés. De son côté, le Chef du Génie s'adressa au Directeur de son service en Algérie pour s'informer des instructions qui auraient pu être données au sujet du tracé de l'enceinte. De nombreux colons, déjà arrivés, désireux de construire leurs maisons avant l'hiver, réclamaient à leur tour au Ministre le renvoi du plan du village. Or, les dessins du projet de l'enceinte n'étaient pas exacts et le tracé, de forme triangulaire, n'était pas applicable au terrain qui est assez accidenté ; cela retardait la réponse du Ministre. Des familles entières de colons, venues de loin sur la foi de la promulgation du Décret de création du Centre, dépensaient inutilement leurs avances dans l'oisiveté sans pouvoir travailler à s'installer sur les lots à bâtir du village. D'autre part, les instances de la Commission consultative devenaient de plus en plus pressantes. Le Général de Mac-Mahon reconnut alors qu'il y avait urgence à faire cesser cet état de choses. Il écrivit au Chef du Génie (11 Juillet 1851), en lui

ordonnant de « passer outre et de commencer immédiatement le tracé du village ». Deux jours après, le Général se rendit sur le terrain même (1) avec des officiers du Génie pour arrêter définitivement le tracé du village. Sur les lieux, il fut reconnu : 1° Que le village d'Hennaya devait être établi de manière à satisfaire aux conditions d'orientation, par rapport à la brise du Nord, d'aérage et de salubrité indiquées par les commissions sanitaires ;

2° Qu'il était indispensable de tenir compte de l'importance d'Hennaya comme poste militaire qui commandera la seule gorge par laquelle une armée puisse arriver à Tlemcen et qui formera avec le caravansérail de Méchéra-Gueddera (2) et Rachgoun (3) une ligne de défense importante dans la vallée de la Tafna, à l'Est du pâté montagneux des Kabyles des Traras ;

3° Qu'il était absolument nécessaire, pour donner à l'enceinte du village le plus de force militaire possible, de bien adapter cette enceinte aux plis du terrain, la défiler des coups du dehors et disposer les bastionnets en des points tels qu'ils découvrent et commandent parfaitement le terrain extérieur. Une étude consciencieuse faite sur place permit heureusement de satisfaire à ces diverses conditions et le tracé qui résultait de cette étude dessina un périmètre polygonal justifié par la configuration topographique. Un fossé, avec un parapet en terre, ayant des bastionnets en maçonnerie aux angles et des portes avec tambours crénelés, complétait l'ouvrage définitif ; mais le Ministre de la Guerre décida, postérieurement, que l'enceinte serait close par un mur formant parapet d'enceinte avec fossé au devant (4).

---

(1) Les fils des premiers colons rapportent, non sans quelque fierté, que lorsqu'il vint voir l'emplacement choisi pour le centre de population à créer, entouré d'Officiers du Génie, le Général de Mac-Mahon conduisit ceux-ci dans un endroit couvert de palmiers nains et y planta son épée en disant : « C'est ici, Messieurs, qu'il nous faut tracer la grande place du nouveau village ». Ainsi fut fait. C'est la place actuelle d'Hennaya, dite « Place de l'Eglise ».

(2) Méchera Gueddera, situé sur la route de Nemours à Tlemcen par Aïn-Kebira et le massif des Traras sur un petit mamelon à 200^{m} environ de la Tafna. Ce poste appartient à un particulier et n'a pas d'affectation spéciale. Construit en 1849, poste d'observation de la vallée de la Tafna vers Rachgoun.

(3) Rachgoun : un port militaire devait y être construit, le projet en était déjà établi.

(4) *Lettre Ministérielle du 18 Juillet 1851.*

Les travaux furent suivis de manière à se conformer à cet ordre et il fut arrêté que la fondation du mur serait en maçonnerie, et le mur lui-même en pisé-béton. On adopta la maçonnerie pour les fondations dans le but de se défendre contre les effets de l'humidité qu'on supposait être préjudiciable à la conservation du pisé-béton.

Le mur d'enceinte de $3^{m}30$ de haut atteignit un développement de $2^{km}180$, il fut précédé d'un fossé flanqué de huit bastionnets et percé de trois portes (1). Les dépenses prévues furent dépassées, car on exécuta le nivellement des rues et places du village, la construction du barrage de l'oued Hennaya et les travaux de conduite d'eau potable. L'installation du village s'éleva à 100.000 francs, dont 53.000 pour l'édification de l'enceinte.

Pour les raisons militaires que l'on connaît, il a été donné aux remparts plus d'extension que n'en exigeaient les besoins de la colonisation en 1851. Hennaya, à proximité de Tlemcen, en était en quelque sorte le poste avancé : en temps de guerre, les tribus voisines exposées aux insultes des bandes du Maroc, viendraient y mettre leurs troupeaux à l'abri d'un coup de main ; les remparts devaient servir de protection en cas d'insurrection. Les travaux furent terminés le 8 Janvier 1854 (2).

Depuis la construction de cet ouvrage défensif, le Génie ne s'en est plus guère occupé.

En 1863 la commune de Tlemcen, dont Hennaya était une section, refait à ses frais les portes ; en 1870 elle met les fortifications en état de défense ; en 1880-1881 la commune d'Hennaya répare les murs d'enceinte sans subvention ni concours de l'Etat. En 1896 elle démolit les tambours et élargit les portes dont l'ouverture est insuffisante pour les charrettes chargées de paille et de fourrage. C'est la commune qui, en toutes circonstances, couvre les dépenses pour l'entretien d'une construction dont elle n'est pas propriétaire. Aussi la municipalité demandait-elle, dès cette époque, à l'Etat, la concession des remparts ; elle prenait l'engagement d'en assurer le bon entretien tant que l'insécurité de la région l'exigerait. N'ayant pas obtenu satisfaction elle se désintéressa de l'état du mur

(1) Une quatrième a été ouverte plus tard à l'Est

(2) *Archives du Génie*, Tlemcen.

d'enceinte. En 1914 cependant elle fit, de ses deniers, les réparations indispensables.

Aujourd'hui, elle réitère sa demande autrement motivée : la grande tourmente est passée, le Maroc est conquis et les attaques de l'Ouest ne sont plus à redouter ; il semble conséquemment que l'importance militaire des remparts d'Hennaya ait considérablement diminué de valeur. Au point de vue de la colonisation, ils sont même une gêne, ils enserrent 215 maisons (européennes et arabes), alors que le projet de création, qui paraissait trop vaste, n'en comportait que 177 ; le développement du village se trouve arrêté par les murs. Pour raison d'hygiène et pour permettre l'extension normale de la cité, le Conseil municipal demande à l'Etat, et espère obtenir sous peu, à titre onéreux, la cession des remparts et de leur emplacement d'une superficie totale de 5 hectares, 48 ares, 45 centiares, pour les transformer en boulevards et en lots à bâtir [1].

Pendant que le Service du Génie élevait les remparts, des colons construisaient de petites maisons. Un territoire de 2722 hectares était affecté au nouveau centre de colonisation qui devait comprendre 177 familles ; les concessions variaient entre 10 et 13 hectares [2]. Les premiers colons furent d'abord quelques soldats restés en Algérie après la conquête, puis des Catalans et des Alsaciens.

L'un après l'autre, les lots à bâtir se couvraient de maisons dont le nombre alla en augmentant d'année en année.

Un quartier, qu'on appela « la tribu » fut réservé aux familles arabes ; quelques indigènes s'y installèrent mais dans des gourbis. Il fallut toute l'énergie d'un bon maire pour les obliger à construire des habitations en maçonnerie.

Au début de sa fondation le village fut annexé au Cercle militaire de Tlemcen. Incorporé, par la suite, à la commune de plein exercice de Tlemcen, il avait comme

(1) *Archives de la Mairie.* — Par décret, en date du 17 Février 1923, l'Etat a concédé les remparts à la Commune d'Hennaya moyennant le versement au Trésor d'une somme de 3.000 francs.

(2) Une infime proportion de colons ont obtenu des concessions de 20 à 27 hectares parce qu'ils avaient construit leur maison sans subvention gouvernementale.

représentant politique un adjoint spécial pour la défense de ses intérêts divers.

C'est en 1874 que, par décret du 26 janvier, le centre d'Hennaya fut érigé en commune de plein exercice. Le 25 Mars de la même année eut lieu l'instauration de l'Administration municipale.

Un arrêté fixa la composition de son Conseil municipal à six membres français et trois indigènes.

Le premier Conseil nommé manifesta le désir de voir augmenter l'étendue des terres de colonisation.

Au cours de l'année 1874, 155 hectares de terrains domaniaux furent distribués par les soins du Maire à treize colons, par lots de 10 à 13 hectares (1).

Le village progressait lentement : la proximité de la frontière marocaine, où venaient de se livrer, quelques années auparavant, des combats meurtriers, était une des causes qui retardaient le peuplement du nouveau centre ; les colons vivaient sous la constante menace d'un coup de main des pillards marocains associés aux tribus belliqueuses arabes et berbères des environs. Le colon végéta longtemps en cultivant son petit lot ; il semait peu, ne récoltait guère et vendait à vil prix ses maigres produits sur le marché de Tlemcen (2).

Cependant il était placé dans une région remplissant les conditions les plus favorables pour lui permettre, non de vivoter, mais d'acquérir assez rapidement, par le travail, une aisance relative : climat sain, excellente eau potable, bonnes terres propices à toutes sortes de cultures, eaux d'arrosage pour les lots de jardins.

Quelles ont été les causes qui ont retardé l'essor de la colonisation dans le pays ? Elles sont multiples. S'il en est de secondaires, telles que l'éloignement de tout port d'embarquement, le mauvais état des routes existantes et le manque absolu de moyens de transport rapides, il en est aussi de primordiales telles que le peu d'étendue des

(1) *Archives municipales.*

(2) Les légumes et les fruits étaient transportés au marché de Tlemcen par les femmes de colons ; elles partaient avant le jour en groupe, accompagnées par un colon du village qui s'en retournait à son travail au lever du soleil. Rares étaient les concessionnaires qui faisaient les transports avec une bête de somme. On peut juger d'après cela, de la vie dure menée par les premiers colons du pays.

concessions et le défaut de capitaux pour la mise en valeur et l'agrandissement des exploitations agricoles.

Peu de temps après la création du centre d'Hennaya les principes de la colonisation officielle subirent une profonde modification.

L'Etat qui, jusqu'en 1851, avait accordé des subventions aux colons, réduisit son rôle au minimum et n'eut plus en vue que la mise en valeur du sol. Le peuplement de la colonie par les nationaux était naguère son but ; à cette date et jusqu'en 1861 ce sera l'exploitation du sol ; peu lui importera qu'elle soit l'œuvre de petits ou de gros propriétaires, de compatriotes ou d'étrangers [1].

On attribuait l'insuccès de certains villages au mélange des colons venus de départements différents. On réunit dans le même centre des immigrants issus de la même région. Hennaya reçut un important contingent de familles catalanes auxquelles vinrent se joindre plus tard des colons originaires d'Alsace et de Lorraine.

L'élément français étant encore insuffisant on distribua des concessions à des étrangers [2] qui se prévalaient des services rendus à la France pendant les luttes contre Abd el Kader.

Les concessions attribuées ne furent encore que d'une dizaine d'hectares, par conséquent très insuffisantes. Ce ne fut que lorsque le territoire de la commune fut porté de 2.722 à 5.732 hectares par l'annexion (10 Mars 1886) des sections indigènes de Mlilia et Zaouia qu'il fut possible à quelques colons d'augmenter l'étendue de leur exploitation. Les plus économes et les plus laborieux profitèrent de la liberté des transactions pour acheter des terres indigènes (arch ou melk) dont le défrichement ne s'est fait qu'à la longue.

La propriété indigène a passé en partie, peu à peu, entre les mains des enfants des premiers concessionnaires. Mais les plus grandes exploitations actuelles ont été constituées par des cultivateurs disposant de capitaux dans les années de mévente générale, à tel point que sept d'entre eux possèdent 1.727 hectares de terre (vignes et céréales) soit un peu plus du quart de la superficie totale du territoire. La plupart de ceux-là sont venus de Tlemcen et de

(1) V. Demontès. — *La Colonisation de l'Algérie.* — *L'Algérie*, p. 14. — Numéro spécial de la *Vie technique, industrielle, agricole et coloniale.*

(2) Trois indigènes obtinrent des concessions de 9 à 13 hectares.

Bel-Abbès. Ce qui les a engagés à venir s'installer dans le pays c'est bien moins la bonne qualité des terres que la diversité des cultures auxquelles ils pouvaient se livrer et, surtout, la possibilité de pouvoir en irriguer une grande partie.

Les rues, les places, les édifices communaux. — Le village d'Hennaya est remarquable par l'alignement de ses rues, ses larges avenues et boulevards plantés de grands arbres.

Chaque artère est désignée par un nom indiqué aux touristes par de belles plaques émaillées.

La grande avenue est l'avenue Mac-Mahon qui se confond avec la route nationale de Beni-Saf à Tlemcen ; elle a la direction Nord-Sud.

L'avenue Bugeaud, dirigée Est-Ouest, sépare le village en deux trapèzes à peu près égaux.

Au centre du village se trouve la grande Place de l'Eglise. En bordure de la place s'élèvent l'église, 2, l'école des filles, où la Mairie occupe le pavillon du milieu, 3, l'école des garçons, 4.

En face l'école des garçons, s'élève le monument érigé à la mémoire des enfants d'Hennaya morts pour la Patrie pendant la guerre de 1914-1918, 1.

A citer ensuite la Mosquée située à l'extrémité de l'avenue Bugeaud près de la porte d'Aïn-el-Hout, 6, la gendarmerie, 5, la poste, 13 (Pl. III).

Annexes indigènes de la Commune

Aïn-el-Hadjar. — Aïn-el-Hadjar est un hameau situé à 3 kilomètres au Sud du village, bien assis sur un plateau dominant la plaine. Sa population est de 210 indigènes musulmans.

C'était anciennement un point de passage de la route de Tlemcen à Nédroma. Pendant la conquête c'était un gîte d'étape. Il y a deux sources (1), la principale débite 9 litres à la seconde, alimente le hameau en eau potable et arrose de nombreux jardins. La superficie du territoire

---

(1) Ibn Khaldoun en citant Ibn er Rakik a écrit : « Cet historien raconte qu'Abou el Mohadjar, l'Emir chargé du Gouvernement de Ifrikia pendant l'intervalle qui séparait les deux périodes de l'administration d'Ocba Ibn Nofé, pénétra dans les régions du Moghreb jusqu'à Tlemcen et que les sources situées auprès de cette ville et appelées Aïoun el Mohadjar furent ainsi nommées en souvenir de lui ». *Histoire des Berbères*, T. III, p. 234, traduite par le baron de Slane.

de cette section qui n'a jamais été évaluée à part, est comprise dans celle d'Hennaya dont elle fait partie intégrante depuis l'érection de ce centre en commune de plein exercice.

Elle appartient, en majeure partie, à deux grands propriétaires terriens dont l'un (1) a obtenu au concours agricole de 1921 le prix cultural, 1re catégorie.

D'excellents résultats sont obtenus par cet agriculteur qui a su amender sa terre et lui donner la fertilité nécessaire par l'emploi judicieux des engrais appropriés à la nature du sol et par l'assolement quadriennal (2).

Mlilia. — Située à 4 kilomètres au Sud-Ouest d'Hennaya sous la courbe occidentale du Dhahar Mendjel et non loin du Bou Messaoud, la fraction de Mlilia a été distraite de la commune mixte de Remchi et rattachée à celle de plein exercice d'Hennaya par décret du 10 Mars 1886.

Sa superficie approximative est de 1.440 hectares, et sa population compte actuellement 482 indigènes musulmans, tous sédentaires, ayant à leur tête un chef de douar.

Le village est entouré de jardins complantés en oliviers et arrosés au moyen d'un petit canal de dérivation utilisant l'eau de l'oued Bou Messaoud. Il est alimenté en eau potable par une source abondante.

Zaouia. — La troisième section, dénommée la Zaouia ou le douar Zaouia, est formée de 47 tentes abritant 280 indigènes et disséminées le long de la rive gauche de la Sikkak, à plus de 6 kilomètres au Nord-Est du village. Son territoire a une étendue de 783 hectares, 62 ares, 06 centiares. C'est une ancienne fraction de la tribu des Ouled Alaa. A la tête du douar est un chef appelé Qaourat.

Aménagements économiques

1° *Irrigations. — Barrages. — Captages. — Canaux et Syndicat des eaux d'arrosage. Anciennes canalisations arabes ou berbères.*

De tout temps, les eaux de l'oued Hennaya, alimenté par les nombreuses sources du ravin d'Aïn-el-

(1) M. Mercier.

(2) 1re année, Labours préparatoires ; 2e année, Blé dur ; 3e année Avoine ; 4e année, Orge.

Hadjar, ont été utilisées pour l'irrigation des jardins qui bordent le ruisseau à droite et à gauche. Mais les riverains d'amont, détournant à leur profit un trop grand volume d'eau pendant la période d'arrosage, les irrigants d'aval en étaient réduits à construire de grands bassins réservoirs du genre de ceux qui, de nos jours, s'imposent encore à l'admiration du visiteur.

Premiers travaux de canalisation effectués par les Français

Canaux des sources. — A ce système défectueux et suranné de l'utilisation et de la répartition des eaux d'arrosage, la colonie française apporta des modifications profondes. Après avoir capté la source assurant l'alimentation du village en eau potable, elle tira parti des autres qui, captées et réunies, furent dirigées vers les abords du village par un canal suivant la rive gauche. Un barrage de l'oued permit d'alimenter un deuxième canal dit de droite. Les tours d'arrosage furent fixés aux colons, lesquels, à l'abri d'une réglementation respectée par tous, donnèrent en quelques années une grande extension à la culture maraîchère. Cela nécessita la formation du « Syndicat des usagers des eaux des sources ».

Dès 1861, alors qu'Hennaya était encore une section de Tlemcen, ce Syndicat fonctionnait normalement et assurait l'irrigation de tous les lots de jardins autour du centre comptant à peine dix ans d'existence.

Canal de la Sikkak. — Syndicat du Canal. — Mais les grands lots de culture de la plaine où la terre était de qualité supérieure seraient-ils jamais irrigués ? La Sikkak ne coule pourtant pas bien loin ! Si son cours supérieur avait été barré, ses eaux auraient pu facilement être amenées dans les concessions.

En 1862, les colons les plus avisés, qui connaissaient par expérience la valeur des rendements obtenus en terres irriguées, demandèrent la construction d'un barrage sur la Saf-Saf (1). Un projet fut établi et mis à exécution la même année. Le barrage fut élevé, aux frais de l'Etat, au lieu dit aujourd'hui « Usine électrique ». Le canal, qui

(1) C'est à partir du barrage que la Saf-Saf change de nom. Aussi le canal d'amenée des eaux est-il indifféremment appelé « Canal de la Saf-Saf » et « Canal de la Sikkak ».

devait conduire les eaux destinées à l'irrigation de plusieurs centaines d'hectares de la plaine d'Hennaya, fut commencé.

Ce canal, partant non loin de la cote 505, devait suivre le flanc gauche des berges de la Sikkak et, après un parcours de 17 kilomètres, aboutir au Nord du village à la cote 383 d'où il aurait distribué les eaux dans la plaine. En 1865, quoique 100.000 francs eussent été déjà dépensés, les travaux furent suspendus. Le canal resta momentanément inachevé.

C'est à ce moment qu'un Syndicat fut créé, par arrêté préfectoral, avec charge de poursuivre l'achèvement du système d'irrigation de la plaine. Cette association était dénommée « Syndicat des eaux d'arrosage d'Hennaya » ; elle avait à supporter, en outre des frais d'achèvement du canal de la Sikkak, ceux d'entretien des canaux des sources.

En 1867, le canal était en état d'amener 40 litres d'eau à la seconde et d'irriguer 150 hectares de terrain. Deux ans plus tard, le barrage laissait couler 75 litres à la seconde. Mais le canal qui est un simple fossé est d'un entretien difficile par suite du glissement continuel des marnes.

En 1877, le Syndicat des eaux d'Hennaya est scindé en deux associations distinctes portant les dénominations de « Syndicat des Sources » et de « Syndicat du Canal », chacun ayant son président élu. Cette séparation de pouvoirs permet de procéder régulièrement aux travaux d'entretien des canaux et aux dévasements périodiques.

En 1904, les pluies torrentielles qui inondèrent le pays emportèrent une berge du canal sur une longueur de 500^{m} entre le km. 4 et le km. 5. Hennaya était privé d'eau d'arrosage, principal facteur de sa prospérité naissante.

Plus de 280.000 francs auraient-ils donc été dépensés en pure perte dans l'espace de trente deux ans ? Cela n'était pas possible. Le canal devait-être rétabli et construit dans de meilleures conditions. Le concours de l'Etat fut demandé. Un nouveau projet fut établi qui s'élevait à 204.750 francs ; l'apport du Syndicat devait être de 72.000 francs. Un emprunt fut réalisé et le projet mis à exécution l'année même, grâce à l'énergie et à l'intelligente initiative du Directeur du Syndicat (1).

---

(1) M. F. Cazenave à qui Hennaya doit une grande part de sa prospérité.

Du barrage, l'eau fut amenée au canal, à ciel ouvert, à l'aide d'un siphon en fonte de $3^{km}240$, traversant deux fois la Sikkak. C'était là l'importante modification apportée au précédent système de canalisation dont le fonctionnement était si défectueux qu'il n'était guère possible de compter sur un débit régulier.

Les travaux furent terminés en 1906. Le grand siphon fonctionna de manière irréprochable. Le canal fut maçonné et bétonné. D'autres améliorations furent également apportées : deux petits siphons, longs respectivement de 180^{m} et de 174^{m}, ont été installés pour réduire à $14^{km}500$ la longueur du canal à ciel ouvert.

En aboutissant dans la plaine le canal se ramifie pour alimenter 30 km. de canaux secondaires.

Depuis l'adaptation de la nouvelle tubulure il débite 115 litres à la seconde en été et de 125 à 180 litres en hiver et au printemps, soit de 450 à 650^{m3} à l'heure. Cette eau répartie en quatre prises d'égal débit n'est jamais perdue en hiver, car, même après de fortes pluies, les colons irriguent volontiers leurs vignes pour en augmenter le rendement ; ils savent que l'humidité emmagasinée au fond du sol remonte par capillarité à la saison chaude.

En été l'eau du canal est distribuée en abondance aux cultures maraîchères qui se pratiquent sur de vastes étendues.

Dans les années de grande sécheresse les céréales viennent à bien dans la zone irriguée (1) dont la superficie est de 672 hectares.

A chaque hectare est affectée une heure d'eau par semaine soit 672 heures d'irrigation par semaine. L'heure d'eau taxée à l'irrigant 15 frs. en 1904, est portée à 18 frs. en 1909, et à 30 frs. en 1921, soit pour le budget syndical actuel un revenu annuel de 30 × 672 = 20.160 francs, employé à couvrir les frais de garde, d'entretien et d'amortissement du dernier emprunt (30.000 francs) destiné au bétonnage des canaux secondaires pour assurer définitivement toutes les irrigations.

En somme, plus d'un demi-million a été dépensé pour rendre permanente une œuvre commencée il y a 60 ans et

(1) En 1920, où le rendement en céréales fut nul dans la région, il a été récolté 180 quintaux de blé sur 10 hectares irrigués.

constituant aujourd'hui la principale richesse d'un des plus prospères et des plus anciens villages de l'Algérie.

Syndicat des Sources. — Le Syndicat des Sources, créé le premier, a rendu de grands services au début de la colonisation du pays, en distribuant de façon régulière les eaux des sources situées au Sud et au Sud-Est du village et dont le débit total est de $40^{l},989$ à la seconde. Ces eaux sont réparties sur quatre zones d'arrosage: la première prise est alimentée par la source d'Aïn-el-Hadjar qui débite 9 litres à la seconde ; la deuxième, par la source du ravin de Sidi-Kanoun débitant $1^{l}70$ à la seconde ; la troisième section est formée par des prises continues alimentées par la source du village qui débite $5^{l}175$ sur lesquels $1^{l}725$ est affecté aux irrigations ; la quatrième section comprend deux canaux alimentés par les sources de l'oued Hennaya dont le débit varie entre 24 et 30 litres à la seconde.

Le périmètre des terres irriguées par le canal des sources englobe une superficie de 220 hectares, 08 ares, 60 centiares. Le territoire de la Commune compte donc une étendue totale de (672 + 220 = 892 hectares) soumise à l'irrigation.

2° *Les routes.* — Hennaya est aujourd'hui le carrefour des routes :

1° D'Aïn-Kial à Nédroma (chemin de grande communication n° 38 ; le centre est au km. 35,684) ;

2° De Tlemcen à Adjeroud (chemin de grande communication n° 46 ; le centre est au km. 10,490) ;

3° De Tlemcen à Beni-Saf (chemin de grande communication n° 47 ; le centre est l'origine du chemin).

Une ligne de chemin de fer en voie d'achèvement reliera Hennaya à Tlemcen et à Beni-Saf par Montagnac.

Cette ligne large de $1^{m}05$ d'axe en axe des rails, de 1^{m} d'entre-voie et d'une longueur totale de $69^{km}443$, place Hennaya à $16^{km}073$ de Tlemcen et à $53^{km}370$ de Beni-Saf.

Elle doit être livrée à l'exploitation à la fin de 1923.

Instruction publique

Les Ecoles. — En 1854, un bâtiment construit par le Service du Génie, près de la porte de Marnia, fut affecté à l'école mixte du village que dirigea un « maître d'école ».

En 1874, il y eut deux écoles distinctes, une de garçons et une de filles, par suite du dédoublement de l'école mixte.

En 1887, un maître indigène fut adjoint à l'instituteur français et une classe enfantine fut créée à l'école de filles.

En 1899, on décida la création d'une troisième classe à l'école de garçons.

En 1904, une école de garçons est construite sur la place et fait pendant à celle des filles construite depuis 1882.

En 1905-1906, une troisième classe fonctionne à l'école de filles.

En 1916, deux nouvelles classes sont ouvertes, une de garçons et une de filles.

En 1922, une cinquième classe est ouverte à l'école de garçons (indigènes).

A cette date l'école de filles compte donc 4 classes, dont une maternelle, et l'école de garçons, 5 classes, dont deux d'indigènes annexées.

L'école de garçons est fréquentée par 197 élèves européens et indigènes ; celle des filles est fréquentée par 162 élèves y compris l'effectif de la classe maternelle.

Fréquentation scolaire en 1922

HENNAYA (Écoles)	FRANÇAIS		ISRAÉLITES		ÉTRANGERS		MUSULMANS		TOTAL des Européens		TOTAL des Indigènes Musulmans		TOTAL GÉNÉRAL	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
de Garçons...	38	»	12	»	55	»	92	»	105	»	92	»	197	»
de Filles.....	»	39	»	4	»	54	»	7	»	97	»	7	»	104
Maternelle....	6	7	1	2	12	16	7	7	19	25	7	7	26	32
Totaux...	44	46	13	6	67	70	99	14	124	122	99	14	223	136

Si l'on compare les chiffres de ce tableau on constate qu'à deux unités près, l'effectif de la population scolaire européenne est la même dans les deux écoles tandis que

dans l'élément indigène il y a une différence sensible en faveur des garçons. Ici comme ailleurs l'indigène se soucie fort peu de l'instruction des filles.

Nombre d'enfants de 2 à 13 ans de la commune d'après le recensement du 6 Mars 1921

NOM de la LOCALITÉ	INDICATION du sexe	INDIGÈNES MUSULMANS		EUROPÉENS		TOTAUX	
		de 2 à 6 ans	de 6 à 13 ans	de 2 à 6 ans	de 6 à 13 ans	de 2 à 6 ans	de 6 à 13 ans
HENNAYA	Garçons	154	274	65	116	219	390
	Filles	181	193	69	108	250	301

1° L'examen de ce tableau permet de se rendre compte que tous les enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école.

2° Si l'on observe qu'il y a 116 garçons européens de 6 à 13 ans (tableau n° 2) dans l'ensemble de la population (agglomération et banlieue) et que 105 (tableau n° 1) se trouvent en classe le 1er Décembre 1922, on peut affirmer que tous les garçons européens d'âge scolaire du village, vont à l'école avec assiduité. Les onze enfants qui forment la différence appartiennent à la population ambulante. Il est juste de dire que les filles fréquentent l'école aussi régulièrement que les garçons.

3° En constatant que 274 enfants indigènes ont l'âge scolaire (tableau n° 2) et que seuls 92 sont inscrits à l'école (tableau n° 1), on aura raison de croire qu'un plus grand nombre devrait fréquenter nos classes, mais il faut tenir compte que près de la moitié habitent les douars Zaouia, Aïn-el-Hadjar et Mlilia à une distance supérieure à 3 km.

Ces deux dernières sections distantes entre elles de 1km800 et comptant ensemble 692 habitants pourraient être dotées d'une école préparatoire commune.

Ecole coranique. — L'enseignement du Coran est donné

par un cheikh originaire des Beni-Snassen (Maroc) à une dizaine de petits enfants indigènes qui fréquentent également l'école publique avec beaucoup de régularité. Cette école a un caractère absolument privé.

Démographie

Au moment de la conquête les indigènes de l'ancien village d'Hennaya prirent parti pour Abd el Kader et furent souvent razziés.

La plupart des familles dont les chefs guerroyaient avec l'Emir s'éparpillèrent dans toutes les directions.

A la fin de la conquête quelques-unes revinrent dans les environs et, lors de la création du village, trois familles (1), puis douze, furent autorisées à habiter à l'intérieur des murs, dans le quartier de la « tribu » où, vingt ans après, il y aura presque autant d'habitants que dans le reste du centre.

A côté des colons français et des indigènes, vinrent s'installer des Espagnols, ouvriers, jardiniers ou rouliers.

En 1871, la population comptait 498 européens et 415 indigènes (non compris les Ouled Alaa). En 1881, la population normale ou municipale (1) était de 986 habitants comprenant : 395 citoyens français dont 25 israélites naturalisés ; 481 sujet français (indigènes musulmans) ; 110 étrangers.

En 1911, elle avait plus que triplé : 3.078 habitants se décomposant ainsi :

Français	634	1.044
Etrangers	410	
Musulmans	2.034	

La population agglomérée comptait 1.839 habitants dont 1.126 indigènes et la population éparse, 1.239 habitants dont 908 indigènes.

---

(1) Un des trois premiers chefs de famille indigènes était un Berbère appelé Hanaoui, originaire d'Hennaya.

(1) Canal. — *Monographie de l'arrondissement de Tlemcen*. (*Bull. Soc. Géog. et Arch. d'Oran*, T. VI. Janvier-Mars 1886, p. 6).

En 1921, la Commune compte.... 3.725 habitants.

Français	746	—
Etrangers	518	—
Musulmans	2.461	—

en augmentation, sur 1911, de :

Français	112	habitants.
Etrangers	108	—
Musulmans	427	—
Au total	647	habitants.

La population agglomérée au chef-lieu compte 2.334 habitants dont 828 européens et 1.506 indigènes musulmans.

La population éparse vivant dans les sections indigènes et dans les fermes atteint 1.391 habitants dont 436 sont des Européens et 955 des sujets musulmans. Toute la population indigène est inégalement répartie entre le village et ses trois sections comme l'indique le tableau suivant :

INDIGÈNES	En 1911	En 1921	Augmentation	Diminution
Hennaya (centre) on compte.	1.126	1 506	380	»
Mlilia	374	482	108	»
Aïn-el-Hadjar	240	210	»	30
Zaouia	294	230	»	64
Fermes indigènes	»	33	33	»

La diminution de la population (94 unités) dans les deux dernières sections s'explique par l'extension de la colonisation française qui aboutit à refouler l'indigène vers l'agglomération. Celle-ci s'augmente à la fois par l'excédent des naissances et par l'immigration.

L'augmentation était de 66 (1) indigènes dans la décade de 1901 à 1911 ; elle est de 380 de 1911 à 1921.

(1) Renseignements fournis par la Mairie.

Pendant ce même laps de temps la population agglomérée s'est accrue de 69 Français et de 46 Etrangers.

En considérant ce dernier chiffre, il y a lieu de tenir compte qu'un grand nombre d'Espagnols sont partis après la guerre (de 1919 à 1920), en France et au Maroc.

Sur les tableaux de recensement les Israélites et les Marocains ne sont pas décomptés à part. Il y a actuellement dans le village, 56 israélites et un nombre un peu plus grand de sujets marocains.

La population étrangère est les 5/7 de la population française ; sauf trois Italiens qui ont fait souche et sont aujourd'hui naturalisés, les étrangers établis dans la commune sont originaires d'Espagne. L'Espagnol fait valoir dans le pays les qualités de sa race. Très sobre, âpre au gain, dédaignant le confort du logement et du couchage, il arrive sans ressources du fond de sa province, s'attache comme jardinier, au coin de terre qu'il loue, se met aussitôt à baragouiner l'arabe, entre en relation avec les indigènes et ne tarde pas à acheter quelques hectares de terrain broussailleux qu'il défriche lui-même patiemment. C'est le noyau d'une propriété qu'il agrandira avec le temps.

De nombreux Espagnols ont, de la sorte, acquis une honnête aisance dont nul ne peut être jaloux, car leur labeur opiniâtre a contribué à l'extension de la colonisation en Algérie et à l'augmentation de la richesse nationale. Ceux d'entre eux qui sont devenus Français, manifestent, à vrai dire, plus d'admiration que d'amour pour notre pays ; mais ils évoluent : l'intérêt, l'influence de l'école et le contact de l'élément français modifient progressivement leur mentalité particulière à notre avantage. Ils ont servi avec dévouement leur patrie d'adoption pendant la guerre et il faut leur en savoir gré.

L'évolution de l'indigène est bien plus lente : il envoie ses garçons à l'école française ; il a adopté la charrue « française » et les méthodes des colons pour les travaux des champs, mais n'a rien changé à sa manière de vivre.

L'élément indigène est double de la population européenne et joue un grand rôle dans la vie économique : il est formé de fellahs, de petits commerçants et d'ouvriers agricoles qui fournissent, pour tout genre de travail, la main-d'œuvre nécessaire.

Habitation. — Orientation. — La population de la Commune est assez disséminée (65 hab. par km²), les deux tiers seulement demeurent dans le village ; l'autre tiers se répartit dans 57 fermes éparses sur le territoire et trois douars. Au douar Zaouia, les indigènes s'abritent sous la tente ; ailleurs ils vivent dans des maisons et des gourbis.

Les maisons des indigènes sont construites dans de mauvaises conditions d'hygiène ; elles sont petites, basses, divisées en pièces exiguës, n'ayant pour toute ouverture qu'une porte donnant dans une cour entourée de hauts murs et où passent la nuit, pêle-mêle, des chèvres, des vaches, des poules et des chiens.

L'habitation du colon, est au contraire, suffisamment spacieuse, bien aérée, claire et agréable ; elle est en général composée de plusieurs chambres au rez-de-chaussée.

La plupart des matériaux de construction se trouvent dans le pays : pierre de tuf, sable gris des rivières pour les ciments, sable jaune des sablières pour les mortiers ordinaires, chaux des fours locaux, tuiles des briqueteries ; seuls, la chaux hydraulique, le ciment et le bois de charpente viennent d'Oran ou d'Alger.

Au village, l'orientation des habitations est réglée par l'orientation des rues ; mais pour les bâtisses isolées la plus recherchée est celle du Nord ou celle de l'Est. Cette dernière qui a l'avantage de garantir des vents d'Ouest, dominant en hiver, présente de grands inconvénients pour les fermes de la rive gauche de la Sikkak, car elle expose les habitants à recevoir directement les émanations pestilentielles qui se dégagent des bords de la rivière. Là, l'orientation Nord-Ouest serait préférable ; elle permettrait d'éviter l'infection paludéenne.

CHAPITRE VII

LES RESSOURCES

1. Cultures : Leur nature, le vignoble, cultures maraîchères, céréales, engrais, travaux des champs, cultures arbustives. — 2. Élevage.

I. — Cultures

Les colons du village et les fellahs indigènes exploitent des propriétés réparties sur une étendue de 5.732 hectares (1).

Centre d'Hennaya et section d'Aïn-el-Hadjar	3.509	hectares
Section de Mlilia	1.440	—
Section de Zaouia	783	—
Total égal	5.732	hectares

Dans cette superficie sont compris 500 hectares environ de terres incultes formant les pentes et les plateaux dolomitiques du Dhahar Mendjel ; 429 hectares de terrain de parcours communal où pousse le palmier nain (2) ; 26 hectares 30 ares occupés par l'emplacement du village, y compris les boulevards extérieurs ; 2 hectares 85 centiares affectés au cimetière indigène, marabouts, etc. On peut évaluer, en outre, à près de 100 hectares les friches des terrains en litige ; soit un total d'un peu plus de 1.000 hectares ne recevant aucune culture et dont la moitié pourrait être mise en valeur.

La superficie des terres défrichées et cultivées est appro-

---

(1) Exactement 5732 ha. 09 a. 10 ca. (Lettre du Géomètre en chef au Maire, mars 1894).

(2) La Municipalité, autorisée par le Préfet, a loué pour 10 ans 100 hectares de communal divisés en lots de 5 et 10 hectares au prix moyen de 15 fr. l'hectare à condition que les locataires fassent défricher dans un délai de trois ans.

ximativement de 4.500 hectares, se décomposant de la manière suivante :

Terres à céréales................	2.595 hectares
— complantées en vignes....	1.100 [1] —
— de jardins et prairies......	200 —
— de culture maraîchère......	400 —
— autres cultures	205 —
	4.500 hectares

En 1890, les cultures occupaient 1.742 hectares dont 1.300 hectares de céréales sur lesquels 600 hectares étaient emblavés dans des brousses de palmiers nains. On peut donc estimer qu'il restait à défricher à cette époque près de 3.000 hectares de riches terres qui donnent aujourd'hui des moissons superbes et un vin justement renommé.

Les céréales et la vigne ont remplacé le palmier nain grâce aux constants et louables efforts des colons. Marocains solides et Espagnols patients, tous utiles auxiliaires de la colonie, ont prêté leurs robustes bras pour le défrichement. Que de capitaux n'a-t-on pas employés à cet effet pendant ces 25 dernières années !

Le défrichage d'un hectare de terre qui revenait, avant la guerre, à 250 fr. [2] se paye aujourd'hui de 350 à 500 fr.

Et malgré la cherté de la main-d'œuvre, les défrichements se poursuivent sans interruption, même dans les terrains communaux. J'ai vu défricher depuis neuf ans plus de 1.500 hectares de terres jadis couvertes de palmiers nains.

Comment se décompose le territoire d'après la nature des cultures. — La nature des cultures est fonction de la nature des terres et de leur exposition. Ces deux facteurs dont les colons se préoccupent beaucoup aujourd'hui déterminent le groupement des plantations de même espèce et leur adaptation au sol qui leur convient le mieux. Les irrigations forment le troisième facteur permettant de faire des cultures spéciales et d'en assurer le rendement.

---

(1) La superficie du vignoble est toujours supérieure à celle qui est déclarée à la Mairie, car la déclaration ne porte que sur les vignes en rapport.

(2) D'après les renseignements fournis par la Mairie.

Aussi, après la période des essais infructueux, le cultivateur a-t-il été fixé sur les espèces de plants et de grains à confier à la terre dans les différentes parties du territoire.

Au point de vue de la nature des cultures, le territoire peut être divisé en quatre zones :

1° Autour du village sont les jardins et les vergers ;

2° Les vignes et les cultures maraîchères forment une deuxième grande couronne ;

3° Les céréales sont vers la périphérie ;

4° Dans les ravins, plus ou moins profonds, dirigés vers le Nord et le Nord-Est se fait la culture arbustive.

I. — Les Jardins

A l'intérieur même du village, attenant aux maisons, ou à peu de distance, se trouvent de beaux petits jardins où poussent l'oranger et le mandarinier au milieu de légumes et de fleurs. A côté des remparts et surtout sur l'emplacement de l'ancien village, près de l'oued Hennaya, les jardins étagés produisent en abondance toutes sortes de légumes. Entourés de ronces ou de grenadiers ils sont plantés de néfliers, de noyers et de figuiers dont les fruits sont très estimés des indigènes.

II. — Vignoble

Le climat et le sol d'Hennaya se prêtent admirablement à la culture de la vigne ; aussi la superficie du vignoble qui était en 1894 de 400 hectares et rapportait 96.600 fr. (1), atteint-elle actuellement plus de 1.100 hectares dont 1.021 en plein rapport susceptibles de donner un rendement annuel de 40.000 hectolitres valant trois millions (2).

Les colons ont fait des progrès dans l'art de la vinification. Les plantations sont faires en tenant compte de la nécessité d'adapter les divers cépages à la nature du sol, à l'exposition et au climat.

Les variétés qui réussissent bien et qui sont cultivées par la généralité des viticulteurs sont celles du Midi de la France et de l'Espagne.

---

(1) 6.900 hectolitres vendus à 14 fr. l'hectolitre (*Les Vins d'Algérie*, ouvrage publié en 1895 par ordre de J. Cambon. Gouverneur général)
(2) Le prix moyen de l'hectolitre étant 75 francs.

Comme cépages rouges : le Carignan, l'Alicante ou Grenache, le Morastel, l'Aramon qui fournit un vin plus alcoolique, plus fin et plus frais que dans le Midi de la France, le Petit Bouschet pour les vins foncés.

Comme cépages blancs :

La clairette (de Die) employée par un seul vigneron (1) à la fabrication des vins blancs à faible degré d'alcool, mais délicats et francs de goût ; le Valency et les cépages indigènes pour les raisins de table.

Les vignes sont mieux cultivées qu'au début, mieux défendues contre les maladies cryptogamiques si préjudiciables à la qualité des vins. Celle-ci a été, de ce fait, améliorée et les vins du pays, caractérisés par leur finesse, leur belle coloration, leur bonne constitution et leur fraîcheur remarquable sont très recherchés par les négociants de la Métropole.

Toute la superficie du vignoble est bien orientée ; elle s'étend au Nord et au Nord-Ouest sur des plateaux marno-calcaires, au Sud dans la plaine sur des terres d'alluvion.

Le rendement moyen à l'hectare est de 40 hectolitres dans les bonnes années :

En coteaux	30 hectolitres
En plaine irrigable................	50 —

Un vigneron (2) pourtant a fait en 1921, 4.460 hectolitres avec les raisins récoltés dans 70 hectares de vigne, soit à l'hectare 63 hectolitres.

Les vignes de la plaine, dont la plupart sont irriguées l'hiver, rapportent bon an mal an, de 5 à 10 hectolitres de plus que celles des coteaux.

Le rendement moyen à l'hectare tombe à 25 hectolitres dans les années mauvaises.

(1) M. Paul Grasset.
(2) M. François Cazenave.

Vins. — Relevé des déclarations totales de récoltes faites à la mairie d'Hennaya en :

INDICATION de l'année	SUPERFICIE des vignes en production	QUANTITÉ totale de vin nouveau provenant de la propre récolte des déclarants	TOTAL général des vins déclarés	NOMBRE de déclarants	OBSERVATIONS
1894	400^{ha}	»	6 056^{hl}	»	Le stock des vins restant de l'année précédente est presque toujours insignifiant
1904	670	»	25.700	»	
1914	751	»	40.905	107	
1921	1.071	»	41.256	102	
1922	1.021	»	39.832	99	

La superficie du vignoble fait tache d'huile. Elle s'étend de plus en plus malgré la disparition des premières vignes que l'on arrache un peu partout.

Cette superficie a passé :

De 400 hectares en 1894
à 670 — en 1904
à 751 — en 1914
à 1.071 — en 1921

Au cours de l'hiver de 1922 ont été plantés :

20 hectares en alicante et autres cépages.
15 — en plants américains (reconstitution).

Dans la plaine la plantation se fait en terre défoncée à la charrue fixe et sur les terrains en pente dans des trous de 0^{m}50 à 0^{m}60 de profondeur.

La seconde manière de planter, qui n'est certes pas la meilleure, marque un progrès sur l'ancien procédé de la barre à mine employé par les premiers habitants du village.

Le vignoble d'Hennaya est en bon état : le phylloxera y a fait relativement peu de ravages. Depuis son apparition (1884) (1), il a été efficacement combattu par le

(1) Renseignement fourni par M. Cardonne.

Syndicat Agricole de la région de Tlemcen jusqu'en 1920. A partir de cette date la liberté a été rendue aux colons qui se préoccupent déjà de la reconstitution de leurs vignes en plants américains. Deux champs d'expériences de 25 ares chacun ont été créés pour y faire l'essai des espèces les plus résistantes.

III. — Cultures maraîchères

Ces cultures se pratiquent dans la zone de grande irrigation. Elles comprennent : les pommes de terre, les pastèques, les melons et les légumineuses, fèves, petits pois, haricots. Faites sur une grande échelle, elles sont la source d'un revenu considérable pour le pays.

Les pommes de terre rouges ou blanches se récoltent deux fois par an. Semées en été au mois de Juillet, elles sont arrachées en Décembre ; semées en hiver au mois de Février, elles sont arrachées en Juillet.

Les pastèques et les melons sont semés en Mars et vendus en Juillet et Août. L'hectare rapporte jusqu'à huit mille francs dans les bonnes années.

Comme les pommes de terre, les légumineuses qui leur succèdent ordinairement s'obtiennent deux fois dans la même année : en hiver, de Novembre à Mai, et en été, de Juillet à Novembre.

Le poivre rouge. — La culture du piment fort, pratiquée surtout par les indigènes, a donné naissance à une industrie dont le rapport est très apprécié des femmes arabes en ce sens que le mari avance l'argent pour l'achat de la matière première et ne participe pas aux bénéfices.

La mauresque coupe ses piments en cossettes qu'elle fait sécher sur un drap ou à même le sol balayé. Les cossettes sont pulvérisées après dessiccation. Le poivre rouge ainsi obtenu est de vente courante ; il constitue le plus clair du revenu professionnel de la femme indigène.

IV. — Céréales

Les céréales sont cultivées dans les terres les plus éloignées de l'agglomération. Elles mûrissent aussi dans l'olivaie de la plaine. Celles qui sont ensemencées dans la région comprennent : le blé dur, le blé tendre, le blé à

barbe ; elles réussissent mieux en coteau qu'en plaine ; l'orge, dont on ne cultive généralement que l'espèce introduite par les Européens, à épi carré, est employée à la nourriture des chevaux, soit en grain soit en fourrage vert.

L'avoine est plus productive que l'orge. On la sème mélangée avec celle-ci quand elle est destinée à la nourriture des bêtes de trait et non à la vente. Le maïs, qui n'est pas utilisé par les Arabes, est cultivé par les Européens pour être donné comme fourrage vert aux vaches laitières. Le grain est utilisé pour engraisser des porcs et pour gaver des oies.

Statistique Agricole

Production de la récolte en 1921 exprimée en quintaux

	BLÉ DUR		BLÉ TENDRE		ORGE		AVOINE		MAIS	
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes
	7.266	228	2.705	»	10 275	1 320	12.180	420	7	3
Rendement à l'hectare	14	6	12	»	15	10	13	7	»	»
Superficie	519	38	225	»	685	132	936	60	»	»

Plantes fourragères. — Très peu de luzernières sont faites dans le pays qui pourtant ne manque pas d'eau d'arrosage ; la betterave et les gesses sont cultivées pour la nourriture des vaches laitières.

Engrais. — Travaux agricoles

Les terres à céréales sont, pourrait-on dire, plutôt amendées que fumées. Les cultivateurs font, il est vrai, le plus grand cas des fumiers de ferme qu'ils emploient en abondance pour toute espèce de culture ; mais peu

nombreux sont ceux qui font usage de fosses spéciales en vue d'empêcher l'évaporation du purin et la déperdition de l'azote. Les fumiers, exposés en plein air, sont desséchés par le soleil ou lavés par la pluie ; ils constituent, dès lors, au moment de leur emploi, moins un engrais qu'un amendement.

Lorsque le fumier de ferme fait défaut on y supplée par des engrais chimiques dont le plus en usage est le superphosphate de chaux. Cet engrais est épandu sur le sol avant les semailles, plus rarement en couverture.

Les ensemencements ne se font qu'à partir d'Octobre sur terre préparée ; les terres argileuses, difficiles à labourer après de fortes pluies sont, par les colons, semées en premier lieu. Quant aux terres plus légères, ou, plutôt, moins argileuses, le colon, comme l'indigène d'ailleurs, attend pour les emblaver que les premières pluies d'automne les aient profondément détrempées. Et comme ces pluies tardent parfois à tomber, les semailles ne sont guère terminées que vers la fin de Décembre. Le fellah indigène sème jusqu'en Janvier et même jusqu'à la fin de Février. Soixante-dix jours, dit-il, suffisent au grain pour pousser et mûrir.

L'alternance des cultures est fixée par l'assolement quadriennal : blé, orge, avoine, labours avec ou sans légumineuses en lignes espacées. Jamais de jachère.

Les céréales sont semées à la volée ou au semoir mécanique. Chaque propriétaire conserve ses semences qu'il a soin de passer au trieur.

Dès que la moisson est terminée, ovins et bovins sont mis au champ jusqu'au moment où l'on brûle les chaumes. Quelques cultivateurs ont accoutumé de faire coïncider l'incinération des chaumes avec les labours d'été, cela leur permet d'enterrer aussitôt les cendres.

V. — Cultures arbustives

Olivier. — La culture de cet arbre se fait dans le pays depuis la plus haute antiquité. De vieux troncs entourés de rejetons atteignent des proportions considérables ; leur plantation date, d'après la tradition, de l'époque de l'occupation romaine.

Les oliviers épars dans la plaine au moment de la conquête sont englobés aujourd'hui au milieu de la belle

et riche forêt créée par la colonisation française et constituent la parure d'hiver de la région d'Hennaya.

La superficie de l'olivaie s'étend sur le tiers environ du territoire de la commune dans les jardins, dans les champs, un peu partout ; mais son extension progressive est subordonnée à celle de la vigne : il n'y a point de carré de vigne nouvelle qui ne soit simultanément complanté en oliviers. Seules les terres à céréales en sont dépourvues.

Le colon fume, taille et élague l'olivier qui est une abondante source de revenus ; quand il peut il l'irrigue copieusement.

Les olives mûrissent et se cueillent en Novembre-Décembre ; elles sont abattues à l'aide de grandes gaules. Cette façon de procéder à la cueillette ne permet d'avoir un bon rendement qu'une année sur deux, car on sait que l'olive mûrit sur les pousses de deux ans.

En 1911 (1)	le rendement a été de		22.000	litres
— 1921	—	—	65.000	—
— 1922	—	—	45.900	—

Les olives récoltées sont en majeure partie transformées en huile dans les cinq usines du village munies de presses hydrauliques ou à vapeur.

Les arbres fruitiers. — Leur exposition. — D'autres cultures arbustives sont pratiquées dans les terres les mieux exposées qui se trouvent le long des ravins dirigés vers le Nord et le Nord-Est. C'est là qu'on plante les orangers, les mandariniers, les citronniers, les néfliers, les cerisiers, les amandiers, les grenadiers, les figuiers et les jujubiers. Abrités des vents chauds du Sud et des forts vent d'Ouest, tous ces arbres prospèrent admirablement et mûrissent des fruits de qualité supérieure, abondants et volumineux, sains et juteux.

J'aimerais y voir aussi des bananiers dont la culture reste confinée à côté des prises d'eau dans les jardins intra-muros. Les essais qu'on a déjà faits ont bien réussi. Les

(1) Antérieurement à cette date, je n'ai pu me procurer aucun renseignement précis.

pieds sont de belle venue et se multiplient rapidement. Les fruits récoltés sont délicieux ; il leur manque seulement un peu de la suavité du parfum des bananes exotiques.

Orangeries. — Sur les bords de la Sikkak et dans les ravins débouchant dans la plaine d'Hennaya, l'oranger trouve un sol et un abri favorables à son développement.

Les orangeries sont assez nombreuses et de nouvelles sont créées tous les ans. Les oranges mûrissent en Décembre.

Essences forestières. — *Essences diverses.* — Le territoire n'a pas de forêt. Les arbres que l'on y trouve sont des arbres d'agrément ou d'alignement.

Les principales essences cultivées sont : le pin d'Alep, que l'on trouve près des remparts et à la source d'Hennaya ; le mûrier noir ; le mûrier blanc, dont la feuille a été employée assez longtemps à nourrir les vers à soie des magnaneries du village (1) et qui a été remplacé par le platane oriental, le peuplier blanc, appelé à tort tremble, le caroubier, le troène, le marronnier d'Inde.

Tous ces arbres plantés en bordure des boulevards et des rues, ainsi que sur les places publiques, font l'ornement des promenades.

Le micocoulier et le peuplier se trouvent dans les ravins humides et le long des canaux.

Il faut citer aussi le tilleul, l'acacia et l'orme. Le dernier ne vieillit guère, il est attaqué par le *cossus ronge-bois*.

Elevage

Pâturages. — Les pâturages de la région d'Hennaya ne sont pas assez vastes pour permettre de faire en grand l'élevage du bétail.

---

(1) SÉRICICULTURE.— Lors de la création du centre, les artères principales et les boulevards intra-muros et extra-muros furent bordés de mûriers. Quelques colons eurent l'idée d'utiliser la matière première qu'ils avaient sur place. Ils aménagèrent des magnaneries et élevèrent des vers à soie. La cueillette des feuilles fut autorisée à titre gratuit pour encourager les magnaniers. Mais, il y a une trentaine d'années, il fut décidé que les feuilles de mûriers resteraient sur les arbres pour ombrager les promenades. La sériciculture fut alors abandonnée.

Les terrains de parcours comprennent 500 hectares de terres incultes et environ 200 hectares de communaux.

Il n'est donc pas possible d'élever un nombreux bétail sur une étendue aussi restreinte, dépourvue d'herbe pendant les années de sécheresse.

Ovins. — Aussi ne trouve-t-on dans le pays que 794 ovins parmi lesquels 200 brebis de race tiarétienne, demi-mérinos, à tête blanche.

Les moutons paissent l'été dans les chaumes et l'automne dans les vignes. En hiver et au printemps, ils cherchent une maigre nourriture dans les friches ; mais en toute saison ils doivent trouver de la paille au râtelier.

Le colon achète des brebis pour en tirer un triple produit : le fumier, la laine, les agneaux. Il ne tire pas parti du lait.

Caprins. — En territoire indigène se trouve la majeure partie des 238 chèvres dénombrées dans la commune.

Bovins. — La race bovine est moins bien représentée : on a compté en 1921, 106 bovins (1) comprenant :

28 vaches laitières indigènes.
62 — — d'importation.
16 veaux ou taureaux.

La vache indigène donne du lait pour toute la famille. Elle a en pâture les feuilles des palmiers nains du communal ou l'herbe poussant au bord des chemins ruraux.

Autrement est traitée la vache laitière du colon. Pendant la mauvaise saison elle quitte peu l'étable où elle est nourrie de fourrage sec, de betteraves, de carottes et de gros son. Luzerne, orge verte ou maïs vert constituent la base de sa ration à la belle saison.

Les races de vaches laitières bien acclimatées dans le pays sont la race bretonne et la race franc-comtoise. On trouve peu de vaches hollandaises et presque plus de suisses.

Le lait, vendu en toute saison un franc le litre, est un produit rémunérateur, apprécié des éleveurs. Mais le fumier et la vente des veaux les dédommagent assez des soins nécessités par les vaches laitières.

(1) Statistique de la Mairie.

Les bœufs sont rares : leur nombre a considérablement diminué depuis que le colon ne les emploie plus comme bêtes de labour.

Un bœuf indigène pèse en moyenne 120 à 130 kilog.
Une vache — — 80 à 90 —
Une vache de race française pèse 200 à 220 —

Race chevaline.— Cheptel.— Bêtes de labour ou de somme

L'augmentation de la surface cultivable a amené comme conséquence naturelle, la diminution du cheptel ovin et bovin et l'augmentation des animaux de labour, de trait et de somme.

Le village possédait :

Chevaux entiers	Chevaux hongres	Juments	Mulets	Mules	Anes	Anesses	TOTAL
En 1906							
60	»	60	78	94	6	2	300
En 1915							
82	6	109	167	209	12	14	599
En 1921							
69	3	172	186	192	64	21	707

On peut se rendre compte que le nombre des animaux de trait ou de somme a doublé en 9 ans et qu'il va en augmentant.

Cette augmentation provient moins des achats effectués dans les marchés que de l'importance acquise par l'élevage de la race chevaline.

Trente-quatre juments poulinières de race française produisent de nombreux « élèves » et permettent aux colons de s'approvisionner en « moteurs animés, aptes et bien conformés ».

CHAPITRE VIII

ACTIVITÉ HUMAINE

Exploitation agricole. — Industrie. — Commerce

Propriétés

Exploitation agricole. — Au point de vue de l'exploitation des terres, l'ensemble du territoire se décompose de la manière suivante :

1° Domaine de l'Etat ;
2° Propriétés de la Commune ;
3° Biens indigènes ;
4° Propriétés des colons.

1° Le domaine de l'Etat est peu étendu à Hennaya, car il n'existe point de forêt à l'intérieur du périmètre de la commune : il comprend l'emplacement des remparts, intra-muros et extra-muros, l'emplacement de l'ancien marché et une pièce de 20 hectares en friche louée pour 6 ans.

2° Les propriétés de la Commune se composent de terrains de parcours de 429 hectares et de lots de culture constituant la dotation des écoles : 11 hectares 44 ares.

3° Les biens indigènes comprennent environ 1.000 hectares de terre melk et 60 hectares de habous.

4° La superficie totale des propriétés des colons dépasse 4.000 hectares et se décompose en :

157	petites propriétés	de 1	à 50	hectares
8	moyennes —	de 50	à 100	—
7	grandes —	de plus de 100		—

Les cultures, dans chaque propriété, varient selon l'étendue de la propriété, la nature du sol et les facilités d'irrigation.

Dans les grandes et moyennes exploitations la vigne occupe le 1/5 environ de la superficie totale dont les 3/4

sont réservés aux céréales, tandis que dans la 20e partie se trouvent des cultures maraîchères.

Dans les petites propriétés la proportion des cultures diverses s'élève au 1/8 de la superficie de l'exploitation, les céréales en occupent la moitié, la vigne les 3/8.

En général les petits colons réservent plus d'espace à la vigne et aux cultures diverses qu'aux céréales, car, dès le début, ils ont été mis dans l'obligation de produire vin et légumes pour leur propre consommation : ce qui était une nécessité est devenu une règle.

Les petites propriétés, de beaucoup les plus nombreuses, sont aux alentours du village et comportent un lot de vigne, un lot de jardin et une pièce à céréales complantée ou non en oliviers.

Grandes, moyennes ou petites les propriétés du territoire sont exploitées directement par les possesseurs du sol. On n'en saurait citer une seule qui soit affermée.

Le colon tient à embaucher et à surveiller personnellement ses ouvriers agricoles dont la plupart sont des indigènes musulmans [1].

Les chefs d'équipe dans les grandes exploitations sont des Espagnols payés au mois.

L'ouvrier indigène travaille en temps ordinaire à 5 et à 6 francs par jour. Mais il est des époques où les travaux doivent être effectués dans le minimum de temps : la main-d'œuvre devient alors plus chère. C'est ainsi qu'au moment de la moisson, du binage des pommes de terre et des pastèques le salaire de l'ouvrier s'élève jusqu'à 8 et 10 francs par jour.

Le colon. — Le prix des terres

Les colons d'Hennaya sont laborieux, économes, quelquefois égoïstes, toujours tenaces. Ils aiment la terre et payent très cher l'arpent qui arrondit leur domaine. Avant la guerre, ils payaient 1.000 francs l'hectare de terre défriché ; en 1920, l'hectare de broussailles valait de 6.000 à 7.000 francs et l'hectare de vigne 12.000 francs.

(1) Les ouvriers marocains sont plutôt des défricheurs, mais quelques-uns, originaires des Beni Snassen, sont employés aux travaux des champs.

Les colons savent sacrifier l'argent à la terre qui les récompense de leur peine.

Si l'on compare les progrès accomplis, depuis les petites concessions en friche du début de la colonisation, jusqu'aux exploitations actuelles de plus de 100 hectares, on remarque un si violent contraste qu'on reste confondu par les changements survenus en moins de trois quarts de siècle.

L'œuvre du colon français est vraiment admirable dans ce pays qui lui doit sa prospérité générale.

Industrie

Les différentes industries locales occupent environ 150 ouvriers ; elles se divisent en trois groupes :

1° Le premier groupe comprend les industries dont les matières premières utilisées sont fournies naturellement par le sol et celles obtenues par la culture : industrie textile, meunerie, distillerie, huilerie ;

2° Dans le second groupe entrent les industries qui transforment la matière brute tirée du sol et du sous-sol : briqueterie, industries extractives, chaufournerie ;

3° Le troisième comprend toutes celles qui ont été créées par la nécessité de fabriquer sur place le matériel d'exploitation indispensable aux agriculteurs : charronnage, carrosserie, tonnellerie, forges.

Les industries de ce dernier groupe importent bois, fer et machines-outils, mais n'exportent rien, car, ce qu'elles peuvent fabriquer suffit à peine à satisfaire à la demande locale. Aussi bien les aurais-je simplement énumérées à titre documentaire si je n'avais remarqué l'importance croissante qu'elles prennent chaque année : charrues, chariots, charrettes, élégantes carrioles et breack de famille sortent tout neufs des ateliers de charronnage et sont livrés aux colons qui, se trouvant bien servis chez eux, renoncent à adresser ailleurs leurs commandes. C'est donc là un progrès, et, tout progrès, à mon avis, vaut la peine d'être signalé.

Crin végétal. — La fabrique de crin végétal a une installation complète de machines cardeuses et fileuses où

travaillent 35 ouvriers (1), dont 32 sont indigènes et 3 Espagnols. Elle achète à 5 francs le quintal les feuilles de palmier nain que lui apportent les Arabes des tribus environnantes. Dix mille quintaux de feuilles sont annuellement transformés en crin, en cordes ou en « liens ».

En 1922, il a été fabriqué 3.533 quintaux de crin végétal qui ont été livrés (2) à une maison de Marseille.

Huileries. — La localité possède 5 huileries dont la moins importante est à manège. Les quatre principales fonctionnent avec une force motrice totale de 70 HP. Elles triturent en moyenne 3.000 quintaux d'olives par an, produisant environ 50.000 litres d'huile. Le quintal d'olives rend de 16 à 18 litres d'huile.

Briqueteries et tuileries. — L'argilière du village la plus renommée est située à 1.500^{m} au Sud-Est. L'argile en est fine et compacte ; elle alimente la plus importante des trois briqueteries du centre. Les briqueteries et tuileries fabriquent des tuiles dites « tuiles du pays », des briques pleines ou creuses, des carreaux ordinaires et des carreaux de 0.30 × 0,30 employés par les boulangers au carrelage de leurs fours.

Petits métiers indigènes. — A ce tableau succinct des industries locales dirigées par des Européens, il convient d'annexer celui des petits métiers indigènes qui sont certes d'un rapport minime, mais tous dignes d'intérêt.

La laine. — *Le filage.* — Des mauresques lavent, cardent et filent la laine blanche qu'elles emploient à faire du tricot ou qu'elles vendent au commerce.

Tissage. — Seule, une mauresque venue de Tlemcen possède un métier de tissage de la laine : elle tisse des djellabas et fabrique de beaux tapis.

Cette industrie naissante mérite d'être encouragée. Le Chef de la municipalité actuelle a promis de monter de nouveaux métiers pour permettre à plusieurs apprenties de travailler en même temps.

Sparterie. — *Corderie.* — Avec l'alfa et le palmier nain, quelques indigènes fabriquent des nattes, en usage dans les cafés maures, des couffins, des chouaris et des cordes.

---

(1) 10 hommes, 12 femmes, 13 enfants.
(2) 38 francs le quintal, quai Oran.

Statistique industrielle

GROUPES	INDUSTRIES	NOMBRE d'établissements en activité	NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS employés				FORCE motrice exprimée en HP	PRODUCTION ANNUELLE 1922 (1)
			Français	Étrangers	Indigènes hommes	Indigènes femmes		
Alimentation	Meunerie	2						
	Boulangerie	2	1		4		6 HP ½	300 000 kg
	Distillerie	2	2		2			2 000 litres
	Huilerie	5	5		40		70	50 000 litres
Industrie du Bois	**Menuiserie en bâtiment**	2	2		3			
	Tonnellerie	2	2					
Carrosserie	Charronnage	3	12	3	5			20 véhicules
Céramique	Briqueterie	3	4		5			400.000 briques ou tuiles
Industrie textile	**Fabrique de crin végétal**	1		3	10	12	12	3.500 quint.
	—				enfants 10			
Métallurgie Constructions mécaniques	**Ajusteur mécanicien**	1			1			
	Serrurerie	1						
Industries extractives	**Carrières de pier. à bâtir**							
	— **à chaux**							
	Sablières							400 m³
	Argilières							400 m³
Chaufournerie	Fours à chaux	2			5			500 quint.
Industries diverses	**Métier à tisser la laine**	1				1		

(1) Renseignements pris chez les industriels.

Commerce

Marché des Ghocels (1) *et marché d'Hennaya.*

Les débuts du commerce local se firent au marché des Ghocels dont il me paraît intéressant de faire l'historique.

Lorsque le centre de colonisation d'Hennaya fut détaché de Tlemcen, la nouvelle commune de plein exercice ne pouvait, dès la première année, équilibrer son budget si, à ses faibles ressources elle ne joignait le produit du fermage du grand marché des Ghocels. Le rattachement à la commune de la tribu des Ouled Alaa où se tenait ce marché fut alors demandé et aussitôt autorisé par arrêté du Gouverneur général en date du 14 Avril 1874. En fait, l'annexion de cette tribu ne fut jamais réalisée, mais Hennaya obtint la perception, pour son compte, de tous les droits de marché. C'était un revenu net de plusieurs milliers de francs qui, tous les ans plus élevé, venait grossir le chiffre des autres recettes. Le marché des Ghocels avait lieu le vendredi à Aïn-Bou-Corra (2) à l'extrémité Nord-Est du territoire, à environ 7 kilomètres du village. C'était un peu loin.

La Municipalité désirant le rapprocher demanda et obtint qu'il fut transféré sous les remparts du village, à la porte de Rachgoun. L'installation eut lieu dans une enceinte couvrant 1 hectare 89 ares.

Mais les tribus qu'on éloignait ainsi du centre de leurs transactions commerciales demandèrent la création de marchés à proximité de leur territoire. Les Traras et la basse Tafna eurent le leur à Aïn-Fekerina, un autre fut

---

(1) Il y a deux Ghocels : Aïn Bou Corra et Aïn Ouahab. Aux premiers temps de l'occupation française, les Ghocels formaient un Aghalik dont l'Agha avait sous ses ordres les tribus des Ouled Alaa, des Merazga, des Krarsba, des Mediouna Cheraga, des Médiouna Ghoraba, des Ouled Sidi Ali, des Beni Chaïb, des Ouled Sidi Youssef et des Fehoul. Un cadi venait tenir audience une fois par semaine, le vendredi.

(2) Ce nom évoque le souvenir du fondateur de Tlemcen, le fameux chef ifrenide Abou Corra, de la tribu des Beni Ifren. (*Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoun, T. III, p. 332-333). Et Taberi, en parlant d'Abou Corra, l'Ifrenide, dit : « Alors on leva le siège de Tobna et Abou Corra s'en retourna dans les contrées qu'il habitait aux environs de Tlemcen. » (*Loc. cit.* T. III. p. 334).

Abou Corra n'aurait-il pas donné son nom à la source du premier Ghocel ?

créé chez les Ouled Riah, un troisième à Montagnac, à 14 kilomètres.

Privé de sa clientèle, le marché « d'Hennaya », dont la location avait atteint 9.650 francs, périclita et perdit peu à peu de son importance ; les efforts de la Municipalité ne purent le relever : il fut déserté de plus en plus et finit par tomber, au point qu'il n'est plus aujourd'hui fréquenté que par des marchands de légumes. Il ne donne à la commune qu'un revenu dérisoire. D'ailleurs il ne se tient plus sur l'ancien emplacement, mais sur un petit coin de la grande place.

Depuis longtemps les colons ont accoutumé de fréquenter le marché de Tlemcen où ils vendent les produits maraîchers et s'approvisionnent en bêtes de trait. Les indigènes fréquentent de préférence celui de Montagnac ; mais aujourd'hui tous ces marchés ne suffisent plus à l'activité économique actuelle du centre.

Pour l'écoulement des récoltes et des produits des industries, d'autres débouchés sont devenus nécessaires. Si Tlemcen est restée le marché des céréales, des légumes verts et des fruits, Oran est bien celui des vins et des alcools et Marseille celui du crin végétal. Il n'est pas jusqu'au Maroc oriental qui ne soit tributaire du pays pour les huiles, les légumes secs, les vins et les tuiles.

Le chiffre des exportations que je ne saurais indiquer même approximativement, varie d'une année à l'autre, mais dépasse toujours plusieurs millions de francs.

Quant aux importations, elles consistent surtout en denrées alimentaires, sucre, café, thé, pâtes, conserves ; en tissus, objets fabriqués, mobilier, bois débités et fer en barres, machines agricoles, engrais, soufre et sulfate.

Le port algérien où vont actuellement les produits du pays est celui d'Oran (150 km.) ; mais quand la voie ferrée, aboutissant à Beni-Saf, sera mise en exploitation il est possible qu'une partie du commerce du pays dérive vers ce dernier port à cause de sa proximité (57 km.).

*
* *

Je ne veux pas ici énumérer les difficultés que j'ai rencontrées pour réunir les renseignements contenus dans

cette monographie ; mais j'ai le devoir de témoigner ma gratitude à ceux qui m'ont aidé à les surmonter.

J'adresse mes plus vifs remercîments, 1° à MM. Bel et Doumergue qui ont mis de bonne grâce à ma disposition de nombreux ouvrages où j'ai puisé les éléments de l'histoire, de la géologie et de l'archéologie de la région d'Hennaya ;

2° A MM. Bourdarie, Guérin, Cardonne et Pomiès, maire d'Hennaya, qui ont bien voulu me communiquer divers documents indispensables à l'exécution de mon travail.

3° A la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran qui a bien voulu honorer ce travail d'une médaille d'argent et en accepter la publication dans son Bulletin.

J. A. CALZARONI.

Directeur de l'Ecole d'Hennaya.

VARIÉTÉS

Un vaste plan d'aménagement des eaux fluviales du bassin de la Tafna.— M. le Gouverneur général Steeg, dont on ne saurait trop reconnaître et louer la féconde initiative a fait mettre à l'étude un vaste programme d'utilisation rationnelle des eaux de la Tafna et de certains de ses affluents, par la construction de barrages-réservoirs. Ainsi serait retenue la plus grande partie de l'énorme volume d'eau qui, sans profit pour l'agriculture, va se perdre à la mer. Dans ce but une dizaine d'avant-projets de barrages ont été établis par le Service des Ponts-et-Chaussées et soumis aux études préalables.

L'ouvrage le plus important et le plus avantageux par sa situation et sa réserve (84.000.000 de mètres cubes), celui des Beni Bahdel, serait construit un peu en aval du confluent de l'O. Tafna et de l'O. Kremis. Il permettrait de fournir de l'énergie électrique à tout le département et assurerait sur une vaste superficie l'irrigation d'un nouveau secteur de la plaine de Marnia.

Le 2e, celui de Chahba (80.000.000 de mètres cubes), serait établi en aval du confluent de l'O. Tafna avec l'O. Mouïlah, près des bains de Bou Ghara. Il servirait à l'irrigation des basses terrasses alluvionnaires de la Tafna sur près de 20 km. en aval.

Le 3e, celui de Lavayssière, le plus important par le cube de sa retenue (184.000.000 de mètres cubes), serait construit sur l'O. Isser et permettrait d'irriguer presque toute la plaine de la basse Tafna jusqu'à Rachgoun.

Les autres barrages prévus sur l'oued Chouly, la haute Mouïlah ; la haute et la basse Tafna complètent le programme des travaux envisagés.

La construction du barrage des Beni Bahdel aurait pu être entreprise dès l'année 1925. La décision des Délégations financières, remettant à des jours meilleurs l'exécution de la première tranche de grands travaux, risque de faire durer longtemps la période d'attente. Il appartient aux intéressés, et surtout aux futurs bénéficiaires (colons et industriels), de mettre en pratique l'adage bien connu : « Qui veut la fin, veut les moyens ».

F. DOUMERGUE.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-LYCÉE

DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1923

Altitude de la Station : 68 m. au-dessus du niveau de la mer

PHÉNOMÈNES OBSERVÉS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
PRESSION (1)	Pression moyenne . . .	761,5	758,6	756,3	7 3,3	756,4	757,8
	Plus haute pres. observée	768,6	769,2	763,5	761,8	761,2	763,4
	Plus basse pres. observée	753,9	751.6	746,5	742,0	752,3	754,0
TEMPÉRATURE	Température moyenne .	10,5	14,2	14,9	15.3	18,1	19,4
	Moyenne des maxima . .	14,3	18,8	19,2	18,8	21,4	22,1
	Moyenne des minima .	6,7	9,6	10,6	11,7	14,7	16,6
	Plus haute tre observée.	19,5	21,8	23,0	22,4	27.3	19 1
	Plus basse tre observée.	2,4	5,0	4,7	7,0	11,0	14,2
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne . . .	74,0	67,0	69,5	70,0	75,8	79,2
	Plus haute hum. observée	100,0	93,0	96,0	99,0	96,0	94,0
	Plus basse hum. observée	46,0	34,0	32,0	36,0	44,0	55,0
PLUIE	Nombre de millimètres .	117	13	9	122	21	6
	Nombre de jours	16	4	4	15	5	4
VENT le plus fréqt observé	Direction.	S W	W	N	W	N	N
	Nombre d'observations .	17	39	26	29	28	49
	Force moyenne (0 à 9)	2,4	4,8	2,3	3,8	2,9	2,6
Nébulosité (0 à 9)		4,7	3,3	3,6	5,3	3,7	3,7

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques corrigées et réduites à zéro.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

D. GROSRENAUD,
Chargé de la Station d'Oran-Lycée.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1923

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAUX	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAUX
Nemours ...... (1)	94	59	30	110	5	20	318	13	4	5	14	2	3	41
Oran .... (1)	117	13	9	122	21	6	288	16	4	4	15	5	4	48
Mostaganem .... (1)	86	10	20	96	24	1	237	20	4	5	17	4	2	52
El-Ançor ...... (2)	79	9	13	135	30	9	275	17	6	5	14	3	2	47
Cassaigne ...... (2)	139	21	47	83	38	0	328	11	2	5	9	3	0	30
Trois-Marabouts.... (3)					15	25	40					3	4	7
Saint-Maur ..... (3)	146	17	27	136	36	12	374	15	5	3	11	4	4	42
Oued-Fergoug (barrage) (4)					48	57	105					5	4	9
Relizane...... (4)	111	16	54	92	51	6	330	24	6	9	15	9	3	66
Tlemcen .... (5)	176	69	64	162	29	25	525	16	7	8	16	2	6	55
Descartes .... (5)	186	64	47	129	39	14	479	19	9	8	15	6	5	62
Sidi-Bel-Abbès.... (5)	99	27	35	103	32	19	315	13	6	6	17	6	5	53
Mascara........ (5)	147	18	45	127	46	23	406	21	8	6	20	9	3	67
Saïda .... (6)	102	43	77	92	62	12	388	15	11	7	13	11	4	61
Martimprey ..... (6)	94	36	98	114	56	24	422	16	10	8	15	7	5	61
Tiaret .... (6)	138	90	123	159	63	35	608	16	9	10	14	10	5	64
Sebdou .... (7)	27	10	16	28	7	3	91	12	5	7	11	4	2	41
Méchéria .... (8)	28	13	14	71	12	19	157	17	5	8	11	5	4	50
Le Kreider .... (8)	24	9	42	68	15	0	158	9	5	8	11	5	0	38
Aïn-Sefra. ...... (9)	4	8	23	48	8	9	100	2	3	4	10	4	4	27
Colomb-Béchar ... (10)	2	0	15	0	6	4	27	1	0	5	0	2	2	10

(1) Rivage — (2) Zone littorale — (3) Zone sublittorale — (4) Tell versant Nord — (5) Tell zone centrale — (6) Tell versant Sud — (7) Tell hautes plaines — (8) Steppe — (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

D. GROSRENAUD,
Chargé de la Station d'Oran-Lycée.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

MISSION TRANSSAHARIENNE ALGER-DAKAR (1920-1921). Rapport de M. le capitaine Augiéras (Extrait de *La Géographie*, Janvier 1923).

Sous les auspices de la Société de Géographie de Paris, avec l'assentiment et le concours des Gouverneurs généraux de l'Algérie et de l'Afrique Occidentale, M. le Capitaine AUGIÉRAS, commandant la Compagnie saharienne de la Saoura, chef des Affaires indigènes de Béni-Abbès, s'est rendu d'Alger à Dakar, en traversant, du Nord-Est au Sud-Ouest, les immenses régions désertiques du Soudan Occidental.

Dans son remarquable rapport, M. le Capitaine AUGIÉRAS a consigné la marche de la mission, les observations scientifiques qu'il a pu faire et les renseignements qu'il a pu recueillir sur cette partie du Sahara.

Du rapport substantiel publié par le vaillant explorateur nous reproduirons ou résumerons les principaux passages.

« Deux colonnes — écrit M. le Capitaine AUGIÉRAS — parties « l'une de la Mauritanie, l'autre de l'Algérie, devaient marcher « simultanément à la rencontre l'une de l'autre en se donnant « rendez-vous pour le 25 Décembre 1920 dans le Hank, au « point d'eau d'El-Mzerreb signalé par des informateurs. « Commandant de la colonne Algérienne je devais, en cas de « jonction, passer au détachement de Mauritanie et effectuer « la traversée complète du Sahara occidental d'Alger à Adrar. « Ma mission particulière consistait à dresser une carte générale « au moyen de mes travaux personnels et des archives des « postes qui devaient m'être communiquées. »

Pour se conformer à ces instructions, M. le Capitaine AUGIÉRAS, quitte Alger, le 29 Octobre 1920. Pendant le mois de Novembre, il rassemble à Béni-Abbès et à Tabelbala, les approvisionnements nécessaires. Le 11 Décembre il atteint le point d'eau de Boubout, base de départ avancée où se réunissent les divers éléments de sa colonne : 4 officiers, 4 sous-officiers, 146 soldats ou convoyeurs ; en tout 154 fusils. Deux mitrailleuses Hotchkiss et des fusils lance grenades complètent l'armement.

Le 13 Décembre 1920, à midi la mission quitte Boubout. Huit jours après — le 21 Décembre — les guides avouent qu'ils se sont perdus ; on fait le point et l'on marche vers le Nord-Ouest. Le 25 Décembre 1920, à 10 h. 40 du matin, « la colonne algé-« rienne au complet, exacte au rendez-vous, arrivait à El-« Mzerreb. La colonne mauritanienne y était déjà depuis deux « jours. La jonction était faite. »

Les chefs des deux colonnes, décident de marcher sur Aïoun-Abd-El-Malek, lieu de concentration des rezzous qui opèrent dans le Soudan. Ce point d'eau est atteint le 27 au matin. Les Reguibats qui l'occupaient, prévenus, s'étaient enfuis ; 60 chameaux volés au Soudan sont razziés, mais dans la poursuite les Mauritaniens perdent malheureusement une patrouille de 7 hommes.

Dans la nuit du 29 au 30 Décembre, les deux colonnes se séparent. Le détachement algérien, reprend la direction du Nord. Celui deMauritanie, auquel s'est joint M. le Capitaine Augiéras, celle du Sud. Il explore le Karête grand désert inconnu, manque les points d'eau d'Abdeljebar, Lebouarine, Oumemouchizate.

« Le 10 Janvier — écrit M. le Capitaine Augiéras — la situa-« tion sans être encore inquiétante devenait sérieuse : il n'y « avait plus que deux litres d'eau par homme, plus une réserve « générale de 390 litres, ce qui était peu pour 100 hommes. » Après plusieurs déceptions, la colonne arrive enfin, le 19 Janvier 1921, au poste d'Atar dans la Mauritanie.

Le voyage d'exploration reprend le 9 Février 1921 et se termine le 5 Avril suivant à Dakar. Il a duré 159 jours dont 100 de marche et 59 d'arrêts. 1.258 kilomètres ont été parcourus en chemin de fer ; 269 en bâteau ; 112 en pirogue ; 205 à cheval ; 2.649 à chameau ; soit un total de 4.503 kilomètres.

Au cours de ce long voyage, M. le Capitaine Augiéras, malgré l'insuffisance des instruments mis à sa disposition, a pu déterminer, par des observations de jour et de nuit, la longitude des lieux rencontrés et leur altitude approchée ; relever la déclinaison magnétique occidentale ; faire des observations météorologiques, effectuer des recherches concernant la préhistoire et la morphologie générale des régions parcourues.

Son rapport donne également des renseignements précieux et inédits : 1° Sur les relations entre les Oasis Saoura-Touat et la Mauritanie ; 2° Sur les affaires de Bou-el-Adhama (1914). Le Rezzou du Touat (1915). Le massacre d'Haci Rhezel (Novembre 1907). Le combat d'Oum-el-Aggaï (Février 1918) ; 3° Une note sur la disparition de l'explorateur anglais John Davidson (1836); 4° Des indications géographiques sur certaines régions encore inexplorées du Soudan.

Comme synthèse de la mission dont il était chargé, M. le Capitaine Augiéras a dressé une belle carte générale du Soudan Occidental, à l'échelle de 1 : 2.000.000.

La mission accomplie par M. le Capitaine Augiéras comptera parmi les plus importantes missions qui ont exploré le Sahara et en ont rapporté une riche et précieuse documentation. On ne saurait donc trop rendre hommage au hardi et savant capitaine pour les brillants résultats qu'il a obtenus.

Sylvain FABRE.

LES PRESIDES ESPAGNOLS D'AFRIQUE. LEUR ORGANISATION AU XVIIIe SIÈCLE, par M. J. Cazenave (Extrait de la *Rev. Afr.* 1923).

Je suis heureux d'avoir été appelé à résumer en ces quelques lignes le joli thème que vient de développer notre sympathique sociétaire, qui est en même temps mon ami, j'ai nommé M. J. Cazenave.

« *Les Présides Espagnols d'Afrique, leur organisation au XVIIIe siècle* », tel est le titre de ce très intéressant travail qui est une véritable page d'histoire oranaise, en ce qui concerne l'un de ces cinq présides.

M. Cazenave est devenu un maître en cette matière, et sa documentation est puisée à des sources inabordables pour beaucoup. Il a, en effet, le grand avantage de posséder tous les arcanes de la langue espagnole, puisqu'il en est professeur au Lycée d'Alger, ce qui lui a ouvert toutes grandes les portes de la fameuse bibliothèque du monastère de l'Escurial de Madrid.

Nelly Blum (in Bull. *Soc. Géogr. d'Oran*, 1897 p. 319 et 1898 p. 1 et 137), avait déjà détruit une légende qui laissait admettre la conquête Espagnole de la côte d'Afrique au XVIe siècle comme une expédition coloniale quelconque et, la première, a donné à l'expédition d'Oran son véritable nom : *La Croisade de Ximénès en Afrique*. Cazenave complète cette idée et nous montre la vie misérable de ces *Croisés* pendant les trois siècles d'occupation Espagnole (1509-1791).

Dans le premier titre (A : *Situation et Gouvernement*) l'auteur classe les cinq présides d'Afrique en *Présides majeurs* (Oran et Ceuta) et *Présides mineurs* (Mélilla, Alhucémas, Péñon de Vélez) et nous dépeint les vices d'organisation inhérents à toute première implantation africaine.

Le titre (B : l'*Armée*) est le morceau de consistance, puisque c'est, à peu de chose près, toute la physionomie d'un préside.

Dans le sous-titre IV, M. Cazenave donne des détails très intéressants sur les *Mogataces* sorte de compagnie montée affectée plus particulièrment à la garde du préside d'Oran. Notre ami est le premier auteur français qui met bien en lumière, sous son véritable jour, l'organisation, l'habillement, la nourriture de cette cavalerie auxiliaire qui, au XVIIIe siècle, ressemblait assez à celle de nos premiers spahis. Les *Mogataces* n'étaient pas des *Moros de paz*, comme le dit Fey page 163 de son histoire. (Cazenave p. 60).

Moros de paz. — Cette expression qui signifie tribus alliées, s'oppose à cette autre : *Moros de guerra*, tribus ennemies. Ce sont nos *Douairs et Smélas* de la conquête. On peut dire que c'est dans cette catégorie d'indigènes qu'on recrutait la cavalerie que nous avons appelée : *Le goum* (mokhazenis).

Cristianos nuevos. — Encore une expression nouvelle. Elle était donnée aux convertis qui ajoutaient à leur nom arabe un prénom chrétien.

Tout est nouveau dans ce titre IV.

Enfin le titre (C : *Population*) nous fait vivre entre ces quatre murs du préside d'Oran qui ne constituèrent, pendant cette longue période d'occupation, qu'une prison si maussade que le seul moyen de s'en libérer résidait dans la désertion.

Par sa *Conclusion* l'auteur arrive à ce dénouement fatal, déjà envisagé depuis longtemps, l'évacuation, qu'une circonstance bien imprévue vint déclancher : c'est la nuit tragique du tremblement de terre (8-9 Octobre 1790) qui engloutit le préside.

Si la documentation demeure inattaquable, la forme est belle, les idées justes, le style sobre comme il convient à l'histoire. On peut dire que dans les 79 pages de ses *Présides Espagnols d'Afrique*, J. Cazenave a fait avancer d'un pas de géant l'histoire de l'Afrique du Nord touchant cette immixtion européenne.

Que ma modeste notice soit pour le collègue et l'ami une contribution aux louanges que mérite son beau et utile travail.

Commandant PELLECAT.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 9 Avril 1923

La séance est ouverte à 5 heures 30 sous la présidence de M. Flahault, Président.

Sont présents : MM. Flahault, Pellet, Doumergue, Fabre Sylvain, Barbié, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Fabre La Maurelle, Brunie, Cadi, Dupuy, Fischer, Malmejac, Pérez, Strasser

Sont excusés : MM. Dangles, Fabre (Abbé), Abadie, Delaby, Maillet, Meziat.

Absent : M. Destremx.

M. Pock, Trésorier honoraire assiste à la séance.

Le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 Mars qui est adopté.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : MM. Dellinseger, Ledoux, Maréchal, Abbé Ugnon, Commandant François, Dalloni, présentés, à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires : M. Edmond Graftieaux, Directeur de la Société Générale à Oran, Boulevard du 2e Zouaves, présenté par MM. Flahault et Strasser.

M. Hadj Hacène Bachterzi Ben Aouda, Conseiller Municipal, 3, rue de l'Aqueduc à Oran, présenté par MM. le Commandant Pellecat et Doumergue.

M. Jean Fendler, Administrateur-adjoint de la Commune-Mixte de la Mékerra, Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Fabre Sylvain et Colonel Strasser.

M. Hertogh Eugène fils, propriétaire à El-Ançor, présenté par MM. Moteley et Doumergue.

M. Pomiès, Maire d'Hennaya, présenté par MM. Calzaroni et Doumergue.

Subventions. — M. le Gouverneur Général a fait parvenir au Président un mandat de la somme de 300 francs comme subvention du Gouvernement Général à la Société.

Le Comité fait ressortir l'état précaire dans lequel se trouve le budget de la Société par suite de la réduction de la subvention de 500 francs à 300 francs et prie le Président d'attirer la bienveillante attention de M. le Gouverneur sur la situation de la Société qui mérite par ses travaux d'être encouragée.

Assemblée Générale. — Le Secrétaire Général rend compte des offres de candidatures qui lui ont été adressées en vue des élections au Comité en 1923.

Le Comité arrête la liste des candidats. Dix membres sont à nommer dont 8 pour 3 ans, 1 pour 2 ans et 1 pour 1 an.

Sont candidats :

MM. Dangles, membre de la Commission des finances, sortant ;
Doumergue, 1er Vice-Président, sortant ;
Fabre (Abbé), Secrétaire de la Section d'Archéologie, sortant ;
Flahault, Président, sortant ;
Lemoisson, Secrétaire de la Section de Géographie, sortant ;
Maillet, Commandant, membre sortant ;
Pérez Adolphe, membre sortant ;
Tournier, Bibliothécaire, sortant ;
Banton (Abbé), Aumônier du Lycée d'Oran ;
Keime Emile, Chef de Bureau à la Mairie d'Oran ;
Kehl, Avocat à Oran ;
Nèple, Administrateur de Commune Mixte en retraite ;
Stephanopoli, Vice-Président du Conseil de Préfecture d'Oran en retraite.

La date de l'Assemblée générale est fixée au Dimanche 6 Mai. La réunion aura lieu au siège de la Société à 9 heures ½ du matin. Une séance du Comité devant précéder l'Assemblée Générale, les membres du Comité seront convoqués pour le Lundi 30 Avril.

Don. — M. le Docteur Molle, Maire d'Oran, par l'entremise de notre trésorier M. le Commandant Pellecat fait remettre à la Société deux exemplaires de la photographie du bastion de *Santa Barbara*. Une des deux photographies sera remise selon le désir du donateur à la Chambre de Commerce d'Oran. Des remerciements sont votés à MM. Molle et Pellecat.

Concours. — Le Président a reçu comme travail présenté pour le concours ouvert par la Société pour 1922 : *Une Monographie d'Hennaya.*

Le Comité procède à l'élection d'une commission d'étude des travaux de concours. Sont désignés : MM. le Lieutenant-Colonel Cadi, Fabre Sylvain, Commandant Fischer.

Conférences. — Le Secrétaire Général rend compte des démarches faites pour l'organisation des conférences prévues.

M. Malmejac qui devait faire une conférence s'excuse en raison de l'état de sa santé et présente pour le remplacer M. le Lieutenant-Colonel Cadi.

Le Comité décide sur la proposition de M. le Lieutenant-Colonel Cadi qu'une conférence sera faite par ce membre du Comité le 19 Avril à 18 heures à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville sur le sujet :

De la Religion Mahométane. Pour la Femme Musulmane.

Question à étudier. — Le Secrétaire Général expose qu'il a été amené à constater que les armes de la Ville d'Oran reproduites sur les établissements officiels publics de la Ville diffèrent dans leur contexture. Il serait intéressant de rechercher les origines, les variations, les documents qui les ont sanctionnées. Le Secrétaire Général fait appel aux connaissances des membres du Comité ainsi qu'à celles de tous les sociétaires qui pourraient s'intéresser à ce point de l'Histoire de la Ville.

Vœux. — M. Doumergue propose une série de vœux à émettre par la Société qui s'intéresse à tout ce qui peut concourir au développement commercial, industriel, agricole et scientifique de la province d'Oran.

Vœu au sujet de la Ligne Oudjda-Taza.

Le Comité considérant :

1° Que le Maroc Occidental est maintenant desservi par un chemin de fer à voie normale qui relie Fez à Rabat et sous peu à Casablanca ;

2° Qu'il est absolument indispensable d'assurer des relations de plus en plus étroites entre le Maroc et l'Algérie ;

3° Qu'il y a lieu dans ce but d'opérer sans retard la soudure de la Ligne Oran-Oudjda avec celle de Taza-Casablanca.

Emet le vœu :

Que les études préparatoires entreprises en vue de l'établissement de la voie normale entre Oudjda et Taza soient poursuivies avec un redoublement d'activité ; cela afin que la construction de la voie ferrée puisse être réalisée dans le plus court délai possible.

Décide que le présent vœu sera adressé à M. le Maréchal Lyautey, résident général au Maroc, aux Pouvoirs publics et à nos représentants au Parlement et au Conseil Général.

Vœu au sujet de la ligne de Chemin de fer d'Oran à Marnia par Aïn-Témouchent.

Le Comité considérant :

1° Qu'il y a lieu de développer et de faciliter les relations de la Ville et du port d'Oran avec le Maroc Oriental ;

2° Que dans ce but il est nécessaire de réduire le parcours par voie ferrée entre Oran et Oudjda ;

3° Qu'il y a lieu de prévoir que dans peu de temps la ligne Oran-Tlemcen-Oudjda ne suffira pas au trafic ;

4° Qu'il y a intérêt à développer la colonisation dans la région comprise entre Pont-de-l'Isser et Marnia.

Emet le vœu :

Que la ligne d'Oran à Aïn-Témouchent soit le plus tôt possible prolongée jusqu'à Marnia par Lavayssière-Montagnac.

Décide que le présent vœu sera adressé à M. le Gouverneur Général, à M. le Directeur du P.-L.-M. aux Pouvoirs publics, à nos représentants parlementaires, au Conseil Général, aux Délégués Financiers, à la Chambre de Commerce, à la Chambre d'Agriculture.

Station Météorologique de Santa-Cruz, Oran.

Le Comité considérant :

1° Que la Station météorologique de Santa-Cruz n'a aucune relation avec le Service Météorologique de l'Algérie à Alger dont l'organisation se perfectionne de jour en jour ;

2° Que la station de *Santa-Cruz* ne rend aucun service pratique et qu'elle est aujourd'hui à peu près abandonnée ;

3° Qu'une station bien organisée et correspondant deux fois par jour avec le service central a été établie, au mois de Juillet 1922, au Lycée d'Oran ;

4° Que l'observateur préposé à la station *Oran-Lycée* ne reçoit qu'une rétribution trop modique (400 francs) pour un service très absorbant qui ne laisse même pas la liberté du Dimanche ;

5° Qu'il y a lieu d'assurer le fonctionnement ininterrompu d'un service particulièrement utile à l'Algérie agricole.

Emet le vœu :

Que le crédit de 500 francs que le Conseil Général attribue tous les ans à la station météorologique de Santa-Cruz soit affecté à l'augmentation de la rétribution trop insuffisante que le service central d'Alger accorde au préposé de la Station Oran-Lycée.

Le Comité décide que le présent vœu sera adressé à M. le Préfet, à M. le Président du Conseil Général et à M. LASSERRE, Directeur du Service Météorologique de l'Algérie à la Faculté des Sciences d'Alger.

Remerciements. — Le Président adresse au nom du Comité des remerciements à M. PERCEVAL pour le don important fait à la Bibliothèque de la Société des livres ci-après :

DE LA MARTINIÈRE : *Note sur le Maroc*, 1897.

Alfred CHARMETANT : *Mission économique au Maroc*, 1907.

Marquis DE SEGONZAC : *Voyage au Maroc*, 1899-1901.

G. DESROCHES : *Le Maroc, son passé, son présent, son avenir*, 1913.

JEAN DU TAILLIS : *Le Maroc pittoresque*, 1905.

V. LARGEAU : *Le pays de Rirha, Ouargla. — Voyage à Rhadamès*, 1879.

J. ROMAGNY : *Le rôle de la France au Maroc*, 1908.

Il remercie de même M. REYGASSE qui fait don à la Société d'un ouvrage intitulé : *Etude de Palœthnologie Maghrebine.*

Loyer du local. — Le Trésorier rend compte de ce que contrairement aux engagements verbaux du propriétaire, une quittance de loyer ne comportant pas l'augmentation convenue, lui a été remise.

Le propriétaire a déclaré qu'il s'en tenait au montant de l'ancien loyer, se réservant de prendre une décision au moment de l'expiration du bail. Des pourparlers devront être repris à cet égard.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire Général, — *Le Président,*

Colonel STRASSER. — E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 30 AVRIL 1923

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE (Chanoine), ABADIE, BRUNIE, DUPUY, FISCHER, MAILLET, MALMEJAC, MÉZIAT.

Excusés : MM. PELLET, DOUMERGUE, BARBIÉ, DANGLES, CADI, PÉREZ, STRASSER.

Absents : MM. Fabre La Maurelle, Destremx.

M. le Colonel Strasser étant absent, M. Fabre Sylvain est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, fait part du décès de M. Jacques, beau-frère de notre collègue M. Gabriel. Les membres du Comité s'associent aux condoléances que le Président a adressées aux familles éprouvées par ce deuil.

Sont admis comme membres actifs, MM. Fendler, Graftieaux, Hadj Hacène Bachterzi ben Aouda, Hertogh Eugène, et Pomiès Ernest, présentés à la séance précédente.

Sont proposés : M. Anduze G., avocat, 67, rue de Mostaganem, présenté par MM. Pellecat et Flahault.

M. Barbeyrac de Saint-Maurice, chef de bataillon breveté à l'Etat-Major de l'armée au Ministère de la Guerre, 3e bureau, présenté par Madame Cohadon et M. le Commandant Pellecat.

M. Dissart Philippe, ingénieur, 4, boulevard du Nord, présenté par M. le Colonel Strasser et M. Fabre Sylvain.

M. Edouard Marc, professeur au Collège, 33, rue de l'Alliance, Tlemcen, présenté par MM. Doumergue et Cardonne.

Madame Veuve Jacquot, 9, rue de Mostaganem à Oran, présentée par MM. le Colonel Strasser et Flahault.

M. Contréras Antoine, instituteur à Lalla-Maghnia, présenté par MM. Barbin et Doumergue.

M. Sayous, rue Floréal-Mathieu à Oran, présenté par MM. le Colonel Strasser et Lemoisson.

M. le Docteur Parienté Auguste, 3, rue Floréal-Mathieu, présenté par MM. Malmejac et Fabre Sylvain.

Conférences. — Le Président expose que la conférence donnée le 19 Avril dernier par notre collègue M. le Lieutenant-Colonel Cadi a obtenu un grand et légitime succès. Il est heureux d'adresser au conférencier, tant en son nom personnel qu'en celui de tous les membres du Comité, ses plus sincères félicitations et ses plus vifs remerciements.

M. Fabre fait connaître que M. le Commandant Gallet qui devait faire, en Mai 1923, une conférence sur l'*Aviation*, a informé la commission que, pour divers motifs, cette conférence devait être reportée au dernier trimestre de l'année courante.

M. le Docteur Malmejac, sollicité par les membres du Comité, consent à faire très prochainement une conférence sur : *L'Eau dans l'alimentation. Comment se préserver des épidémies d'origine hydrique.*

M. le Docteur Malmejac s'entendra avec M. le Commandant François — qui doit également faire une conférence sur le Transsaharien — pour fixer l'ordre dans lequel ces conférences pourraient être données.

Journée Pasteur. — Le Président rend compte qu'il a reçu de M. le Préfet, une invitation à assister le 26 Avril dernier à une réunion préparatoire pour organiser le 27 Mai prochain, une journée en l'honneur de Pasteur et au bénéfice des Laboratoires scientifiques. Son état de santé ne lui a pas permis d'assister à cette réunion et il s'en est excusé auprès de M. le Préfet.

Concours. — Le Président donne lecture du rapport de la commission désignée pour examiner la monographie d'Hennaya présentée par son auteur au concours ouvert pour l'année 1923, sous la devise « L'effort importe plus que le succès ».

Le Comité adoptant les conclusions élogieuses du rapport décide que l'auteur sera proposé à l'Assemblée générale pour une médaille d'argent et que son travail sera transmis à la Commission du Bulletin en vue de sa publication.

Le Président ouvre alors l'enveloppe contenant le nom de l'auteur et proclame M. Calzaroni, Directeur d'école à Hennaya, lauréat du Concours de Monographies ouvert par la Société en 1923.

Documents archéologiques. — Par lettre du 23 Avril dernier, M. Nessler, offre à la Société de recevoir et d'abriter dans son musée, avec toutes les garanties désirables, les documents épigraphiques ou autres provenant des fouilles archéologiques pratiquées dans le département.

Ces pierres resteront la propriété de l'Etat et il en accusera réception, mais il désirerait « qu'elles ne fussent éventuelle-« ment reprises que lorsque la Ville d'Oran disposera d'un local « pouvant réellement servir de musée et suffisamment vaste « pour les y loger sans danger de détérioration. »

Le Comité, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge son Président de faire parvenir à M. Nessler ses plus vifs remerciements et l'expression de sa profonde reconnaissance pour sa sollicitude éclairée envers les vestiges du passé.

Proposition de M. Julien. — Lecture est donnée d'une proposition de M. Julien, professeur au Lycée de Montpellier, relative à des lettres inédites sur la conquête d'Alger, découvertes à la Bibliothèque de Montpellier. Ces lettres pourraient être publiées.

Le Président en demandera copie et en saisira la Commission du Bulletin.

M. le Général Gouraud, Haut Commissaire de la République en Syrie, a fait parvenir à la Société, un ouvrage concernant les travaux archéologiques exécutés en Syrie de 1920 à 1922.

Lettre de M. Doumergue. — M. Doumergue, notre dévoué vice-président, en mission géologique dans la région de Tlemcen-Nemours, fait connaître qu'il a adressé à M. le chanoine Fabre, copie d'une inscription funéraire romaine, qui a été trouvée à Lalla-Maghnia.

Notre Secrétaire de la section archéologique, présent à la séance, déclare qu'il a bien reçu cette copie, mais qu'il l'a renvoyée pour en faire, si possible, une 2e lecture.

M. Doumergue signale que les *Ruines Romaines* de Tagraret citées par M. Gsell (*Atlas archéologique*, feuille de Nemours) d'après la seule référence de la carte d'Etat-Major au $\frac{1}{50\,000}$ de Marnia, sont *des ruines berbères récentes absolument sans importance.*

Mention en sera faite au Procès-Verbal.

M. le Chef de la section oranaise des *Eclaireurs de France*, demande l'autorisation permanente de camper dans le fort *Santa-Cruz.*

La Société n'ayant aucune attache avec ce monument, la demande sera transmise à M. le Commandant d'Armes de la place d'Oran.

Bibliothèque. — La Société a reçu : Le tome VII de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe : Saint Augustin et le Donatisme*, par M. Paul Monceaux.

De lord Rothschild et M. Ernst Hartet, une nouvelle étude sur les oiseaux de l'Algérie, intitulée : *An ornithological autum journey to Algeria.*

Un très intéressant mémoire de M. Cazenave sur : *Les Présides Espagnols d'Afrique.*

Maurice Reygasse : *Etudes de Palethnologie maghrébine.* (Deuxième série) 1922.

Dr Trabut : *Sur l'origine du figuier. — Un hybride nouveau d'Œgylops. — Graminées fourragères dans l'Afrique du Nord. — La culture industrielle du camphrier. — Le sapindus savonnier. — Station expérimentale des cultures sahariennes : Programme des recherches à y effectuer. — Rapport sur la création et l'organisation de stations expérimentales agricoles dans le Sud constantinois.*

Adrien Guebhard : *Notes provençales*, n° 15.

C. Tapié : *La conquête d'Oran par les Espagnols en 1732.*

Du Gouvernement Général : *Assemblées Financières Algériennes : Délégations Financières et Conseil Supérieur.* Session de 1922.

Des remerciements sont votés à tous les donateurs.

Achats :

Eugène Robe : *Les lois de la propriété immobilière en Algérie.*

Sabris Berthelot : *Oiseaux voyageurs et poissons de passage.*

René Pottier : *Les huîtres comestibles.*

Ancel Marvaud : *L'Espagne au XXe siècle.*

Camille Sabatier : *Le Transsaharien*, 1922.

Annuaire du Bureau des Longitudes pour l'année 1923.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire de séance, FABRE Sylvain.

Le Président, E. FLAHAULT.

Assemblée générale du 6 Mai 1923

L'An 1923, et le 6 Mai à 9 heures ½ du matin, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. Flahault, président.

Une quarantaine de membres étaient présents et une vingtaine s'étaient excusés soit verbalement, soit par écrit.

Le Secrétaire général donne lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 7 Mai 1922.

Le Procès-Verbal est adopté.

Il est ensuite procédé à l'élection des trois scrutateurs qui doivent en vertu du règlement procéder au recensement et au dépouillement des votes concernant les élections.

Sont désignés comme scrutateurs MM. Lemoisson, Malmejac et Tournier.

Le Président donne la parole au Secrétaire général pour la lecture de son rapport annuel sur les travaux de la Société pour l'année 1922. Mis aux voix, ce rapport est approuvé.

Sur la proposition du Président, des félicitations et des remerciements sont votés au Secrétaire général pour le zèle apporté dans ses fonctions.

Le Trésorier donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société et présente le compte administratif de l'exercice écoulé.

Le compte administratif de l'année 1922 et le budget pour 1923, sont acceptés par l'Assemblée générale qui, sur la proposition du Président vote des félicitations à M. le Commandant PELLECAT pour le dévouement qu'il apporte aux intérêts de la Société.

Les comptes faisant ressortir la situation financière précaire de la Société par suite de la réduction des montants des subventions du Résident général du Maroc et du Gouvernement général de l'Algérie, les moyens de parer à cette diminution de recettes sont discutés.

L'Assemblée générale se range à l'avis qu'une propagande développée pour augmenter le nombre des sociétaires peut être, seule, envisagée actuellement.

La séance est alors suspendue, pour permettre aux membres présents de voter pour l'élection de dix membres du Comité.

Le dépouillement des votes étant terminé, le Président ouvre à nouveau la séance et proclame les résultats.

Suffrages exprimés	157
Bulletins nuls	8

Ont été élus pour une période de 3 ans :

MM. DOUMERGUE	156	voix
FLAHAULT	154	»
LEMOISSON	153	»
Abbé FABRE	153	»
TOURNIER	151	»
MAILLET	144	»
DANGLES	143	»
BANTON	118	»

Pour une période de 2 ans :

M. STÉPHANOPOLI	109	voix

Pour une période de un an :

M. PÉREZ	105	voix

Ont obtenu :

MM. NÈPLE	69	voix
KEHL	55	»
KEIME	49	»

et ne sont pas élus.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est levée à 11 heures ½.

Le Secrétaire Général, *Le Président,*

Colonel STRASSER. E. FLAHAULT.

Rapport du Secrétaire Général *sur les travaux de la Société pendant l'année 1922*

Messieurs et Chers Collègues,

Avant de vous exposer la situation morale de notre Société et de vous rendre compte des travaux effectués au cours de l'année, Mai 1922 à Mai 1923, mon devoir est d'évoquer la mémoire des membres que nous avons perdus pendant cette période.

Nous avons à déplorer la mort de MM. Louis Gazaniol, Chambon, Dr Foulquier, Salomon Lévy, sociétaires et de M. Lhuillier, non sociétaire, mais collaborateur dévoué de notre Société. Nous adressons un souvenir ému à nos collègues dont nous avons apprécié le concours.

Effectif. — L'effectif des membres titulaires était, en 1922, de 407, il est, aujourd'hui, de 417. Ce chiffre est peu élevé, la Société n'en est pas moins parvenue à grouper le nombre d'adhérents d'avant-guerre. La tourmente qui a passé sur notre pays a frappé bien de nos membres et dispersé des collaborateurs.

Nos efforts doivent tendre à grossir l'effectif des sociétaires. La tâche n'est pas facile en raison des difficultés de la vie actuelle, de la multiplication des Sociétés à buts utiles. Nous puisons néanmoins un encouragement dans ce fait, qu'un appel ayant été adressé à nos sociétaires pour porter le montant de la cotisation de 12 à 16 fr., cette proposition a été, non seulement adoptée, mais tous les adhérents se sont empressés de nous donner satisfaction. Le Comité a exprimé sa reconnaissance par un ordre du jour, émis par M. Doumergue, Vice-Président, et adopté à l'unanimité dans une séance mensuelle du Comité.

Reconnaissance d'établissement d'Utilité Publique. — L'année 1922 marquera, dans l'existence de la Société, une étape des plus importantes. Un Décret Présidentiel du 29 Mai 1922 reconnaît comme établissement d'utilité publique, la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.*

Je ne vous énumérerai pas les avantages légaux que nous confère ce décret. Je ne veux retenir qu'un passage des extraits du commentaire de la loi du 1er Juillet 1902.

« Le Conseil d'Etat ne considère pas la reconnaissance « comme une mesure devant être accordée à titre d'encoura- « gement, il envisage cette faveur comme la sanction de tra- « vaux méritoires ou la récompense de services signalés. »

Hommage soit rendu à tous ceux qui, depuis plus de 40 ans, par des travaux méritoires et des services signalés, ont valu à notre Société cette faveur. Il me serait agréable de citer tous les noms vénérés des Présidents qui ont successivement dirigé les travaux, de feuilleter avec vous la longue série des volumes de nos Bulletins où des hommes de valeur ont, en y consignant le meilleur de leurs études, rendu des services signalés. La plus brève des énumérations serait encore trop longue pour le temps dont nous disposons. Contrairement à la très haute opinion du Conseil d'Etat nous y puiserions un encouragement des plus fort pour nous consacrer à l'avenir de la Société.

Le Comité, en enregistrant le Décret Présidentiel, a adressé ses vifs remerciements à MM. DOUMERGUE, Sylvain FABRE, le capitaine NOËL et VEL qui ont assumé la lourde charge de préparer le dossier de demande, et de modifier, conformément au type imposé par le Conseil d'Etat, la rédaction de nos Statuts et de notre Règlement intérieur.

La Société a été l'objet d'une récompense de l'Exposition Coloniale de Marseille. Une médaille d'or lui a été accordée.

Comité administratif. — Le Comité a tenu ses séances mensuelles avec la plus grande exactitude. Le nombre des membres présents, supérieur à la moyenne de 15, a toujours dépassé de beaucoup le quorum prévu par le règlement.

Dans ces séances, les questions les plus diverses ont été réglées dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Société. L'idéal de la composition du Comité d'une Société de Géographie et d'Archéologie serait, peut-être, de ne grouper que des compétences de premier ordre, des savants incontestés, capables de donner un essort constant à chacune des sciences étudiées. Notre Société et notre Comité en possèdent. Mais malheureusement il existe des questions de détails, des préoccupations d'ordre matériel. Les membres du Comité en s'y attachant, délivrent de ces soucis les membres les plus absorbés par leurs études. Ces bonnes volontés méritent d'être reconnues ; découragées, elles pourraient manquer à la force vive de la Société.

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* a su acquérir une réputation bien établie de savoir et de services appréciables rendus dont nous sommes fiers et que nous avons à cœur de maintenir.

Elle jouit, de plus, d'une considération toute particulière en raison de son renom d'accueil bienveillant, de l'intérêt qu'elle porte à tous ceux qui travaillent et veulent accroître

leurs connaissances, enfin, de la parfaite courtoisie qui préside à l'échange des idées. Nous avons une tradition à conserver.

Bulletin. — Il est, si je puis me permettre une expression familière, l'« enfant chéri de la Société ». Les Commissions d'étude, les Comités lui ont consacré leur plus grande sollicitude. Ils ont veillé sur le choix des auteurs, la valeur et la rédaction des travaux, la parfaite contexture des publications. Ces efforts n'ont pas été vains puisque c'est par la production de ces bulletins que s'est établie la réputation de la Société que je vous ai orgueilleusement proclamée tout à l'heure.

Mais le devoir que nous ont légué nos devanciers de rechercher des collaborateurs, n'est pas moins ardu que celui de recruter des sociétaires. Non que nos collaborateurs, hommes essentiellement passionnés de travail aient été touchés par une vague quelconque de paresse, mais la nécessité de fixer leur attention sur des problèmes graves que nous impose la situation présente, ne les porte pas à se consacrer aussi entièrement à l'étude de questions dont l'importance ne leur paraît pas aussi urgente. Ce sont des circonstances pénibles à traverser, une fois franchies, les travailleurs nous reviendront.

Le suprême désir serait de pouvoir offrir, chaque fois, des œuvres de grand mérite, de faire faire à tout instant, un nouveau pas en avant dans les connaissances acquises. Cependant parmi nos lecteurs — je me mets des premiers dans leur nombre — il en est qui ne considèrent pas comme négligeable de voir résumer ce qu'ils ont déjà appris ou de le retrouver présenté sous d'autres formes.

L'échange de notre Bulletin avec ceux des Sociétés qui poursuivent le même but, est un des moyens précieux de correspondre, de voir s'éclairer les points obscurs et redresser les erreurs. Nous lisons les notices bibliographiques, nous trouvons dans celles qui nous concernent, non sans un certain plaisir, les éloges ; nous aurions mauvaise grâce à ne pas accepter les critiques. Entre Français nous nous sommes habitués aux paroles fermes, mais de forme indulgente ; aux expressions de parfaite correction. Nous laissons à des peuples de formation autre d'esprit, la morgue pédante et l'âpreté des mots. Les sociétaires et tous ceux qui s'intéressent à nos efforts répondront à l'appel que nous adressons à leur savoir, persuadés que le fruit de leurs labeurs sera consciencieusement apprécié.

La publication du Bulletin depuis Mai 1922 n'a pu reprendre sa marche normale. Des complications d'ordre matériel, sous forme de lenteur d'imprimerie, de recrutement ou de variations d'ouvriers imprimeurs se sont produites. Deux numéros seuls ont paru portant les dates de Juin et de Septem-

bre-Décembre 1922. Le premier fascicule de 1923 est à l'impression et nous avons le ferme espoir de rétablir, dès cette année, la régularité de nos communications.

Le Bulletin de Juin contient :

Le Décret Présidentiel du 29 Mai 1922 reconnaissant comme établissement d'utilité publique la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.*

Sous le titre « Algérie » des conférences faites aux officiers de la garnison par M. le général Didier, commandant la Subdivision d'Oran.

De l'aveu même de l'auteur, le sujet qui lui a été attribué (L'Algérie, orogénie, climat, faune, flore, développement de la civilisation algérienne) comporte une grande étendue sous peine de ne s'en tenir qu'à des généralités qui n'auraient rien appris, ou des banalités sans intérêt.

M. le général Didier, par les nombreux ouvrages et travaux qu'il a lus au cours de sa carrière toute d'étude ; par ses méditations sur ses observations personnelles, pendant la dizaine d'années qu'il a passées, comme sous-lieutenant, capitaine et chef de bataillon, soit aux tirailleurs, soit au levé de la carte au 40.000^{m} et au 100.000^{m} en Tunisie, dans l'Ouarsenis et dans l'Aurès, était à même de mener à bien cette entreprise. Les conférences de cet officier général n'étaient destinées qu'à un milieu restreint des officiers d'une garnison. Elles méritaient l'attention de tous ceux qui s'occupent de notre belle colonie. Nous le remercions de nous avoir confié le soin de les faire connaître.

M. le général Didier, après un préambule et une énumération des ouvrages consultés, étudie dans une première conférence :

Les bases géologiques et zoologiques, condensant en un tableau les renseignements indispensables pour ce qui concerne l'Europe et l'Afrique du Nord. Les articles suivants traitent : Des hommes préhistoriques ; des grandes migrations humaines préhistoriques ; des légendes de l'Atlantide et d'Hercule devant la science historique ; des peuples de l'Afrique du Nord au début de l'époque historique ; de l'étymologie de certains noms employés dans le cours des conférences ; de l'Algérie dans l'Afrique du Nord ; de l'Orogénie, de l'Orographie ; en un tableau, la répartition des terrains éruptifs en Algérie et Tunisie.

Cette simple énumération des questions fait ressortir la diversité des idées exprimées, dont un grand nombre personnelles. De ce fait même, elles ne sauraient échapper à la controverse.

Pour nous, nous nous contenterons, avec beaucoup de lecteurs, d'apprécier hautement la somme de travail fournie dont il sera tiré un réel profit.

Nous trouvons, en poursuivant le sommaire du numéro du Bulletin, un relevé des : observations météorologiques de la station de Santa-Cruz d'Oran et de l'étude des vents du 1er Décembre 1921 au 1er Juin 1922.

Ces renseignements sont précieux pour ceux qui ont à scruter les phénomènes climatériques de l'Algérie. Nous ne pouvons que remercier M. Blanc de nous les avoir communiqués.

Bibliographie. — Le Bulletin contient trois notices bibliographiques sur des ouvrages offerts à la Société.

Le premier sur le volume : Le chef-d'œuvre colonial de la France par MM. DESPIQUES et GAROBY, professeur au Lycée d'Alger. Dans sa notice, M. PELLET, notre premier Vice-Président, condense les matières développées par les deux auteurs. Ce résumé acquiert une véritable valeur par lui-même, M. PELLET, ayant une compétence incontestée dans tous les problèmes qui se posent en Algérie, terre d'expériences.

La deuxième notice porte sur la brochure : L'Enseignement appliqué à la production agricole, et ses industries, programme d'enseignement régional, par M. MANQUENÉ. La troisième notice sur le livre : La géologie du pétrole et la recherche des gisements pétrolifères en Algérie, par M. DALLONI.

Ces deux résumés ont été faits par M. DOUMERGUE, notre deuxième Vice-Président. Les deux questions sont du domaine des connaissances de M. DOUMERGUE, c'est dire la valeur des appréciations formulées. Les lecteurs auront à bénéficier, à la fois, dans ces extraits, de la substance des deux ouvrages et du savoir de leur commentateur.

Le numéro du Bulletin se termine par les procès verbaux des séances du Comité de la Société ; le compte administratif de 1921 ; le Budget pour 1923 ; les statuts et règlements de la Société.

Les comptes rendus des séances, sous leur apparence de médiocre intérêt, peuvent être pourtant, pour des lecteurs attentifs, le moyen de vivre de la vie de la Société. Ils y trouveront le reflet de nos préoccupations pour le bien de leurs intérêts, plus étendus ils pourraient être un lien entre les sociétaires qui désirent des renseignements ou des avis sur leurs travaux en cours.

Dans le numéro du Bulletin de Septembre-Décembre nous trouvons :

« Description de deux stations préhistoriques à quartzites « taillés des environs de Karouba (Mostaganem et considé- « rations sur leurs relations stratigraphiques avec la plage « émergée du niveau de 18 mètres par M. DOUMERGUE. »

En 1891, M. PALLARY caractérise la station de Karouba comme il suit :

Karouba. — Station néolithique à quartzites taillés sur la corniche quaternaire qui environne le marabout de Sidi-Mohammed Medjoub.

En 1911, modifiant sa première opinion, M. PALLARY admet que les instruments sont du type correspondant parfaitement à l'industrie moustérienne, que la station est paléolithique, se basant surtout sur ce que ces restes d'industrie humaine sont bien en place dans toute l'épaisseur du dépôt. Leur contemporanéité, ajoute-t-il, ne saurait faire l'objet du moindre doute. »

M. Doumergue, sans nier, à priori, le fait nouveau le révoquait aussitôt en doute, se basant sur les nombreuses observations qu'il avait déjà faites sur les plages émergées.

Le 5 Avril 1922, notre Vice-Président, visitait les lieux et dans sa notice nous donne la description des lieux et des objets d'industrie, décrit les faits observés et en déduit les conséquences.

Cette notice comprend deux parties : 1° La situation et la position stratigraphique de la station de Karouba. Description de l'industrie lithique ; la discussion des faits observés.

2° Etude de la station du Moulin. — Description de l'industrie lithique de cette station avec gravures nombreuses de pièces recueillies ; considérations sur la position stratigraphique du gisement. Enfin dans sa conclusion, M. DOUMERGUE réfute certaines appréciations de M. PALLARY en se basant sur les observations qu'il a présentées. Il termine en faisant remarquer que dans ce travail il n'a eu qu'un but : d'attirer l'attention de ses confrères sur la différence d'interprétation que lui a suggéré l'étude des quartzites taillés de Karouba.

C'est donc un point à arbitrer. Nous nous récusons et nous ne recueillerons que l'enseignement des deux savants autorisés.

La Question d'Alger devant l'opinion de 1827 à 1830. — Essai de bibliographie méthodique des sources par M. André JULIEN.

M. JULIEN, professeur au Lycée de Montpellier, est resté un fidèle collaborateur de notre Société.

Il nous a déjà donné : *L'opposition et la Guerre d'Alger, à la veille de la conquête* (1921). *L'avenir d'Alger et l'opposition des libéraux et des économistes en* 1830. (1er Trim. 1922).

Dans son nouveau travail M. JULIEN pose la question : Ceux qui commencèrent la conquête de notre principale Colonie se rendirent-ils compte de l'avenir qui lui était réservé ?

« Les députés et les pairs, les journalistes et les économistes « ne laissèrent pas que de s'occuper de la question d'Alger. De « nombreux écrivains étudièrent la situation de la Régence, « ses rapports avec la France, les conditions probables d'une « expédition et l'avenir d'Alger. »

Ce sont là les sources qui permettent de rechercher comment se posa le problème devant l'opinion. M. JULIEN distingue trois sources principales :

A) Les débats parlementaires ;

B) Les journaux ;

C) Les ouvrages et les brochures publiés depuis la rupture avec la Régence jusqu'à la prise d'Alger (Avril 1827, Juillet 1830).

Les lecteurs du Bulletin trouveront dans le développement de ces trois chapitres des indications précieuses sur la question étudiée et une exposition très méthodique des documents à consulter.

M. JULIEN est trop connu de nos sociétaires et trop apprécié en dehors de notre Société pour que nous puissions émettre une opinion, même élogieuse, sur les études pleines d'intérêt qu'il veut bien nous réserver.

Note au sujet de l'ancienneté du squelette humain d'Ipswich, par M. DOUMERGUE.

M. le Général DIDIER au cours des conférences que nous avons mentionnées dans le compte rendu du Bulletin de Juin, a admis que la découverte du squelette humain d'Ipswich fait remonter l'ancienneté de l'homme sur la terre à la deuxième période tertiaire.

M. DOUMERGUE voit dans la conclusion émise par l'« érudit conférencier » une cause d'erreur pour les personnes qui s'intéressent à la question si passionnante de l'ancienneté de l'homme, et estime qu'il est nécessaire de ramener les faits à leur réelle valeur. Il s'est donc attaché à reprendre cette question que des circonstances antérieures ne lui avaient par permis de suivre de près. L'auteur de la note fait l'historique de la découverte du squelette par M. REID MOIR, et présente les opinions émises par ce savant, qui a été amené lui-même à revenir sur ses premières appréciations.

De par l'erreur répandue reproduite par M. le Général DIDIER,

notre Bulletin bénéficie d'une note de valeur de notre Vice-Président.

Le Bulletin continue :

Par six notices bibliographiques sur des ouvrages offerts à la Société.

Deux de M. DOUMERGUE sur : *Le Tétraphosphate* par M. J. CAMPARDOU. — *Le Tremblement de terre* du 25 Août 1922 et la *Structure géologique de la Région de Ténès-Cavaignac.* Note de MM. BRIVES et DALLONI ;

Une de M. le Chanoine FABRE, sur les *Inscriptions latines de l'Algérie* : T. I. *Inscriptions de la Proconsulaire*, recueillies et publiées par M. Stéphane GSELL, professeur au Collège de France ;

Une de M. FLAHAULT sur : *Les baguettes des sourciers et les forces de la nature* par Henri MAGER ;

Une de M. Jean CAZENAVE sur : *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc*, par le Lieutenant-Colonel de CASTRIES ;

Une dernière de M. LEMOISSON sur : *Enquête sur l'habitation rurale des Indigènes de l'Algérie*, par M. A. BERNARD.

Ces six notices ont une réelle importance par suite des connaissances reconnues des sociétaires qui les ont établies.

Le Bulletin se termine par des Procès-Verbaux des séances du Comité.

Une communication du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts relative à l'*Office National des Recherches scientifiques et industrielles et des Inventions.*

Une communication du Gouvernement général de l'Algérie sur la *Monographie du chameau* de M. le Commandant CAUVET.

Une notice biographique de M. FLAHAULT sur Gustave BARTIBAS, que la Société a eu le regret de perdre le 14 Février 1922.

Enfin le programme des concours ouverts par la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, pour 1924.

Concours. — La Société a rétabli depuis 1921 le programme des sujets mis au concours et des récompenses à attribuer.

La commission d'examen vous présentera les résultats de ses appréciations.

Conférences. — Avant l'année 1914, la Société organisait, sous ses auspices, des conférences publiques.

Pour témoigner de sa vitalité le Comité a décidé de les remettre en honneur. Des sociétaires ont bien voulu donner l'exemple. La mise en train tardive ne nous permet que de disposer des mois d'Avril et de Mai. Trois conférences ont été

prévues. La première a eu lieu le 19 Avril, faite par M. le Lieutenant-Colonel CADI, les deux autres suivront à des dates rapprochées par M. le Commandant FRANÇOIS et M. le Docteur MALMEJAC.

L'émulation, nous en sommes persuadés entrera en jeu et nous pourrons, dès l'automne prochain, établir un programme de conférences qui, en même temps qu'elles feront connaître notre Société, satisferont au désir de tous ceux qui aiment à entendre parler d'une façon instructive.

M. le Lieutenant-Colonel CADI dans sa conférence a traité les sujets : *La Religion Mahométane. La femme Musulmane.*

D'une part, l'origine de cet officier supérieur, l'a fait un mahométan convaincu, et un familier de la femme musulmane. D'autre part son éducation française, son érudition, l'ont fait parvenir à une haute situation dans l'armée. C'est par suite un maître à écouter, tant pour ses idées que pour sa parole sur des sujets aussi délicats. Le succès a répondu à son attente. Un public nombreux et choisi conservera longtemps le souvenir du charme de son exposé et en retiendra l'enseignement.

Bibliothèque. — Notre Bibliothèque sous la direction du très dévoué bibliothécaire M. TOURNIER, est des plus prospère.

Aux dix milles volumes déjà réunis sont venus se joindre cette année 116 ouvrages non périodiques. Les périodiques reçus s'élèvent à plus de 100.

Un nouveau corps de bibliothèque a été édifié pour l'aménagement de plus de 1.500 volumes.

Notre bibliothèque est une source inépuisable pour les chercheurs et les studieux.

Situation financière. — La situation financière de la Société vous sera présentée par notre vigilant Trésorier, M. le Commandant PELLECAT. Il m'en voudrait d'empiéter sur ses attributions.

*
* *

Arrivé au terme de mon rapport, je reste confondu de sa longueur. J'avais, cependant, lu les modèles des secrétaires généraux, mes distingués prédécesseurs, j'avais goûté leur clarté et leur concision, je ne me pardonne pas de ne pas avoir su les imiter. Pour m'excuser je ferai valoir, le désir, que je partage avec vous tous, de voir la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* occuper toujours la place enviable que lui ont faite nos devanciers. J'ai cru qu'il était utile de rappeler parfois l'esprit qui l'anime, je me suis efforcé d'y parvenir.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran cherche à éclairer le passé, à affermir le présent, à préparer le meilleur avenir de la province que nous aimons. Elle sait pourtant sortir

de ce cadre restreint pour s'intéresser à ce qui concerne les provinces d'Alger et de Constantine, en s'unissant à ceux qui travaillent comme nous, à faire connaître l'Algérie. Le bel exemple de solidarité donné par M. Steeg, Gouverneur général de l'Algérie ,par M. le Maréchal Lyautey, Résident général du Maroc, et par M. Saint, Résident général de la Tunisie, pour constituer le magnifique bloc de l'Afrique du Nord, ne lui a pas échappé, vers ce but elle tendra ses efforts plus modestes.

Enfin en s'occupant de tout ce qui concerne la Géographie et l'Archéologie du monde, elle apportera sa petite part au patrimoine intellectuel, déjà si riche, de notre patrie : La France.

Colonel STRASSER.

Rapport sur les Concours de l'année 1923

Dans la séance du 9 Avril 1923, votre Comité administratif a désigné M. le Lieutenant-Colonel Cadi, M. le Commandant Fischer et M. Fabre Sylvain pour faire partie de la commission chargée d'examiner les travaux présentés au Concours de Monographies communales du département, ouvert pour l'année 1923.

Un seul travail, ayant pour devise : « L'effort importe plus que le succès », avait été envoyé. Il a été lu successivement par les membres de la commission qui ont consigné, dans des notes spéciales, les observations que cette lecture leur a suggérées. C'est un résumé de ces observations que j'ai l'honneur de rapporter.

La monographie d'Hennaya (Eugène-Etienne) est conforme, dans ses grandes lignes au plan établi par la Société pour servir de guide aux candidats. Son auteur, en un style clair et précis, y étudie la situation géographique de la Commune, ses limites, l'orographie, l'hydrographie, la géologie, les sources, la flore, la faune, le climat, la préhistoire, l'histoire, l'archéologie et la colonisation. Des tableaux bien compris, éclairent le lecteur sur la fréquentation scolaire, la répartition des populations des céréales, la composition du cheptel et les industries locales.

L'auteur s'est documenté à des sources nombreuses et variées. Il a consulté les auteurs musulmans et français, compulsé et étudié les dossiers administratifs déposés dans les archives de la mairie d'Hennaya, la Sous-Préfecture de Tlemcen et les bureaux du Génie militaire. Il a recueilli auprès des colons et des indigènes, de précieux renseignements qu'il a complétés de ses observations personnelles.

Une carte de la commune ;à l'échelle de 1 : 50.000, un plan du village, et une photographie complètent ce très intéressant travail.

La monographie d'Hennaya constitue donc une œuvre très sérieuse et très consciencieuse, où, sous l'aisance du style, on devine un effort persévérant et la volonté de justifier la devise adoptée. L'auteur y est parfaitement parvenu.

Les membres de votre commission estiment à l'unanimité, que son auteur mérite l'attribution d'une médaille en argent et la publication de son manuscrit dans le plus prochain fascicule du Bulletin de la Société.

Oran, le 1er Mai 1923.

Le rapporteur,

Sylvain FABRE.

Rapport du Trésorier
sur les Opérations Financières de la Société pendant l'Exercice 1922

L'exercice 1922, tout en accusant une situation financière rassurante, ne peut être présenté comme le premier exercice normal d'après guerre. Je l'appellerai de *période transitoire,* et je crois que l'exercice 1923 nous trouvera tout-à-fait dans la voie heureuse d'une nouvelle mise en marche vers le progrès.

Nous avons encore eu en 1922 beaucoup de dépenses à supporter que nous remettions d'année en année (reliures et brochages, étagères pour nos livres, etc...) ; nous avons subi un fléchissement dans l'octroi de nos subventions et, si le deuxième semestre de cet exercice n'avait pas vu le relèvement de la cotisation des sociétaires, la balance de nos Recettes et Dépenses aurait été réellement déficitaire.

Je crois que, dans cette situation anormale où nous sommes placés du fait de la vie chère, nous devons, plus que jamais, serrer les cordons de notre bourse et être très prudents dans nos acquisitions de toute nature.

Je sais que ce n'est pas en vain que je fais appel à vos prudentes habitudes qui ont permis à notre Société de vivre, de se développer, et d'envisager un heureux avenir.

Si nous devons soigner nos dépenses, je crois qu'il est plus utile encore de surveiller très attentivement nos Recettes. Vous savez Messieurs, que deux facteurs essentiels les constituent : les cotisations et les subventions.

Nos cotisants se décomposent ainsi :

	1922	1923
à Oran	268	265
hors d'Oran......	113	131
En tout....	381	396

Vous voyez bien, Messieurs, que nos efforts en matière de recrutement ont amené 15 nouveaux adhérents, défalcation faite des radiations consécutives aux morts et aux départs.

Je vous prie de remarquer que ce nombre de sociétaires n'avait jamais été atteint depuis 1899. A cette époque nous étions 265 ; 12 ans après, en 1910, nous atteignions le chiffre de 381, après un vigoureux effort ; nous voilà à 396 et vous pouvez être certains que, dans quelques jours, nous arriverons à ce chiffre de 400 qui marquera dans les annales de notre Société.

Le compte administratif se solde par un excédent de dépenses de 560 fr. 26. Ce déficit, tout-à-fait accidentel, est le résultat de dépenses engagées en tablant sur une subvention qui nous a fait défaut. En réalité ce déficit n'existe pas puisqu'il est couvert par un versement anticipé au fonds de réserve.

Telles sont les conséquences de la gestion financière de l'exercice 1922.

Le Trésorier,

PELLECAT.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1922

1° Recettes

Reprise de l'excédent de recettes de l'exercice clos..		1.651 81
Cotisations versées par les Sociétaires............		4.904 50
Contribution particulière		100 »
Droit de diplôme..............................		60 »
Subventions	Conseil Général d'Oran...........	500 »
	Résidence Générale du Maroc......	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran....	500 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente de Bulletins..........................		61 »
Arrérages du fonds de réserve..................		1.269 95
Intérêts des fonds placés en compte courant au Crédit Lyonnais		13 57
Total des Recettes...........		9.860 83

2° DÉPENSES

Frais d'impression du Bulletin		5.151 80
Frais d'envoi du Bulletin		93 03
Frais de recouvrement des cotisations		314 35
Frais d'impression et de bureau		203 44
Frais de reliure et de brochage		362 »
Frais d'achats de livres et abonnements		103 90
Frais d'élections		354 50
Charges immobilières	Taxe locative	72 »
	Loyer	723 25
	Assurance	101 55
	Eclairage	151 70
Traitement du gardien de la Bibliothèque		705 »
Dépenses imprévues		101 70
Frais de garde des titres déposés au Crédit Lyonnais		58 05
Frais de timbre et récépissé		0 50
Impôt sur le revenu		1 02
Gratifications de fin d'année		70 »
Monuments aux Morts		300 »
Installation d'étagères dans la Bibliothèque		545 »
Versement au fonds de réserve		1.008 30
Total des Dépenses		10.421 09

Dépenses	10.421 09
Recettes	9.860 83
Excédent de Dépenses	560 26

BUDGET POUR L'ANNÉE 1923

RECETTES

Cotisation des membres actifs		6.200 00
Droit de diplôme		100 »
Subventions	Gouvernement Général	300 »
	Conseil Général d'Oran	500 »
	Protectorat du Maroc	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	500 »
	Ville d'Oran	500 »
Vente de Bulletins		50 »
Arrérages du fonds de réserve		1.300 »
Intérêts des fonds placés en compte courant		50 »
Total des Recettes		9.800 00

DÉPENSES

Impression du Bulletin		4.800 00
Frais d'envoi du Bulletin		130 »
Frais de recouvrement des cotisations		400 »
Frais d'imprimés et de bureau		250 »
Reliure et brochage d'ouvrages		591 »
Achat de livres et abonnements divers		600 »
Frais d'élections annuelles du bureau		200 »
Charges mobilières	Taxe locative	108 »
	Eclairage	180 »
	Assurance	100 »
	Loyer du local	900 »
Traitement du gardien de la Bibliothèque		720 »
Dépenses imprévues		250 »
Gratifications de fin d'année		70 »
Garde de titres du fonds de réserve		30 »
Timbre et récépissé		1 »
Impôts de 7 % sur le revenu		20 »
Conférences		300 »
Total des Dépenses		9.700 00

Recettes	9.700 »
Dépenses	9.800 00
Excédent de Recettes	100 00

SÉANCE DU 14 MAI 1923

Election du Bureau

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la **présidence** de M. PELLET, doyen d'âge.

Sont présents : MM. FLAHAULT, PELLET, DOUMERGUE, FABRE Sylvain, BARBIÉ PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, FABRE (chanoine, BANTON, STÉPHANOPOLI, ABADIE. BRUNIE, DUPUY, FISCHER, MAILLET, MALMEJAC, MÉZIAT, PÉREZ, STRASSER.

Sont excusés : MM. DANGLES et DESTREMX.

Le Président donne lecture de l'article 49 des **Statuts** de l'article 26 du Règlement concernant les formalités à observer pour la désignation des membres du Bureau.

Le Secrétaire général donne connaissance du **résultat** des élections du 6 Mai 1923, pour le renouvellement partiel des membres du Comité.

M. le Président suspend la séance et M. FLAHAULT, président sortant quitte la salle des délibérations.

M. PELLET doyen d'âge ouvre à nouveau la séance et il est procédé à l'élection du Président.

M. FLAHAULT est élu président pour l'année 1923-1924, par 17 voix.

M. DOUMERGUE a obtenu une voix.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau.

Ont obtenu pour les fonctions de :

1er Vice-Président : MM. DOUMERGUE .... 16 élu
PELLET 1
FABRE Sylvain.......... 1

2e Vice-Président : MM. PELLET.............. 12 élu
DOUMERGUE 1
MALMEJAC 4
MAILLET 1

Secrétaire général : M. STRASSER............ 17 élu

Trésorier : M. PELLECAT.................. 17 élu

Bibliothécaire : M. TOURNIER.............. 17 élu

Secrétaire de la Section de Géographie : MM. LEMOISSON .... 15 élu
DUPUY 1
FABRE LA MAURELLE 1

Secrétaire-adjoint — : MM. FABRE LA MAURELLE 15 élu
Abbé FABRE........ 1

Secrétaire de la Section d'Archéologie : MM. Chanoine FABRE.... 16 élu

Secrétaire-adjoint — : MM. MAILLET 9
MALMEJAC 5
Abbé BANTON....... 1
FISCHER 1
STÉPHANOPOLI 1

MM. MAILLET et MALMEJAC n'ayant pas obtenu la majorité absolue pour l'élection du Secrétaire-Adjoint d'Archéologie, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Ont obtenu :

MM. MAILLET .... 16 élu
MALMEJAC 4

Commission des Finances : MM. FABRE Sylvain...... 16 élu
BARBIÉ .... 17 »
DANGLES .... 15 »
MAILLET 1
MÉZIAT 1

M. PELLET après avoir proclamé les résultats du scrutin, cède

le fauteuil de la présidence à M. Flahault et lui adresse ses félicitations ainsi que celles de tous les membres du Comité. M. Flahault remercie.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire Général, Colonel STRASSER.

Le Président, E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 4 Juin 1923

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la Présidence de M. Flahault, Président.

Sont présents MM. Flahault, Pellet, Doumergue, Fabre Sylvain, Barbié, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Banton, Stéphanopoli, Abadie, Brunie, Dupuy, Maillet, Malmejac, Pérez, Strasser.

Excusés : MM. Dangles, Destremx, Fabre (Abbé), Fischer, Méziat.

M. Pock, trésorier honoraire assiste à la séance.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 Mai. Le procès-verbal est adopté.

Félicitations. — Le Président a adressé les félicitations du Comité à MM. Bolelli et Valérian, décorés de la Légion d'honneur. Le Président a reçu leurs remerciements.

Admissions. — Ont été admis comme membres titulaires les candidats proposés à la dernière séance :

Madame Veuve Jacquot, MM. Anduze, Commandant Barbeyrac de Saint-Maurice, Contréras Antoine, Dissart Philippe, Edouard Marc, Docteur Parienté, Auguste Sayous.

Présentations. — Sont présentés : M. Gonard J. B., propriétaire, 9, Boulevard des Chasseurs, Oran, présenté par MM. Lacretelle et Flahault ;

M. Lefranc, Service de la voie du chemin de fer P.-L.-M., boulevard Fulton, Oran, présenté par MM. Fabre La Maurelle et Pock ;

M. Pradel, père, propriétaire, rue de Mostaganem, Oran, présenté par MM. Pock et Flahault ;

M. Poujouly, Receveur des Domaines, rue d'Arzew, 53, présenté par MM. Stéphanopoli et Pellet ;

M. Valès René, notaire à Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. Lacretelle et Flahault ;

M. Viala, propriétaire à Bou-Hanifia, présenté par MM. Colonel Strasser et Fabre Sylvain.

Demandes de Prix. — Le Président a reçu des demandes de Prix de l'Ecole Pratique de Commerce, des Cours Industriels et du Lycée de garçons d'Oran.

Le Comité décide d'envoyer deux volumes, comme prix, aux deux premières écoles et de mettre la somme de 50 francs à la disposition du proviseur du Lycée de garçons pour achat d'un prix.

Invitation. — Le Président a reçu une invitation de la Chambre de Commerce d'Oran, pour assister à un déjeûner offert en l'honneur de la Presse Alsacienne-Lorraine, le 19 Mai. Le Président n'a pu s'y rendre, l'invitation lui étant parvenue trop tard.

La *Réunion d'Etudes Algériennes* propose à notre ratification le projet d'adhésion à la *Ligue Française.*

Vœux émis. — Le Président a reçu de M. le Maréchal Lyautey au sujet du vœu relatif au chemin de fer Oudjda-Taza, la lettre suivante :

Rabat, le 14 Mai 1923.

Le Maréchal de France, Commissaire Résident Général de la République Française au Maroc.

A Monsieur le Président de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.*

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du « 28 Avril et du vœu qui y était joint. »

« J'éprouve une vraie satisfaction de pouvoir, grâce à l'occa« sion que votre lettre me fournit, couper court à une légende « qui a pris corps en Algérie et particulièrement dans le « Département d'Oran, depuis quelques mois, mais qu'il ne « convenait pas de réfuter tant qu'elle ne se traduisait que par « des articles de journaux, des conférences, etc.

« Je vois que, comme cela est très naturel, votre Compagnie « elle-même a dû être influencée par cette légende.

« Elle me rappelle en effet qu'il est absolument indispen« sable d'assurer les relations les plus étroites entre le Maroc et

« l'Algérie, et qu'il y a lieu dans ce but d'opérer sans retard « la soudure de la ligne Oran-Oudjda avec celle de Taza-Casa- « blanca ; et elle émet le vœu : que les études préparatoires « entreprises en vue de l'établissement de la voie normale « entre Oudjda et Taza soient poursuivies avec un redouble- « ment d'activité afin que la construction de la voie ferrée « puisse être réalisée dans le plus court délai possible.

« Me rappeler ces nécessités et m'adresser ce vœu me paraît « supposer en effet que l'importance et l'urgence de la liaison « avec l'Algérie ont pu être perdues de vue par moi et par mon « Administration et que les études préparatoires ont été ajour- « nées ou négligées.

« Or, rien n'est plus contraire à la réalité des faits.

« La liaison avec l'Algérie n'a cessé de m'apparaître, avec « une telle importance, non seulement au point de vue straté- « gique mais au point de vue économique, qu'alors qu'il nous « était interdit par les accords internationaux de procéder à « toute construction de ligne de voie ferrée à voie normale, « j'ai, en pleine guerre, malgré des difficultés inouïes de ma- « tériel, de personnel et de crédits, poussé la construction de « la voie de 60 cm., et, dès 1916, elle atteignait Taza en « venant d'Oudjda, et Fez en partant de Casablanca. Malgré « des difficultés de terrain toutes spéciales, j'ai continué à « pousser le rail entre les deux tronçons existants qui ont été « reliés en Juillet 1921; et si un tel effort a été donné cela fut « beaucoup moins pour des nécessités locales que pour assurer « de la façon la plus palpable une première liaison avec « l'Algérie.

« Quand, après la signature du traité de paix, ont été levées « pour le Maroc, les hypothèques internationales concernant « les chemins de fer à voie normale, j'ai fait mettre immédia- « tement à l'étude non pas seulement la ligne Rabat-Fès qui « vient d'être ouverte et celle partant de Casablanca, pour « permettre l'exploitation des phosphates, *mais tout l'ensemble « d'une première ligne MARRAKECH-CASABLANCA-RABAT- « FÈS-TAZA-OUDJDA*, c'est-à-dire de la grande artère destinée « à mettre en liaison toute l'Afrique du Nord, depuis Tunis « jusqu'au pied du Grand Atlas, et *cela à l'exclusion de toute « autre ligne d'intérêt local marocain, dont aucune étude n'a « encore été commencée.*

« Si, comme il est bien évident, il s'imposait d'exécuter « d'abord au plus vite le tronçon Fès-Kenitra-Rabat qui « représente pour tout le Maroc Occidental des facilités et des « économies de transport inappréciables et y répondait à des « nécessités stratégiques urgentes, les études ont été poussées « dès le début et sans arrêt sur les sections Fès-Taza et Taza- « Oudjda.

« Mais ici, il convient de voir la réalité en face, la section « Fès-Taza-Guercif, franchissant la ligne de partage à « travers un terrain particulièrement difficile et argileux, « exigeant l'exécution d'un ouvrage de première importance le « tunnel de Touahar, se présente comme la plus difficile et « la plus onéreuse de tout le Maroc. Ces difficultés en ont « rendu les études beaucoup plus longues. Elle viennent néan- « moins d'aboutir et M. Séjourné, Directeur de la construc- « tion à la Compagnie P.-L.-M. venait à Rabat il y a un mois « tout exprès pour m'annoncer qu'on venait de déterminer le « tracé du tunnel de Touahar et de ses abords dans des con- « ditions plus facilement réalisables qu'on ne l'avait espéré.

« Quant à la section Guercif-Oudjda, les études en sont « aujourd'hui terminées et d'après le programme que j'ai tracé « il y a un an, l'exécution doit en commencer à la fin de cette « l'année 1923 en partant d'Oudjda.

« Toutefois cette exécution ne dépend pas de moi seul ni de « l'Administration du Protectorat car elle dépend de possibi- « lités financières.

« Il faut pour que les travaux puissent commencer que la « Compagnie des chemins de fer du Maroc, réalise une nou- « velle tranche d'emprunt, opération pour laquelle j'ai déjà « demandé au Gouvernement et en particulier à Monsieur le « Ministre des Finances de me donner tout leur appui pour la « faire aboutir en temps opportun.

« Voilà où en est aujourd'hui la question. Je pense que cet « exposé suffira à vous éclairer sur l'intérêt que je porte à la « liaison ferroviaire avec l'Algérie et sur l'activité que je n'ai « cessé d'apporter à triompher des difficultés tant matérielles « que financières qu'elle présente.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma « haute considération et de mes sentiments dévoués.

« Signé : LYAUTEY. »

Le Président et les membres du Comité remercient bien vivement M. le Maréchal Lyautey, pour la haute et bienveillante marque de sollicitude qu'il a bien voulu témoigner à notre Société en lui fournissant ces précieuses explications. Les lecteurs du Bulletin les liront avec le plus vif intérêt.

Personnellement M. Doumergue tient à faire remarquer qu'en présentant son vœu à l'agrément de ses collègues du Comité, il n'a pas songé, un seul instant, à accréditer la « légende » ni à mettre en doute les bonnes dispositions de M. le Maréchal Lyautey à l'égard de l'Algérie et de l'Oranie en particulier. Il n'ignore pas que les études du tracé de la voie large Oudjda-Taza sont menées avec toute la célérité possible malgré l'insuf-

fisance des moyens matériels et financiers dont M. le Résident général dispose.

Si M. Doumergue a pris l'initiative du vœu c'est précisément pour attirer l'attention des Pouvoirs publics sur cette situation. Nul doute que les mesures nécessaires seront prises, sans retard, pour donner, à M. le Résident général le supplément de ressources financières qui lui est indispensable pour terminer l'étude du tracé et avancer l'heure où la voie large, se déroulant, sans interruption, de Tunis à Casablanca, permettra de travailler plus efficacement à l'unification de l'Afrique du Nord française.

Nos dévoués représentants au Parlement MM. Petit et Roux-Freissineng, M. Pitollet, président du Conseil général, nous ont fait savoir qu'il approuvaient le vœu et en poursuivaient la résolution.

Au sujet du vœu concernant le projet de la ligne Aïn-Témouchent, M. Petit nous assure qu'il suivra de près l'étude de cette question.

Conférences. — MM. Malmejac et Commandant François, membres de la Société, ont fait des conférences, le 17 Mai et le 31 Mai à l'Hôtel de Ville. Le Président adresse les remerciements et les félicitations aux deux conférenciers pour la valeur des sujets traités et les succès justifiés obtenus.

Compte administratif. — M. Doumergue demande la lecture du compte administratif, et présente une observation sur les fonds de réserve, les formalités n'ayant pas été remplies conformément aux nouveaux statuts avec lesquels on n'est pas encore familiarisé.

Ouvrages reçus : Capitaine Augiéras. — *Mission Transsaharienne*, Alger-Dakar, 1920-1921.

Lieutenant-Colonel H. de Castrie. — Les sources inédites de l'Histoire du Maroc : *Archives et Bibliothèque de la France*, T. I, 1922.

Ch. Clermont-Ganneau, F. Cumont, R. Dussaud, D. Naville, E. D. Pottier et Ch. Viroleaud. — *Les Travaux archéologiques en Syrie* de 1920 à 1922.

Du Gouvernement général de l'Algérie. — Les Territoires du Sud de l'Algérie. Exposé de leur situation. Troisième partie : *Essai de Bibliographie et Cartes*, 1923.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire Général, *Le Président,*

Colonel STRASSER. E. FLAHAULT.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les question suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1924, 1925,... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1924 : *Etude économique sur le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907) ;* nécessité d'une union économique entre le Maroc et l'Algérie, moyens d'aboutir.

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1924 : *Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921,* pour faire suite à l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1924 : *Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran.* Renseignements très succincts sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

5° Pour 1925 : *Géographie du Département d'Oran et de son Hinterland Saharien.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

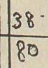
Les *monographies* devront être *inédites.* Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

PLAN DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'HENNAYA (EUGÈNE-ETIENNE)

Légende.

- Chemin de grande communication
- Chemin vicinal ou carrosable
- Chemin d'exploitation
- Sentiers
- Vignes
- Oliviers
- Limite de la commune



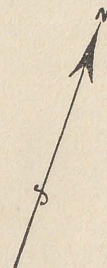
Bled el Ghocel
P L A I N E
D' H E N N A Y A
St Yacoub
Ar Bou-Kourra
300
St Hallel
315
St Moussa
Dar el Agha
Moulin
St Mouley A.B.R.
N° 38
319
Dar Boursali
326
337
350
354
Ferme
Ferme Abd er Rahmane
Ruines romaines (Hadjar Ouaquef)
386
Oued Sikkak
Dar el Briksi
381
388
Ferme
372
Chemin de grande communication
Ch. Bou
Chemin de gd. com. N° 38
Chemin vicinal
Gare
Cimetière
Minaret
Hennaya
Mellah
Canal
400
421
450
401
Grottes d'Ouzidan
Bled Tlefrmet
Sennoun
Aqueduc
Oued
420
Ferme
432
459
450
500
509
St Kanoun
Ferme St Pierre
Voie ferrée Tlemcen-Beni Saf
Oued Messaoud
Aïn el Hadjar
500
441
Ar el Kadour
Ar Garn en Naoul
Milia
559
Ar el Hamham
St Moussa
Ar el Hadjar
Bassiri
Pont de Koudia
38°
80
38°
30'
90'
10°
600
645
650
623
Dhahar Mendjel
Oued bou Ennaga
600

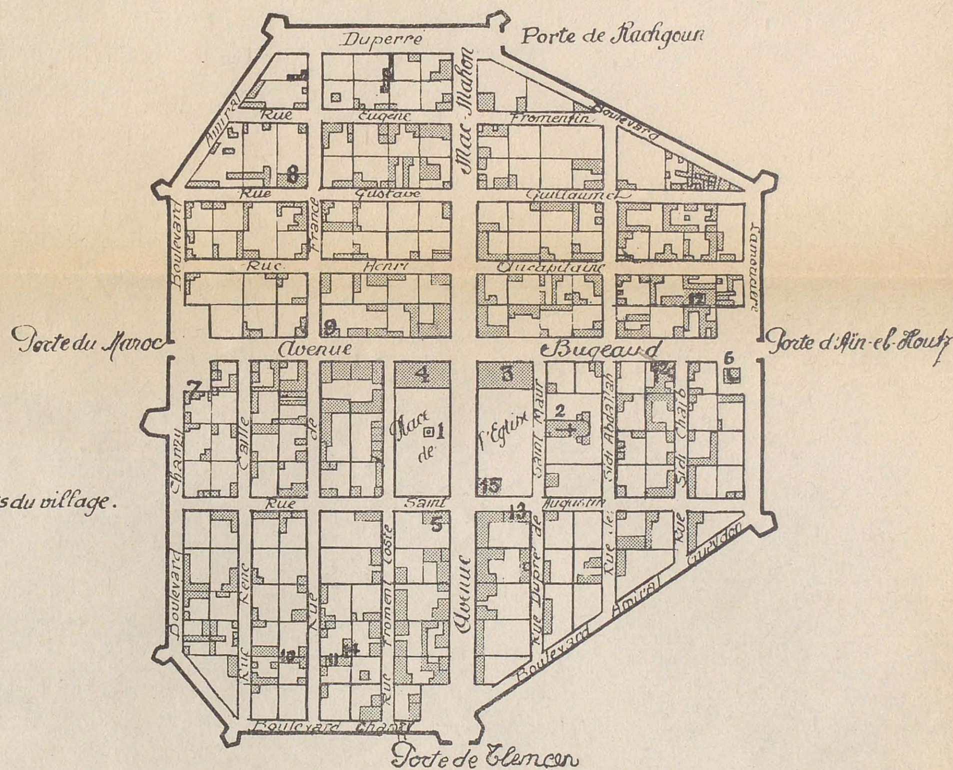
Echelle ($\frac{1}{50\,000}$) (Etat-Major.)

1000 500 0 1000 2000 3000 4000 5000 6000 Metres

Plan
d'Eugène Etienne-Hennaya.

Echelle de 1 à 5.000 —





Légende

1 - Monument élevé à la mémoire des morts du village.
2 - Eglise.
3 - Mairie et Ecole de filles.
4 - Ecole de Garçons.
5 - Gendarmerie.
6 - Mosquée
7 - Ancienne école mixte.
8 - Cinéma.
9-10-11 - Huileries.
12-12 - Quartier arabe.
13 - Poste. Télégraphe.
14 - Moulin à moteur
15 - Emplacement du nouvel Hotel des Postes.

46e ANNÉE

TOME XLIII

FASCICULE CLXV (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE 1923
DÉCEMBRE 1923

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

NOTE SUR LA FORMATION DES DUNES

dans le Sud Oranais et dans l'Erg Occidental

S'il est une question que l'on pourrait croire ne laisser que peu de doute dans l'esprit des personnes s'intéressant aux choses du *Sahara*, c'est bien celle cherchant à expliquer le mécanisme de la formation des dunes, tant dans le Sud Oranais que dans l'Erg Occidental. Après les travaux de A. de Lapparent, de G. B. M. Flamant, d'E. F. Gautier (pour ne citer que les plus notoires), qui ont conclu que tous ces amoncellements énormes de sable étaient le résultat d'une action éolienne, agissant sur des matériaux se trouvant à pied d'œuvre, il semblerait que toute discussion sur ce sujet fût superflue.

Certain passage d'une étude parue, il y a quelque temps, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran* (1) tend à prouver qu'il n'en est rien et laisse supposer une théorie différente attribuant à l'action « du charriage par les eaux » la formation des dunes d'Aïn-Sefra.

De l'avis de l'auteur de cette étude, « la dune d'*Aïn-*« *Sefra* n'est que le sable déposé par les fleuves quater-« naires venant du Nord et du Nord-Ouest, se rejoignant « un peu en amont d'Aïn-Sefra et butant en tourbillon-« nant contre la montagne au Sud d'Aïn-Sefra avant de « s'infléchir vers l'Est pour tourner cette montagne qu'il « leur était impossible de franchir ».

Ces lignes ne visent que les dunes d'Aïn-Sefra ; nous allons cependant commencer par nous occuper de celles du *Grand Erg Occidental*, parce que nous pensons qu'il y a une corrélation indiscutable entre ce qui s'est produit dans les montagnes des *Ksour* et dans le *Sahara Oranais*.

Au surplus, n'en aurions-nous rien fait, estimant la question à peu près entièrement élucidée et réglée depuis

---

(1) Conférence sur l'Algérie (*in. Bull. de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*), juin 1922. T. XLII, p. 126.

une quinzaine d'années par M. E. F. Gautier (1), si, alors que nous relisions le passage précité du *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, ne nous était parvenue la navrante nouvelle de la mort de M. Ficheur, ancien Doyen de la Faculté des Sciences d'Alger.

En même temps que nous évoquions avec tristesse la puissante personnalité de l'éminent géologue dont nous avions suivi certains enseignements, nous nous remémorions quelques-unes des théories qui lui étaient propres et qu'au cours de missions dans l'Extrême-Sud, il avait eu la bienveillance de nous exposer.

Parmi celles-ci, nous nous rappelions la façon dont il expliquait la formation des dunes, tant dans la zone séparant les Hauts-Plateaux Oranais du Sahara que dans l'*Erg Occidental* lui-même.

Il paraissait, sur certains points de cette question, en désaccord apparent avec Pomel, qui fait toujours autorité en matière de géologie algérienne, mais il se rapprochait sensiblement des idées qu'avait émises, il y a une trentaine d'années, un savant ingénieur des Mines, M. Jacob, à la suite d'explorations et d'études approfondies dans toute la région saharienne.

C'est l'ensemble de ces théories que nous allons présenter. Elles furent exposées par M. Ficheur, non pas pour être entendues par des spécialistes de la géologie saharienne, mais simplement pour être comprises par des personnes qui, peu initiées dans la science géologique, restaient cependant curieuses de connaître, au moins dans leurs grandes lignes, les phénomènes que l'on suppose avoir provoqué la formation de ce jeune désert qu'est l'Erg Occidental.

Nous conserverons, par suite, cette forme de vulgarisation.

Nous ne jouons d'ailleurs, en l'espèce, que le modeste rôle d'un auditeur qui fut attentif et qui, sans aucune idée de polémique, profite d'une occasion pour faire connaître, à ceux des lecteurs du *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, susceptibles d'y trouver un intérêt, une parcelle de la doctrine de l'Eminent Maître dont la perte est aussi

(1) Cf. — E. F. Gautier, *Sahara algérien*, Ch. II, 1908. Armand Colin, Editeur, Paris.

cruelle pour la Science en général que pour l'Algérie en particulier.

*
* *

M. Pomel estimait que le vent ne jouait qu'un rôle secondaitre dans la formation des dunes sahariennes ou, tout au moins, que son influence ne pouvait être qu'excessivement lente. Pour lui, le vent n'enlevait que les particules ténues, c'est-à-dire l'argile et le gypse, et il pensait « qu'on se laissait généralement aller à l'idée que l'*Erg* « *Occidental* était le produit des alluvions successives de « tous ces oueds, aujourd'hui secs, qui étaient jadis venus « mourir à son pied ».

M. E. F. Gautier, tout en accordant que la part et le rôle du vent sont énormes dans l'amoncellement des grandes dunes, a posé en règle générale que les grandes masses de dunes étaient en place là où l'érosion fluviale en avait accumulé les matériaux. « Vis-à-vis d'elles, dit- « il, le vent ne semble avoir qu'une puissance insigni- « fiante de déplacement. Il a créé le modelé, entassant ce « qui était étalé ».

M. Ficheur nous avait exposé, sur cette question, une théorie un peu différente ; c'est celle-là que nous allons présenter.

*
* *

Le terrain saharien du Sud-Oranais s'appuie, au Nord, sur les derniers contreforts des Montagnes des *Ksour* et du *Djebel-Amour*. Il forme un immense plateau à faibles ondulations, légèrement incliné vers le Sud-Est.

On peut le diviser en deux zones bien tranchées, approximativement parallèles à la ligne des montagnes qui en forment le bord Nord.

La première de ces zones, qui est au Nord, est celle où les Oueds ont un lit bien marqué dans lequel circulent, à des intervalles plus ou moins éloignés, les eaux des grandes crues.

La seconde zone est celle des *Méhareg* et de l'*Erg*, où le lit même des oueds a disparu.

La première zone, (celle des oueds), forme une bande d'environ 125 kilomètres de largeur mesurés perpendicu-

lairement à la direction des montagnes qui bordent le *Sahara*. Elle est caractérisée par de vastes plateaux à surface rocheuse découpés par des gouttières plus ou moins larges, profonde de 60 à 80 mètres, où coulent, en général, sous une couche de sable, les eaux provenant des massifs montagneux.

Les berges de ces grandes gouttières sont parfois très voisines du lit actuel (par exemple, celles de la rive gauche de l'Oued *Gharbi*, de *Benoud* à *Moulk Sliman*). D'autres fois, elles en sont à plusieurs kilomètres. Entre le plateau rocheux et le lit de la rivière, se trouvent souvent, à un niveau intermédiaire, des terrasses de cailloux roulés.

On peut en conclure qu'il y a donc eu, peut-être dès la fin de l'ère tertiaire, peut-être seulement au début de l'ère quaternaire, une période très humide pendant laquelle les cours d'eau avaient une vitesse et un débit dont les grandes crues qu'on observe aujourd'hui ne peuvent donner qu'une idée très amoindrie.

En avant des berges, des « gour » (1) isolés témoignent de l'importance des érosions qui ont marqué cette période.

Brusquement, un régime plus sec s'est établi. Nous disons « brusquement » parce que, s'il y avait eu une diminution lente et progressive dans l'importance des précipitations atmosphériques, les alluvions anciennes présenteraient, au-dessus de la couche de cailloux roulés, des assises de gravier et de sable fin. Or, il n'en est pas ainsi. Il semble donc résulter de là qu'on puisse distinguer trois grandes phases dans la série des phénomènes qui se sont succédé depuis la formation des atterrissements :

1° Une période diluvienne, peut-être pliocène ou miocène, au cours de laquelle les atterrissements se sont formés au détriment des montagnes de la région des *Ksour*. Les matériaux se sont distribués par ordre de grosseur ; de là proviennent les poudingues de la partie Nord.

A la fin de cette période s'établit un régime relativement sec à la faveur duquel s'est constituée, par évaporation, la

(1) « Gour », pluriel de « gara » : Forme du terrain à aspect tabulaire, circonscrite par des pentes raides et isolée de tous côtés, représentant des vestiges d'un sol à peu près disparu sous l'action des érosions.

carapace tufacée. Ce régime pourrait être attribué à la période quaternaire ancienne ;

2° Une période plus humide, marquée par le creusement des cours d'eau (probablement ébauchés dans la période précédente), et le dépôt des alluvions de cailloux roulés. Cette période se relierait peut-être avec le quaternaire récent ;

3° La dernière période, caractérisée par un climat de plus en plus sec ; c'est la période actuelle à laquelle il convient, croyons-nous, de rattacher la formation des dunes.

Ce mécanisme de la formation des terrains de la zone Nord du Sahara Oranais explique leur composition. Nous voyons cette surface rocheuse constituée par un calcaire d'origine tufacée, tantôt presque pur, le plus souvent fortement mélangé de sable. On rencontre fréquemment, sous la croûte dure de la surface, des lits de poudingues, de cailloux roulés, où se retrouvent tous les éléments des montagnes de la région des Ksour ; mais la grande masse est formée de sable rouge argileux, plus ou moins agglutiné par un ciment gypso-calcaire, de façon à former un grès friable.

Cette même composition s'observe sur les flancs des gour et sur les nombreuses découpures dues à l'action des eaux. L'épaisseur des poudingues pourra varier, ils finiront même par disparaître quand on s'avancera davantage vers le Sud, la masse sableuse sera plus ou moins consistante, mais le terrain présentera toujours, quant à ses caractères généraux, une uniformité de composition absolue.

Dans les parties visibles, on ne rencontre aucune assise argileuse. Ce fait s'explique aisément puisque tous les éléments de ce terrain ont été arrachés, sous l'action de phénomènes diluviens, aux montagnes qui s'étendent de *Géryville* au *Maroc*, à une époque où le relief de cette région devait, avec une accentuation plus grande, être, à peu de chose près, constitué comme il l'est aujourd'hui.

Or, si on remarque qu'à part une bande étroite qui forme la lisière du Sahara et qui est constituée par une assise marneuse surmontée d'une assise calcaire, tout ce massif montagneux du Sud Oranais est constitué par les grès du terrain crétacé inférieur ou par les molasses mio-

cènes, on conclut que c'est dans une formation à élément sableux qu'a été prise la presque totalité des matériaux constitutifs du terrain saharien.

Il ressort de ce qui précède que les parties de ce terrain qui échappent à l'observation directe, ont, sur des hauteurs considérables, une composition identique à celle des parties mises à nu par les érosions.

Dès lors, le trait caractéristique du terrain saharien du Sud Oranais sera d'être un terrain essentiellement perméable dans toute son épaisseur, et on ne pourra guère espérer y rencontrer des assises imperméables susceptibles de retenir les eaux sous pression, à moins d'aller à des profondeurs très grandes dépassant la couche alluvionnaire (1).

Le lit actuel des Oueds de cette zone comprend :

1° Le lit mineur, couloir à fond de sable dont les berges, lorsque ce lit coïncide avec le lit majeur, sont entaillées dans les poudingues d'alluvions anciennes et les couches sableuses des atterrissements.

2° Le lit majeur ou nebkha. La nebkha forme, le long du lit ordinaire, une bande pouvant atteindre un kilomètre de largeur et présentant une succession de cuvettes de quelques mètres carrés de surface, séparées par de petits monticules provenant de l'accumulation du sable autour des tamarins ou des autres touffes de végétaux qui y poussent en abondance. Très souvent, un bourrelet de dunes un peu plus élevé (5 à 10 mètres) borde le lit de l'Oued et le sépare de la nebkha.

Les sables de la nebkha proviennent du transport, par les eaux sauvages, des matériaux arrachés aux berges ; ce sont des alluvions modernes. Les bourrelets de dunes qui bordent le lit mineur de l'Oued proviennent, au contraire, de l'amoncellement, sur les rives, des sables du lit balayés par les vents.

---

(1) Le terrain saharien du Sud Constantinois, constitué au moyen de matériaux provenant des *Aurès* et de la craie supérieure de la région orientale du *M'Zab*, a, au contraire, un caractère argileux très prononcé. Il renferme des assises imperméables qui forment la couverture de la nappe artésienne de l'*Oued Rhir*. En de nombreux points, cette nappe s'est fait jour d'elle-même en crevant l'assise marneuse et a donné naissance à des « Chriats », véritables puits artésiens naturels.

Dans le Sahara Oranais il n'existe rien d'analogue.

*
* *

Passons maintenant à la seconde zone, celle des *Mehareg*. A mesure que l'on s'avance dans l'Extrême Sud-Oranais, la pente du terrain qui, dans la première zone, était, dans son ensemble, approximativement de 1,5 pour 1000, diminue sensiblement.

Les berges des Oueds s'écartent et deviennent moins accusées. Au lieu d'un plateau découpé par de longs ravins d'érosion, on se trouve en présence d'une plaine entaillée d'une quantité innombrable de cuvettes allongées, présentant des dimensions variables.

Ces cuvettes communiquent entre elles par des seuils situés à un niveau intermédiaire entre le couronnement du plateau et le fond de la dépression.

Le terrain est constitué par du sable blanc ou légèrement grisâtre faiblement agglutiné. Souvent, on y voit des taches brunes déposées en cercles concentriques, produites par la circulation d'eaux ferrugineuses. Parfois le ciment est assez abondant pour qu'on puisse isoler des sortes de tubes creux, en grès, relativement solides.

Les poudingues ont complètement disparu, ainsi que les cailloux roulés des alluvions anciennes.

Par contre, la carapace rocheuse existe toujours et, très souvent, on la constate à deux niveaux différents.

Le fond des cuvettes allongées est tapissé d'un dépôt de sulfate de chaux, généralement fin et pulvérulent, parfois cristallisé. Dans ce dépôt, on rencontre de nombreuses coquilles d'eau douce (planorbes, lymnées). Les *Cardium edule* sont moins fréquents (1).

Enfin, dans un grand nombre de bas-fonds, on trouve des éclats de silex taillés et des morceaux de coquilles d'œufs d'autruche, apportés là par l'homme préhistorique. La végétation fait absolument défaut dans ces dépressions ou, du moins, ne s'y développe que lorsque le sable les a envahies (2).

---

(1) On en trouve en gisements abondants aux environs d'*Haci Bou Zid*.

(2) Le mot « Méhareg » signifie d'ailleurs « pays incendié », évidemment à cause de la désolation qui le caractérise.

En continuant la méthode employée pour la zone des Oueds, on peut expliquer la formation des méhareg ainsi qu'il suit :

Les grandes masses de sable formant le méhareg ont été apportées pendant les périodes diluviennes par les mêmes formidables déversements d'eau qui, rongeant les montagnes des *Ksour*, ont laissé en chemin, à cause de leur poids, dans la zone précédente, les cailloux roulés qui ont été, en partie, transformés en poudingues.

Ces masses de sable ont formé un plateau continu, à pente assez faible, qui a recouvert toutes les collines et les rocs des terrains d'époques précédentes.

Pendant la période suivante (1), celle du creusement des lits des grands Oueds, les eaux ne recouvrant plus tout, mais, descendant encore en quantités énormes des montagnes du bord Nord du Sahara Oranais, sont arrivées, par les grands ravins de la première zone, sur ce terrain plus plat et essentiellement perméable. Elles ont dû s'étaler, s'infiltrer et s'absorber en partie ; mais le sol a été assez vite saturé ; l'écoulement s'est alors probablement continué à la surface. Par suite du peu de pente, le lit est devenu incertain, se modifiant à chaque crue, grâce au peu de consistance du terrain traversé.

Les Oueds se sont donc divisés en un grand nombre de bras présentant une disposition analogue à celle des deltas des grands fleuves à leur embouchure.

On peut se représenter, à ce moment, la région des Méhareg comme un immense delta où les différentes rivières réunissaient leurs eaux.

Puis la période humide a cessé pour faire place à un régime plus sec. Le niveau de l'eau a baissé rapidement et alors s'est formée la carapace tufacée la plus basse constituant le plan mineur.

Sur cette première carapace rocheuse, de nouvelles alluvions sont arrivées à la suite d'une recrudescence passagère d'humidité. Le niveau de l'eau a ensuite baissé de nouveau et une seconde croûte tufacée s'est formée, cons-

(1) M. Ficheur estimait que ce devrait être pendant la période miocène que les vallées avaient commencé à se creuser et que le nivellement des dépressions correspondant à l'aplanissement des surfaces des plaines sahariennes pouvait tout aussi bien être de la période pliocène et même miocène que de la première période quaternaire.

tituant cette deuxième carapace rocheuse que, comme nous l'avons dit, l'on constate très souvent à un plan différent, le plan majeur.

La période sèche définitive est arrivée progressivement; l'intensité des crues a diminué peu à peu ; la nappe d'eau qui imprégnait tout le sol s'est écoulée vers le Sud, vraisemblablement dans l'Oued Meguiden ; son niveau s'est abaissé de plus en plus.

Les eaux superficielles ont alors cessé d'arriver jusque là ; elles ont été, comme aujourd'hui, absorbées par le terrain et ont continué à s'écouler *sous le sol.*

Dans ces conditions, les différents bras de l'immense delta se sont trouvés soumis aux dégradations résultant de l'action des agents atmosphériques ; peu à peu, ils se sont transformés en cuvettes dont, pendant un laps de temps probablement fort long, les fonds ont été alternativement secs ou humides, suivant les oscillations saisonnières de la nappe des eaux.

Ces alternatives d'humidité et de sécheresse à évaporation intense ont donné naissance aux dépôts gypso-salins abondants que l'on rencontre partout.

La sécheresse du climat s'accentuant de plus en plus, les fonds des cuvettes finirent par rester absolument à sec d'une façon à peu près définitive.

La vie animale, dont on rencontre partout de nombreuses traces de ses manifestations sous forme de coquilles et de silex taillés, disparut de cette région qui devint ce qu'elle est de nos jours.

*
* *

De cette théorie sur la formation, dans ses grandes lignes, du terrain saharien du *Sud-Oranais*, il est bon de retenir que les énormes apports sableux provenant des phénomènes diluviens se sont étendus sur les terrains secondaires et tertiaires préexistants (1), ont comblé leurs

---

(1) M. l'Ingénieur des Mines Jacob a même trouvé sur l'itinéraire de Haci Ouchen à Haci Bou Zid,. à peu près sur le 31° de latitude, un affleurement de grès bruns très durs ne ressemblant nullement aux grès crétacés du Djebel Amour et qu'il a pensé devoir être des grès dévoniens, quoiqu'il n'ait pas pu y trouver de fossiles. La présence d'un pointement de ces grès n'aurait rien qui puisse surprendre. Il représenterait le sommet d'une colline de terrain primaire ayant, jadis, émergé des terrains crétacés qui lui étaient postérieurs.

dépressions, ont été sursaturés d'eau pendant une assez longue période, puis, lorsque la nappe aqueuse s'est abaissée et est devenue souterraine, se sont recouverts dans leur ensemble de carapaces rocheuses tufacées, dont, pour les causes exposées précédemment, les innombrables bras des Oueds ont, en général, été indemnes.

Il semble donc théoriquement possible d'admettre qu'il y a eu une période du quaternaire récent où les atterrissements (peut-être pliocènes ou miocènes) s'étendaient jusqu'au *Gourara*, sans être recouverts de dunes et que la formation de ces dernières, qui composent aujourd'hui l'*Erg Occidental*, n'est pas due mécaniquement au charriage des eaux entassant les matériaux pour former des digues arrêtant leur propre cours superficiel.

*
* *

En réalité, il est à peu près certain que la formation des dunes a commencé lorsque le climat désertique a remplacé, dans le Sahara, le régime humide préexistant.

Les pluies de l'hiver et les alternances de chaleur et de froid ont dégradé les terrains d'atterrissement, facilement affouillables par nature. Les sables résultant de cette désagrégation ont été ensuite emportés par le vent.

Dans la partie Nord où coulaient les grands cours d'eau, cet effet a été peu marqué parce que les surfaces sur lesquelles les agents atmosphériques pouvaient exercer leur action et qui étaient les berges des lits des rivières ou les flancs des Gour, étaient peu étendues.

Dans la zone des Méhareg où les innombrables branches des humides deltas empêchaient une partie du sous-sol sableux d'être protégée par la carapace rocheuse, l'action successive des pluies, des différences de température et des vents s'exerça avec une beaucoup plus grande intensité et c'est, incontestablement, cette zone qui a fourni (et fournit encore de nos jours) le sable des dunes de l'*Erg Occidental*.

Le sable provenant des désagrégations dues aux actions physiques sus-indiquées a été peu à peu emporté par le vent ; il s'est accumulé contre les obstacles qu'il a rencontrés sur les plateaux de Hamada, et les premiers éléments de formation des dunes ont été les petites inégalités du sol, les touffes de végétaux, etc.

Progressivement, les amas sableux constitués par les vents se sont réunis ; ils se sont moulés sur un sous-sol solide dont ils ont épousé les formes générales. Quant aux formes de détail de la crête et des versants, elles varient dans une certaine mesure, mais ce sont plutôt les dimensions que l'aspect qui apportent une modification à leur ensemble.

Ainsi que l'a fort bien expliqué, il y a déjà pas mal d'années, le lieutenant Maurice Bernard, dans un rapport de reconnaissance, « la Grande dune de l'Erg est une succession de petites dunes en gradins ».

La dune a ses guern (pics), ses zemla (gros mamelons), ses demka (massifs visibles de très loin) ; elle a aussi ses fëidj (vallées) à direction bien déterminée formant des rides à peu près parallèles que l'on peut suivre parfois sur 50 kilomètres, mais sa grande forme d'ensemble est celle du terrain sous-jacent qu'elle recouvre d'une épaisseur plus ou moins importante de sable.

En résumé, la formation des dunes de l'Erg apparaît comme un gigantesque travail de terrassement consistant dans l'approfondissement des cuvettes de méhareg ébauché par l'action des eaux et où les crues, la pluie et les variations atmosphériques jouent le rôle de piocheur pendant que les vents y remplissent celui de pelleteur.

L'idée d'eaux torrentielles roulant des matériaux sableux et les accumulant les uns sur les autres pour en former directement les dunes de l'*Erg Occidental* paraît donc à rejeter.

Les réservoirs où le vent a puisé et puise encore le sable de ces dunes sont les grandes dépressions de méhareg situées aux alentours de l'*Erg*.

*
* *

Si nous prenons, par exemple, l'itinéraire d'*El-Mengoub* à *Tabelkoza*, par *Haci Ouchen*, on commence à rencontrer, à une trentaine de kilomètres d'*El Mengoub*, de petits îlots de sable, recherchés d'ailleurs par les caravaniers comme étant les seuls points où ils trouvent la nourriture nécessaire à leurs chameaux. Ils désignent cette région sous le nom de *Habilat*, longues dunes peu élevées

Plus loin, on trouve les *Methalef* (signifiant : labyrinthe, endroit où l'on s'égare), qui consistent en un réseau de petites dunes enchevêtrées et s'étendant sur les plateaux de hamada qui séparent les fonds du méhareg.

Au-delà, le sable envahit peu à peu les flancs des dépressions et couronne les plateaux, mais sans les recouvrir complètement. Les dunes prennent une importance de plus en plus grande et s'allongent en chaînes plus élevées.

Plus loin encore, le couloir sans sables mais bordé de dunes de *Sahan Mouina* s'étend sur une largeur de deux kilomètres et une longueur de 15 kilomètres environ. Il aboutit à un cul-de-sac de dunes, *Foum-el-Erg*, « la bouche de l'Erg ».

C'est là que les indigènes placent, sur cet itinéraire, le commencement des Areg. (Il y a, à cet endroit, un des nombreux Mekam de Sidi-Cheikh).

Après *Foum-el-Erg*, le sable recouvre à peu près tout, sauf le fond des cuvettes. Néanmoins, à 15 kilomètres environ d'*Haci Ouchen*, on peut voir, au fond d'un entonnoir sableux, une partie non recouverte d'une petite gara de terrain d'atterrissement dont la croûte tufacée supérieure englobe quelques planorbes et d'autres coquilles d'eau douce.

Ainsi, on voit le Méhareg disparaître progressivement sous les sables et les quelques « témoins » que l'on rencontre de distance en distance sont la preuve de sa continuité.

Si, prenant un autre itinéraire, nous nous tenons sur les limites Nord de l'*Erg*, vers *Dayet-Oum Djedran*, par exemple, nous nous trouvons dans une région où le sable ne recouvre qu'imparfaitement la surface du sol, où on peut traverser plusieurs kilomètres de dunes pour retrouver ensuite la Hamada ou les dépressions à fond gypseux dépourvues de sable.

Si les eaux avaient apporté directement les sables pour en former les dunes, les matières ainsi roulées se seraient répandues en nappes constantes, recouvrant l'ensemble du sol ; or, il n'en est rien et nous voyons, au contraire, la Hamada ou le Méhareg reparaître de temps en temps.

Il semble donc que le vent seul a dû agir, comme il le

fait encore, pour transporter tous les matériaux constituant les dunes.

Il est certain que l'action du vent est lente par rapport à la durée des observations humaines : il est non moins certain qu'il faut reléguer dans le domaine de la légende l'histoire des caravanes englouties par les sables ; mais pour ceux qui ont assisté à des tempêtes dans l'Erg, qui se sont trouvés pris, pendant des journées et des nuits entières dans ces formidables manifestations météoriques où tout tourbillonne, où le sable, obscurcissant la lumière du soleil, est élevé par des appels d'air d'une violence inouïe à des hauteurs considérables dans l'atmosphère, pour ceux-là, le vent reste le seul agent de transport du sable des dunes.

Aussi bien, la présence, dans l'Erg, de tamarins déchaussés ou ensevelis jusqu'aux premières branches tend-elle à montrer que son action est sensible même dans un laps de temps relativement court, et que si les grandes dunes paraissent fixes dans leur ensemble, cela tient probablement à ce que, comme l'a écrit M. E. F. Gautier, « elles ont atteint un profil d'équilibre au delà duquel « les modifications deviennent insensibles ». Mais il ne doit pas moins y avoir un transport de sable suivant la direction de la résultante mécanique des vents ; nous en cherchons une preuve dans le fait que les terrains crétacés situés au Sud-Est du Massif de l'*Erg Occidental*, où les éléments sableux font absolument défaut, sont recouverts de dunes.

*
* *

Revenons maintenant à la dune d'*Aïn-Séfra*, située dans la première zone, celle des Oueds.

Dans cette région règne, comme nous l'avons déjà exposé, le crétacique inférieur (groupe néocomien). Il est représenté par de puissantes assises de grès, rouges à la partie supérieure.

Ces grès supérieurs sont des plus friables et renferment des petits graviers de quartz blanc (1).

(1) Ce sont les mêmes que les grès à dragées de la route de Laghouat, du *Djebel Amour*, etc....

Leur décomposition a précédé, puis fourni les matériaux nécessaires à la formation des dunes d'Aïn-Séfra, ainsi que de celles d'*El Agueur*, au Nord-Ouest de *Méchéria*, de *Bou Saada*, etc...

La dune d'Aïn-Séfra s'adosse aux grès secondaires du *Djebel Mekter*. Ses assises inférieures sont constituées, en partie, par des dépôts sablonneux d'origine quaternaire reposant eux-mêmes sur des contreforts du Djebel Mekter.

Il est à peu près évident que les érosions des périodes diluviennes ou humides ont usé les grès des crêtes de la partie supérieure des flancs du Djebel Mekter, que par suite d'une conformation favorable du terrain, des éléments de nature détritique provenant de cette érosion se sont accumulés en ce point pour former les dépôts sablonneux d'origine quaternaire précités et qu'ensuite, lorsque la période sèche est venue, les agents atmosphériques agissant sur ces dépôts sablonneux, ont, peu à peu, désagrégé leur surface.

Le vent a alors joué, comme au Sahara, son rôle de pelleteur et a, progressivement, entassé les sables ainsi formés. Il continue, d'ailleurs, actuellement son travail.

Le Ksar d'Aïn-Séfra, menacé d'ensablement par la dune, avait, avant notre occupation, été presqu'entièrement abandonné par ses habitants. (Alors qu'en 1849, il comptait environ 200 familles, il n'en avait plus que 64 en 1881).

L'autorité militaire, par des mesures appropriées que nous n'avons pas à examiner dans la présente note, est parvenue à protéger, au moins provisoirement, ce Ksar, dont, en partie, la population est revenue.

En résumé, nous croyons pouvoir dire que les matériaux formant la dune d'Aïn-Séfra proviennent pour la plus grande partie, des crêtes et des flancs supérieurs du Djebel Mekter et qu'ils n'ont pas comme origine le charriage « des fleuves quaternaires venant du Nord et du « Nord-Ouest et butant en tourbillonnant contre la mon- « tagne au Sud d'Aïn-Séfra ».

Ces matériaux n'ont évidemment pas été arrachés grain à grain par le vent ; les eaux météoriques des périodes diluvienne et post-diluvienne, après avoir produit l'érosion, les ont transportés sur des replats des contreforts de la montagne où ils se sont arrêtés par suite de l'insuf-

fisance de la pente. Ils ont alors formé les dépôts quaternaires que l'on retrouve aujourd'hui sous une partie de la dune.

Et, nous le répétons, c'est sur ces dépôts quaternaires que l'action des agents atmosphériques a agi. En les dissociant à la surface, elle a permis aux vents du Nord et du Nord-Ouest qui, arrêtés par le Djebel Mekter, forment de continuels remous, d'amasser progressivement le sable et de constituer peu à peu cette dune.

*
* *

Toute cette théorie peut, sans doute, prêter à discussion.

Peut-être, par exemple, trouvera-t-on qu'en ce qui concerne l'*Erg Occidental*, il y a exagération dans les effets du rôle attribué aux vents.

Il faut reconnaître que nous sommes, en l'état actuel, insuffisamment armés pour établir scientifiquement, sur des bases irréfutables, une quelconque des opinions en présence.

Le régime des vents est mal établi ; on ne sait que d'une façon approximative que les vents d'Est dominent dans l'*Erg Occidental*, alors que, dans le Sahara Marocain, ce sont les vents d'Ouest.

Aucune précision n'existe sur les actions éoliennes tourbillonnaires que l'on remarque dans cette région à toutes époques de l'année, mais surtout aux équinoxes.

Les observations relevées sur les pressions barométriques sont, jusqu'à présent, incomplètes et souvent sujettes à erreur.

Le régime des vents venant du Sud reste mal défini.

D'autre part, certains phénomènes d'un autre ordre sont insuffisamment expliqués, tel par exemple, le bruit semblable à celui d'une batteuse en mouvement que l'on constate à certains moments dans l'*Erg* et qui fait dire que la dune « chante » ou « ronfle » (1).

On est encore bien plus mal renseigné sur les relations existant entre la répartition annuelle de l'humidité dans

(1) Cf. GIRARD. — *Evolution comparée des sables*

la région saharienne et la progression, lente mais constante, de la zone désertique vers le Nord.

En somme, trop d'inconnues existent pour qu'il soit possible de prononcer une affirmation indiscutable sur les phénomènes géologiques ayant produit l'*Erg Occidental* et déterminer sans conteste la part revenant aux eaux et celle à attribuer aux vents.

Mais on peut se montrer moins réservé en ce qui concerne la formation des dunes du bourrelet de l'Atlas Saharien telles que celles d'Aïn-Sefra.

Quoi qu'il en soit, l'exposé de la thèse qui précède, outre qu'il contribuait à remplir un pieux devoir à la mémoire du savant que fut M. Ficheur, nous a semblé intéressant à présenter parce qu'il était peut-être susceptible d'ajouter un élément à tous ceux déjà existants sur une question où, si l'accord est à peu près unanime en ce qui concerne les grandes lignes du processus mécanique de la formation des plateaux sahariens, celle de la mise en place des dunes reste sujette à la controverse.

Novembre 1923. Commandant A. H. Noël.

Note au sujet de l'Homme Tertiaire

Le Bulletin trimestriel de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, de Septembre 1922, publie (pages 257 et 262), une note du second Vice-Président de cette Société M. Doumergue « au sujet de l'ancienneté du squelette humain d'Ipswich ».

Cette note cherche à détruire l'idée que j'ai émise dans ma première conférence aux officiers de la garnison d'Oran (Bulletin de la Société ci-dessus du 2e trimestre 1922), au sujet de l'apparition de l'homme sur la terre dès la seconde période de l'ère tertiaire au lieu du quaternaire moyen (thèse admise jusqu'à ce jour).

Tout en rendant hommage à la science de M. Doumergue, je ne puis laisser sans observations sa note en question.

Tout d'abord je n'ai jamais parlé du « squelette d'Ipswich ». J'ai même bien précisé « qu'on n'avait pas trouvé les ossements » de cet homme tertiaire, ce qui ne permettait pas de savoir si c'était « un homme ou l'homme-singe affirmé par Darwin ».

Ensuite, ce ne sont pas, comme l'écrit M. Doumergue, des articles de 1912 à 1916, qui ont motivé l'idée que j'ai émise. C'est un article de la *Revue Scientifique* du 7 au 8 Avril 1922 signé de M. Capitan, professeur au *Collège de France* et à l'*Ecole d'Anthropologie*, qui m'a déterminé à formuler l'idée en question, car il conclut à l'« existence « à Ipswich d'une industrie humaine tertiaire basée sur « l'identification des silex taillés découverts et sur leur « position stratigraphique ».

Je n'ai pas qualité pour prendre parti dans la suite de la discussion possible entre MM. Doumergue et Capitan, je me contenterai seulement de faire remarquer que M. Doumergue semble avoir lu un peu trop vite ma première conférence.

7 Mai 1923. Général DIDIER.

La question de l'*Homme tertiaire* (pliocène) reste posée.

10 Novembre 1923. F. DOUMERGUE.

TROIS INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES TROUVÉES

à Aïn-Témouchent (*Albulæ*)

Il y a peu de jours M. Barret Baptiste signalait à M. Doumergue trois inscriptions découvertes récemment à Aïn-Témouchent. La première se trouvait encore dans sa cave, la deuxième avait été remise à la Banque de l'Algérie, la troisième, à M. Cros fils, propriétaire. Cette dernière n'a pas été retrouvée.

M. l'abbé Houard qui a bien voulu se charger de déchiffrer et de copier les inscriptions que nous lui avions signalées nous a envoyé copie d'une quatrième dont nous n'avions pas connaissance. Nous ne saurions trop l'en remercier.

Voici les trois inscriptions recueillies :

1re inscription. — Sur une stèle avec cannelures :

D. M. S.
COCCEIA
REDUCTA
VIXIT ANNIS
XXXI MAR
ITUS FECIT

Au bas de cette inscription, on voit trois lettres qui semblent être :

CET

dont on ne peut connaître la signification.

La traduction de l'épitaphe est facile : *Consacré aux Dieux mânes ! Cocceia Reducta a vécu trente-et-un ans. Son mari a fait ce monument.*

2[e] *inscription.* — Cette inscription paraît être chrétienne. La voici :

MEMORIA
FLAVI VICTORIS
QUI VIXIT ANN
IS LXIX
PROVINCIA
CCCXCVII

A la 4[e] ligne il y a doute. Faut-il lire : P L M ou bien ce qui semble rationnel LXIX ?

Cette inscription peut se traduire comme il suit :

A la mémoire de Flavius Victor qui vécut soixante-neuf ans. Année de la Province 497.

Ce serait donc en l'an 537 de l'ère chrétienne que mourut Flavius Victor.

3[e] *inscription.* — Elle a été trouvée derrière la minoterie Barret (ancien cimetière romain). La lecture en est assez difficile. Voici ce qu'on a pu y déchiffrer :

LICLAISIBBA
RIS FILIA VI
XIT ANNIS
LXXX ET FAUS
TUS FILIUS
EIUS VIX AN
NIS XXIII SISSOI
ET SECURA FI
LIA EIUS MAT
RI ET FRATRI
BENE MEREN
TIS FECERUNT

Les premières lettres sont illisibles et le mot ne peut se traduire.

Pour le reste on lit :

... *Sibbaris filia vixit annis LXXX et Faustus filius ejus vixit annis XXIII Sissoi et Secura filia ejus matri et fratri bene merentis fecerunt.*

On peut douter de la 8e ligne et de la 10e où on pourrait lire Secura et fratri.

Voici la traduction de l'épitaphe :

... *fille de Sibbaris a vécu 80 ans et Faustus son fils a vécu 23 ans. Sissoi et Secura sa fille, ont élevé ce monument à leur mère et à leur frère qui l'ont bien mérité.*

On remarquera le mot *Sibbaris* qui rappelle la ville de Sybaris en Italie, d'où est venu le mot de sybarite.

Le nom de *Sissoi* était déjà connu par une inscription d'Aïn-Témouchent sur un monument élevé par « un gendre ». (*Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1901, p. 36).

Les deux épitaphes sont païennes.

Nous ajouterons que Témouchent a fourni de nombreuses inscriptions païennes et chrétiennes. Celles-ci sont bien caractérisées par leur physionomie particulière. On y lit : QUI VIXIT ET DISCESSIT IN PACE DOMINI NOSTRI... Traduction : ... *qui a vécu et est mort dans la paix de notre Seigneur.*

Cette expression fort rare ailleurs se lit fréquemment sur les monuments funéraires d'Aïn-Témouchent.

Qu'il nous soit permis en terminant, d'exprimer le désir que M. Barret qui a indiqué ces inscriptions à la *Société de Géographie*, nous tienne au courant de ses nouvelles découvertes et rencontre de nombreux imitateurs.

ABBÉ FABRE.

CERVANTES A ORAN

1581

CERVANTES VISITE ORAN. — IL ÉCRIT UN DRAME HISTORIQUE SUR ORAN. — LE SIÈGE DE 1563 (1).

On connaît le séjour de Cervantes à Alger. Après avoir pris une part glorieuse à la victoire de Lépante, il fut capturé par des corsaires et amené en captivité dans cette ville. On y montre encore la grotte où, croit-on, il se cacha quelque temps, avec des compagnons d'infortune, pour fuir ensuite vers sa patrie. Mais on ignore généralement que la ville d'Oran reçut aussi sa visite. L'immortel auteur du *don Quichotte* vécut près d'un mois dans ses murs, non point dans l'humiliante condition des esclaves, mais avec le titre honorifique d'*Emissaire spécial du roi catholique*. Le souvenir de ce voyage lui donna plus tard l'idée de retracer l'un des épisodes les plus fameux de l'histoire d'Oran et il écrivit un drame *El Gallardo Español* (*Le Vaillant Espagnol*). Des documents

---

(1) Bibliographie : *Dialogo de las guerras de Oran*, por el capitan *Baltazar de Morales*, Cordoue, 1593 (Morales fut un des défenseurs de Mers-el-Kébir en 1563). Réédité dans la coleccion de libros españoles raros, t. XV, p. 364-377. Traduit par Francisque Michel dans le Bulletin de la *Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1889.

Historia del maestre ultimo que fué de Montesa, por *Diego Suarez*. Edité 1re partie, 1889 par Guillen Robles ; 2e partie inédite. Suarez écrivit son livre à Oran où il servit comme soldat, de 1577 à 1604 .

Descripcion general de Africa por *Luis del Marmol*, Grenade (René Rahut). 1573. T. II, fol. 199 et suiv.

Felipe segundo, rey de España, par *Luis Cabrera de Cordoba*, édité en 1876. T. I, p. 359-384. (Cabrera fut secrétaire du roi d'Espagne et donne des détails très précis sur le siège d'Oran qu'il raconte, dit-il, « d'après les rapports qui lui furent envoyés au jour le jour d'Oran » ; cependant il y a des erreurs de topographie et de dates.

Les sources inédites du Maroc par *de Castries*. Espagne, t. I, passim.

Documentos cervantinos hasta ahora inéditos por *Pérez Pastor* (1897-1902). Madrid, 2 tomes.

Miguel de Cervantes Saavedra, por *J. Fitzmaurice-Kelly*. Londres, 1917.

Obras completas de M. de Cervantes por *R. Schevill et A. Bonilla*. Madrid (B. Rodriguez) 1915, t. I et VI.

authentiques (1) nous renseignent sur cette mission de Cervantes ; d'autre part de nombreux détails, épars dans la pièce, prouvent que l'auteur l'écrivit en utilisant surtout des souvenirs personnels. Cette étude a pour but de raconter ce voyage, d'examiner la valeur historique du *Vaillant Espagnol* et de retracer l'héroïque siège de 1563 qui forme le sujet du drame.

Séjour de Cervantes a Oran

Racheté par les pères de la Merci, Cervantes partit d'Alger le 24 Octobre 1580. Les premières semaines passées en Espagne furent par lui consacrées au repos et au rétablissement, dans sa famille, d'une santé ébranlée par cinq années de captivité. Cependant il ne pouvait vivre ainsi, ne possédant aucune fortune personnelle ; il songea donc à trouver un emploi lucratif. Le 9 Février 1581, sa mère présentait au grand Conseil de la Croisade l'acte légal de son rachat : formalité nécessaire pour entrer dans la vie publique. Toutes les démarches a Madrid furent inutiles. Il résolut d'aller trouver le roi d'Espagne lui-même. Philippe II se trouvait alors en Portugal, occupé à organiser la conquête de ce royaume privé de souverain par la mort prématurée de D. Sébastien à la bataille de Ksar-el-Kébir, au Maroc, en 1578.

Muni d'une Information en règle concernant sa vie d'esclave à Alger et fort des recommandations qu'il avait jadis obtenues de don Juan d'Autriche et du duc de Sesa, vice-roi d'Italie, Cervantes se présenta devant le roi, à Tomar. Il n'obtint pas de lui une charge permanente, mais on lui confia une mission secrète en Afrique : il devait se rendre à Oran et présenter au gouverneur de cette place les instructions de sa Majesté. Ce gouverneur, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, essayait d'étendre vers l'intérieur la domination espagnole. Il négociait présentement avec des tribus indigènes et notamment avec le caïd de Mostaganem. Mostaganem était le port le plus important de cette province africaine après Oran et, depuis près de soixante-dix ans, les généraux espagnols

(1) Nous avons l'espoir de retrouver sous peu, dans les Archives de Simancas, des documents plus détaillés encore, relatifs à la mission de Cervantes : nous possédons sur leur existence des données assez précises.

faisaient tous leurs efforts pour s'en emparer ou pour y établir leur protectorat. Le caïd lui-même, placé à la tête de puissantes tribus, aurait été heureux de secouer le joug des Turcs, maîtres d'Alger, installés à Tlemcen et dans la citadelle même de sa ville. Les indigènes, pressurés et maltraités par eux, demandaient l'appui des armes espagnoles. Le désordre régnait d'ailleurs dans la capitale de la Régence : le moment était favorable pour agir (1). Le gouverneur d'Oran avait soumis à son roi des projets d'alliance avec les chefs maures voisins et, naturellement, demandé une augmentation de munitions et de troupes.

Or Philippe II formait depuis longtemps le projet de frapper un grand coup en Afrique et de venger l'échec de son père devant Alger, en 1541. A plusieurs reprises des flottes équipées par lui dans ce but avaient été anéanties ou dispersées par la tempête. Il fallait donc, soit par des espions, soit par des promesses et des faveurs, s'assurer le concours ou la neutralité des Maures et surtout obtenir des renseignements précis sur l'état de la Régence. Cervantes devait communiquer au gouverneur d'Oran les volontés de son souverain. Il partit donc muni d'une lettre l'accréditant auprès des autorités militaires et d'un ordre pour le Trésorier-Payeur des armées royales à Carthagène qui lui remettrait, dès son arrivée, une somme de cinquante ducats pour ses frais de route (2). Il s'embarqua dans les derniers jours du mois de Mai 1581 sur le bateau qui faisait le courrier entre la place africaine et Carthagène et qu'il désigne sous le nom de « Bergantin de la Vez » (3) et parvint sans encombre à Oran.

Prise d'assaut par les armées du cardinal Ximénez de Cisnéros aux ordres du général Pierre Navarre, cette ville était espagnole depuis l'an 1509. Les vainqueurs s'y

---

(1) Haedo, loc. cit. p. 75 et suiv.

(2) « El Rey. Lope Giner, pagador de nuestras harmadas en Cartagena, yo vos mando que de qualesquier mrs. de vuestro cargo, deis y pagueis a Miguel de Cervantes cincuenta ducados... que se los mandamos librar a cumplimiento de cien ducados de que le habemos hecho merced de ayuda de costa, por una vez teniendo consideracion a que va a ciertas cosas de nuestro servico ; ... y tomad su carta de pago, o de quien su poder oviere, en la qual y esta nuestra cedula, tomando la razon de ella Critoval de Heredia nuestro vehedor de las dichas harmadas, mandamos que os reciban y pasen en cuenta sin otro recaudo alguno. Fecha en Tomar a veinte y uno de mayo de mil quinientos ochenta y uno. Yo el « Rey ». Moran, *Vida de Miguel de Cervantes Saavedra* (Madrid, 1867) p. 339.

(3) *Comedia* de Cervantes, tome I, p. 105 (édition Schevill. Toutes les citations du *Gallardo español* se référeront à cette édition).

étaient installés et en avaient fait une place forte de premier ordre. Dépensant sans compter, ils avaient rebâti l'enceinte, amélioré et construit des châteaux et des tours pour la défendre. Le premier de ces châteaux était *Rosalcazar* (de l'arabe ras-el-caçr, la tête de la forteresse, le fort avancé), édifié en face du port, sur l'emplacement d'un vieux fort, en 1514. Plus haut, l'*Alcazaba* (casbah, forteresse) dominait la ville entière, en défendait l'entrée devant le ravin, du côté des terres. Elle comprenait deux tours importantes, l'une carrée et massive, donnant sur la cour dite des Maures et l'autre ronde, celle de la Cloche (de la Campana), la demeure du gouverneur, une chapelle, des prisons, des magasins de poudre et de munitions, une caserne. Sur le versant nord du Murdjadjo (dénommé Silla (la selle) par les Espagnols, à cause de sa forme), s'élevait la tour importante de l'*Hacho* (la vigie), agrandie, pourvue d'artillerie et de boulevards par D. Alonso de Cordoue en 1559-1560 et qui devait plus tard devenir le château de Saint-Grégoire. « Ces trois défenses, dit Suarez (p. 25), protégeaient Oran, comme une poule garde ses poussins, et personne ne pouvait en approcher sans être maltraité par les feux de leurs canons. » (Pl. I) (1).

La ville elle-même, aux maisons basses et blanches, aux ruelles étroites, grimpantes et tortueuses, s'étageait sur les pentes au-dessous et à droite de l'Alcazaba, complètement encaissée dans son mur d'enceinte. Deux portes seulement permettaient d'en sortir : celle de Tlemcen, au sud, du côté de la campagne ; celle de Canastel, vers la marine. La Revue générale, passée par don Alonso de Cordoue peu de temps avant le siège de 1563, mentionnait une population civile de 800 habitants, parmi lesquels 200 hommes en état de porter les armes et une garnison de 1.500 soldats (fantassins, sapeurs, artilleurs). L'artillerie comprenait 90 pièces, avec une réserve de 1.500 quintaux de poudre et 15.000 boulets de toute sorte. La *Tour des Saints* (de los Santos, appelée plus tard de Arellano), construite dès 1514 dans l'éventualité d'une attaque de Barberousse, sur la droite du grand ravin (la Rambla-Raz-el-Aïn) commandait toute la vallée. Trente

---

(1) La Pl. I représente le Plan d'Oran ancien, extrait du livre très rare de l'abbé Boulet : *Histoire de l'Empire des Chérifs en Afrique*. Paris 1733 (Bibl. Nationale, N° o^{3}.298).

1er Camp de Hassan devant Oran
Chemin de Tlemcen
Source
Tour des Saints
Chemin de Mostaganem
La Rambla
Alcazaba
Porte de Tlemcen
Ville d'Oran
Chemin de Canastel
Porte de Canastel
Rosalcazar
Le Port d'Oran
La Silla
Sta Cruz
Tour de l'Hacho
El Cerro Gordo
Camp de Hassan devant Mers-el-Kebir
Plage des Aiguades
Port de Mers-el-Kebir
St Sauveur
Forteresse
Mar loca
— Mer Méditerranée —

Plan d'Oran ancien d'après l'abbé Boulet

hommes y montaient la garde, avec six pièces d'artillerie : deux sacres, trois fauconneaux et un pierrier (1).

Cervantes put constater, durant son séjour, que la vie dans cette place-forte, sise en plein pays infidèle, n'était pas en tous points agréable. Les vivres n'abondaient pas et on n'y mangeait pas toujours à sa faim. Aussi est-ce à dessein qu'il parle de ses défenseurs comme de soldats vaillants, mais sans cesse affamés.

L'émissaire royal, débarqué à la Marine, pénétra dans la ville par la porte de Canastel et se dirigea aussitôt vers l'Alcazaba où le reçut *Don Martin de Cordoue*, capitaine général des royaumes de Tlemcen et de Ténès et gouverneur, dont il fut l'hôte pendant plusieurs jours. Don Martin de Cordoue, marquis de Cortes et comte d'Alcaudete était le dernier fils du comte d'Alcaudete l'Ancien (el Viejo) (2) qui, gouverneur d'Oran depuis 1534, avait pris une part très active, pendant vingt-quatre ans, dans les affaires d'Afrique où, reprenant les projets du grand cadinal Ximénez de Cisnéros et malgré l'opposition ou les indécisions de la Cour elle-même, il avait essayé d'établir solidement la domination espagnole dans toute cette province de l'Ouest ; mais qui avait trouvé une fin tragique, le 26 Août 1558, sous les murs de Mostaganem (3). Il était aussi, par sa mère, petit-fils de D. Diego Fernandez de Cordoue, Alcade des Pages, premier marquis de Comarès, connu par sa belle conduite à la prise de Grenade en 1492 (4) et par la conquête de Mers-el-Kébir en 1505.

Don Martin de Cordoue était un soldat valeureux et prudent ; dans les diverses expéditions vers l'intérieur

---

(1) *Descripcion de Oran en 1562*. Ms anonyme de l'Archivo de la Direccion de Hidrografia (coleccion Fernandez Navarrete).

Las pieças de artilleria de metal que ay en la ciudad de Oran... fecho en Oran a 22 de enero de 1550 años. Ms. n° G. 102 de la Bibliothèque Nationale de Madrid. Cité par Cat dans *Mission Bibliographique en Espagne*. Paris, Leroux, 1891, p. 106.

(2) Les autres fils du comte se nommaient D. Alonso, D. Francisco, qui commandait les galères de Saint-Jacques, D. Carlos et D. Diégo, évêque de Calahorra.

(3) P. Ruff. *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudete* (1534-1558. Paris, Leroux, 1900, in-8°, p. 144.

(4) Dans son livre si intéressant : *Historia de los Vandos de los Zegries y Abencerrages* (Saragosse, 1595). *Pérez de Hita* place d'Alcade des Pages au nombre des quatre héros chrétiens qui, déguisés en Turcs, défendirent en champ clos l'honneur de la reine de Grenade injustement accusée d'adultère. Cf. *Guerras civiles de Grenada*, de Pérez de Hita, édition P. Blanchard-Demouge, Madrid, 1913, 1913, p. 185.

du pays, il avait rapidement acquis l'expérience, l'adresse et les connaissances requises pour ces guerres contre les Maures. Alcaudete le préférait à tous ses frères, malgré son jeune âge et presque toujours, lorsqu'il s'absentait, lui laissait le commandement des places d'Oran et de Mers-el-Kébir. Il accompagnait son père, lors du désastre de Mostaganem où il montra un grand courage ; blessé d'un coup d'arquebuse, il fut fait prisonnier (1).

Il dut éprouver quelque joie à s'entretenir avec Cervantes : ils avaient des souvenirs communs à évoquer ; car tous deux avaient souffert un dur esclavage de plusieurs années dans Alger. Cervantes en échappait à peine et don Martin rappelait que son vainqueur, le roi Hassan, l'avait amené avec lui ; il avait vécu chez le renégat vénitien Yahia, lieutenant du Pacha, qui le traita avec honneur ; là-dessus on découvrit un complot (2) et on l'enferma pendant deux ans, sous la surveillance des Turcs, dans le Bordj-el-Hassan, sur lequel Charles-Quint avait planté son pavillon en 1541 et que l'on achevait alors de construire (3) ; son frère, don Alonso, le racheta, en 1561, pour la somme importante de 23.000 ducats.

Cervantes contait qu'à plusieurs reprises, durant sa captivité à Alger, il avait tenté de s'enfuir vers Oran. Une première fois, il était parti avec plusieurs compagnons d'armes et d'esclavage, confiant leurs vies à un maure soudoyé pour les conduire ; mais après plusieurs marches pénibles, le maure les abandonna et, ne connaissant pas le chemin, ils durent revenir vers leurs maîtres. Une fois il s'était adressé directement à lui, don Martin de Cordoue, dont il connaissait la magnanimité ; il lui avait mandé une pétition accompagnée de recommandations émanant d'autres captifs importants : il sollicitait l'envoi d'espions ou de gens de confiance pour les aider à s'évader d'Alger. Mais l'indigène porteur de ces lettres s'était laissé

(1) *Suarez* rapporte que son père, malheureusement, ne voulut pas écouter ses conseils ; D. Martin avait cependant plus de prudence et d'expérience que lui (p. 115).

(2) *Haedo* raconte que, vers le 15 Décembre 1559, on trouva deux ou trois vieilles épées parmi les chrétiens, que les Turcs accusèrent de comploter contre eux : il y avait alors plus de 8.000 espagnols à Alger, pris à la bataille de Mostaganem ; Don Martin dénoncé comme chef de ces prétendues machinations, fut étroitement enfermé (p. 139).

(3) Le fort actuel de l'Empereur, qui domine Alger.

prendre aux portes mêmes de la place et avait payé de sa vie sa maladresse [1].

Revenu à Oran, Don Martin de Cordoue avait soutenu victorieusement le siège mémorable de 1563. Cervantes entendit les oranais raconter sa vaillance et l'héroïque résistance qu'il opposa aux assiégeants. Ces entretiens et ces récits donnèrent à l'écrivain l'idée de porter à la scène le souvenir de ces exploits ; il composa *Le Vaillant Espagnol*. Car le véritable héros du siège fut Don Martin de Cordoue. Celui-ci était enfin, depuis 1575, capitaine général des royaumes de Tlemcen et de Ténès et gouverneur d'Oran [2], où il resta jusqu'en 1589 et jouissait d'ailleurs, dans toute l'Espagne, à cause de ce fait d'armes, d'une considération bien méritée. Ainsi, par exemple, dans son testament (clause 16), le prince Don Carlos, fils de Philippe II, « pour montrer l'intérêt qu'il portait aux bons serviteurs du royaume », lui laissa une rente de 3.000 ducats, en récompense de sa belle défense de Mers-el-Kébir [3].

Cervantes dut encore s'entretenir avec d'autres personnes et notamment avec l'ingénieur italien Jacome Paleazzo connu plus communément sous le nom de *El Fratin*. Il l'avait déjà aperçu au siège de la Goulette en 1574. Aussi le plaça-t-il parmi les défenseurs d'Oran, à côté de Don Martin de Cordoue. Il a commis là, dans *Le Vaillant Espagnol*, une erreur volontaire que son voyage à Oran explique très bien. El Fratin ne se trouvait pas dans cette place lors du siège de 1563. Les défenses de Mers-el-Kébir et le fort Saint-Sauveur, qui coûta tant d'efforts et de pertes à l'armée musulmane, avaient été exécutées d'après les plans et sous la direction de Jean-Baptiste Calvi, que la princesse Régente, Jeanne de Portugal, fille de Charles-Quint, demandait au pape Paul IV, pour l'envoyer en Afrique, dans une lettre datée du 15 Décembre 1556 [4]. Calvi lui-même avait déjà quitté

(1) *Informacion de Miguel de Cervantes, de lo que ha servido a s. m. y de lo que ha hecho estando captivo en Argel...* Document précieux retrouvé dans les Archives des Indes à Séville et publié par *Torres Lanzas* dans la *Revista de Archivos*, Mai 1905, p. 355 et 357.

(2) Décret royal du 22 Septembre 1575.

(3) *Archivo general de Simancas*. Patronato Real (Testamentos reales), n° 3030. Ce testament fut signé à Alcala de Henares, le 19 Mai 1564.

(4) *Archivo general de Simancas*. Patronato Real (capitulaciones con pontifices), n° 1589. — Negociaciones de Flandes, n° 516. Visita del ingeniero Calvi Oran...

Oran lorsque commença le siège. Sur l'insistance du gouverneur, le roi d'Espagne envoya un autre ingénieur, maître Raphaël, qui parvint à pénétrer dans la place bloquée pendant la nuit du 30 Avril 1563. Après cet événement important, on commença la construction de la nouvelle forteresse de Mers-el-Kébir : l'italien Jean-Baptiste Antonelli en traça le plan et en dirigea les premiers travaux. Pendant ce temps El Fratin était à la Goulette, dont il édifiait les fortifications (1). Il ne vint à Oran qu'en 1576, sur l'ordre de Don Juan d'Autriche, pour achever l'œuvre commencée. Mais il est tout naturel que Cervantes l'ayant vu et ayant causé avec lui, ait tenu à en faire un des personnages principaux de son drame, avec les deux fils d'Alcaudete.

Cependant Cervantes, sa mission terminée, regagna l'Espagne. Il apportait au roi des lettres du capitaine-général et des renseignements importants, fournis par le caïd de Mostaganem, sur l'état de la province, les tribus et les affaires d'Alger. Il était de retour à Carthagène le 25 Juin 1581 : sa mission avait duré près d'un mois et il recevait les cinquante autres ducats qu'on lui devait sur la somme octroyée par le roi (2). Plus tard, dans une supplique à Philippe II, pour l'obtention d'un emploi aux Indes, il parlait encore avec orgueil de cette mission que le souverain lui-même lui avait confiée jadis (3).

Rentré à Madrid, il se maria et commença sa carrière littéraire. Il écrivit alors la *Galathée*, œuvre pastorale, et « vingt ou trente drames », dont il nous a conservé une dizaine de titres dans une Addition au *Voyage au Parnasse*, parmi lesquels figurent *La Vie à Alger* et *La Bataille navale*. Ce fut à cette époque probablement qu'il composa *Le Vaillant Espagnol*, qu'il ne mentionne pas (sans doute parce qu'il ne put le faire représenter), mais qui semble être de cette période : les souvenirs se retrouvent en effet,

(1) *Les Archives du Gouvernement Général de l'Algérie* possèdent une lettre autographe de El Fratin au duc d'Albe, datée « della Goletta di Tunisi, il di VIII di febbraio 1569 ». (Registre n° 1686, ms 468).

(2) « En veinte y seis de Junio (1581) pagué por cedula de su magestad a Miguel de Cervantes vecino de Cartagena, digo estante en Cartagena, su fecha en Tomar veinte y uno de mayo diez y ocho mil setecientos cinquenta mrs. ». Du livre de Comptes (1581-4) de Lope Giner, pagador de las armadas, à Carthagène. Cf. Moran, loc. cit. p. 241.

(3) « Y Miguel de Cervantes fue el que traxo las cartas y anisos del alcayde de Mostagan y fue a Oran por orden de S. M... » Cf. Revista de Archivos, Mai 1905, p. 346.

très précis, dans cette pièce et, d'autre part, l'intrigue amoureuse et plusieurs personnages sont les mêmes que dans *La Vie à Alger*.

Le Vaillant Espagnol, DRAME DE CERVANTES SUR ORAN

Cette pièce parut, sans avoir jamais affronté la scène, en 1615, un an avant la mort de Cervantes (1). Elle appartient au genre mauresque, avec *La Vie à Alger*, *Les Bagnes d'Alger* et *La Grande Sultane*. Mais elle est aussi un drame historique, ce qui lui donne un intérêt particulier ; car elle évoque la belle défense que les places d'Oran et de Mers-el-Kébir opposèrent, en 1563, aux armées de Hassan Pacha.

L'auteur nous prévient lui-même qu'il s'est proposé de rappeler, dans la fiction romanesque, les vérités de l'Histoire :

> Mi principal intento
> Ha sido mezclar verdades
> Con fabulosos intentos.

Lope de Vega composa aussi sur le même sujet un drame, malheureusement perdu, dont il nous a seulement conservé le titre : *El Cerco de Oran* (le siège d'Oran) (2).

L'intrigue, dans *Le Vaillant Espagnol*, est peu compliquée et ressemble étrangement à celle des autres *comedias* mauresques du même auteur et de la nouvelle *Le Captif* insérée dans le Don Quichotte : une musulmane aime un chrétien ; mais celui-ci ne peut renier sa foi et n'épousera qu'une chrétienne. Fernando de Saavedra (que l'on retrouve dans les autres drames et sous les traits duquel Cervantes s'est peint lui-même), est l'un des capitaines les plus audacieux qui défendent Oran, le soldat que redoutent le plus les infidèles. La renommée de ses exploits parvient jusqu'à Arlaxa, princesse indigène, qui brûle de voir de près *Le Vaillant Espagnol*. Par un caprice féminin,

(1) *Ocho comedias y ocho entremeses nuevos nunca representados*. Compuestos por *Miguel de Cervantes Saavedra. Dirigidas a D. Pedro Fernandez de Castro, Conde de Lemos*... 1615. En Madrid, por la viuda de Alonso Martin. Fac-simile de cette première impression dans l'édition de l'Académie royale d'Espagne (Madrid, 1917. Tipo de la Revista de Archivos, t. V).
A signaler : une traduction française tronquée par Royer, Paris 1863, et une autre traduction récente, mais souvent erronée, dans la collection Théâtrale Nilson, Paris.

(2) Dans la première édition de son *Peregrino*.

elle exige d'Alimuzel, qui la courtise, qu'il lui amène Fernando vivant, dans son douar. Pour lui plaire, Alimuzel promet et vient défier l'Espagnol sous les murs d'Oran. Mais le gouverneur refuse l'autorisation de sortir à Fernando, qui, pendant la nuit, s'enfuit de la ville, court au rendez-vous ; n'y trouvant pas son adversaire, le jeune chevalier, change de nom et se constitue prisonnier devant Arlaxa. Cependant la jeune Marguerite, à qui Don Fernando promit autrefois sa main, arrive sous un déguisement masculin et, au cours d'une razzia, réussit à rejoindre son fiancé parmi les Maures.

Or le gouverneur, Don Alonso de Cordoue apprend par des espions que le roi d'Alger Hassan rassemble des forces puissantes pour venir assiéger les places d'Oran et de Mers-el-Kébir ; le troisième acte est tout entier occupé par les péripéties du siège. Sous les murs de la ville, Hassan se concerte avec ses alliés ; la flotte turque approche pendant que Don Alonso et son frère Don Martin de Cordoue se préparent à opposer une héroïque résistance aux infidèles. Puis commence l'attaque ; sous les assauts répétés des Maures le fort Saint-Michel est pris ; Mers-el-Kébir résiste avec acharnement et alors, au plus fort de la mêlée, apparaît Don Fernando, qui, se trouvant parmi les assaillants, tourne soudain contre eux ses armes et fait des prodiges de valeur. Sous ses coups, les Maures hésitent, Alimuzel est blessé, le roi de Kouko tombe frappé à mort. Bientôt on entend la sonnerie des cloches et les salves joyeuses : l'*Armada* espagnole approche ; la flotte turque fuit en toute hâte ; l'armée de Hassan se retire en désordre vers Alger ; Fernando, dans la poursuite, parvient à capturer Alimuzel, Arlaxa et Marguerite ; et, ayant obtenu le pardon de son général, à cause de sa belle conduite, il demande la main de Marguerite et donne Arlaxa à Alimuzel, pendant que la ville prépare des réjouissances publiques. Tel est le thème du drame.

Le Vaillant Espagnol contient un grand nombre de détails sur Oran que Cervantes venait de visiter ; comme dans les autres drames mauresques il a inséré des indications bien précises sur la ville d'Alger. Par exemple, le bouffon (*el gracioso*) Buytrago est un soldat toujours affamé, qui nous est dépeint minutieusement. « Son épée, qui n'a pas de fourreau, est maintenue par une lisière de drap et les pendants de son ceinturon sont en corde ; enfin, il est

fort mal accoutré. Il porte une planchette sur laquelle on lit une prière pour les âmes du purgatoire, au nom desquelles il demande l'aumône. *Et cette manière de demander la charité pour les âmes n'est pas une invention ; je l'ai moi-même vue* » (1). Les soldats n'avaient pas, en effet, toujours de quoi manger à leur faim dans cette place ; le ravitaillement, qui venait en grande partie d'Espagne, se faisait assez irrégulièrement et Cervantes a dû voir, dans ses promenades à travers les rues de la ville, de pauvres diables dans une tenue plus ou moins bizarre, réduits à solliciter la bienveillance des riches ou des étrangers. Buytrago ajoute plus loin, s'adressant à des personnes nouvellement arrivées : « Donnez-moi donc quelque chose ! Voyez comme ces gens sont peu au courant de ce qui se passe ici ! » Et il explique (car Cervantes explique toujours ce qui pourrait paraître obscur au lecteur) : « Dans cette place forte d'Oran on demande ainsi l'aumône : nous sollicitons les passants au nom des âmes des guerriers, qui réclament toujours d'une manière forte. Personne ici ne meurt dans son lit, habitué aux purges ; ici on meurt la poitrine ouverte d'une estocade ou d'un coup d'arquebuse. Les âmes descendent furieuses aux enfers... Je suis comme elles, j'apaise leurs réclamations à force d'*Ave Maria* et les tourments de ma faim avec ce qu'on me donne à leur intention » (2). Et comme l'auteur se souvient d'avoir vécu quelques jours cette vie de privations, Buytrago ajoute : « Ne vous fâchez pas ; car on demande l'aumône ainsi : ici tout est bravoure, tout est dureté et l'on n'y parle que le langage guerrier .»

Ailleurs nous assistons à l'une de ces razzias que les Espagnols exécutaient de temps à autre dans la province, soit pour châtier une tribu hostile, soit pour se ravitailler. Il y a, dans ces scènes, des détails curieux que l'on retrouve dans certaines relations particulières ou chez certains historiens d'Oran, tels que Suarez (3), et qui porteraient à croire que Cervantes a pris part à une expédition de ce genre. C'est ainsi que nous voyons un indigène (comme cela se pratiquait généralement), se présenter au gouverneur de la place, et « vendre un douar », c'est-à-

(1) *Comedias*, t. I, p. 63.
(2) *Comedias*, t. I, p. 117-128.
(3) *Historia del maestre ultimo que fue de Montesa...* et *Cronica de Oran*, passim. (Registre ms. n° 2125. *Archives du Gouvernement Général de l'Algérie*).

dire trahir ses coreligionnaires pour des raisons de vengeance, et s'engager à diriger lui-même le corps expéditionnaire vers l'intérieur des terres. On hâte les préparatifs ; on s'en va dans le plus grand silence pour éviter d'éveiller la vigilance des tribus et les soldats tombent à l'improviste sur le douar ; là on massacre, on pille ; puis on amène les esclaves et les bêtes, en toute diligence, vers Oran où l'on partage le butin (1).

Le Vaillant Espagnol contient encore d'autres précisions topographiques et historiques. Il est question, par exemple, des *Galants de Médiouna* (los galanes de Meliona), dont parlent Marmol et Abou-Ras, dont parlera aussi plus tard, avec grand éloge, un autre écrivain Espagnol, Garcia de la Huerta, qui vécut à Oran ; c'était la tribu indigène la plus aguerrie et la plus chevaleresque de la province, établie au Nord de Tlemcen. « Je suis, dit Alimuzel, un de ces maures que l'on appelle *galants de Meliona*, aussi vaillants que hidalgos ». (p. 21). On y décrit le village de *Canastel*, « sis dans la fraîcheur des jardins, nous dit Marmol, à trois lieues d'Oran vers l'Occident (2) » ; une galère turque est capturée dans les environs, au moment où elle accostait pour faire sa provision d'eau (3). Alimuzel lance à la face de Fernando le reproche que les indigènes avaient l'habitude de faire aux Espagnols : « Vous combattez de loin ; l'arquebuse est ta sauvegarde ». (p. 23). Enfin la topographie, dans *Le Vaillant Espagnol* est de tous points exacte. El Fratin fait remarquer, par exemple, que la ville est dominée par la montagne (la Silla) qui en diminue la valeur défensive (p. 4). Le comte Alonso

---

(1) *Comedias*, p. 75 et suiv.

(2) Cette plaine de Canastel est dominée par la hauteur que les Espagnols dénommaient *el Cerro de los leones* (la Montagne des Lions). Elle est à l'orient et non à l'occident d'Oran.

Il est curieux de noter que Cervantes parle à plusieurs reprises, dans ses œuvres, des lions d'Oran. Dans la nouvelle *La Gitanilla*, Précieuse dit à la femme du lieutenant :

Eres paloma sin hiel
Pero a veces eres brava
Como leona de Oran.

Dans le *Don Quichotte*, le chevalier de la Manche défie courageusement des lions, qui venaient d'Oran. « Là-dessus arriva un char, avec des bannières aux angles. Don Quichotte lui barra la route et dit au charretier : Où allez-vous, mon frère. Quel est ce char ? Qu'y a-t-il dedans ? Quels sont ces étendards ? — Le charretier répondit : Le char m'appartient ; à l'intérieur il y a, dans une cage, deux terribles lions que le général d'Oran envoie à la Cour pour sa Majesté et ces bannières sont celles du roi pour indiquer que ceci est son bien... (2e Partie, chap. XVII).

(3) Voir un récit semblable dans Suarez (p. 130) et dans B. de Morales (p. 295).

montre à ses capitaines, entre les deux places-fortes, « les Maures de Fez et du Maroc couvrant les flancs de cette colline très haute d'où l'on peut découvrir au loin les campagnes brûlées par le soleil » (p. 103) (1).

La plupart des personnages de la *comedia* sont historiques. A côté de *Don Martin de Cordoue*, le héros du siège et de *El Fratin* que Cervantes connut à Oran en 1581, comme il a été déjà dit, on voit un autre défenseur de Mers-el-Kébir, *Don Fernando de Carcamo*. « Les Turcs couvrent la mer, les Maures la terre, dit le gouverneur ; que Don Fernando de Carcamo assume sur-le-champ la défense du fort Saint-Michel. » (p. 103). Ce chevalier était l'un des meilleurs amis de Don Martin de Cordoue ; il se battit à ses côtés à Mostaganem, en 1558, y reçut une blessure, préféra subir le sort de son chef et le suivre en captivité, plutôt que de capituler devant Hassan Pacha, comme le firent les autres capitaines. Lors du siège, il était gouverneur de la forteresse de Mers-el-Kébir et se distingua par sa vaillance. Le roi le récompensa en lui octroyant une gratification de 1.000 ducats et une rente annuelle de 500 ducats.

Au-dessus de ces héros Cervantes a placé *Don Alonso de Cordoue*, comte d'Alcaudete, frère aîné de Don Martin, capitaine-général des Royaumes de Tlemcen et de Ténès, gouverneur d'Oran et de Mers-el-Kébir. Lui aussi avait vécu en Afrique auprès d'Alcaudete l'Ancien, son père, à la mort duquel il reçut de Philippe II le commandement de ces places, dont il vint prendre possession le 21 Décembre 1558. C'était un chevalier probe et sage, d'un caractère enjoué, aimé de ses sujets et de la Fortune. Il eut, comme nous le dit *Le Vaillant Espagnol*, la haute direction dans la défense d'Oran pendant le siège de 1563.

En face de ces capitaines espagnols, Cervantes a campé dans sa *comedia* les trois chefs musulmans qui dirigèrent en réalité les opérations. Le premier est *Hassan Pacha*, *beglierbey*, ou roi d'Alger. Fils de Kheir-ed-Din Barberousse, le fondateur de la Régence, et d'une mauresque, Hassan avait alors quarante-huit ans. De petite taille et assez gros, dit Haedo, il avait le teint blanc, les grands yeux, les épais sourcils de son père et une abondante barbe

(1) Les mêmes précisions se retrouvent dans un autre drame, *La Vie à Alger*, où il décrit les environs d'Oran. *Comedias* (ed. Schevill, p. 64).

noire ; il s'exprimait correctement en plusieurs langues et parlait le castillan à la perfection ; il était noble et libéral. Son caractère de *colourli* (fils d'une mauresque et d'un turc) le rendait populaire parmi la population indigène et tous les reïs ou chefs corsaires, anciens compagnons de Barberousse, l'estimaient beaucoup.

A cette époque, Hassan gouvernait Alger pour la troisième fois. Heureux dans presque toutes ses entreprises, il avait chassé du royaume de Tlemcen les armées du Chérif marocain (1551) ; mais, accusé par M. d'Aramon, ambassadeur français auprès du Sultan de Constantinople, de de vouloir soustraire la Régence à l'autorité turque, il fut destitué (1551) (1). Six ans plus tard, il revenait à Alger, où la population l'accueillait avec joie, et entreprenait une expédition lointaine, battait encore le chérif sous les murs de Fez et, l'année suivante, infligeait une défaite terrible au comte d'Alcaudete l'Ancien, qui mourait piétiné par ses propres soldats en déroute. Plus de 8.000 prisonniers, parmi lesquels Don Martin de Cordoue, tombaient entre ses mains. Accusé, une deuxième fois, d'essayer, avec l'appui des indigènes, de constituer un état indépendant, il fut saisi dans son propre palais par ses janissaires et envoyé, chargé de chaînes, au Sultan. Réintégré bientôt après, grâce à ses hautes protections et à ses libéralités, il revint en Algérie en 1562 et, autant pour acquérir un nouveau titre de gloire que pour plaire à Soliman II, dont le plus grand désir était de chasser tout-à-fait les chrétiens du Nord de l'Afrique, il décida de mettre le siège devant Oran. Il devait, après ce siège, gouverner paisiblement la Régence pendant quatre ans encore, puis recevoir du Sultan le titre honorifique de Capitan-Pacha et mourir, comblé de biens, à Constantinople, en 1572, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Dans *Le Vaillant Espagnol*, Hassan apparaît escorté de deux lieutenants : les caïds de Kouko et de Labez, à qui les Espagnols donnaient le titre de rois. « Le fils de Barberousse se concerte avec Alabez et Couco : il lui amènent plus de maures qu'il n'y a d'étoiles au ciel par une nuit claire. » (p. 84). Ces deux chefs groupaient autour d'eux les tribus nombreuses de la Kabylie séparées entre elles

(1) *Négociations diplomatiques dans le Levant*, t. II, p. 156.

par l'oued Sahel. Le premier avait établi sa résidence à Kouko, petite ville dans les montagnes, à huit kilomètres est de l'actuelle commune de Michelet. Il avait sous ses ordres une bonne partie des indigènes du Djurjura : les Béni Yahia et les Zouaoua. Son nom était *Ahmed ben-el-Cadi* ; ses ancêtres, simples cadis auprès des rois de Bougie, obtinrent le califat de la Kabylie. De plus Hassan, qui était son gendre depuis 1560, contracta une alliance avec lui. Il ne prit pas part au siège d'Oran, comme le dit Cervantes, mais envoya une armée de 6.000 cavaliers Zouaoua, sous les ordres de son fils aîné qui tomba, mortellement blessé, au cours d'un assaut, devant Mers-el-Kébir.

Le chef des Labez (ou Beni-Abbès) occupait le versant oriental de ce même Djurjura et vivait presque continuellement en lutte avec son voisin. En 1559, Abd-el-Aziz, roi de Labez, ayant refusé de payer l'impôt, fut attaqué par les forces réunies de Hassan et du roi de Kouko et organisa une défense de guerillas dans ses hautes montagnes ; il infligea de fortes pertes à ses adversaires, mais succomba dans une rencontre. Son frère *Mokrani* continua la guerre. Or Hassan, apprenant les préparatifs militaires du Chérif contre Tlemcen et les armements navals du roi d'Espagne contre Alger, se hâta de conclure la paix avec les Beni-Abbès. Mokrani consentit à recevoir de lui l'investiture, moyennant un tribut annuel payé sous forme de présents. Il accepta aussi d'aider Hassan contre les Espagnols et assista en personne au siège d'Oran à la tête d'un contingent de 6.000 cavaliers.

Le siège d'Oran en 1563

Le Vaillant Espagnol nous montre ces divers personnages sous les murs d'Oran et de Mers-el-Kébir, préparant le siège mémorable de ces deux places, au début de l'année 1563. Or ce siège est le sujet principal du drame. Des documents espagnols, contemporains des faits, nous permettent d'en étudier en détail les phases importantes, que Cervantes connaissait pour en avoir ouï parler au cours de son voyage de 1581.

Hassan Pacha avait, en quelques mois, pris toutes ses dispositions, réuni une artillerie imposante, des munitions et des vivres en quantité, équipé une flotte et une armée. L'armée de terre comprenait, avec les 12.000, cavaliers Zouaoua et Beni-Abbès, 15.000 arquebusiers

turcs ou renégats et 1.000 spahis. Sur sa route, surtout dans le royaume de Tlemcen, presque toutes les tribus lui fournirent encore des cavaliers et des fantassins. « Les turcs sont six mille et les levantins sept mille : tous gens aguerris. Il y a vingt-six galères, qui suffisent à apporter d'heure en heure les munitions (1). » Trois des tribus alliées aux Espagnols, les Beni-Amer, les Ouled-Abdallah et les Ouled Moussa, refusant de se joindre aux assaillants, s'éloignèrent vers l'ouest. La flotte transportait le matériel de siège et les munitions. Cochupari, capitaine de la mer, avait sous ses ordres tous les bateaux des reïs corsaires, dix galères à fanal et quelques navires français, pour le transport des vivres : en tout une quarantaine d'unités. Il devait seconder efficacement les efforts de l'armée en assurant le blocus et en bombardant les places d'Oran et de Mers-el-Kébir.

Cependant on connaissait en Espagne, depuis longtemps, les desseins du roi d'Alger contre Oran ; mais le malheur, s'acharnant avec obstination sur la flotte, rendait inutiles tous les préparatifs. Philippe II, sachant cette place sérieusement menacée, en avait renforcé la garnison ; il se disposait même à frapper un grand coup en Afrique. Mais, en Mai 1560, le turc Piali Pacha détruisit la flotte espagnole conduite par l'incompétent duc de Médinacéli, près de l'île Gerba. Le roi catholique voulut venger ce désastre, équipa hâtivement d'autres navires ; on faisait, dans toute l'Espagne, d'importants armements que l'ambassadeur français M. de Limoges signalait à François II. « J'ai vu ce que vous me mandez du siège d'Oran, lui écrivait celui-ci, en date du 23 Mai 1561 ; je vous prie me mander tout ce qui en sera succédé et, si la dite place se perd, quel moyen espère le roi, mon bon frère, de tenir pour y rémédier ; car *la perte de cette Place est de telle conséquence pour l'Espagne que je ne puis croire qu'elle le laisse en paix et repoz, qu'il ne face une grande force pour la recouvrer...* » (2).

Philippe II obtint du pape Paul IV l'autorisation de percevoir l'impôt dit de Croisade, qui lui avait été retirée précédemment. Il réunit une Armada de cinquante galères sous les ordres de Don Juan de Mendoza ; une effroyable

(1) *Comedias*, p. 84.
(2) *Négociations de France dans le Levant*. T. II, p. 866.

tempête l'assaillit le 19 Octobre 1562, dans la baie de la Herradura, sur les côtes de Grenade, où elle s'était réfugiée. Les bateaux, chassant sur leurs ancres, se brisèrent les uns contre les autres : vingt-deux galères se perdirent avec toute leur chiourme, près de 5.000 hommes d'armes et un grand nombre d'officiers, parmi lesquels l'amiral lui-même. Un peu plus tard, une deuxième tempête détruisait encore douze galères en rade de Cadix. On comprend aisément, après cette série de catastrophes, la hâte de Hassan à marcher sur Oran et Mers-el-Kébir.

Il partit d'Alger au début de Février 1563 (le 5, d'après Haedo), convoqua les tribus pour la guerre contre l'Infidèle. Puis, ayant établi le caïd de Tlemcen sur la Macta pour couper les communications avec l'intérieur, il marcha sur Oran. On découvrit au loin ses armées le 3 Avril, veille des Rameaux. A ce moment, Don Alonso de Cordoue, capitaine-général et gouverneur, dépêcha en Espagne, avec une frégate, le capitaine Gonzalve Hernandez, fils de Aben-Humeya qui avait jadis livré la place au cardinal Cisnéros. Le roi d'Alger s'installa, le 5 Avril, au-dessus de la source qui alimentait d'eau Oran et attaqua la *Tour des Saints*. Elle résista vaillamment ; mais lorsque manquèrent les munitions, les défenseurs se rendirent, par l'intermédiaire d'un renégat et les turcs l'occupèrent.

Cependant les assiégeants durent assez vite se rendre compte que le siège serait une affaire de longue durée. Ils savaient bien que l'Espagne réussirait difficilement à trouver une flotte ; ils se rappelaient aussi qu'elle n'avait secouru ni Tripoli en 1551, ni Bougie en 1556, ni Oran en l'an 1557 ; mais il fallait tout de même craindre et prévenir une intervention possible. On décida donc de s'emparer immédiatement de Mers-el-Kébir, forteresse solide, à une lieue et demie à l'ouest, dominant un port très sûr, où l'on pourrait s'installer et s'abriter en poursuivant le siège d'Oran. On leva le camp pour aller se placer sur le penchant Sud-Ouest de la montagne que les Espagnols appelaient *el cerro gordo* (la grosse colline). La cavalerie en grande partie resta devant la ville pour en faire le blocus.

Ce que voyant, les frères Alcaudete tinrent conseil et Don Martin de Cordoue partit, dans une fuste, avec une compagnie d'arquebusiers et d'autres soldats éprouvés, et alla s'enfermer dans Mers-el-Kébir pour en renforcer la

garnison (1). Cette forteresse prise d'assaut en 1505 par Don Diego Fernandez de Cordoue, Alcade des Pages, avait été construite par les Maures sur le promontoire qui forme le port. Les Espagnols s'étaient contentés de la réparer. Fort ancienne, de forme rectangulaire, munie de grosses tours dont trois carrées, faisant face au port, une ronde (appelée tour de la cloche) à l'extrémité est et une autre (la tour de la trahison) du côté de la mer, que l'on désignait, à cause de son aspect toujours furieux *la mar loca* (la mer folle). Au centre se trouvaient le château, l'église Saint-Michel et une trentaine de maisons pour le gouverneur, l'aumônier, les officiers et la garnison. Sur le haut de la colline qui domine Mers-el-Kébir on construisait en toute hâte un fort, encore inachevé lorsque commencèrent les attaques, et que l'on appelait *Saint-Sauveur* (San Salvador (2). La forteresse et le fort possédaient trente-deux pièces d'artillerie : cinq couleuvrines, huit sacres, trois fauconneaux, quatre mortiers et six canons : l'un d'eux se nommait la couronne ; un autre, Saint-Jean de la Marsa, pesait 140 quintaux et lançait des boulets de 70 livres avec une charge de poudre de même poids (3).

Avant d'attaquer Mers-el-Kébir, il fallait s'emparer du fort Saint-Sauveur, que défendaient deux cents hommes aux ordres de Don Francisco de Ribero. Hassan crut pouvoir l'emporter de haute lutte, sans attendre l'arrivée de son artillerie. Il fit donner une série d'assauts ; mais ne put atteindre son but. Les assaillants perdirent beaucoup de monde et les Espagnols envoyèrent à Oran cinquante têtes de Maures en signe de victoire. Dans la nuit du 30 Avril, quatre frégates, venant de Carthagène réussirent à atteindre le port d'Oran : elles apportaient des vivres, trente soldats et l'ingénieur Don Raphaël dont il a été déjà question (4).

Le roi d'Alger fut douloureusement surpris par cet

(1) Mon frère, dit Don Alonso, dans *Le Vaillant Espagnol*, s'enferme dans Mers-el-Kébir et montrera de quel côté est la bravoure. (p. 103).

(2) Cervantes l'appelle *Saint-Michel*, comme Marmol, à qui peut-être il a emprunté ce nom. Les autres historiens, même B. de Moralès, ne lui donnent aucun nom ; mais Suarez, qui connaît bien les lieux, d'autres documents fort anciens et les plans sont unanimes à le désigner sous l'appellation de *San Salvador*. On voit encore ses vestiges au-dessous du fort actuel du Santon.

(3) *Descripcion de Mazalquivir en 1562*. Archivo de la Direccion de Hidrografia. (Ms. de la Coleccion Fernandez Navarete) *Cat.* loc. cit. p. 106.

(4) Cervantes n'a pas oublié cet épisode du siège. « Alvaro de Bazan, terreur des nations infidèles, dit un personnage de la *comedia* à Hassan, a secouru Oran, malgré les galères. C'est peu de chose assurément, mais le courage se trouve affermi. » (p. 121).

échec et laissa voir son indignation. *El Bostan ou jardin des Biographies des Saints et Savants de Tlemcen*, compilation due à un instituteur de cette ville *Ibn Mariem*, qui vécut dans la seconde moitié du XVIe siècle, nous a conservé une poésie que composa le savant jurisconsulte et poète *Abderrahman ben Mohammed ben Mouça* qui assistait au siège, pour consoler Hassan de sa première infortune (1).

La flotte turque ne tarda pas à se montrer (2) et le 2 Mai elle débarquait aux *Aiguades* (vaste plage à l'ouest de Mers-el-Kébir), artillerie et munitions. Par la crête de la colline on amena rapidement les canons ; puis on les plaça en batterie. La canonnade commença le 4 Mai, avec des pièces de tout calibre, contre le fort ; le 5, à midi, par la brèche ouverte, les Maures se ruèrent ; mais les Espagnols, s'abritant derrière des tranchées profondes, ripostaient : leur artillerie décimait les ennemis. Le combat dura trois heures, meurtrier. Dans les fossés, les morts gisaient entassés. Parmi eux se trouvait le fils du roi de Kouko (3).

Les assauts se renouvelèrent les jours suivants, toujours plus acharnés. Le 7 Mai, plusieurs chefs indigènes et turcs tombaient sous les balles et Hassan lui-même était blessé. Cependant les murs de Saint-Sauveur, minés et complètement rasés, ne défendaient plus la garnison ; les vivres faisaient défaut ; les assiégés, ayant beaucoup souffert et réduits de plus de moitié, rendirent compte à Don Martin qui transmit la nouvelle à son frère que leur situation était désespérée. Don Alonso donna aussitôt l'ordre d'évacuer le fort ; mais sans attendre la réponse du général, ils sortirent précipitamment et en désordre, abandonnant les blessés ; les Maures tombèrent sur eux et Don Martin dut faire une sortie pour les protéger. Après une résistance de vingt-deux jours, Saint-Sauveur n'était plus qu'un amas de ruines dont s'empara l'armée musulmane (4).

---

(1) *El Bostan* publié par M. Ben Cheneb, Alger, 1910. Traduit par M. F. Provenzali, Alger, 1910, p. 145.

(2) « Aux armes ! aux armes ! s'écrie Buytrago ; seigneur, hâtez-vous ! car sur la mer bleue je vois fort bien les mâts bariolés d'une importante armada faire un croissant à l'horizon. Le vent pousse la rame et tend la voile ; la mer tranquille seconde leurs désirs... » (p. 102).

(3) « Celui qui gît là presque mort, s'écrie Guzman, dans *Le Vaillant Espagnol*, est le roi de Kouko. » (p. 119).

(4) Cervantes nous fait assister à la prise du fort : « Je crois, dit Don Alonso, que Saint-Michel a repoussé déjà vingt assauts ; le dernier est si terrible qu'il va causer sa perte... Saint-Michel doit être pris : les Maures nombreux l'envahissent... Saint-Michel n'est plus ; sur ces remparts espagnols flotte déjà le croissant plus beau que le soleil d'Allah. Quelques défenseurs se sont enfuis vers Mers-el-Kébir... » (p. 110-111).

Abderrahman ben Mohammed ben Mouça composa une autre poésie à l'occasion de la prise de possession par les troupes de Hassan du fort Saint-Sauveur (1).

Hassan fit alors converger tous ses efforts sur Mers-el-Kébir, que gardait Don Martin de Cordoue avec 470 hommes ; les munitions abondaient ; les vivres étaient plutôt rares. Ce général sut, par sa prudence, son énergie et son esprit d'initiative inspirer la confiance à tous ses subordonnés ; son frère lui promettait du secours venant d'Espagne ; il fallait tenir un mois (2). Avant de battre l'enceinte, Hassan dépêcha un parlementaire pour demander la reddition de la place, à des conditions honorables ; car Don Martin, avait été autrefois son prisonnier, et il l'avait bien traité durant sa captivité. Don Martin répondit par un refus courtois, mais énergique : il se ferait tuer mille fois plutôt que de livrer une forteresse que lui avait confiée son roi. Alors, de part et d'autre, les canons se mirent à l'œuvre. Ils ne cessèrent pas de tonner pendant trois jours ; après quoi, un premier assaut fut donné ; il ne réussit pas et l'artillerie reprit sa besogne, interrompue seulement pour tenter quelque coup de main, de temps à autre.

Le 22 Mai, Hassan lança une attaque terrible. Du côté de la terre, les murs d'enceinte de la forteresse étaient presque entièrement détruits. Derrière eux, les Espagnols creusèrent un fossé profond et large, protégé par un autre mur bâti à la hâte durant la nuit. De bon matin, les Maures se jetèrent sur les défenses, ayant à leur droite les janissaires et à leur gauche, du côté de la mer, en face de la Tour de la Trahison, les contingents kabyles. L'atroce mêlée dura près de trois heures ; les assaillants parvinrent à planter deux étendards sur le haut des remparts ; des troupes fraîches remplaçaient sans cesse et régulièrement ceux qui tombaient. Mais les assiégés se défendirent bravement. Les canons du bastion des Génois (sur le rivage extérieur) faisaient merveille : ils prenaient les ennemis à revers et, du côté de la mer, le sang répandu en abondance teinta de rouge des flots. Enfin, vers le soir, une pluie torrentielle

(1) M. Provenzali (loc. cit.) p. 144.*Ibn Mariem*, place d'accord avec les récits espagnols, l'abandon du fort Saint-Sauveur dans la nuit du 7 au 8 Mai 1563 (samedi, Ramadan 970).

(2) « Mon frère dit Don Alonso, s'enferme dans Mers-el-Kébir et montrera de quel côté est la vaillance ; car ce chien, qui n'aboiera plus désormais, est celui qui, à Mostaganem, mordit son père. » *Comedias*, p. 103.

vint mettre fin à ces horreurs et obligea l'armée des Algériens à battre en retraite.

Don Alonso de Cordoue, pendant ce temps, ne restait pas inactif dans Oran. Par des sorties répétées, il harcelait les Maures et tentait des diversions aux moments critiques. De temps à autre, dans la nuit, une barque envoyée par lui forçait le blocus organisé par la flotte turque ; quand il y avait clair de lune, un nageur mettait en communication les deux places [1]. En Espagne, Philippe II ne se désintéressait pas non plus du sort des Oranais [2].

---

(1) Dans *Le Vaillant Espagnol* on amène au roi Hassan un espagnol pris pendant qu'il passait d'Oran à Mers-el-Kébir (p. 121).

(2) Le roi d'Espagne écrivit aussi au roi de Portugal, Don Sébastien, lui demander son aide, la lettre suivante (Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds Portugais, ms. n° X, 61, fol. 157-157 v°).

Carta de El Rey Don Phelipe Serenis al Rey Don Sebastiao sobre o socorro de Oran.

Sr^{mo} muy alto e muy poderoso Rey de Portugal, mi muy caro y muy amado sobrino, vi buestra carta de 13 del presente y d. Alonso de Thouar mi embaxador me aviso de las galeras y naos q. haneis mandado apprestar p^{a}. el socorro de Oran y las demas Plaças q. alli tenemos y por ello os doy muy cumplidas gracias. Y como en breue se esperan, de que he recibido mucho contentamiento por ser para tal effecto y que se merece tanto provecho a estos Rn^{os} y asi os adnierto q. por el aviso que de nuevo tenemos de las dichas Plazas es por lo que importa hacer el dicho socorro con breuedad y juntar armada para esto, y lo que mas se puede ofrecer escrivire al dicho embaxador cerca dello. Lo q. del entendereis ruegoos affectuosamente que hauiendolo leydo, y dandole entero credito hagais embiar à Malaga luego las galeras y navios q. huuiere prestos sin aguardar los demas y podran ir embiandose segun de mi parte lo pidiere que por convenir asi y ser tan necesario recibire mucho conten^{to}. Y en Malaga se les hara todo el buen tratamiento como es mucha raçon.

Serenissimo muy alto y muy poderoso Rey, mi muy caro y muy amado sobrino nro. S^{r} sea en nra. commun guarda y proteccion.

de M^{d} 25 de Abril de 1563.

PHELIPE.

TRADUCTION

Très haut et puissant Roi de Portugal, mon neveu très cher et très aimé, j'ai lu votre lettre du 13 courant et D. Alonso de

Dès le début du siège, il envoya des émissaires en Italie pour demander à ses généraux du secours. Mais heureusement, avant même l'arrivée des ordres royaux, Don Perafan de Ribera, duc d'Alcala et vice-roi de Naples avait, sur la foi de nouvelles reçues de Tunis, mandé au secours d'Oran les douze galères d'Italie ; elles étaient commandées par Jean André Doria, neveu du grand André Doria, le célèbre marin de Charles-Quint. Elles partirent sans retard et, après avoir touché l'île de Majorque, arrivèrent à Barcelone où le capitaine des galères d'Espagne, Don Francisco de Mendoza (1) réunissait une petite flotte dans le même but. Il s'éleva entre les deux chefs, une question de prééminence qui faillit être funeste à l'expédition projetée. Enfin Doria, sermonné par le roi et comprenant le danger de la situation, accepta de servir en sous-ordre. On se dirigea vers Carthagène où abordèrent bientôt les galères de Malte, du duc de Savoie, du cardinal Borromée et de l'abbé Lupian : l'armada compta alors trente-quatre gros vaisseaux de guerre.

Apprenant l'arrivée prochaine des secours aux Oranais,

Thobar, mon ambassadeur, m'a avisé des galères et navires que vous avez ordonné d'apprêter pour secourir Oran et les autres Places que nous possédons en Afrique et je vous en remercie infiniment ; comme on les attend sous peu, grande est ma joie ; car le but poursuivi est important et nos Royaumes en retireront un grand profit. Je vous fais savoir que, d'après les nouvelles reçues de ces Places, il importe de hâter autant que possible l'envoi de ces secours et de réunir pour cela une flotte. Si quelque chose de nouveau arrivait, je l'écrirais au dit ambassadeur. Je vous demande affectueusement d'en prendre connaissance, avec une entière confiance, et d'envoyer à Malaga aussitôt les galères et navires qui seront prêts, sans attendre les autres, qui pourront être envoyés aussi selon que, de ma part, il vous le demandera : comme il convient d'agir ainsi et que le besoin est si grand, j'en éprouverai une grande joie. A Malaga, on les recevra avec tous les honneurs qui leur sont dus.

Sérénissime, très haut et très puissant Roi, mon neveu très cher et très aimé, notre Seigneur nous prenne sous sa garde et sous sa protection.

PHILIPPE.

(1) « Don Francisco, le frère du vaillant Don Juan (de Mendoza) qui fit naufrage à la Herradura, se dispose, avec une grosse troupe, à secourir la ville. Don Alvaro Bazan, autre chevalier fameux et heureux dans la guerre, commande quatre galères... » *Comedias*, p. 104.

Hassan Pacha voulut brusquer les opérations et terminer le siège. Le 5 Juin il envoya un deuxième parlementaire à Don Martin pour l'exhorter à capituler : on savait que la place ne pouvait plus tenir et que ses défenseurs mouraient de faim. « Puisque la forteresse n'est plus tenable, répondit le général espagnol, qu'il vienne la prendre ! » et, pour prouver que les vivres ne manquaient pas, il envoya au roi d'Alger une boîte de marmelade. Les batteries se remirent à tonner de plus belle pendant deux jours, bouleversant les ouvrages défensifs ; puis on tenta un suprême effort. Les combattants reprirent, pour l'attaque, leurs positions du 22 mai ; dix-huit galères postées dans le port et le long du rivage escarpé, de l'autre côté du promontoire, bombardaient sans répit Mers-el-Kébir. Le 7 Juin, bannières déployées, au son des tambours et des fifres, Maures et Turcs s'élancèrent à l'assaut en poussant des clameurs.

Cependant Don Martin et ses compagnons, exténués déjà, complètement isolés, ignorant tout d'Oran et d'Espagne à cause du blocus rigoureux, jurèrent de défendre leurs vies chèrement. Ils entendirent la messe, à l'aube, communièrent, puis attendirent... Lorsque les troupes ennemies abordèrent les remparts, ils les accueillirent avec des décharges de mousquets et d'arquebuses, des bombes incendiaires et autres engins meurtriers. La lutte dura cinq heures et demie. Les bateaux, vite endommagés par les boulets de la forteresse, ne furent pas de grande utilité. Mais les assaillants, escaladant sans discontinuer, atteignirent plusieurs points importants, plantèrent leurs étendards sur les murs, s'emparèrent du bastion des Génois. Les Espagnols perdirent beaucoup de monde. Une pierre blessa Don Martin au visage et Fernando de Carcamo reçut un coup d'arquebuse au bras droit.

Ces sacrifices n'étaient pas inutiles : les fossés extérieurs regorgeaient de morts et de blessés (1). Hassan Pacha, qui de la hauteur voisine assistait à ce massacre, encourageait les siens (2). Les boulets tuaient des officiers à ses côtés.

(1) « L'entreprise, dit Hassan, me coûte cher : un roi et un nombre incalculable de sujets tombés au cours de vingt assauts. » *Comedias*, p. 119.

(2) Hassan : « Attaquez sans retard ; je veux être présent pour récompenser le courage et punir la lâcheté. Alimuzel, prends une échelle et montre que tu es un galant de Meliona. Allons ! attaquons, mes amis ! Aujourd'hui Mers-el-Kébir sera le tombeau de nos ennemis ! » *Comedias*, p. 116.

Enfin, las d'attendre un résultat insaisissable, fou de colère, il jeta son turban vers l'enceinte et, brandissant son cimeterre, il s'élança en criant aux fuyards : « En avant, lâches, couards, honte du nom turc ! Puisque vous avez peur de quatre chèvres enfermées dans une cour, je combattrai moi-même pour votre déshonneur !... » On l'arrêta... La nuit vint mettre fin à la tuerie... Le lendemain matin, 8 Juin, à l'aube, on vit au loin des galères qui approchaient.

La flotte espagnole arrivait en effet. La tempête l'avait retardée quelque temps. La veille, au soir, se croyant près de la côte africaine et malgré l'avis de Doria, *Francisco de Mendoza* avait fait amener les voiles pour surprendre, le lendemain, les navires ennemis ; puis on avait navigué très lentement pendant la nuit, si bien qu'à l'aube on était à huit lieues d'Oran, vers l'ouest. Les turcs virent venir l'armada, eurent le temps de fuir vers Arzew et d'échapper (1). Ils étaient cernés et capturés, si l'on avait écouté les conseils de Doria (2). On ne put s'emparer que de quelques fustes et de quatre bateaux français de transport (3).

De son côté, l'armée de terre, déjà si éprouvée, leva le camp et se dirigea précipitamment vers Alger et Mostaganem, abandonnant une grande partie de son matériel et de son artillerie (4). Ce siège avait duré deux mois et quatre jours. La garnison de Mers-el-Kébir, réduite à 130 hommes, manquait totalement de vivres depuis long-

(1) Un Maure : « Pourquoi restes-tu si calme, valeureux Hassan ? Si tu tardes un instant de plus, pas un seul de tes bateaux ni de tes galères qui couvrent cette mer, n'échappera à l'Espagnol qui à force de rames et à toutes voiles vient t'attaquer. Roi Hassan, qu'attends-tu ?... — Don Martin : « Oh ! voyez-moi ces chiens qui s'embarquent et s'enfuient ! Double le cap, général iinvincible, et attaque-les ! — Guzman : Ses efforts seront inutiles : il peut les atteindre. — D. Fernando : A bâbord ! A bâbord ! A pleines voiles... Mais ils s'enfuient : l'ennemi double le cap de Canastel déjà ; il est hors de danger !... » *Comedias*, p. 122 et suiv.

(2) Tous les historiens attribuent la fuite des galères algériennes à la mésintelligence des deux amiraux espagnols. Cf. *de Thou. Histoire Universelle.* T. III, p. 469.

(3) La présence de bâtiments français dans la flotte algérienne fit que les Espagnols donnèrent aux équipages le nom de *Maures blancs*. Philippe II se plaignit au roi de France que les Marseillais avaient ravitaillé les assiégeants. Catherine de Médicis se disculpa en affirmant qu'elle avait donné des ordres pour empêcher tout trafic avec Alger. Bibliothèque Nationale, Paris (M. de Saint-Sulpice au roi), ms. n° 3162, fol. 26.

(4) Don Martin : « Ces chiens d'infidèles, en tourbillons confus, talonnés par la peur, fuient et débarrassent ces campagnes. — Buytrago : Ils ont laissé toute leur artillerie... » *Comedias*, p. 124.

temps ; celle d'Oran était presque aussi mal en point. Hassan Pacha avait aussi perdu un nombre incalculable d'officiers et de soldats : environ 5.000 hommes. Après une seule de ces attaques, on avait chargé huit galiotes de blessés pour les envoyer à Alger (1). Lorsque le vaincu arriva dans la capitale de la Régence, où régnait la peste, ce fut un deuil général parmi la population. On l'accusa d'avoir sacrifié sans pitié les janissaires qui l'avaient jadis destitué.

Au contraire, dans Oran et Mers-el-Kébir, la joie fut grande (2), Don Alonso de Cordoue, capitaine-général et gouverneur, alla au-devant de la flotte où se trouvait son frère, Don Francisco qui commandait les galères de Saint-Jacques. On délivra les glorieux défenseurs de Mers-el-Kébir. Don Martin était si défiguré que son frère ne le reconnaissait pas. « Nous ressemblions tous à des charbonniers, ajoute le capitaine Baltazar de Moralès, l'un des héros... Doria voulut voir ces lieux et fut émerveillé. Il ne voulait pas croire que si peu d'hommes eussent tenu si longtemps dans cette place. Toutes les fortifications étaient rasées ; on ne distinguait plus dans Mers-el-Kébir qu'un amas de terre bouleversée, de pierres et de cadavres. Il y avait une brèche si large qu'on pouvait y pénétrer à cheval (3). Son étonnement grandit encore quand on lui dit que les défenseurs étaient morts de faim et que, les jours d'assaut, ils recevaient, pour toute nourriture, un peu de viande salée. » Le lendemain, on chanta un *Te Deum* d'actions de grâces dans l'église paroissiale d'Oran, Notre-Dame de la Victoire et la joie se donna libre cours.

Philippe II accorda des récompenses à toute la garnison d'Oran et de Mers-el-Kébir : soldats, capitaines et gouverneur. Il offrit à Don Martin de Cordoue la commanderie de Hornachos et 6.000 ducats de gratification ; à Don

(1) Lettre de Philippe II à l'évêque d'Avila (15 juin 1563).

(2) Hassan : « Dans la ville, les cloches sonnent en signe d'allégresse et les instruments de musique jouent... — Don Martin : Notre armada se dirige vers le port d'Oran et le comte est allé au devant d'elle. Courons tous vers le rivage, car le brave Don Francisco ne tardera pas à aborder. » *Comedias*, p. 124.

(3) Don Francisco de Mendoza : « Les ruines de ces remparts nous disent que des forces divines animèrent les bras des assiégés... — Buytrago : Personne ne peut savoir la faim que j'endure. — Le comte : Les Turcs ont donné cinquante-sept assauts à ces mottes de terre qui gisent ici. — Buytrago : Et cinquante-sept fois nos aciers ont arrêté leur élan... » *Comedias*, p. 125.

Bytrago : « Que les instruments de musique jouent et, si nous pouvons manger, la fête sera douce et joyeuse. » *Comedias*, p. 130.

Alonso la commanderie de Villanueva de la Fuente [1], qui représentait une rente annuelle de 2.000 ducats. L'année suivante il accorda aux deux frères l'autorisation de passer en Espagne et ils allèrent lui présenter leurs hommages à Monzon (Aragon) où il tenait sa cour. L'aîné reçut alors la vice-royauté de Navarre ; mais il mourut en arrivant à Pampélune pour prendre possession de sa charge. Quant à Don Martin, il fut nommé capitaine-général du royaume de Tlemcen et gouverneur d'Oran. Cervantes le vit dans cette ville en 1581 : ses entretiens avec le défenseur de Mers-el-Kébir et ce qu'il entendit raconter de lui à cette époque, lui inspirèrent l'idée de porter à la scène le siège d'Oran de 1563, dont il vient d'être parlé.

On s'occupa aussi de reconstruire plus solidement et sur des plans nouveaux la place de Mers-el-Kébir. Ce travail fut confié à l'ingénieur Antonelli, puis à El Fratin que Cervantes vit aussi à Oran et qu'il a voulu faire figurer dans son drame à côté des défenseurs de cette place. Un millier d'ouvriers y travaillèrent pendant près de trente ans : tous les matériaux venaient d'Espagne et cette forteresse coûta plus de trois millions de ducats : autant que le château de l'Escurial commencé à la même époque. Sur la façade de l'ancienne chapelle de Mers-el-Kébir, surmontée de la Toison d'or, une inscription latine, lisible encore aujourd'hui, rappelle au visiteur ce siège héroïque de 1563, illustré par Cervantes dans *Le Vaillant Espagnol* :

Philippus II Hispaniarum Siciliarum
Hyerusalem Orbis Occid. V. I. S. C. Rex postquam
Succurisset arcem Mazarquivir quae a rege
Algerii terra marique cum magno
Exercitu Turcorum atque Mororum
Obsidebatur et maxima gloria exercitu
Classique inimicorum fugatis a defen
Sione potius Martini hanc arcem
A fundamentis erigit veterem dirui
Mandavit.
Anno MDLXIII [1].

(1) Hornachos, ville voisine de Badajoz, dans l'Estramadure, appartenait à l'ordre de Saint-Jacques et Villanueva de la Fuente (près de 3.000 habitants) se trouve près de Ciudad Real, dans la Nouvelle Castille.

En voici la traduction :

Philippe II, roi des Espagnes, des deux Siciles, de Jérusalem, des Indes Occidentales, vainqueur, juste, sacré, catholique, après avoir secouru la citadelle de Mers-el-Kébir que le roi d'Alger assiégeait par terre et par mer avec une grande armée de Turcs et de Maures ; et après qu'avec une grande gloire, l'armée et la flotte ennemies aient été mises en fuite, par la belle défense de Martin, a élevé de ses fondements cette citadelle, sur l'emplacement de l'ancienne démolie, en l'an 1563 (1).

Jean CAZENAVE,

Professeur Agrégé au Lycée d'Alger.

---

(1) *Fey* dans son *histoire d'Oran* (Oran. Perrier, 1858) cite (p. 214). cette inscription ; mais sa lecture est erronée en plusieurs endroits.

NOTE

sur l'origine du nom de "Mogatazes" donné par les Espagnols à certains de leurs auxiliaires indigènes pendant leur occupation d'Oran

---

On sait que dès leur entrée à Mers-el-Kébir (1507) et à Oran (1509), les Espagnols trouvèrent, parmi les indigènes, des auxiliaires qui les aidèrent puissamment à se maintenir dans leur conquête. La crainte ou l'intérêt, ou ces deux passions ensemble, (1) acquirent aux chrétiens le concours de fractions entières de tribus, telles que les Ounâzera et les Guiza (fractions des Beni Amer fixées dans la Mlèta), les Hamian qui résident aujourd'hui près de la Macta, les Châfa qui occupaient, dans la Mlèta, la région d'Aïn-Beida et la montagne de Sidi Sa'ïd et Tlemsâni, les Ghomra, les Krichtel, les Oulâd Ali, les Oulâd Abdallah, les Beni Chougrân et d'autres encore. Ces tribus résidaient sur leur propre territoire et n'en sortaient qu'à l'occasion de quelqu'incursion contre les musulmans hostiles à l'Espagne. Mais les Espagnols disposaient encore d'autres contingents qui demeuraient avec eux dans Oran même : ces auxiliaires étaient, pour la plupart, recrutés parmi des

---

(1) Certains de ces auxiliaires évaluaient leur concours à un très haut prix. L'avidité des Oulâd Abdallah leur avait valu des Espagnols le sobriquet d'*Arabes dix millions*. Mazari, l'historien arabe du Makhzen d'Oran, explique ainsi l'origine de ce nom : عرب دمليون وهم اولاد عبد الله سموا بذلك لانهم كانوا يطلبون منهم العدد الكثير ويقول احدهم للنصارى دمليون بمعنى ايها الروم اعطونا عشرة ملايين اي عددا كثيرا فيه عشرة آلاف الف

« Les arabes dix millions qui sont les Oulâd Abdallah, avaient reçu ce « nom parce qu'ils demandaient aux Espagnols des sommes considérables. « Un homme de cette tribu interpellait les chrétiens en leur disant : « Dix « Millions » pour dire « O chrétiens donnez-nous dix millions », ce qui est « un nombre considérable représentant dix mille fois mille ». (Mazari, Tal'atou Sa'd is So'oud fî Akhbâri Ouahrân oua Makhzanihâ l'Osoud, page 157 du manuscrit conservé à la bibliothèque du Musée d'Oran.

gens de moralité médiocre, originaires de toutes les fractions de tribus de la province d'Oran, jugés indésirables parmi les leurs et chassés à tout jamais de chez eux par quelque haine de famille, par la crainte de quelque vendetta ou par le souci d'éviter le châtiment de quelque forfait. Ces *desperadoes* recevaient des chrétiens protection, vivre et couvert ; ils leur rendaient, en échange, tous les services qu'on peut attendre d'espions habiles et de gens de main propres à être lancés en enfants perdus dans les entreprises les plus risquées. Ils étaient cantonnés avec leurs familles, au sein de la ville même, au pied de la Calère, dans la rue actuelle de l'Arsenal (1). En plus du casuel des parts de prise ils touchaient une solde régulière.

Les musulmans réfractaires à la domination chrétienne appelaient ces transfuges, les *Meghâtis* (مغاطيس), mot dont les Espagnols ont fait *Mogatazes*. Les écrivains musulmans les appellent *Meghâtîs* qui paraît avoir été le terme employé dans la langue parlée, et *Moghattisouna* (مغطسون) quand ils emploient la forme littéraire : ceci indique bien que le mot est tiré de la deuxième forme *ghattasa* du radical *ghatasa* (غطس).

Cette deuxième forme ayant quelquefois, au moins dans l'arabe de Syrie, le sens particulier de « baptiser », l'opinion commune, admet que le mot « almogatazes » peut se rendre par « les baptisés ». Ce serait, à l'origine, un sobriquet infligé par les indigènes indépendants à ceux qui consentaient à combattre sous la bannière espagnole, comme une qualification injurieuse équivalente à celle de renégat ou de chrétien. Ce dernier mot est bien, en effet, dans l'esprit de la plupart des musulmans du peuple, une véritable injure, surtout quand ils en qualifient l'un des leurs.

Mais cette interprétation, pour satisfaisante qu'elle semble être à première vue, est contredite par un témoignage indigène fort précis. Dans un opuscule (manuscrit) écrit en 1764 de notre ère, destiné à clouer au pilori de l'histoire les musulmans qui se firent les auxiliaires des Espagnols d'Oran, et intitulé : *La jubilation du lecteur, notice historique sur les arabes qui, tels que les Beni Amer,*

(1) V. Fey, *Histoire d'Oran*, p. 163.

sont entrés sous la souveraineté de l'Espagne à Oran [1], un lettré indigène, Si Abdelkader et Mecherfî [2], donne sur les Mogatazes, leur origine et leur rôle, des renseignements qui éclairent la matière et conduisent à écarter la traduction admise jusqu'à présent pour le mot de *Meghâtîs*.

* وممن جملة جند الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب
بطن من زناتة من مغراوة ..... يقال لهم كرشتل نسبة
لجدهم كرشتل بن محمد بن راشد بن محمد بن ثابت بن
منديل بن عبد الرحمان المغراوي وهم فرقة في غاية الضعف
يبلغون التسعين نوالة شانهم عمل البحاير و الخضر و التجارة
الا انهم مع ضعف عددهم لهم قوة و شوكة ..... وكان شانهم
مع الاسبانيين جلب الاخبار لهم و تغطيس الناس فهم
المغاطيس و يقال لهم المغطسون فبهذا الاسم هو اسمهم على
الحقيقة و لغيرهم على المجاز لعملهم عملهم اقتداء بهم و يحكى
انهم غطسوا امامهم الذي يصلي بهم بان باعوه للاسبانيين
غفلة منه وكيفية التغطيس انهم ياتون بدوابهم للدواوير على
صفة الخضر المدوسين بالدواوير البايعين للعطرية و معهم
مناطق من الجلود الفلالية فاذا وجدوا خبرا جلبوه للنصارى
واذا راوا فرصة في الصغير او الكبير اخذوه وجعلوا الجلود على
فيه كي لا يتكلم و حملوه على دوابهم و مشوا به ليلا لوهران
فيبيعونه للاسبانيين و ينتفعون بثمنه وهذا
دابهم لعنهم الله واخزاهم و اخلى الارض منهم

(Traduction). « Parmi les arabes [3] qui combattaient dans « l'armée des Espagnols d'Oran, on compte une tribu « zénète de la branche des Maghrâoua... Cette tribu « appelée Krichtel, du nom de son ancêtre Krichtel ben

---

(1) بهجة الناظر في اخبار الداخلين تحت ولاية الاسبانيين بوهران من الاعراب كبني عامر للشيخ ابي المكارم سيدي عبد القادر بن عبد الله بن ابي جلال المشرفي الغريسي.

(2) L'auteur du présent article ne sait rien de ce personnage si ce n'est qu'il vécut dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle et qu'il fut le maître du Chîkh Bou Râs, polygraphe célèbre parmi les indigènes de l'Afrique du Nord.

(3) Si Abdelkader el Mecherfî emploie sans doute ici le mot d'arabe par opposition à celui de chrétien et non pour indiquer que les Krichtel sont des arabes, car il nous dit lui-même qu'ils sont des zénètes, groupe ethnique bien différent. On peut consulter. sur l'origine des zénètes, le savant et capital travail de M. Mouliéras : *Une tribu Zénète anti-musulmane au Maroc. Les Zkara*, p. 22 et suivantes. (*Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1903, p.316). Tir. à part p. 22. Paris 1905, Challamel, éditeur.

« Mohammed b. Râched b. Mohammed b. Tsâbet b. Men-
« dîl b. Abderrahman el Maghrâouî, se trouve réduite au
« dernier degré de l'affaiblissement et forme une agglo-
« mération d'environ 90 huttes. Les Krichtel qui s'adon-
« nent à la culture maraîchère sont forts et dangereux en
« dépit de leur petit nombre... Leur rôle auprès des Espa-
« gnols consistait à leur fournir des renseignements et à
« enlever des gens pour les leur vendre (تغطيس). Ce sont
« eux que l'on désigne sous le nom de Meghâtîs ou Mo-
« ghattisouna. C'est à eux que ce nom appartient en réa-
« lité : *par extension il a passé à d'autres qui, à leur*
« *imitation, se livraient aux mêmes actes qu'eux*. On ra-
« conte que les Krichtel soumirent au teghtîs leur imâm,
« celui qui dirigeait leur prière, en profitant d'un moment
« où il n'était par sur ses gardes pour le vendre aux
« Espagnols.

« Le teghtîs se pratiquait de la façon suivante : les Megha-
« tis portant avec eux des ceintures en cuirs du Tafilelt, se
« rendaient dans les douars, avec leurs bêtes de somme,
« sous les dehors de ces citadins qui font des tournées de
« colportage dans les douars et vendent des épices. Re-
« cueillaient-ils quelque renseignement, ils le portaient
« aux Espagnols. S'ils trouvaient une occasion favorable
« de capturer quelqu'un, jeune ou vieux, ils s'en empa-
« raient, lui plaçaient leurs ceintures de cuir sur la bouche
« pour l'empêcher de parler, le chargeaient sur leurs
« animaux de bât et l'amenaient, de nuit, à Oran, où ils
« le vendaient aux Espagnols et se faisaient un profit de
« son prix. Voilà ce qu'ils avaient accoutumé de faire !
« Que Dieu les maudisse, les confonde et en purge la
« terre ! (1) »

(1) Au témoignage de notre auteur, d'autres tribus se livraient à ces mêmes pratiques qui lui-semblent si déplorables. Parlant, dans ce même manuscrit, des Guiza, fraction des beni Amer alliée aux Espagnols, Si Abdelkader s'exprime ainsi : وكان منهم المحنشون المغطسون و الرفافسة و الجند وساير ما فيه الضر للمسلمين و النفع للاسبانيين

« Parmi eux se recrutaient les Mogatazes ravisseurs d'enfants, les courriers, « les soldats et tout ce qui était dommageable aux musulmans et utile aux « Espagnols ». L'auteur se sert ici du terme *Mohannichouna* (محنشون) corespondant à celui de *Hennâcha* (حناشة) employé au Maroc, pour désigner les indigènes qui volaient les enfants des autres musulmans afin de les vendre aux Espagnols et aux Portugais établis sur les côtes de l'Afrique du Nord. Il en est question dans les annalistes musulmans dès l'époque des sultans saadien. On lit dans le Kitâb oul Istiqça d'Ahmed ben Khâled es Slaouî, T. III, p. 115.

* الحناشة كانوا يبيعو ا ولاد المسلمين للنصارى

De cette explication du Teghtîs telle que nous la donne l'auteur arabe, il semble bien résulter qu'aucune idée de baptême ne doit être attachée à la racine *ghatasa*, dans le cas qui nous occupe. C'est proposer une traduction entièrement inexacte que de rendre l'arabe Meghâtîs, ou Moghattisouna, par le français « baptisés ». Pour des raisons de phonétique et de grammaire dont le développement ne serait pas à sa place dans ces pages, la forme *Moghattisouna*, de l'arabe littéral, devenue *Meghâtîs* dans la langue parlée, devrait se rendre par « baptisants » et non par « baptisés » si l'on pouvait continuer à admettre que le verbe *ghattasa* doit être pris ici avec cette acception toute spéciale.

Il serait plus facile de concéder que *ghattasa* rend ici l'idée de *faire disparaître par enlèvement furtif*, sens qui dérive assez logiquement de l'idée d'immerger, de faire plonger et par conséquent de faire disparaître sous l'eau, idée que ce verbe exprime à sa deuxième forme, dans la langue ancienne et moderne, dans la langue savante comme dans la langue vulgaire. L'esprit a vraisemblablement assimilé la disparition de la victime du teghtîs, enlevée dans les conditions mystérieuses que l'on sait, à celle de l'homme disparu sous des eaux qui se sont refermées sur lui sans qu'aucune trace de son passage se révèle à leur surface redevenue tranquille.

Marcel BODIN.

UN DOCUMENT DE 1845 SUR L'ARMÉE INDIGÈNE

Mes yeux sont tombés dernièrement sur un des documents que j'ai amassés depuis de longues années pour l'étude des questions algériennes ; il est intitulé : « De l'organisation militaire des Arabes ». J'en avais pris copie il y a plus de vingt ans, aux Archives historiques du Ministère de la Guerre, dans un carton inventorié : « Papiers Lacroix ».

Ces papiers, réunis par un ancien Préfet d'Alger, M. Lacroix, avaient été communiqués par lui en 1863 au Dépôt de la Guerre, en vue de la rédaction d'une histoire de l'Algérie, confiée à un groupe d'officiers. Ils constituent un fonds de 88 documents divers, mémoires, notes, lettres, parmi lesquels figure celui que j'ai copié in-extenso, en raison de son intérêt.

Le document n'est pas signé ; mais il a été écrit par un personnage d'une culture étendue et parfaitement au courant des affaires d'Algérie, vers la fin de 1844 ou plutôt **au début** de 1845. Il est d'une actualité saisissante, puisqu'il traite la question si controversée de l'appel des Indigènes sous les drapeaux et celle de l'Armée Nord-Africaine en discussion au Parlement depuis quelques mois.

Sa lecture peut donner lieu à maints commentaires, que je me suis borné à indiquer par quelques notes. Elle peut aussi servir à démontrer, une fois de plus, « qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». J'ai souvent éprouvé cette impression quand, après avoir étudié et médité une question, et après avoir abouti à une solution que je croyais personnelle, je l'ai trouvée exprimée dans un ouvrage que je lisais pour la première fois.

J'avais oublié depuis longtemps les arguments présentés dans le document de 1845, lorsque j'ai rédigé, il y a quelques mois, des articles qui s'en rapprochent par bien des points. Si j'ai été inconsciemment influencé par ma lecture d'il y a vingt ans, je dois restituer à l'auteur anonyme la part qui lui revient dans mon travail, égale-

ment anonyme. Mais comme en toute sincérité je crois n'avoir écrit que d'après des observations récentes et personnelles, je vois dans cette similitude d'opinions une preuve que notre thèse commune doit s'approcher de la vérité, et une preuve aussi que, depuis 80 ans, la masse indigène n'a pas subi une évolution importante. Cette évolution est sans doute prochaine ; elle peut être guidée par une élite indigène et surtout hâtée par de sages mesures telles que la diffusion de l'instruction et de l'hygiène.

Quoi qu'il en soit, l'Administration algérienne, le Ministère de la Guerre et le Parlement me semblent pouvoir tirer profit de la lecture du document rédigé par le modeste et savant écrivain de 1845, s'ils veulent éviter des erreurs qui, après cent ans d'occupation de l'Algérie, apparaîtraient comme inexcusables.

*
* *

TEXTE DU DOCUMENT

(Notes du Colonel Azan)

DE L'ORGANISATION MILITAIRE DES ARABES

La religion sera peut-être une barrière infranchissable entre nous et les Musulmans, tant que durera l'état d'ignorance et de barbarie dans lequel ils sont plongés.

Mais que leurs yeux s'ouvrent à la lumière, que des intérêts nouveaux leur soient créés par le contact de notre civilisation, et cette barrière finira par disparaître (1). Dès aujourd'hui, le coin de la civilisation est entré dans l'islamisme, et grâce aux coups redoublés qui ont été frappés depuis quatre ans (2), il s'y est tellement ancré qu'il ne peut plus en sortir. Mais son action est loin d'être complète, et le temps seul peut arriver à la solution du problème, qui doit consister à doter la France d'un nouveau pays, source pour elle d'immenses richesses.

Dans toutes les périodes de la vie d'un peuple, la question de temps est peut-être de toutes la plus importante : car, comme

---

(1) C'est la conclusion à laquelle je suis arrivé après une longue étude du passé et des conditions actuelles de l'Islam. Pendant mon séjour de deux ans en Turquie, j'ai vu combien cette barrière était fragile. Lorsque l'Islam algérien sera moins ignorant, il sera aussi moins fanatique.

(2) La guerre entre les Français et Abd el Kader, reprise à la fin de 1839, après la trêve due au traité de la Tafna conclu en 1837, avait pris de 1840 à 1844 le caractère d'une lutte sans pitié.

le disait le grand homme dont la France s'honore et auprès du génie duquel elle cherche encore à s'inspirer : « Des hommes, « de l'argent, on peut en donner, on peut faire entrer ces « éléments dans des calculs ; mais le temps, qui est-ce qui en « est maître (1) ? »

Dans la position où se trouve la France aujourd'hui, cette question de temps devient encore plus impérieuse. En effet, les relations commerciales qui relient les peuples entre eux, et qui ont pris tant d'accroissement depuis quelques années, ne permettent plus à une nation de rester étrangère aux phénomènes sociaux qui se passent autour d'elle. Un certain équilibre d'idées et de relations tend à s'établir entre les peuples. Mais cette tendance à l'équilibre social trouvera nécessairement de fortes oppositions (2) ; et la France, qui doit à juste titre être considérée comme étant à la tête de ce mouvement, ne peut espérer pouvoir continuer son rôle qu'autant qu'elle sera puissante et qu'à la force de ses institutions elle joindra une grande force matérielle.

Cette force matérielle est d'autant plus nécessaire pour la France que ses frontières, sur plusieurs points, étant mal organisées, elle sera obligée, en cas d'une guerre européenne, de remplacer par des armées les masses de résistance qui n'existent pas : ce qui diviserait les forces de la France, diminuerait le chiffre des troupes au point décisif où l'attaque devrait être faite et la réduirait à une guerre défensive (3).

Cette guerre est presque incompatible avec l'organisation sociale de la France ; on ne pourrait la soutenir qu'en déchainant des passions terribles que le principe des nationalités admet, mais qu'un sain raisonnement ne peut prendre comme point de départ d'une théorie. Il faut donc que la France puisse réduire le plus tôt possible le chiffre de 80.000 hommes qu'elle a au-delà de la Méditerranée : pour y parvenir, deux moyens se présentent à elle : celui de la colonisation et celui de l'organisation arabe.

---

(1) C'est sans doute une pensée de Napoléon 1er, dont le nom reprenait à cette époque son auréole glorieuse. Appliquée à l'Algérie, elle est particulièrement vraie, car l'évolution de la race indigène ne se fera que lentement, en développant chez elle l'instruction, l'hygiène et la morale.

(2) La France était vouée à un idéal de paix et de liberté qu'elle avait manifesté à la Conférence de la Haye, lorsque l'impérialisme allemand est venu brutalement la tirer de son rêve. Cet impérialisme abattu peut renaître : et, eût-il à jamais disparu, d'autres impérialismes peuvent apparaître et occasionner de nouvelles luttes. C'est un perpétuel recommencement que l'histoire de l'humanité, et c'est une erreur dangereuse de croire que la justice internationale s'exercera jamais par la bonne volonté de tous. Il faudra toujours la force au service du droit.

(3) Cet exposé dénote chez son auteur une connaissance remarquable des grands principes de la guerre moderne ; il montre une claire vision de la stratégie qu'il eût fallu adopter vis-à-vis de l'Allemagne, par exemple en organisant fortement la frontière belge ; il prévoit même la forme défensive de la dernière guerre 1914-1918.

La colonisation, quoique ayant pris depuis deux ans un accroissement immense, ne suivra un mouvement ascendant bien décidé que lorsque les hautes questions qui agitent maintenant l'Europe seront complètement résolues ; aujourd'hui, il n'y a que l'organisation arabe à laquelle on puisse travailler d'une manière complètement fructueuse.

Cette organisation est complexe. Elle se compose de l'organisation administrative et de l'organisation militaire.

La nécessité de la première est comprise ; elle ne demande plus qu'à être appliquée sur une plus grande échelle. On a déjà introduit au milieu des Arabes, pour les administrer, des officiers français qui s'initient peu à peu à leurs langages et à leurs mœurs (1). La vie de ces Français sera peut-être un peu aventureuse dans le principe ; mais il finiront par prendre sur l'Arabe un grand ascendant, fruit d'un moral solidement trempé ; le jour où quelques centaines de Français seront ainsi distribués parmi les tribus, le pas fait sera immense, Français et Arabes commenceront à faire cause commune (2).

Mais si l'organisation administrative donne un très grand moyen de domination, l'organisation militaire offre un levier bien autrement puissant.

Par suite d'essais infructueux faits en temps inopportun, de très bons esprits qui ont rendu de grands services à l'Afrique, et qui étaient d'abord admirateurs zélés de l'organisation arabe, s'en sont complètement dégoûtés. N'envisageant que le fait en lui-même, sans rechercher les causes qui l'avaient produit, ils ont renoncé à cette organisation qu'ils avaient d'abord prônée (3) ; ils ont voulu établir que, pour dominer un peuple, il fallait l'abâtardir et ils ont terminé par cet aphorisme très éloigné de l'essence de l'esprit humain : « Il faut diviser pour régner ».

L'esprit de l'homme en particulier et l'esprit collectif qui constitue un peuple ont été tellement organisés que les grandes vérités seules traversent les temps et se perpétuent de siècle en

(1) Il s'agit des officiers des bureaux arabes, qui ont rendu de si grands services à la cause française et à la civilisation des Indigènes, et dont la suppression a été prématurée en beaucoup de régions. Ils sont encore partout bénis par l'Indigène, qu'ils défendaient paternellement contre les spéculateurs et les usuriers.

(2) Cette vérité est méconnue aujourd'hui. Cependant à la dernière session des Délégations financières, un représentant des Indigènes, M. Amar Benyacoub, a plaidé la cause des écoles indigènes des tribus ; à la séance du 8 juin 1923, il dépeignait la triste situation des instituteurs dans ces écoles, et les qualifiait en termes émouvants et vrais de « modestes fonctionnaires, dont la vie est un perpétuel sacrifice et qui sont les véritables pionniers de la civilisation ». C'est à ces hommes que la France devrait distribuer les millions qu'elle gaspille sans profit en appelant sous les drapeaux des Indigènes insuffisamment dégrossis, et incapables en deux ou trois ans de faire des soldats.

(3) Cette remarque s'applique aux essais faits par Bugeaud d'une organisation militaire calquée sur celle instituée par Abd el Kader dans son sultanat.

siècle. Toute solution du problème social reposant sur une idée fausse ou injuste ne peut avoir qu'une durée très courte. Aussi toutes les fois que l'obstacle pour arriver à la vérité est infranchissable, il faut le tourner, mais sans jamais perdre son point de direction. Ce phénomène se trouve dans la conquête et avec tout son éclat. Il faut diviser pour conquérir, mais il faut organiser pour conserver la conquête (1).

En 1842, on étudiait encore la position de points formant un réseau d'occupation qui contînt l'Afrique dans un réseau de fer. Malgré quelques redditions, pas un seul centre de résistance n'était complètement détruit. Le pays entre Cherchell et Mostaganem était vierge de tout Français ; le formidable pâté de l'Ouarensenis était considéré comme un poste inexpugnable par les Arabes ; les terribles Hachem, malgré la guerre à outrance qu'on leur avait faite, étaient encore debout : et à ce moment, où notre action était si précaire, si limitée, où le premier anneau d'une immense puissance était à peine brisé, on voulut procéder à l'organisation militaire des Arabes.

C'était une très bonne idée, mais qui n'était pas susceptible d'une application complète à cette époque. Aussi vîmes nous beaucoup d'Arabes arriver au milieu de nos centres d'occupation, faire coucher leurs noms sur nos contrôles, puis, au milieu d'une belle nuit, partir par bande emportant tout leur habillement, leur équipement et leur armement. Ils étaient venus s'habiller et s'armer aux frais de la France pour aller servir Abd el Kader. Que faire à cette époque pour empêcher les désertions ? Rien. Dès que les déserteurs avaient franchi les limites de quelques tribus vacillantes dans leur soumission, ils étaient complètement en sûreté (2).

(1) Tout ce paragraphe est d'une haute portée. Quant à la phrase qui le termine. c'est une véritable devise coloniale, que ne renierait pas sans doute le maréchal Lyautey.

(2) Outre cette raison capitale qui s'oppose à la réussite des Indigènes, il en était une autre inhérente à leur mode d'organisation. Leurs effectifs étaient beaucoup trop forts pour les cadres qui n'avaient pas comme en France les mobiles d'honneur et de patrie ; et puis les officiers de ces cadres arrivaient pour la plupart en Afrique ne connaissant ni le pays ni les habitants. (*Note de l'auteur du mémoire*).

Combien cette vérité s'applique aujourd'hui aux régiments nord-africains stationnés en France, dont les cadres non seulement ne connaissent pas les Indigènes, mais n'ont, pour une grande partie, « jamais dépassé le parallèle d'Avignon », suivant l'expression d'un de leurs colonels, et n'ont aucune idée de l'Algérie, des habitudes des douars ni de l'Islam. Loin de former les Indigènes, ces cadres les déforment, pour le plus grand dommage, non seulement de la future armée indigène, mais aussi de la colonisation algérienne.

Mais depuis cette époque, que de choses se sont passées ; les campagnes d'hiver de l'Ouarensenis et de Cherchell, faisant suite à celle de Mascara, ont fait voir aux Arabes qu'il n'y avait pas d'obstacles que ne pussent franchir la volonté et l'énergie françaises ; l'enlèvement de la Smala, la destruction des Hachem, la mort des principaux lieutenants d'Abd el Kader, tout cela couronné par la bataille d'Isly, ont porté notre force morale au plus haut point ; et notre force matérielle était tellement établie par le réseau d'occupation habilement calculé que, lorsqu'une partie de nos forces était à la frontière du Maroc, pas le moindre symptôme de révolte ne s'est montré à l'intérieur. (Le massif de montagnes de Bougie n'est point compris encore dans le réseau d'occupation. L'expédition d'octobre 1844 ne contrarie donc en rien ce qui vient d'être dit).

La conquête est donc faite et le seul travail à faire maintenant est l'organisation.

En France où l'organisation militaire, faute de bases assez larges, est loin d'être parfaite, on se ressent tous les jours des bienfaits que l'armée va répandre dans les classes les plus infimes de la société. Si un pareil bienfait pouvait s'introduire dans les classes les plus élevées, peut-être verrait-on plus d'ordre et de régularité dans la marche des régions supérieures. C'est dans l'armée que se trouve la véritable liberté, qui doit consister dans l'exercice complet de ses devoirs envers soi-même comme envers les autres (1).

Pourquoi n'emploierait-on pas pour les Arabes le moyen puissant qui en France a été si fécond en bons résultats. Son action serait encore autrement efficace sur les Arabes qui forment un peuple si éminemment mobile et quant à l'esprit et quant aux habitudes. C'est de cette mobilité d'esprit dont s'est continuellement servi Abd el Kader pour nous faire la guerre ; c'est la marche qu'il a suivie pour tenir en échec pendant quatre ans 60.000 Français.

Son génie puissant ayant créé l'ordre au milieu du désordre, il lui avait donné des troupes régulières et assez bien organisées ; il essaya de les mettre en jeu pendant les premières périodes de la guerre, mais malgré les positions avantageuses dans lesquelles il les engagea, elles vinrent se briser sur les baïonnettes françaises et elles ne purent résister à notre discipline, conséquence de notre organisation sociale.

(1) Ce paragraphe contient nombre d'idées générales à méditer. La magnifique définition de la liberté qui le termine n'est admise à ma connaissance que dans un seul pays au monde, les Etats-Unis ; elle est même la base de la constitution de ce pays.

Que de fois j'ai déploré, en admirant cette pratique de la liberté pendant mes séjours en Amérique, que mes compatriotes ne pussent l'adopter.

Renonçant alors à ce système de guerre, il voulut nous prendre par lassitude : il interdit aux Arabes toute communication avec nos centres d'action ; ses troupes régulières, dès cette époque, ne furent plus occupées qu'à empêcher ces communications. (Toute infraction à cette défense était punie des peines les plus terribles).

Ce système avait pour but de rendre nos approvisionnements très difficiles et très dispendieux à l'intérieur ; il espérait que de guerre lasse nous nous concentrerions sur queques points de la côte ; alors triomphant, il aurait organisé de nouveaux moyens d'action pour expulser complètement la Chrétienté du pays de l'Islamisme.

L'occupation de Mascara pendant l'hiver de 1841 à 1842 vint singulièrement contrarier ses projets. Il n'avait jamais pu croire jusque là que des Français, pendant six mois de l'hiver le plus rigoureux en Afrique, de mémoire d'homme, lui feraient une guerre sans relâche, et cela sans tentes, sans vêtements, sans nourriture. Le jour où il vit que des Français, en guise de chaussures, de vêtements, se servaient de peaux de bœufs, de peaux de moutons, prises dans les razzias, que ces mêmes troupes, auxquelles il avait cru le pain et le vin indispensables, se contentaient du blé cru qu'elles découvraient dans les silos des Hachem (1), ce jour là il commença à craindre pour sa puissance ; et cependant il lui restait encore des moyens d'action immenses.

Cherchant dès cette époque à mettre le Maroc en jeu, il se servit des réguliers de Mouley Abd er Rhaman pour empêcher la soumission de la grande tribu des Beni Amer : mais, dérouté par la résistance invincible de la petite garnison de Tlemcen qui semblait avoir des ailes pour être toujours sur ses pas, il abandonna cette partie de son échiquier et il alla concentrer toutes ses forces dans les montagnes de l'Ouarensenis.

Du haut de ces immenses rochers qui formaient une position centrale relativement à nos points d'occupation, il pouvait rayonner sur tous ces points et tomber comme une avalanche sur les tribus soumises dont le concours, quoique bien chancelant encore, commençait déjà à simplifier les nombreux embarras que nous avions rencontrés dans le principe de la guerre.

C'était toujours la continuation du même système qui le faisait agir ainsi ; par ces pointes inopinées chez nos Arabes, il les mettait aux abois, et ceux-ci continuellement sur le qui-vive ne pouvaient labourer ni remplir leurs silos. Si Abd el Kader avait

(1) C'est la description de la méthode de guerre inaugurée par le général de la Moricière avec la colonne de Mascara.

pu tenir dans cette position, la France obligée de nourrir non seulement son armée, mais encore les Arabes qui se soumettaient, n'aurait pu soutenir ce terrible fardeau.

Mais 1843, avec ses campagnes terribles de l'hiver, vint faire disparaître cette lueur d'espoir pour Abd el Kader et 1844 lui a appris que le Maroc, la dernière ressource sur laquelle il avait compté, celle sur laquelle dès le principe il s'étayait auprès des Arabes, devait dès maintenant lui manquer pour longtemps. Dans la série des évènements qui se sont passés depuis cinq ans, Abd el Kader s'est donc montré continuellement occupé d'une seule chose jusqu'à la dernière extrémité, d'exploiter la légèreté et l'inconstance du caractère et de la constitution des Arabes, afin de les dégoûter de nous et de nous dégoûter d'eux.

Plus Abd el Kader a mis de persistance dans cette direction et plus nous devons en mettre dans la direction contraire. Nous devons nous accrocher pour ainsi dire à l'Arabe, l'immatriculer sur nos contrôles, le soumettre à des habitudes d'ordre et lui donner des officiers qui, portant haut le nom et le courage français, finissent par le subjuguer, par le dominer si bien que la pensée française se personnifie dans la pensée arabe.

Mais ici, comme dans toutes les choses de ce monde, il faut éviter les à coups, les exagérations. Car si nous voulions faire adopter immédiatement par un peuple demi sauvage une organisation que nous Français nous avons mis des siècles à découvrir, le découragement et par suite le marasme et l'anéantissement s'en suivraient et nous nous priverions d'hommes qui pendant longtemps encore doivent être le principal élément de notre défense en Afrique. Ainsi, si l'on voulait établir immédiatement l'égalité entre les Arabes, cette idée serait si éloignée de leurs principes que l'on détruirait complètement un ressort dont on peut encore se servir, et l'on ne pourrait le remplacer aujourd'hui par une idée à leur portée (1).

On ne saurait donc pas encore alimenter les corps arabes par des levées régulières qui s'exerceraient comme en France sur toutes les classes.

Aux grands serait dévolue la conduite des goums et l'influence française s'exercerait sur eux par l'intermédiaire de Français administrateurs et à l'aide de fréquents voyages que l'on ferait faire en France à ces hauts personnages ainsi qu'à leurs enfants.

Aux petits, serait offerte, comme amélioration à leurs posi-

---

(1) Ces lignes dénotent une connaissance approfondie de la mentalité indigène. Elles condamnent la méthode qui, au lieu de se borner à donner à l'Indigène une instruction simple et pratique et de le pénétrer de ses devoirs, lui enseigne la *Déclaration des droits de l'homme !* Elles condamnent aussi l'appel militaire égal pour tous, qui se traduit d'ailleurs par l'envoi aux Régiments des malheureux sans appuis et par la déconsidération progressive de l'état militaire.

tions, une place sous le drapeau français. Acheminés graduellement à l'existence militaire, ils seraient incorporés dans les bataillons actifs (une loi, basée sur nos rapports avec les Arabes, devrait fixer d'une manière spéciale la durée du service chez eux) ; et l'on aurait bientôt des hommes qui, à un mérite militaire très réel, joindraient l'immense avantage de pouvoir répandre dans les tribus le nom de la France, sa toute puissance et le grand nombre de ses bienfaits (1).

*
* *

La lecture attentive de ce mémoire permet de se rendre compte de sa valeur exceptionnelle.

L'auteur embrasse en quelques pages, à l'occasion de l'organisation d'une armée indigène, toutes les grandes questions algériennes.

Il montre comment le développement de l'instruction et l'association des intérêts peuvent faire tomber la barrière établie par le fanatisme religieux entre Français et Indigènes ; comment il faut néanmoins compter sur le temps pour accomplir cette œuvre et comment les Indigènes deviendront alors une importante force matérielle et morale au service de la France.

Il compte, pour établir le trait d'union entre Français et Indigènes, sur une organisation administrative et une organisation militaire bien comprises. Au point de vue administratif, il veut que des Français soient établis au milieu même des tribus, afin d'y porter le flambeau qui éclairera ces cerveaux obscurs et d'y répandre l'hygiène qui assainira ces corps maladifs ; il trace ainsi la voie aux instituteurs et aux médecins.

Il analyse, avec une largeur de vues très rare chez un contemporain, les évènements d'Algérie dans la période décisive de 1839 à 1845. Il définit aussi bien le système de guerre d'Abd el Kader que celui de Bugeaud et de La Moricière. Il exprime des idées remarquables, non seulement sur les troupes indigènes, mais aussi sur le rôle de

(1) Tous ces principes sont aussi vrais aujourd'hui qu'en 1845, pour les communautés indigènes qui ne se sont pas dissociées à notre contact, c'est-à-dire pour les 4/5 de la population algérienne. C'est en s'inspirant de ces principes qu'il sera possible de constituer des réserves nord-africaines, et non en appelant inutilement sous les drapeaux pendant deux ou trois ans des Indigènes dont on prétend faire ainsi des « réservistes », comme s'ils avaient toujours vécu à Versailles ou à Bordeaux. Les militaires indigènes ayant entre 15 et 20 ans de services, et titulaires par suite d'une retraite leur permettant de vivre honorablement, doivent être dans leurs tribus de précieux agents d'influence et de progrès.

l'Armée dans la Nation. Il montre d'une phrase comment l'Armée cultive les grandes vertus patriotiques et civiques : comment le respect de l'autorité tel qu'elle le pratique permettrait d'obtenir « plus d'ordre et de régularité dans la marche des régions supérieures » ; comment l'égalité et la liberté telles qu'elle les comprend sont les formules vraies pour un pays d'ordre et de justice. Les critiques indirectes qu'il adresse ainsi à ses contemporains de la Monarchie de Juillet ne peuvent-elles pas s'appliquer à d'autres époques ?

Il termine enfin en soulignant les dangers que présenterait une introduction trop brusque des habitudes et des lois françaises, telles que la conscription, chez un peuple encore fort éloigné de la civilisation européenne. Il définit l'organisation militaire indigène qu'il conçoit : les grands chefs recevant des commandements équivalents à leur influence ; les hommes instruits et leurs enfants faisant de fréquents voyages en France ; les Indigènes de moindre condition servant dans les rangs de l'armée active pour s'élever peu à peu à nous et devenir ensuite nos agents de liaison avec la masse. Ce qu'il expose en quelques lignes de conclusion, c'est en réalité le rôle social de l'Armée vis-à-vis des Indigènes et le développement du prestige français dans les tribus ; c'est enfin l'organisation des réserves indigènes pour une guerre internationale où elles accourraient au service de la Mère-Patrie.

Il faut regretter que l'auteur d'un travail si remarquable soit resté anonyme. Mon ami M. Tuetey, conservateur des Archives du Ministère de la Guerre, à qui j'ai demandé récemment de chercher à l'identifier n'a pas plus que moi réussi à y parvenir.

C'est donc à un écrivain inconnu qu'il faut rendre hommage ; ce qui permet, comme pour le soldat inconnu de la Grande Guerre, de glorifier tous les artisans de l'épopée algérienne : ces hommes se dévouaient corps et âme à la tâche qu'ils s'étaient donnée ; ils ne posaient l'épée que pour prendre la plume, et, après avoir combattu les Indigènes entraînés par des fanatiques, ils écrivaient des ouvrages sur les moyens de leur apporter la civilisation et le bien-être. Bugeaud, La Moricière, Cavaignac, Duvivier, Daumas, le docteur Warnier, tant d'autres, ont laissé des ouvrages que leurs héritiers sur ce sol fécondé par eux devraient pieusement lire et longuement méditer.

Malheureusement pour l'Algérie, on y lit peu, on n'y réfléchit pas, on n'y travaille plus. Le colon tend à se confiner dans l'exploitation fructueuse de terres qui ne risquent plus d'être dévastées par la guerre ; il retourne avec sa charrue mécanique les champs sur lesquels l'Armée d'Afrique a lutté et souffert, sans s'inquiéter d'autre chose que de leur rendement à l'hectare.

Le jeune officier d'Afrique lui-même a perdu, par suite de l'hécatombe effroyable de la Grande Guerre, la liaison avec ses devanciers ; il sait à peine ce qu'est la prise de la Smala ou l'épopée de Sidi-Brahim ; il n'a même pas le temps de chercher à le savoir, car il est écrasé, surtout dans les régiments indigènes, par une besogne quotidienne au-dessus des forces humaines, par suite des défauts d'organisation actuels de ces régiments et de leur abandon par les cadres désabusés.

Les derniers débris de l'ancienne Armée d'Afrique, peu nombreux et peu appuyés, se sentent impuissants à transmettre la tradition qui leur a été léguée ; ils paraissent porter le poids des rancunes amassées contre l'allure indépendante de leurs devanciers et des jalousies aiguillonnées par leurs succès ; ils risquent de s'éteindre sans héritiers.

Il faut que les nouvelles générations prennent conscience d'elles-mêmes et des devoirs qui leur incombent ; qu'elles ne laissent pas tomber la flamme qui a été recueillie et portée très haut par les maréchaux Lyautey et Franchet d'Espérey, par tant d'autres comme les généraux Gouraud, Mangin, Drude, d'Amade, Moinier, Laperrine, et tous leurs collaborateurs.

Une grande tâche reste à accomplir en Afrique du Nord ; elle exigera moins de courage et d'endurance, puisque l'ère héroïque est à peu près close, mais plus d'étude, de jugement et de patience. Ayant en mains l'Armée indigène nord-africaine, les officiers de demain ont à en faire non seulement un puissant organe pour la sauvegarde de la Patrie, mais aussi un merveilleux instrument de civilisation et de progrès pour l'Afrique française.

Tlemcen, décembre 1923.

Colonel Paul AZAN.

Note provisoire sur le Cétacé du Cagnaret

(*Balœnoptera musculus L.*)

Le Rorqual de la Méditerranée, Cuvier.

Le 10 Novembre 1923, un énorme cétacé a été jeté à la côte, au lieu dit Le Cagnaret, à 7 kilomètres à l'Est de la ville d'Oran. La presse le signala comme étant une baleine.

Je me rendis aussitôt sur les lieux et constatai que l'animal était bien de la famille des Baleines mais non une baleine proprement dite. C'était un Baleinoptère ou Rorqual que je rapporte au Rorqual de la Méditerranée de Cuvier (*Balœnoptera musculus L.*). Le corps mesurait de 17 à 18 mètres de longueur et, en moyenne, 2^m à 2^{m}50 de diamètre. La tête plongeait dans l'eau et était déjà désarticulée, preuve que la mort de l'animal remontait peut-être, à un mois.

Les Rorquals se distinguent des Baleines par la présence d'une nageoire sur l'arrière du dos et par les plis en rubans et les cannelures qui couvrent et sillonnent la gorge et la plus grande partie du ventre. Leurs fanons sont plus courts et moins nombreux que ceux des baleines.

Les baleinoptères sont en général assez mal connus et ce n'est pas sans une certaine réserve que je donne une détermination spécifique du rorqual du Cagnaret.

F. DOUMERGUE.

P. S. — Par suite de l'abondance des matières dans le présent fascicule du Bulletin, j'ai retiré la note détaillée que j'ai consacrée au Rorqual échoué. Elle paraîtra plus tard.

Régime Douanier Algéro-Marocain

D'après les Accords des 20 Avril et 7 Mai 1902, la presque totalité des marchandises importées au Maroc par la frontière algéro-marocaine payaient un droit d'entrée de 5 % *ad valorem*, exceptions faites pour : les sucres, cafés, poivres, girofles, thés, denrées coloniales, tabacs, farines, riz, légumes secs et sirops, qui bénéficiaient d'un tarif plus réduit et d'une taxe au poids.

Un Dahir Chérifien du 23 Décembre 1921, a supprimé ce dernier avantage et, à partir du 1er Janvier 1922 jusqu'au 31 Décembre 1923, le droit de 5 % *ad valorem* a été perçu sur toutes les marchandises quelles que soient leur nature et leur provenance.

Le commerce ému de cette aggravation des droits a protesté par l'organe des Chambres de Commerce de l'Algérie. Il a, de plus sollicité l'intervention de ses représentants au Parlement. Tous ces efforts sont, jusqu'ici, restés vains (1).

La Chambre de Commerce d'Oran, plus directement intéressée, a demandé une consultation à M. E. Rouard de Card, professeur de droit international à la Faculté de Toulouse, sur la validité des accords franco-marocains antérieurs à l'établissement du protectorat. En voici les conclusions :

« Les accords des 10 Juillet 1901, 20 Avril et 7 Mai 1902, « intervenus entre le Gouvernement français et le Gouvernement marocain, ont institué un régime douanier spécial, « applicable à la frontière algéro-marocaine.

« Ce régime spécial a été réservé et reconnu par les « puissances signataires de l'acte d'Algésiras (art. 103, de l'acte « général du 7 Avril 1906).

« Le Gouvernement chérifien, alors qu'il était indépendant, « s'est engagé vis-à-vis du Gouvernement français à ne pas « modifier ce régime *sans un accord préalable*. (Art. 1er, in fine « de l'accord du 7 Mai 1902). L'engagement qu'il a ainsi con- « tracté n'a pas été supprimé par l'établissement du protectorat. « Dès lors, il ne peut, sous prétexte de réaliser l'unification « douanière du Maroc, substituer de sa seule volonté, des tarifs « nouveaux aux tarifs spéciaux de 1902, car il violerait une « convention régulièrement passée avec le Gouvernement « français, s'il opérait cette substitution. »

D'après cette consultation, les droits frappant à la valeur, en

---

(1) Voir aussi : Vœu émis par le Comité de la *Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, séance du 3 Décembre 1923. p. 287.

application du Dahir du 23 Décembre 1921, les marchandises jusqu'alors taxées au poids, paraissent avoir été illégalement perçus. Mais ils ne sont que consignés, le 2e paragraphe de l'article 3 du dahir précisant que :

« La différence entre les droits résultant du nouveau tarif et « l'ancienne taxation *sera prise en consignation* pour n'être « définitivement acquise au Trésor qu'au moment où l'accord « intervenu aura été ratifié par les Gouvernements intéressés. »

Cette première augmentation n'était cependant qu'une étape vers l'unification des tarifs douaniers sur toutes les frontières maritimes et terrestres du Maroc, but poursuivi avec ténacité par les autorités marocaines.

Au cours de l'année 1923, la Chambre de Commerce de Rabat, émet, dans les termes les plus regrettables, un vœu dans ce sens qui fut approuvé par toutes les autres Chambres de Commerce du Maroc, à l'exception de celle d'Oudjda et ainsi conçu :

« Que le Gouvernement établisse sans plus tarder une seconde « frontière douanière sur la ligne de la Moulouya où les « marchandises transitant par le Maroc Oriental seraient « passibles de droits de douane supplémentaires, pour les porter « à la parité de ceux de la côte Atlantique.

« Que si nos voisins algériens maintenaient leur vote auprès « des Ministères intéressés, aucune amélioration ne soit apportée « aux voies de communication Fez-Oudjda déjà existantes.

« Que les travaux du chemin de fer à voie normale au-delà « de Fez ne soient entrepris qu'après l'accord complet de tous « les intéressés sur le tracé de la nouvelle limite douanière. »

Et dire que des économistes bien intentionnés rêvent d'une unification douanière entre les *possessions de la France* en Afrique du Nord !

Le 31 Décembre 1923, un Dahir Chérifien donnait satisfaction aux Chambres de Commerce du Maroc Occidental. Ce Dahir établissait à Taza la seconde frontière préconisée par les services financiers du Maroc et portait création, à partir du 1er Janvier 1924, d'un droit de douane supplémentaire de 7.50 % *ad valorem*, venant s'ajouter, pour les marchandises venant d'Oudjda et passant au Maroc Occidental, au droit de 5 % *ad valorem*, restant appliqué aux marchandises pénétrant dans la zone comprise entre la frontière algéro-marocaine et la nouvelle ligne douanière.

En résumé l'unification des tarifs douaniers marocains a été réalisée avant que le Parlement en ait décidé.

Si des protestations se sont élevées lorsqu'il s'est agi, en 1922, d'appliquer des droits *ad valorem* à certaines marchandises ayant bénéficié jusqu'alors de tarifs de faveur, combien plus

vives sont celles que soulève ce nouveau Dahir qui frappe de la façon la plus lourde le commerce français et algérien, supprimant d'un trait de plume, *le seul avantage commercial que la France tienne de l'Acte d'Algésiras* : sa liberté d'action à la frontière algéro-marocaine qui lui permettait, dans une certaine mesure, de conserver à ses produits une place sur les marchés marocains. Renoncer au bénéfice de ce droit, c'est fermer complètement le Maroc occidental aux produits métropolitains et algériens entrant au Maroc par la voie de terre.

Examinons maintenant quelles sont les répercussions des modifications de tarifs appliquées successivement sur les marchandises transitant par la frontière algéro-marocaine ? Leur comparaison peut seule donner un aperçu des conséquences qu'elles ont au point de vue du Commerce français. Le tableau ci-dessous qui indique, pour les articles bénéficiant de la taxe spécifique, d'après les accords de 1902, les différences de droits, en donne un intéressant aperçu :

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	VALEUR moyenne du quintal	QUOTITÉ DES DROITS		
		Accords de 1902 (par quintal)	Dahir du 23 décemb 1921 5 0/0 ad valorem	Dahir du 31 décemb. 1923 12 1/2 0/0 ad valorem
	en francs			
Sucre	300	2 »	15 »	37.50
Café	500	5 »	25 »	62.50
Poivre	1.000	10 »	50 »	125 »
Thé	1.100	10 »	55 »	137.50
Farine de blé	110	1.50	5.50	13.75
Riz	200	2 »	10 »	25 »
Légumes secs	300	1 »	15 »	37.50
Autres marchandises non dénommées	»	5 %	5 %	12.50 %

De ce tableau il ressort que le sucre, par exemple, qui est un produit presque exclusivement français pour les importations au Maroc par la voie de terre, payait un droit de 2 francs par quintal jusqu'en 1921 ; à partir de 1922 il acquittait 15 francs de droits (sur une valeur d'estimation de 300 francs par cent kilos) ; en 1924, pour la même valeur, il paiera 15 francs à Oudjda et 37.50 à Taza, taxe payée à Oudjda à déduire. En supportant 2 frs. de droit par quintal les raffineries françaises

jouissaient d'un traitement de faveur leur permettant de lutter contre les produits étrangers ; elles se sont trouvées moins bien placées lorsque le droit a été porté à 15 fr. (5 % *ad valorem*) ; mais pourront-elles continuer à soutenir la concurrence avec une nouvelle aggravation de frais de 22 fr. 50 par quintal les mettant à égalité de droits, mais non de prix de revient, avec la production étrangère ?

Si, pour les autres marchandises, l'augmentation est moins sensible que sur les sucres, légumes secs, farines et riz, elle n'en est pas moins considérable et de nature à tarir l'important trafic qui s'est fait jusqu'à présent par la frontière de terre sous le régime des droits protecteurs.

L'exportation du Maroc en Algérie subit le même sort, l'article 2 du Dahir du 23 Décembre 1921, dit :

« Les droits de sortie (du Maroc) sur les marchandises expor-
« tées par la susdite frontière (de terre) seront les mêmes que
« ceux perçus à l'exportation par les ports. »

La répercussion de cette décision sur les principaux articles exportés est la suivante :

	Unité	Accords de 1902	Dahir du 23 Décembre 1921
Bœuf	par tête	5 00	19 00
Poils bruts......	par 100 kilos	2 50	4 80
Cire animale	»	5 »	16 »
Huiles	»	3 »	8 »

Pour estimer l'importance de ces modifications, il suffira de rappeler que pour l'année 1922, la part du commerce terrestre du Maroc par l'Algérie, a été de 68.091 tonnes, d'une valeur de 102.671.568 francs se décomposant comme suit :

Exportations par l'Algérie : 52.797 tonnes, d'une valeur de 89.630.166 francs ; importations : 15.294 tonnes, d'une valeur de 13.041.402 francs.

Il y a lieu de noter que sur les produits entrant au Maroc par l'Algérie, 65 % proviennent de la Métropole, 30 % de l'étranger, surtout de l'Angleterre, et 5 % de l'Algérie. C'est donc le commerce français qui est le plus atteint par les nouveaux droits.

Les statistiques de l'année 1922 et des 9 premiers mois de 1923 qui font suite à cet exposé permettront au lecteur de se rendre plus exactement compte du mouvement commercial par voie de terre et par voie de mer et de l'importance des échanges entre l'Algérie et le Maroc.

A. Tournier.

Exportations à destination du Maroc effectuées par l'Algérie
pendant l'année 1922

COMMERCE GÉNÉRAL — MARCHANDISES ALGÉRIENNES, MÉTROPOLITAINES OU ÉTRANGÈRES						COMMERCE SPÉCIAL — March. Algériennes	
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS EXPORTÉES — par terre	QUANTITÉS EXPORTÉES — par mer	QUANTITÉS EXPORTÉES — TOTAL	VALEURS (Mille fr.)	Quantités	VALEURS (Mille fr.)
Chevaux	Tête	59	8	67	77	67	77
Mules et mulets	»	101	»	101	172	101	172
Bestiaux — race bovine	»	331	20	351	183	322	163
Bestiaux — — ovine	»	3 546	60	3.606	397	3 606	397
Bestiaux — — caprine	»	639	20	659	30	659	30
Bestiaux — — porcine	»	49	»	49	18	49	18
Viandes salées	Quintal	581	6	587	387	551	354
Conserves de viande	»	12.862	29	12.891	3 642	12.890	3.640
Peaux et pelleteries brutes	»	49	1	50	40	50	40
Laines et déchets de laine	»	318	4	322	132	322	132
Soies et bourres de soie	»	1.108	5	1.113	20 782	1.046	19.531
Graisses animales autres que de poisson	»	501	5	506	213	285	60
Lait, fromages, beurres	»	2.453	21	2.474	764	1.788	586
Poissons frais de mer	»	1.133	»	1.133	414	1.133	414
Poissons secs, salés ou conservés	»	1.880	22	1.902	612	1.322	394
Céréales (grains et farines) y compris le malt	»	229.815	3.624	233.439	15.934	62 708	4.493
Biscuits de mer et pain	»	173	343	515	134	516	134
Gruaux, grains perlés ou mondés, semoules et pâtes d'Italie	»	8.326	»	8.326	1.131	4 201	503
Riz	»	21 766	50	21.816	2 579	18 969	2.244
Pommes de terre, légumes secs et leurs farines	»	15.051	927	15.978	1.492	14 493	1.357
Marrons et châtaignes	»	394	»	394	30	178	13
Citrons, oranges, mandarines	»	491	403	894	59	628	44
Raisins de table ordinaires	»	763	»	763	65	763	65
Dattes de table	»	2 564	1.332	3.896	818	3.896	81[illegible]
Figues sèches de table	»	552	333	885	106	884	106
Autres fruits de table	»	4.658	90	4.748	476	4.662	464
Graines et fruits oléagineux	»	857	278	1.135	212	1.114	207
Graines à ensemencer	»	37	290	327	189	327	189
Sucres bruts ou raffinés	»	80.424	6	80.430	9.249	14.925	1.716
Préparations sucrées, sirops, bonbons, fruits, biscuits	»	2.397	131	2.528	1.090	1.898	835
Café	»	4.000	12	4 012	1 589	3 136	1.129
Poivre et piment	»	308	»	308	112	210	79
Chocolat	»	858	12	870	635	203	148
Thé	»	3.983	16	3.999	2.799	546	382
Tabacs en feuilles	»	»	4.663	4.663	1 399	4.203	1 261
Tabacs fabriqués	»	787	670	1.457	2.097	168	576
Huile d'olive	»	806	13	819	282	684	239
Huiles végétales fixes et autres	»	3.553	345	3.898	936	3 898	936
A reporter					71.276	......	43.968

COMMERCE GÉNÉRAL — MARCHANDISES ALGÉRIENNES, MÉTROPOLITAINES OU ÉTRANGÈRES						COMMERCE SPÉCIAL — March. Algériennes	
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS EXPORTÉES — par terre	par mer	TOTAL	VALEURS	Quantités	VALEURS
					Mille fr.		Mille fr.
Report......	......	......	......	......	71.276	......	43.948
Cires végétales, gommes, résines, produits résineux......	Quintal	83	»	83	27	82	26
Espèces médicinales......	»	187	13	200	88	199	88
Bois communs......	Tonne	2.237	9	2.246	646	2.261	623
Coton en laine et déchets de coton......	Quintal	106	»	106	124	106	124
Teintures et tannins......	»	474	23	497	42	497	42
Légumes frais, salés ou conservés	»	5.330	125	5.455	529	4.423	525
Fourrages et son......	»	8 725	11 729	20.454	277	20.454	277
Plantes et arbustes de serre et de pépinière	»	951	1.021	1.972	287	1.966	285
Vins ordinaires......	Hectol.	37.312	43.717	81.029	6.900	71 908	6.121
Vins de liqueur et vins de Champagne...	»	1 248	37	1.285	479	779	324
Vinaigres autres que ceux de parfumerie.	»	252	113	365	37	365	37
Bière......	Quintal	4.231	304	4 535	408	4.247	398
Eaux-de-vie et esprits......	H. alp.	666	196	862	363	542	227
Liqueurs......	Hectol.	404	129	533	800	341	512
Eaux minérales gazeuses et autres....	Quintal	1.626	5	1.631	114	1.616	113
Marbres......	»	110	153	263	183	127	47
Pierres ouvrées, staff et moulages en plâtre non coloriés...	»	168	»	168	17	168	19
Matériaux......	Tonne	6 522	18.512	25.034	1.833	24.935	1.826
Soufre (y compris les pyrites)..	»	17	99	116	17	116	17
Houille crue, carbonisée et agglomérée..	»	3.838	75	3.913	323	2.640	220
Huiles minérales brutes, raffinées et essences......	Hectol.	28.330	94	28.424	1 642	3.623	214
Huiles lourdes et résidus de pétrole...	Quintal	4.188	429	4.617	346	2.144	161
Goudron minéral provenant de la distillation de la houille......	Tonne	21	157	178	36	178	36
Fonte, fer et acier (mâchefer compris)	Quintal	40.335	107	40.442	2.445	21.018	1.316
Cuivre......	»	26	»	26	19	26	19
Etain......	»	16	1	17	13	17	13
Produits chimiques......	»	20.063	275	20.338	583	19.720	576
Teintures préparées......	»	29	»	29	50	29	50
Couleurs, encres, crayons et charbons préparés......	»	281	14	295	88	295	88
Parfumeries et savons......	»	7.266	125	7.391	1.559	7.124	1 467
Epices préparées......	»	298	1	299	79	222	62
Médicaments composés......	»	538	21	559	532	522	502
Bougies, chandelles, cire et acide stéarique ouvrés......	»	2.831	»	2.831	1.087	243	93
Cirage......	»	95	»	95	66	95	66
Poteries, verre et cristaux......	»	4 285	748	5 033	519	4.744	467
Fils......	»	295	398	693	1.173	466	595
Tissus de lin, de chanvre ou de ramie......	»	10	3	13	22	13	22
A reporter......					95.021	......	61.545

COMMERCE GÉNÉRAL — MARCHANDISES ALGÉRIENNES, MÉTROPOLITAINES OU ÉTRANGÈRES						COMMERCE SPÉCIAL — March. Algériennes	
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS EXPORTÉES — par terre	par mer	TOTAL	VALEURS	Quantités	VALEURS
					Mille fr.		Mille fr.
Report......	......	......	......	......	95.021	......	61.525
Tissus de jute, de phormium tenax, etc.	Quintal	1 307	969	2.276	471	1 416	298
Tissus de coton	»	12.335	253	12.588	34 141	2 872	7.752
Tissus de laine	»	662	20	682	2.251	633	2.134
Tissus de soie et de bourre de soie	»	83	»	83	7 560	62	7 014
Lingerie, vêtements et articles confectionnés	»	3.410	373	3.783	11.186	3.705	10 941
Papier et ses applications	»	3 340	311	3.654	1.222	3 488	1.131
Peaux préparées	»	169	14	183	249	183	249
Ouvrages en peau ou en cuir naturel ou artificiel	»	760	115	875	4.665	816	4.610
Orfèvrerie et bijouterie d'or, d'argent et de platine	Kilog	400	»	400	340	154	131
Bijouterie fausse et ouvrages dorés ou argentés	»	800	»	800	48	800	48
Horlogerie, etc	Quintal	11	»	11	53	11	53
Machines et mécaniques	»	6.566	1.209	7.775	4.006	7.317	3.665
Ouvrages en métaux	»	7.997	2.418	10.415	2 925	9.071	2.394
Armes, poudres et munitions	»	122	3	125	131	111	102
Meubles et ouvrages en bois	»	3 266	828	4.004	762	4 023	727
Instruments de musique	»	»	»	»	179	»	176
Ouvrage de sparterie, de vannerie et de corderie	»	86	100	186	26	185	25
Carrosserie { voitures automobiles	»	568	26	594	356	577	346
Carrosserie { autres	»	1.429	90	1 519	589	1.506	585
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha	»	915	7	922	1 191	904	1.168
Ouvrages en amiante ou asbeste filé, tissé, etc	»	41	»	41	94	41	94
Chapeaux de feutre et de soie, casquettes	Pièce	18 830	555	19.385	420	19.385	420
Instruments et appareils scientifiques	Quintal	65	»	65	39	64	38
Liège ouvré	»	15	77	92	38	92	38
Tabletterie, éventails, brosserie, boutons, bimbeloterie	»	649	259	908	1.109	905	1.003
Allumettes chimiques et bois pour allumettes	»	1.004	710	1 714	592	1.474	870
Colis postaux	Nombre	34.195	»	34.195	2.011	34 195	2.011
Autres articles	»	»	»	»	1 068	»	830
TOTAUX					172.753	.....	110.397
RÉSULTATS correspondants des années... 1921					141 685		109.491
1920					246 634		158.539
1919					162 667		113.701
1918					79.832		52 426
1917					83.095		57.216

Importations à destination de l'Algérie effectuées par le Maroc

pendant l'année 1922

COMMERCE GÉNÉRAL — MARCHANDISES IMPORTÉES						COMMERCE SPÉCIAL — marchandises prises en consommation		
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS IMPORTÉES — par terre	par mer	TOTAL	Valeurs	Quantités	Valeurs	Droits perçus
					Mille fr.		Mille fr.	Francs
Bestiaux — race bovine ...	Tê	88	1	89	.76	89	76	»
Bestiaux — ovine	»	126 397	»	126.397	9 606	125.806	9 561	»
Bestiaux — caprine ...	»	65	400	465	307	450	299	»
Bestiaux — porcine ...	»	2.331	»	2 331	128	2.331	128	»
Bêtes de somme	»	565	8 833	9.398	2.819	9.398	2 819	»
Total des animaux vivants.	...	......	... ..	......	12.936	......	12 883	
Conserves de viande........	Q	1	76	77	21	1	1	»
Boyaux frais, secs ou salés..	»	127	»	127	79	127	79	»
Peaux et pelleteries brutes..	»	5.817	1.721	7.538	3.461	7.788	3 559	»
Laine et déchets de laine ...	»	11 512	»	11.512	4.320	11.512	4.320	»
Poils bruts, peignés ou cardés.	»	329	37	366	137	366	137	»
Cire animale non ouvrée. .	»	27	4	31	12	31	12	97
Œufs de volaille et de gibier.	»	176	38	214	107	176	88	»
Lait, fromage, beurre	»	235	18	253	128	237	125	24
Poissons secs, salés ou conservés...	»	1	61	62	12	62	12	1.551
Cornes, sabots et os de bétail	»	299	»	299	41	299	41	»
Céréales (grains et farines)..	»	55.662	606.630	662 492	34.530	506 403	26 565	2.318 086
Pommes de terre, légumes secs et leurs farines......	»	300	29 137	29 437	1.872	28.185	1.795	53.630
Dari, millet, alpiste	»	1	1.428	1 429	154	1.429	154	4.286
Fruits de table...........	»	12 081	44	12.125	2.025	12.125	2.025	278
Graines et fruits oléagineux.	»	67	82	149	15	149	15	156
Poivre et piments...	»	151	»	151	63	150	62	5
Tabacs en feuilles et tabacs fabriqués.......	»	6	882	888	12.430	»	»	13
Huiles végétales fixes	»	235	124	359	161	224	103	»
Espèces médicinales...	»	44	96	140	36	140	36	»
Bois communs............	To	1.029	15	1.044	297	1.029	296	6
Bois exotiques..	»	5.894	»	5 894	969	5.894	969	»
Crin végétal	Q	29 274	»	29.274	1.171	29 174	1.171	»
Teintures et tannins	»	949	»	949	81	949	81	»
Légumes frais, salés ou conservés,.	»	279	10	289	30	280	28	19
Fourrages et son..........	»	3.842	300	4.142	166	4.142	166	1.923
Drilles..	»	427	»	427	50	427	50	»
Pierres et terres servant aux arts et métiers..........	»	1 831	33	1.864	19	1.864	19	»
Fonte, fer et acier........	»	2.290	»	2.291	48	2.290	48	2.220
A reporter.........					75.375	.....	54 840	2.382 296

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	COMMERCE GÉNÉRAL — MARCHANDISES IMPORTÉES — QUANTITÉS IMPORTÉES — par terre	par mer	TOTAL	Valeurs	COMMERCE SPÉCIAL — marchandises prisee en consommation — Quantités	Valeurs	Droits perçus
					Mille fr.		Mille fr.	Francs
Report.....	...	......	......	......	75.375	......	54.840	2.382.296
Cuivre....................	Q	105	»	105	24	105	24	»
Minerais	»	4.579	»	4 579	134	4 579	134	»
Produits chimiques.........	»	»	346	346	25	346	25	1 671
Fils	»	4	24	28	81	28	81	11.703
Tissus de jute.............	»	163	7.688	7 851	1.216	5.842	820	50.532
Tissus de coton	»	14	31	45	141	12	46	9 376
Tissus de laine..........	«	47	225	272	350	24	348	10.497
Tissus d'alpaga, de poils, etc.	»	10	»	10	17	10	17	80
Tissus de soie et de bourre de soie	K	170	11	181	37	181	37	3.032
Lingerie, vètements et articles confectionnés........	Q	225	47	272	3.236	225	2.912	2.177
Papier et ses applications...	»	1	11	12	69	6	65	361
Peaux préparées...........	»	195	»	195	278	195	278	14
Ouvrages en peau ou en cuir.	»	2	2	4	13	4	13	2.366
Bijouterie fausse..........	»	2	»	2	24	2	16	1.551
Machines et mécaniques. ..	»	199	321	520	280	390	194	26.992
Ouvrages en métaux	»	62	199	261	228	84	67	12.306
Meubles et ouvrages en bois	»	67	68	135	15	141	17	2.783
Ouvrages de sparterie, de vannerie, de corderie.....	»	3.487	4	3.491	2 833	3.491	2.833	63
Carrosserie { Voitures automobiles.	»	412	7	419	251	419	251	26.792
Carrosserie { Autres	»	10	10	20	6	10	3	820
					71	9	14	1 080
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha...........	»	9	38	47			20	9 026
Allumettes chimiques	»	»	111	111	20	111	477	5.581
Colis postaux	N	2 179	131	2.310	477	2.310	70	1.240
Autres articles	»	»	»	»	364	»		
TOTAL........ ...					85.565	......	63 602	2.569 337
RÉSULTAT de l'année précédente......					74.642		28.715	591.928

Exportations effectuées par voie de terre d'Algérie à destination du Maroc
pendant les 9 premiers mois de 1923

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS EXPORTÉES			VALEURS DES EXPORTATIONS		
		en simple sortie	en transit	TOTAL	en simple sortie	en transit	TOTAL
		(A)			(A) (milliers de francs)		
Chevaux	Tête	20	»	20	25	»	25
Mules et mulets	»	18	»	18	3	»	3
Bestiaux race bovine	»	154	»	154	87	»	87
Bestiaux — ovine	»	1.136	»	1.136	125	»	125
Bestiaux — caprine	»	795	»	795	36	»	36
Viandes salées	Quintal	204	19	223	146	15	161
Conserves de viandes	»	3.873	»	3.873	1.185	»	1.185
Peaux et pelleteries brutes	»	101	»	101	82	»	82
Laines et déchets de laine	»	142	»	142	47	»	47
Soies et bourres de soie	»	606	33	639	11 315	616	11.931
Graisses animales	»	45	2	47	11	1	12
Lait, fromages, beurres	«	655	491	1.126	298	104	402
Poissons frais, secs ou salés	»	527	374	901	156	146	302
Homards et langoustes	»	6	»	6	5	»	5
Céréales (grains et farines)	»	14.297	111024	125321	1.007	7.725	8.732
Biscuits	»	25	»	29	8	»	8
Gruaux, semoules et pâtes d'Italie	»	1 739	1 243	2.982	247	211	458
Riz	»	6 432	736	7 168	771	88	859
Pommes de terre, légumes secs et leurs farines	»	10.196	656	10.852	955	40	995
Fruits de table	»	1 440	»	1 440	163	»	163
Graines et fruits oléagineux	»	420	»	420	91	»	91
Graines à ensemencer	»	25	» (B)	25	92	»	92
Sucres bruts et raffinés	»	3 957	28.596	32 553	455	3 289	3.744
Préparations sucrées	»	938	539	1.477	451	216	667
Café	»	1.874	1.215	3.089	675	437	1 112
Chocolat	»	14	590	604	10	431	441
Poivre et piment	»	»	185	185	»	65	65
Girofle	»	2	47	49	1	32	33
Thé	»	»	2.977	2.977	»	2.084	2.084
Tabacs en feuilles et fabriqués	»	169	259	428	322	204	526
Huiles végétales fixes	»	2.334	»	2.334	580	»	580
Huiles volatiles et essences végétales	Kilog	90	»	90	18	»	18
Graisses végétales alimentaires	Quintal	1 305	»	1.305	365	»	365
Cires végétales, gommes, résines	»	86	»	86	30	»	30
Espèces médicinales	»	107	»	107	34	»	34
Bois communs	Tonne	1 282	»	1 282	408	»	408
Coton et déchets de coton	Quintal	134	»	134	160	»	160
Teintures et tannins	»	605	»	605	52	»	52
Légumes frais, salés ou confits	»	1.472	»	1.472	184	»	184
Fourrages et sons	»	24.783	»	24.783	570	»	570
Plantes et arbustes	»	775	»	775	112	»	112
Vins ordinaires	Hectol.	18.820	2.292	21.112	1.005	197	1.202
Vins de liqueur	»	424	514	938	187	136	323
Vinaigres	»	338	»	338	34	»	34
Bière	Quintal	2.615	»	2.615	235	»	235
Eaux-de-vie et esprits	Hectol.	114	139	253	50	65	115

(A) Marchandises nationales ou nationalisées par le paiement des droits.
(B) Il s'agit, pour la presque totalité, de sucres expédiés par les raffineries de la Métropole.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS EXPORTÉES			VALEURS DES EXPORTATIONS		
		en simple sortie	en transit	TOTAL	en simple sortie	en transit	TOTAL
		(A)			(A) (milliers de francs)		
Liqueurs	Hectol.	58	101	159	87	36	123
Eaux minerales	Quintal	1.100	41	1.151	78	3	81
Marbres	»	137	»	137	50	»	50
Matériaux	Tonne	4.500	»	4.500	399	»	399
Soufre	»	20	»	20	12	»	12
Houille crue et agglomérée	»	486	7.447	7.933	41	611	652
Huiles de pétrole et essences	Hectol.	3.652	16.174	19.736	211	942	1.153
Huiles lourdes	Quintal	1.065	1.695	2.760	80	127	207
Fonte, fer, acier	»	2.621	2.199	4.820	225	194	419
Cuivre	»	83	»	83	51	»	51
Etain	»	16	»	16	14	»	14
Zinc	»	39	»	39	8	»	8
Produits chimiques	»	10.355	»	10.355	404	»	404
Peintures préparées	»	53	»	53	86	»	86
Couleurs, encres, crayons, etc	»	341	»	341	87	»	87
Parfumerie et savons	»	3.829	181	4.010	245	144	389
Epices préparées	»	86	549	635	24	123	147
Médicaments composés	»	414	1	415	406	1	407
Chicorée brûlée ou moulue	»	16	128	144	2	17	19
Bougies de toutes sortes	»	83	2 278	2.353	32	872	904
Cirages	»	69	»	69	48	»	48
Poteries, verres, cristaux	»	3.042	200	3 242	269	40	309
Fils	»	458	510	968	606	3.028	3 634
Tissus de lin, de chanvre ou de ramie	»	7	»	7	12	»	12
Tissus de jute	»	340	»	340	76	»	76
— coton	»	2 628	26.481	29.109	4.204	46.440	50.644
— laine	»	147	176	323	601	471	1.072
— soie	»	50	104	154	2 623	1.941	4.564
Lingerie, vêtements confectionnés	»	1.404	19	1.423	4.934	55	4.989
Papier et ses applications	»	2 276	77	2 353	624	76	700
Peaux et pelleteries ouvrées	»	1.123	»	1.123	5.612	»	5.612
Bijouterie, horlogerie	»	21	»	21	204	»	204
Machines et mécaniques	»	2.681	507	3.188	1.149	245	1.394
Outils et ouvrages en métaux	»	8.119	142	8.261	1.766	77	1.843
Armes, poudres et munitions	»	174	50	224	160	102	262
Meubles et ouvrages en bois	»	1.582	13	1.595	342	5	347
Instruments de musique	»	»	»	»	77	»	77
Carrosserie (voitures automobiles et autres)	»	1 257	51	1.308	562	15	577
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha	»	663	»	663	852	»	852
Chapeaux de feutre et de poils	Pièce	4 691	»	4.691	132	»	132
Instruments et appareils scientifiques	Quintal	24	»	24	23	»	23
Tabletterie, bimbeloterie, brosserie	»	531	7	538	549	8	557
Allumettes chimiques	»	889	77	966	525	45	570
Colis postaux	Nombre	28.325	125	28.450	1.670	388	2.058
Autres articles	»	»	»	»	552	5	557
TOTAL GÉNÉRAL					53.507	72.113	125.620

(A) Marchandises nationales ou nationalisées par le paiement des droits.

Importations en Algérie, en provenance du Maroc, effectuées par la frontière de terre pendant les 9 premiers mois de 1923

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	Quantités importées	VALEURS des importations (en milliers de francs)
Chevaux	Tête	27	73
Mules et mulets	»	71	63
Bestiaux — race bovine	»	218	145
Bestiaux — ovine	»	94.236	7 161
Bestiaux — caprine	»	1 766	96
Bestiaux — porcine	»	1.506	452
Boyaux frais ou salés	Quintal	109	68
Laines et déchets de laine	»	13.967	7 682
Peaux et pelleteries brutes	»	4.889	3.081
Crin animal	»	13	3
Poils bruts	»	203	77
Œufs de volailles		27	18
Lait, fromage et beurre	»	15	11
Cornes, sabots et os	»	276	31
Céréales (grains et farines)	»	21.793	1.272
Légumes secs et leurs farines	»	208	18
Fruits de table	»	4.523	868
Thé	»	8	6
Bois communs	Tonne	231	84
Bois exotiques	»	2.899	492
Crin végétal	Quintal	15.218	609
Alfa	»	8.481	1.611
Teintures et tannins	»	743	39
Fourrages et sons	»	1.312	53
Drilles	»	108	12
Pierres et terres servant aux arts et métiers	»	1.339	20
Houille crue et agglomérée	Tonne	3.096	263
Cuivre	Quintal	85	19
Minerai de plomb	»	3.419	188
Minerai de manganèse	»	3.651	48
Fils	»	27	9
Tissus de jute	»	7	30
— coton	»	9	34
— laine	»	98	400
— soie	Kilog	234	47
Vêtements et lingerie	Quintal	20	251
Peaux préparées	»	68	340
Machines et mécaniques	»	65	21
Outils et ouvrages en métaux	»	17	16
Meubles et ouvrages en bois	»	263	26
Pianos	Pièce	3	9
Ouvrages en sparterie et vannerie	Quintal	565	427
Carrosserie (voitures, wagons)	»	76	42
Colis postaux	Nombre	1 281	264
Autres articles	»	»	30
TOTAL GÉNÉRAL			26.514

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-LYCÉE

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1923

Altitude de la Station : 68 m. au-dessus du niveau de la mer

	PHÉNOMÈNES OBSERVÉS	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PRESSION (1)	Pression moyenne. ...	756,2	755,5	758,1	756,3	754,8	760,6
	Plus haute pres. observée	761,5	759,4	762,8	763,0	762,4	766,2
	Plus basse pres. observée	750,2	750,2	751,8	748,7	744,6	754,7
TEMPÉRATURE	Température moyenne..	24,1	26,1	21,9	20,5	15,7	12,0
	Moyenne des maxima ..	27,2	29,2	25,5	24,5	19,5	16,7
	Moyenne des minima..	21,1	23,0	18,2	16,6	11,9	7,4
	Plus haute tre observée.	31,6	33,8	23,1	28,7	26,5	19 3
	Plus basse tre observée.	16,9	20,1	13,4	12,6	8,2	4,5
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne	76	74	74	73	71	71
	Plus haute hum. observée	92	92	100	98	98	96
	Plus basse hum. observée	37	37	36	42	35	43
PLUIE	Nombre de millimètres .	0	0	6	40	104	17
	Nombre de jours.. ..	0	0	3	4	11	7
VENT le plus fréq' observé	Direction..........	N	N	N	N	W	W
	Nombre d'observations .	29	33	32	24	28	18
	Force moyenne (0 à 9).	2,4	2,6	2,8	2,7	3,6	4,1
Nébulosité (0 à 9).......		2,3	1,2	2,7	2,9	4,7	2,3

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques corrigées et réduites à zéro.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique de l'Algérie à Alger.

D. GROSRENAUD,
Chargé de la Station d'Oran-Lycée.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1923

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Nemours ....(1)	0	0	18	33	110	11	172	1	0	4	4	7	4	20
Oran........ ....(1)	0	0	6	40	104	17	167	0	0	3	4	11	7	25
Mostaganem... ...(1)	0	0	8	27	79	21	135	0	0	3	3	10	7	23
El-Ançor.........(2)	0	0	7	30	104	32	173	0	0	3	3	12	8	26
Cassaigne... ....(2)	0	0	2	39	63	44	148	0	0	1	4	6	6	17
Trois-Marabouts....(3)	0	0	15	42	117	12	186	0	0	3	3	11	6	23
Saint-Maur ...... (3)	0	0	16	53	80	26	175	1	0	2	6	8	6	23
Oued-Fergoug (barrage)(4)	0	0	5	47	101	23	176	0	0	2	5	11	7	25
Relizane....... ..(4)	0	0	0	42	62	23	127	0	0	0	4	11	8	23
Tlemcen.........(5)	0	0	24	40	64	14	142	0	0	3	3	7	2	15
Descartes.. ....(5)	9	0	16	43	49	40	157	1	0	4	3	10	5	23
Sidi-Bel-Abbès.... (5)	0	0	5	46	41	34	126	0	0	2	4	9	5	20
Mascara..........(5)	0	6	8	43	124	22	203	0	2	4	6	14	9	35
Saïda ....(6)	3	6	0	66	35	15	125	1	1	0	5	11	3	21
Martimprey ....(6)	»	0	16	68	88	14	186	»	0	2	7	11	5	25
Tiaret...........(6)	2	1	3	53	126	38	223	1	1	3	5	13	6	29
Sebdou ....(7)	3	0	2	31	38	14	88	2	0	1	6	9	5	23
Méchéria.........(8)	0	0	54	80	12	2	148	0	0	4	6	5	1	16
Le Kreider ....(8)	1	1	15	55	7	0	79	1	1	4	6	7	0	19
Aïn-Sefra.........(9)	5	3	5	66	15	0	94	3	3	4	4	5	0	19
Colomb-Béchar....(10)	0	0	4	29	38	1	72	0	1	2	3	6	1	13

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud - (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

D. GROSRENAUD.
Chargé de la Station d'Oran-Lycée

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LES COMMENCEMENTS D'UN EMPIRE. LA PRISE D'ALGER (1830) par G. Esquer, in-8° de 477 pages et 2 cartes, Paris (Champion) et Alger (Afrique latine) 1923. 15 francs.

Près d'un siècle après la prise d'Alger, il n'existait pas de livre qui en traitât scientifiquement. L'ouvrage trop connu de Rousset n'est, dans ses bons endroits, que pillage de Pellissier de Reynaud, partout ailleurs verbiage ou fantaisie. Quant au solide travail de Nettement, toujours utile, bien que vieux de près de 70 ans, il tourne trop souvent à l'épopée chevaleresque ou au panégyrique des Bourbons.

La prise d'Alger de M. Esquer fournit enfin, à tous ceux qu'intéressent les préliminaires et les débuts de l'occupation française, le livre lisible, documenté et sûr qui leur faisait défaut. Archiviste du Gouvernement Général dont il a classé et inventorié les dossiers, chercheur tenace à qui nulle source ne demeure inconnue, esprit ingénieux, souvent incisif, qui domine les documents au lieu de se laisser étouffer par eux, M. E. était admirablement placé et armé pour étudier la Conquête ; aussi ne saurait-on s'étonner qu'il ait fréquemment renouvelé le sujet.

Les pages qui débrouillent le problème si obscur des créances Bacri sont particulièrement originales, car elles nous révèlent les dessous de cette singulière affaire. Quelle peinture suggestive que celle de ces juifs livournais qui, en dépit des rivalités sanglantes du Ghetto, demeurent à Alger les véritables maires du palais, tiennent, quand ils le veulent, le haut du pavé à Paris et se vantent, avec trop de vraisemblance, d'acheter le ministre Talleyrand et le consul Deval ! Le Dey fait piteuse figure au milieu de ces intrigues auxquelles il ne comprend rien, sinon qu'il ne touche pas l'argent qui lui est dû. Roulé par les Bacri, raillé par Deval dont il n'a que trop de raisons de suspecter la probité, méprisé par le gouvernement de Charles X qui multiplie les maladresses à son égard, Hussein finit par s'emporter contre le consul de France, au cours de la scène fameuse du 30 Avril 1827. M. E. ne traite que discrètement du coup d'éventail. Bien des doutes pèsent encore sur cette troublante affaire dont le moins qu'on puisse dire est qu'un peu de prudence eût pu l'éviter.

Après avoir franchi ce passage dangereux, M. E. s'avance, avec une aisance enviable, au milieu du lacis enchevêtré de la politique et de la diplomatie. Le gouvernement français proclame le blocus, il ne voulait et ne pouvait faire davantage. Deux

constatations se dégagent avec précision des pourparlers avec le Dey qui ne cessèrent qu'à la veille de l'expédition : Hussein n'accepta aucun compromis parce qu'il était farouchement sûr de son droit, tandis que Charles X, de concession en concession, abandonna presque toutes ses exigences de la première heure. Ces abdications successives et les efforts des diplomates étrangers pour aboutir à la conciliation ne firent, du reste, que confirmer le Dey dans sa résistance.

L'heure vint où Polignac se décida à une action effective. Hanté de projets grandioses de politique européenne, il songea à confier la punition d'Hussein à Méhémet Ali. Darey avait déjà étudié longuement ce problème. Repris par M. E. il y gagne singulièrement en clarté. La ténacité maladroite de Polignac nous apparait, en pleine lumière, comme les manœuvres hostiles à la France de l'Angleterre auprès des cours européennes.

Quand Polignac, déçu dans ses espoirs continentaux, se décida à une expédition, la pression de l'Angleterre se heurta si non à son intelligence du moins à son entêtement. Au fond, comme le montre M. E., il ne sut, jusqu'à sa chute, quel serait le sort d'Alger. Les dangers étaient moins réels que ne le faisaient croire les menaces de Londres. L'opinion anglaise restait indifférente et Wellington croyait à un échec de l'expédition. Quant aux autres puissances — les quelques pages qui le prouvent sont presque entièrement neuves — elles se montrèrent de plus en plus favorables.

Après avoir étudié l'opposition des parlementaires et de la presse, en citant souvent les textes originaux ,et l'état de l'opinion en France, hostile ou indifférente, M. E. expose les préparatifs de l'expédition, la désignation de l'amiral Duperré peu favorable à la campagne, multiplie les renseignements inédits sur l'activité du ministre de la Marine d'Haussez et fournit des renseignements précis sur la composition de la flotte.

Passant à l'armée de terre, l'auteur après avoir analysé les intrigues qui précédèrent la désignation de Bourmont, trace une série de remarquables portraits. M. E. excelle en ce genre. Il sait ramasser en peu de lignes les éléments les plus significatifs d'une physionomie. Ces portraits sont l'œuvre d'un homme qui non seulement a beaucoup lu mais sait voir et camper un personnage. L'armée et sa composition sont ensuite analysées avec autant de netteté que la flotte. Presque tout ce qui concerne les volontaires français et étrangers,les artistes et les écrivains qui se joignirent à l'expédition, les inventeurs et faiseurs de projets est neuf — et que cela est agréablement présenté !

Le talent descriptif de M. E. lui a servi pour dessiner des croquis ramassés et suggestifs de Marseille et de Toulon à la

veille du départ des troupes puis de l'embarquement. Dès lors, il suit l'armée, jour après jours, dans ses espoirs en face des côtes, dans ses soucis et ses incertitudes durant le séjour à Palma, dans la rivalité de ses chefs Bourmont et Duperré, de plus en plus aigrie par l'attente. Il ne dissimule ni les difficultés du débarquement à Sidi-Ferruch qui eût pu être une catastrophe si l'ennemi eût été là, ni la jalousie ou l'impéritie des chefs dont les conséquences eussent pu être graves s'ils s'étaient heurtés à de sérieuses difficultés.

Le récit ne cesse pas d'être vivant. Le premier combat, la description du camp de Sidi-Ferruch et de la vie des soldats, l'évocation des troubles d'Alger en contraste avec la sereine confiance d'Hussein, le combat acharné de Staouéli, la marche hésitante et les chassés-croisés inutiles de nos troupes que leurs chefs ne savent pas toujours conduire, le zèle intéressé des Juifs, le siège du fort l'Empereur forment autant de tableaux pittoresques et évocateurs.

On voit bien, par l'analyse des négociations, la hâte que Bourmont avait d'aboutir .M. E. décrit ensuite l'entrée des Français, au milieu de l'enthousiasme des Juifs, de la résignation des Turcs, de l'indifférence des Algérois. S'il conteste la légende du pillage du trésor du moins reconnaît-il l'absence totale d'ordre et de police. La campagne se solda par un bénéfice qui dépassait 12 millions grâce au trésor du Dey, aux magasins et aux armes qui devinrent la propriété du vainqueur. Le succès était dû surtout aux officiers subalternes qui se virent avec amertume, oubliés par Bourmont.

En France, l'opinion accueillit avec une totale indifférence la nouvelle de la prise d'Alger. M. E. a mis à jour des poèmes, des dessins, des caricatures et des complaintes. Leur nombre ne lui a pas dissimulé que l'intérêt du public était ailleurs. Du reste, le succès ne désarma pas l'opposition qui se borna à modifier sa tactique. Cependant à Alger, Bourmont assurait le départ d'Hussein. Il évacuait, à tort, les janissaires et écartait maladroitement les fonctionnaires du Beylick. La Commission du Gouvernement s'essayait péniblement à recréer l'administration d'Alger ; le général en chef plein d'illusions, cherchait à entrer en relations avec les tribus et faisait des tentatives sur Bône, Oran et Blida. La révolution de Juillet interrompit brusquement ses projets et il dut prendre, comme Hussein, le chemin de l'exil.

Telle est sèchement présentée la substance du livre de M. E. Elle ne donne une idée ni de la richesse des aperçus ni du style si vivant dans sa simplicité. Ceux qui ont porté leurs efforts sur les débuts de l'occupation française savent ce qu'un pareil ouvrage suppose de probité et de travail. Les conditions dans lesquelles il est publié empêchent d'y faire figurer toutes les

références qui eussent été si utiles. M. E. le regrette autant que nous. Pourtant les textes sont sûrs et leur utilisation prudente. M. E. multiplie les citations mais ménage ses jugements. En donnant au lecteur matière à réflexion, il a la discrétion de ne pas lui imposer ses idées. Aussi son livre n'est-il ni une apologie ni un pamphlet. C'est un exposé objectif et intelligent. Il y a quelques dix ans, M. E. remarquait que de bons esprits jugeaient que l'histoire de l'Algérie était à faire. Les bons esprits qui liront son livre reconnaîtront que celle de la prise d'Alger est faite.

Ch.-André JULIEN.

ATLAS D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE par MM. Augustin BERNARD et R. de FLOTTE de ROQUEVAIRE. (1re fascicule). Carbonnel, Alger. Larose, Paris, 1923.

Le Gouvernement Général de l'Algérie vient de distribuer et de mettre en vente (20 fr.), le 1er fascicule d'un important ouvrage qui a pour titre : *Atlas de l'Algérie et de Tunisie*, dressé par M. Augustin BERNARD, professeur à la Faculté des Lettres de Paris et M. R. de FLOTTE de ROQUEVAIRE, chef du Service Cartographique au Gouvernement Général.

L'Atlas de très grand format (63 x 53), comprendra un texte et des cartes.

L'autorité scientifique qui s'attache au nom de chacun des deux auteurs suffit à elle seule à conditionner la valeur de l'œuvre qu'ils ont entreprise avec l'appui moral et financier du Gouvernement Général.

Le but que se sont proposés les deux savants géographes vise, avant tout, à faire une synthèse concise des progrès réalisés dans l'étude des diverses parties du domaine de la Géographie en Algérie et en Tunisie : *Géographie naturelle, Géographie humaine, Géographie administrative, Géographie économique.*

L'ouvrage comprendra 30 cartes et paraîtra par livraisons au nombre de trois par an.

Le 1er fascicule paru est consacré à la *Géologie*. Il se compose d'un texte et d'une carte géologique hors texte, au 1/1.500.00.

Le texte comprend trois parties :

1° Une Introduction ;

2° La Répartition des formations géologiques ;

3° La Tectonique.

Dans l'Introduction les auteurs exposent le but poursuivi et font ressortir les relations existant entre les données scientifiques et les résultats obtenus dans le domaine de la pratique.

Dans la partie relative à la Répartition des formations géologiques, D. A. Bernard fait une brève synthèse de la constitution

géologique de l'Algérie d'après la carte au 1/1.500.000 jointe au fascicule. Il donne, dans ses grandes lignes, la distribution des terrains dans l'ordre de la classification géologique.

Dans la partie consacrée à la Tectonique, M. Bernard esquisse un sobre tableau dans lequel il montre comment les plissements, l'érosion et les tremblements de terre ont contribué à modeler le relief du territoire décrit.

Des cartogrammes et des profils géologiques, intercalés dans le texte, agrémentent l'exposé et le rendent plus intéressant encore.

La Tunisie, prolongement naturel de l'Algérie, est traitée selon la même méthode, mais les études géologiques n'y ayant pas été organisées comme en Algérie, les données sont moins précises.

La grande carte géologique au 1/1.500.000^e de l'Algérie et de la Tunisie complète le texte. Cette carte établie par M. Ficheur, résume toutes les données acquises sur la géologie de l'Algérie et de la Tunisie. Elle rectifie certaines de celles qui avaient été condensés dans la carte au 1/800.000^e de Pomel et Pouyanne révisée en 1900. Elle fait surtout état des travaux les plus récents effectués par les collaborateurs du *Service de la Carte Géologique de l'Algérie* sous la direction technique de leur bien regretté maître, M. Ficheur.

Cette carte ne remplace pas celle au 1/800.000^e car la réduction de l'échelle n'a pas permis d'y laisser subsister de nombreux et importants détails. Toutefois elle suffit pour montrer les grandes lignes de la constitution géologique générale de l'Afrique du Nord, depuis la frontière algéro-marocaine jusqu'aux limites de la Tripolitaine.

On ne peut que remercier M. le Gouverneur Général Steeg, d'avoir bien voulu ordonner la mise en œuvre de ce bel et utile *Atlas* et féliciter MM. A. Bernard et R. de Flotte de Roquevaire, d'en avoir assuré l'exécution. Il ne me reste plus qu'à souhaiter qu'ils la conduisent à bonne fin dans le plus court délai possible.

Puisse cet ouvrage avoir aussi le grand avantage de faire connaître, à ceux, hélas ! trop nombreux, qui l'ignorent, l'immense étendue des efforts accomplis par cette petite pléïade d'hommes de science qui, depuis 80 ans, ont travaillé et travaillent en silence, à poser les meilleures bases de la mise en valeur scientifique de l'Algérie.

Ce sont les résultats patiemment et péniblement obtenus dans le domaine de la science pure qui contribuent pour une grande part à assurer le développement progressif de la prospérité agricole de l'Algérie et de son heureuse évolution économique.

F. Doumergue.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX ASTRONOMIQUES ET GÉODÉSIQUES exécutés en Afrique Occidentale Française avant la guerre, de 1903 à 1914, par le Commandant d'Infanterie Coloniale de Martonne, Chef du Service Géographie Occidentale Française. Extrait de l'*Afrique Française*, 4 Avril 1923.

Le rapport du Commandant de Martonne, constitue un historique clair et complet des travaux astronomiques et géodésiques exécutés entre 1903 et 1914 dans l'Afrique Occidentale Française.

Le but des travaux a été de déterminer un réseau de positions géographiques destiné à permettre aux topographes de doter la Colonie d'une carte définitive, appelée à remplacer les cartes par itinéraires et renseignements.

Le travail à exécuter, dont il est inutile de signaler l'importance, a présenté, au point de vue technique, des difficultés d'autant plus grandes que les opérateurs n'ont eu à leur disposition que des instruments et des moyens insuffisants, et qu'il leur a fallu lutter contre la rigueur du climat .

Malgré ces conditions défavorables et les crédits notoirement insuffisants dont les missions furent dotées, les résultats obtenus sont très importants, grâce à la science et au dévouement du personnel qui les composait. Le rapport permet de s'en rendre compte rapidement : il suffit de jeter un coup d'œil sur les planches dans lesquelles le Commandant de Martonne a figuré les réseaux de triangles réalisés dans les différents territoires de l'Afrique Occidentale Française.

Maillet.

UNE SCIENCE NOUVELLE. La science des vibrations atomiques, par Henri Mager, prospecteur. Paris, Dunod, Editeur, 47 et 49, Quai des Grands Augustins, Paris VIe. Un volume de XXXV-152 pages.

Auteur déjà de nombreux volumes sur l'hydrologie souterraine et les procédés en usage chez les sourciers, M. Henri Mager, publie aujourd'hui une nouvelle plaquette agréablement présentée et dont le titre est ci-dessus reproduit.

Avec un compte-rendu sommaire de « la Semaine des Sourciers » (19-23 Juin 1923), elle contient un nouvel exposé des idées personnelles de l'auteur sur la nature intime de la matière, sur les atomes et les molécules, sur l'éther et ses vibrations.

On comprendra sans peine que nous ne puissions entrer ici dans le détail des études auxquelles M. H. Mager s'est livré et dont il énumère les résultats pour étayer ses conclusions. Ces conclusions sont d'ailleurs hypothétiques, comme le reconnaît l'auteur lui-même qui ne parle qu'au conditionnel.

A tout prendre, les expériences rapportées sur les manifestations vibratoires des champs de force autour des différents corps sont fort intéressantes et s'il n'est pas toujours facile de

les reproduire, si elles ne donnent pas des explications pleinement satisfaisantes pour des esprits critiques, elles n'en constituent pas moins un ensemble curieux de faits que la science des forces inconnues expliquera quelque jour.

Pour la recherche des eaux souterraines, M. H. Mager est, en ce nouveau livre, assez sobre de détails. Il y préconise l'emploi de détecteurs colorés. Mais ces détecteurs, semble-t-il, comme tous les instruments jusqu'ici employés : baguettes ou pendules, doivent valoir ce que vaut l'opérateur. Il en est de même dans la recherche des minéraux souterrains. Un pourcentage appréciable dans les succès semble préférable aux plus séduisantes théories.

Nous suivons M. H. Mager avec un intérêt sympathique et nous le félicitons cordialement d'aider à la connaissance de phénomènes encore inexpliqués par des livres d'une lecture, un peu pénible peut-être pour les profanes, mais toujours agréable pour les initiés.

Abbé H. Banton.

NOUVELLES RECHERCHES SUR LES OBJETS ANCIENS DE L'AOUKER par M. Pierre Laforgue et F. Saucin (in *Bull. Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*). Janvier-Mars 1923.

OBJETS ANCIENS DE LA RÉGION DE GAO (Soudan Français) par M. Pierre Laforgue. (Loc. cit. Avril-Juin 1923).

C'est avec le plus vif intérêt que je trouve dans le Bulletin de l'A.O.F. les résultats des recherches préhistoriques effectuées, depuis l'année 1920, dans l'*Afrique Occidentale Française*, par MM. Henry Hubert, Pierre Laforgue, G. Valneschi, F. Saucin.

Les deux notes que je vais signaler sont les plus récentes. MM. Laforgue et Saucin ont bien voulu les offrir à notre bibliothèque ce dont je les remercie.

Dans la note sur les « Objets anciens de l'Aouker » (Mauritanie), les auteurs décrivent et figurent (Pl. I) de nombreux silex finement taillés et quelques pierres polies qui toutes se classent dans l'industrie néolithique saharienne. On y retrouve les pointes de flèche en « Tour Eiffel » signalées dans l'Aoulef par Flamand et Laquière et que l'on rencontre aussi dans les environs de Tabelbala (annexe de Beni-Abbès).

Toutes ces pièces ont été recueillies à la surface du sol.

MM. Laforgue et Saucin s'ingénient à déterminer leurs divers usages. Je ne m'arrêterai pas à les discuter ayant peu de goût pour ce genre d'exercice qui laisse souvent trop de place à l'imagination, surtout lorsqu'il s'agit de pièces bien moins définies que celles dont il est ici question.

La Pl. II et les descriptions se rapportant aux divers figures

sont les plus intéressantes car elles s'appliquent à un mélange d'armes et d'instruments de facture variée. J'y note la pointe de flèche grossière (fig. 11) du type de nos pointes paléolithiques *submoustériennes* (berbères de M. Pallary, *atériennes* de M. Reygasse, *moustériennes* de M. Debruge). La fig. 17 me paraît aussi représenter une ébauche du même type. Au sujet de cette industrie, je constate avec satisfaction que MM. Laforgue et Saucin veulent bien admettre « que la perfection néolithique n'a été atteinte qu'après bien des techniques et à la suite d'une longue période de tâtonnements comme la série des pointes de flèche (Pl. II, fig. 11, 17), nous le laisse supposer ». Cette remarque seule prouve que ces zélés chercheurs sont de bons observateurs.

MM. Laforgue et Saucin signalent tout particulièrement un petit outil destiné à ornementer les poteries. C'est une simple plaquette de schiste elliptique et polie. L'une des extrémités porte des dents destinées à ornementer les poteries de points en creux en dessinant des motifs symétriques.

*
* *

Dans la note sur les objets du Gao M. Laforgue décrit et représente une collection de silex du néolithique saharien recueillie par M. le capitaine Cohade. Les pointes de flèche pédonculées et mêmes celles à simples ailerons y sont plus rares ; en outre elles ont un cachet plus ancien. C'est le type en feuille de saule à base atténuée en pédoncule mal défini qui paraît dominer. Il n'y a là très probablement qu'une facture particulière d'industrie locale.

Les découvertes et les descriptions de tous les matériaux signalés par MM. Laforgue et Saucin apportent une documentation précieuse à l'étude de la diffusion de l'industrie néolithique saharienne depuis le Sahara algérien jusqu'au Soudan, au Sud, et à la Mauritanie, à l'Ouest. Il n'est pas douteux qu'elle s'étend au-delà du Soudan.

Mais cette distribution géographique est d'intérêt quelque peu secondaire. Ce qu'il faurait surtout rechercher dans les mêmes contrées ce sont les analogues de nos stations nord-africaines d'âge antérieur au néolithique saharien ; c'est-à-dire rechercher et fouiller les grottes, explorer les alluvions pour y retrouver toute la série qui va du chelléen au néolithique ancien. Si les résultats sont favorables il sera intéressant et utile de préciser non seulement la morphologie des objets recueillis, mais surtout d'en établir l'âge basé sur leur situation stratigraphique.

Je terminerai cette note en souhaitant de fructueuses trouvailles à mes confrères de l'A.O.F.

F. Doumergue.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 2 Juillet 1923

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Flahault, Pellet, Fabre Sylvain, Barbié, Dangles, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Banton, Stéphanopoli, Abadie, Fischer, Malmejac, Pérez, Strasser.

Excusés : MM. Doumergue, Fabre (Chanoine), Maillet, Dupuy, Méziat.

Absents : MM. Fabre La Maurelle, Destremx.

M. Pock, trésorier honoraire assiste à la séance.

Les procès-verbaux des séances des 4 Juin et 14 Mai, sont lus et adoptés.

Condoléances. — Le Président fait part du décès de M. Elliker, inspecteur de la Voie au P.-L.-M. Les condoléances du Comité sont adressées à la famille.

Félicitations. — Le Président a adressé les félicitations du Comité à M. le lieutenant-colonel Azan, promu Colonel.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Bastos Adolphe, propriétaire, rue d'Arzew à Oran, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. Benzécri Marcel, docteur en médecine, oculiste, 19, rue El-Moungar à Oran, présenté par MM. les docteurs Parienté et Malmejac.

M. Hadida, répétiteur au Lycée présentée par MM. Lemoisson et Banton.

M. Rey Louis, agent maritime, 1, place de la République à Oran, présenté par MM. Doumergue et Tournier.

Conformément au Règlement, les candidats présentés en Juillet sont acceptés comme membres titulaires dans cette séance.

Correspondance. — M. Petit, député, transmet une lettre de M. le Ministre des Affaires Etrangères, Président du Conseil, Poincaré, faisant savoir que, d'accord avec le Résident général

de France au Maroc, M. le maréchal Lyautey, il étudie les moyens d'assurer dans le plus bref délai possible la jonction, par un chemin de fer à voie normale, du Maroc avec l'Algérie. Ceci en réponse au vœu émis par le Comité dans sa séance du 9 Avril 1922.

M. le Gouverneur général de l'Algérie a adressé une lettre concernant :

1° La construction de la voie ferrée Oudjda-Taza ;

2° Le prolongement jusqu'à Marnia de la ligne Oran-Aïn-Témouchent.

Ces questions retiennent toute son attention.

En réponse au vœu émis le 9 Avril dernier et relatif à la station de Santa-Cruz, M. le Préfet du département d'Oran fait connaître que, dans sa séance du 27 Avril, le Conseil général a décidé que le crédit de 500 francs, qui était affecté à la station de *Santa-Cruz*, sera attribué à la station *Oran-Lycée*.

M. Lasserre, directeur du Service Météorologique de l'Algérie, à l'Université d'Alger, annonce que ce service reprend, à partir du 1er Septembre 1922, la publication du Bulletin relatif aux hauteurs de pluie et des cartes y relatives. Ce Bulletin paraîtra tous les quatre mois.

M. le commandant Barbeyrac de Saint-Maurice et M. Fendler ont adressé leurs remerciements pour leur admission comme membres titulaires.

M. Pock, trésorier honoraire, remet une invitation pour l'inauguration du monument aux Morts érigé au Lycée d'Oran.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité se déclare en vacances et la séance de rentrée est fixée au deuxième lundi d'Octobre.

La séance est levée à 6 h. 15.

Le Secrétaire Général, — *Le Président,*

Colonel STRASSER. — E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 15 Octobre 1923

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Doumergue, vice-président.

Sont présents : MM. Pellet, Doumergue, Fabre Sylvain, Pellecat, Tournier, Fabre (Abbé), Banton, Destremx, Dupuy, Fischer, Maillet, Méziat, Pérez, Strasser.

Excusés : MM. FLAHAULT, DANGLES, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, ABADIE, BRUNIE, STÉPHANOPOLI.

Absents : MM. BARBIÉ, MALMEJAC.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance de Juillet est lu et adopté.

Le vice-président informe le Comité que le président, M. Flahault, a été retenu en France par une grave maladie ; il est maintenant en convalescence et sur le chemin du retour. Le Comité fait des vœux pour que M. Flahault soit promptement et entièrement rétabli.

M. Doumergue annonce le décès de M. FICHEUR survenu subitement le 25 Juin à Alger. Elève et successeur de Pomel, ex-doyen de la Faculté des Sciences d'Alger, Directeur technique du Service de la Carte géologique de l'Algérie, aussi savant que modeste, il a, pendant plus de 30 ans, consacré toute une vie de labeur à l'étude géologique de l'Algérie. Puissent ceux qui eurent le grand avantage d'être ses collaborateurs continuer l'œuvre qu'il laisse inachevée.

Distinctions honorifiques. — Le Vice-Président adresse ses félicitations aux membres de la Société qui ont été l'objet de distinctions honorifiques.

Ont été promus :

Officiers de la Légion d'Honneur : MM. BEAUPUY et DESCOURS.

Chevaliers : MM. BASTOS Alfred, BEN RAHAL, BORIES, Dr JEANNEL, PASCALIN.

Officier de l'Instruction publique : M. COHEN, directeur de l'Ecole de Commerce d'Oran.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires : MM. ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI, administrateur-adjoint de la Commune Mixte de Lalla-Maghnia, présenté par MM. BARBIN et CONTRÉRAS.

M. DRÉVETON Maurice, propriétaire à Frendah, présenté par MM. STRASSER et DOUMERGUE.

M. FERRIÈRE, professeur au Lycée, présenté par MM. LEMOISSON et DOUMERGUE.

M. le docteur CHASSIN, médecin-major de 1re classe, chef du centre de réforme à Oran, présenté par MM. le colonel STRASSER et commandant FISCHER.

M. CONTRÉRAS remercie le Comité de l'avoir admis comme membre actif.

Correspondance. — La Société a reçu :

Un diplôme de médaille d'or de l'Exposition Coloniale de Marseille.

Une lettre du Président du Bureau de botanique à Pétrograd, relative à des échantillons d'orge et un Bulletin de botanique appliquée. La lettre a été remise à M. DESTREMX, président de la Chambre d'Agriculture du département d'Oran, pour qu'il y donne la suite qu'elle comporte.

Bibliothèque. — L'échange de notre Bulletin avec celui de la Société *Inca* du Pérou est accepté.

Il a été acquis : *Sidi Brahim* par M. le colonel AZAN.

Conférences. — Le Vice-Président propose de s'occuper d'ores et déjà des conférences et, à ce sujet, de renommer l'ancienne commission composée de MM. FABRE Sylvain, MAILLET et STRASSER. La commission présentera un projet de conférences au Comité. Accepté.

Réunions du lundi. — Le Vice-Président engage les membres du Comité et les sociétaires qui le désireraient à assister le lundi soir, en dehors du 1er lundi du mois, aux réunions qui n'ont aucun caractère officiel et qui permettent de se rencontrer et de causer de sujets intéressant la Géographie, l'Archéologie, etc., sans programme défini.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire général, — *Le Vice-Président,*

Colonel STRASSER. — DOUMERGUE.

SÉANCE DU COMITÉ DU 5 NOVEMBRE 1923

La séance est ouverte à 5 h. ½ sous la présidence de M. DOUMERGUE, 1er vice-président.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, STRASSER, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, BANTON (Abbé), STÉPHANOPOLI, DUPUY, FISCHER, MAILLET, PÉREZ.

Excusés : MM. FLAHAULT, PELLET, DANGLES, FABRE (Abbé), Dr ABADIE, BRUNIE.

Absents : MM. BARBIÉ, DESTREMX, MALMEJAC, MÉZIAT.

M. POCK, trésorier honoraire assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Doumergue lit une lettre de M. Flahault, président, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance en raison de l'état précaire de sa santé. M. Doumergue se fait l'interprète des sentiments du Comité et souhaite que

M. Flahault puisse reprendre le plus tôt possible la direction de la Société.

M. Doumergue rappelle le décès tout récent de M. Germain SABATIER, avoué à Tlemcen, conseiller général, membre de notre Société depuis 40 ans. Au nom de la Société, du Comité et en son nom personnel, il renouvelle aux familles atteintes par ce deuil l'expression de ses condoléances.

Sont définitivement admis comme membres titulaires : MM. Dr CHASSIN, DRÉVETON Maurice, FERRIÈRE, ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI.

Sont présentés : M. HARNIST Joseph et M. HORRENBERGER Jules, professeurs au Lycée d'Oran, présentés par MM. BOVÉ et DOUMERGUE.

M. MIKHNIEWITCH, sergent au 2e Etranger, présenté par MM. le capitaine TIKONRAVOV et le colonel STRASSER.

Observations météorologiques. — M. Lasserre, directeur du Service météorologique de l'Algérie veut bien contresigner désormais les tableaux semestriels insérés au Bulletin et établis par M. Grosrenaud, observateur de la station d'*Oran-Lycée*. Les relevés publiés n'en auront que plus de valeur.

De vifs remerciements sont votés à M. Lasserre.

Dans un album de médailles le Comité choisit, pour être offerte à M. Calzaroni, lauréat du Concours de Monographies pour 1923, une plaquette représentant « La Renommée » de Pillet.

M. Flahault envoie au Comité une note rectificative de M. le général Didier, en date du 7 Mai 1923, et relative à l'homme tertiaire. Cette note est remise à la Commission du Bulletin qui la rapportera à la prochaine séance.

M. Doumergue signale certains articles des nouveaux Statuts dont il y aurait lieu d'envisager l'exécution des formalités qu'ils imposent.

En vue d'un travail d'ensemble la *National Géographic Society* de Washington nous demande de lui faire connaître les explorations entreprises, depuis 1900, sous les auspices de notre Société ou sous ceux de « notre pays ». Il sera répondu que nos ressources financières ne nous permettent pas d'organiser des expéditions et que les grandes *Sociétés de Géographie* de Paris, de Marseille et de Bordeaux sont plus qualifiées que nous pour répondre à la question posée.

La *Société d'Histoire naturelle* de Rabat demande l'échange de son Bulletin avec celui de notre Société. Accepté.

Bibliothèque. — L'abonnement à la revue *L'Anthropologie* est voté pour 1923 et 1924.

Ouvrages offerts : Tables générales du *Bulletin Archéologique* (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques) pour les années 1883 à 1915.

Les Pays méditerranéens et la Guerre par M. Louis Bertrand (Don de M. Fabre Sylvain).

La publication de ses conférences *aux officiers* n'ayant pas été continuée dans le Bulletin, M. le général Didier donne sa démission de membre de la Société. M. le colonel Strasser donne aussi la sienne.

Le Comité en prend acte et décide qu'il sera pourvu à la nomination d'un nouveau Secrétaire Général dans la prochaine séance. (Art. 8, titre 2° des Statuts).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire suppléant, *Le Vice-Président,*

Sylvain FABRE. F. DOUMERGUE.

Séance du Comité du 3 Décembre 1923

La séance est ouverte à 5 h. 30 sous la présidence de M. Doumergue, vice-président.

M. Fabre Sylvain est désigné comme secrétaire de séance.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Fabre Sylvain, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Fabre La Maurelle, Fabre (Chanoine), Banton (Abbé), Dr Abadie, Brunie, Dupuy, Fischer, Maillet, Méziat.

Excusés : MM. Flahault, Dangles, Stéphanopoli, Barbié, Pérez, Malmejac.

Absent : M. Destremx.

Le procès-verbal de la séance du 10 Novembre 1923 est lu et approuvé.

Décès. — M. Doumergue fait part du décès de M. Bentayou Xavier, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vice-Président de la Chambre de Commerce d'Oran, capitaine d'Artillerie territoriale, membre de notre Société. Il fait l'éloge des vertus du défunt et adresse aux familles atteintes par ce deuil ses condoléances et celles du Comité.

Admissions. — Sont définitivement admis comme membres actifs, MM. Harnist, Horrenberger et Mikhniewitch, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont proposés pour faire partie de la Société :

Mlle Benamou, agrégée d'histoire, professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Oran, présentée par MM. Fabre Sylvain et Commandant Maillet.

Mlle Nemo, agrégée des Lettres, professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Oran, présentée par MM. Fabre Sylvain et Commandant Maillet.

M. Abeilhé, vétérinaire, délégué financier de Tlemcen, présenté par MM. Calzaroni et Bouty.

M. Bouzar Mohammed, interprète judiciaire à Saint-Denis-du-Sig, présenté par MM. Doumergue et Tournier.

M. Bonnet Ernest, licencié en droit, président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El Kalâa par Tlemcen, présenté par MM. Cardonne et Doumergue.

M. Delobel, proviseur du Lycée d'Oran, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. l'Abbé Dupeux, supérieur du Grand Séminaire d'Eckmuhl, présenté par MM. le Chanoine Fabre et l'Abbé Banton.

M. Havard Léon, président du Syndicat Agricole de Tlemcen, délégué financier, présenté par MM. Cardonne et Doumergue.

M. Léger, vétérinaire major, 12, rue de la Paix, Oran présenté par MM. Pellecat et Fabre.

M. Lévy Joseph, adjoint spécial à Lalla-Maghnia, présenté par MM. Barbin et Contréras.

M. Mascart Lucien, agent-voyer en chef du département d'Oran, présenté par MM. Pellecat et Carré.

M. Mercier Jean, professeur en retraite, agriculteur à Tlemcen, présenté par MM. Calzaroni et Doumergue.

M. Valleur Albert, avocat, conseiller général à Tlemcen, présenté par MM. Calzaroni et Bouty.

Réception de M. Canal. — Le 8 Novembre dernier, à 6 heures du soir, les membres du Comité ont reçu la visite de M. Canal, ingénieur à Tunis et membre de notre Société depuis plus de 40 ans. Notre aimable et savant collègue, malgré son grand âge, a conservé une mémoire prodigieuse et une activité juvénile. En un langage disert, il nous a fait le récit de ses travaux d'autrefois, alors qu'il était un des collaborateurs les plus actifs du Bulletin. La Société lui doit entr'autres une monographie de Tiaret, celle de l'arrondissement de Tlemcen et la *Géographie du Maroc.*

M. Canal a été très touché de la cordiale réception qui lui avait été faite et a chargé M. Doumergue d'exprimer aux membres du Comité ses remerciements et les vœux qu'il forme pour la prospérité de la Société.

Médaille Calzaroni. — M. Doumergue présente au Comité la médaille d'argent destinée à M. Calzaroni, directeur d'école à Tlemcen, auteur de la Monographie d'Hennaya. Il est décidé que cette médaille lui sera remise officiellement par MM. le colonel Azan et Bouty qui ont bien voulu accepter cette agréable mission.

Conférences. — M. le commandant Maillet rend compte des démarches de la Commission des Conférences, dont l'organisation est en bonne voie.

A ce sujet il est rappelé que jamais il n'a été d'usage de reproduire les conférences au Bulletin. Elles ne peuvent être publiées que dans des cas exceptionnels dont la commission du Bulletin reste juge. Toutes peuvent faire l'objet d'un court résumé.

Election du Secrétaire Général. — Il est procédé à l'élection du nouveau Secrétaire Général.

Nombre de votants : 16.

Ont obtenu :

MM. Fabre Sylvain	13 voix.	Elu.
Banton (Abbé)	1	»
Commandant Maillet	1	»
Bulletin blanc	1	

M. Fabre Sylvain, ancien Secrétaire Général, est élu.

Appréciant le résultat du vote, M. Doumergue insiste vivement pour que M. Fabre, malgré ses protestations, veuille bien s'incliner devant la marque d'estime que viennent de lui donner ses collègues. Il souligne tout particulièrement le sens de cette manifestation car, mieux que personne, il a pu apprécier les services que M. Fabre n'a cessé de rendre depuis que des circonstances, indépendantes de sa volonté, l'avaient obligé à résilier ses fonctions de Secrétaire Général. M. Fabre accepte et remercie ses collègues de la marque de confiance dont ils viennent de l'honorer. Le Comité, heureux de cette acceptation, en témoigne toute sa satisfaction.

Transsaharien. — Le Comité juge inutile d'émettre un nouveau vœu au sujet du *Transsaharien*, le Gouvernement ayant adopté le tracé par la Zousfana et la Saoura préconisé, depuis 45 ans, par notre Société.

Régime Douanier Algéro-Marocain. — *La Chambre de Commerce d'Oran* a bien voulu attirer l'attention de la *Société de Géographie* sur une brochure qu'elle vient de publier sur « Le Régime Douanier Algéro-Marocain » et que M. Doumergue dépose sur le bureau.

Le Comité décide d'examiner immédiatement cette question. M. Tournier, bibliothécaire, en fait l'exposé.

Il résulte des documents fournis par la Chambre de Commerce qu'un *Dahir Chérifien* du 23 Décembre 1921, a augmenté, à partir du 1er Janvier 1922, les droits de douane perçus à l'entrée et à la sortie de la frontière Algéro-Marocaine. Toutes marchandises paient depuis à l'entrée, la taxe de 5 % *ad valorem*. Le régime spécial qui favorisait certains produits est aboli.

Les Chambres de Commerce d'Oran, d'Alger, de Constantine, de Mostaganem, le Syndicat Commercial et Industriel d'Oran, la Chambre Consultative du Commerce et de l'Industrie d'Oudjda, la presse algérienne et certains organes de la presse métropolitaine, se sont émus de ces mesures qu'ils estiment contraires aux Accords de 1901 et 1902, intervenus entre le Gouvernement français et le Gouvernement marocain. Ces accords ont établi, à la frontière Algéro-Marocaine, un régime de faveur destiné à faciliter les relations commerciales entre la Métropole, l'Algérie et le Maroc, particulièrement par le port d'Oran. Le commerce étranger bénéficie même de ces avantages.

Toutes les Chambres de Commerce du Maroc occidental se sont élevées contre le maintien du régime de faveur dont bénéficient encore l'Algérie et la Métropole et demandent l'unification des tarifs aux frontières de terre et de mer ou — au moins — sur une deuxième frontière douanière à établir sur la Moulouya. Ces droits seraient de 10 % *ad valorem*, plus 2,50 % pour la *Caisse spéciale des Travaux publics du Maroc*.

Après cet exposé le Comité discute la question et prend la délibération suivante :

« 1° Considérant que la France n'a pas consenti des sacrifices de sang et d'argent au Maroc pour le bénéfice des nations étrangères déjà trop favorisées par l'Acte d'Algésiras.

2° Que la politique de la France en Afrique du Nord doit au moins tendre à l'unification économique et morale de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

3° Que cette unification ne peut être obtenue qu'en faisant disparaître les entraves d'ordre économique qui tendent à élever des cloisons étanches entre l'Algérie et les deux Protectorats.

4° Que ce but paraît être quelque peu perdu de vue par les Chambres de Commerce du Maroc Occidental si on en juge par les vœux qu'elles viennent d'émettre.

5° Que le seul avantage commercial que la France tienne de l'Acte d'Algésiras est précisément le privilège d'ordre économique dont elle jouit à la frontière Algéro-Marocaine.

Pour ces motifs :

Le Comité ne cessant de rendre hommage au Maréchal Lyautey pour l'œuvre grandiose qu'il a accompli au Maroc, émet le vœu :

1° Que le Dahir Chérifien du 23 Décembre 1921 soit rapporté et qu'on en revienne *au statu quo ante*.

2° Que si une augmentation des droits de douane est jugée indispensable à la frontière Algéro-Marocaine, elle soit proportionnelle à celle dont seront frappés les produits transitant par les ports de l'Atlantique.

3° Que cette augmentation ne porte que sur les produits soumis antérieurement à la taxe *ad valorem* de 5 %.

Le Comité s'élevant au-dessus de tous les intérêts particuliers et ne considérant que les intérêts supérieurs de la France, proteste énergiquement contre le vœu émis par la Chambre de Commerce de Rabat, vœu qui révèle l'existence d'un particularisme outrancier qui ne peut aboutir qu'à isoler économiquement le Maroc de l'Algérie et à porter un grave préjudice aux relations commerciales établies entre la Métropole et le Maroc, par les voies de la Méditerranée et de l'Algérie.

Le Gouvernement français a l'impérieux devoir de parer aux graves inconvénients qui résulteraient de la consécration officielle de la politique économique préconisée par la Chambre de Commerce de Rabat. Il lui appartient de sauvegarder les intérêts supérieurs que la France doit faire prévaloir en Afrique du Nord pour y affirmer sa souveraineté. »

Le Conseil, à l'unanimité des seize membres présents, approuve le vœu présenté et décide que sa délibération sera transmise à M. le maréchal Lyautey, aux Pouvoirs publics et à nos représentants au Parlement.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a reçu :

Gabriel Esquier : *La Prise d'Alger en 1830.* (Don de l'auteur.)

H. Mager : *Une Science Nouvelle ; La Science des Vibrations Atomiques.* (Don de l'auteur).

Mémoires de la Société d'Histoire Naturelle du Maroc. T. III. n° 1, consacré à la flore du Maroc.

Achat. — E. F. Gautier : *L'Algérie et la Métropole pendant la Guerre.*

Bulletin. — M. Doumergue annonce qu'il espère pouvoir faire paraître sans trop de retard, le prochain fascicule du Bulletin. Il en soumet au Comité la composition probable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 h. ½

Le Secrétaire Général, FABRE Sylvain.

Le Vice-Président, F. DOUMERGUE.

Julien LESONNEUR

Le docteur Lesonneur était né à Alger, le 23 Mai 1849, de parents d'origine normande. Le père étant décédé en 1853, la mère vint, avec son fils, se fixer définitivement à Oran. A 18 ans, après avoir fait d'excellentes études secondaires, le jeune Lesonneur alla étudier la médecine à la Faculté de Rouen. Doué d'une belle intelligence, travailleur acharné il ne tarde pas à se faire remarquer par ses succès. Il obtient successivement : En 1868, une médaille d'argent (Physique) et une médaille de bronze (Sociologie) ;en 1869, le 1er prix de 2e année au Concours de Médecine ; en 1871 une mention exceptionnelle pour le prix Pylore ; en 1872, la médaille d'or du prix Pylore.

En Juin 1874, Lesonneur Julien soutient sa thèse à Paris et, l'année suivante, revient à Rouen où, à la suite d'un concours, il est nommé professeur d'Anatomie et de Physiologie à l'école de Médecine de cette ville.

Deux ans après, en raison de son état de santé, il quitte la Normandie pour s'installer à Oran et, pendant 46 ans, y exerce la médecine jusqu'au 6 Juin 1923, date de sa mort.

Le docteur Lesonneur Julien fut pendant toute sa vie un travailleur infatigable. En dehors de ses nombreuses occupations professionnelles il se consacrait à la direction de l'exploitation d'un important domaine qu'il possédait à Misserghin. Homme d'initiative, il fut un des premiers à construire une cave modèle pour y pratiquer les méthodes de vinification scientifique.

Le docteur Lesonneur trouvait en outre le temps de se consacrer à des œuvres de charité. Homme de cœur et de bien son souvenir restera gravé dans la pensée de tous ceux qui eurent recours à sa science, à son dévouement, à sa bonté.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie*, dont le docteur Lesonneur Julien était membre, nous adressons à sa famille, au corps médical d'Oran et à tous ceux frappés par ce deuil, l'expression de nos sentiments émus et attristés.

Fabre Sylvain.

Frédéric ELLIKER

Né à Paris, le 23 Février 1862, M. Frédéric Elliker, ingénieur de la Voie à la Cie P.-L.-M. est décédé, presque subitement, à Sidi-Bel-Abbès, le 30 Juin 1923, à l'âge de 61 ans.

Ancien élève des Ecoles Polytechniques de Dresde et de

Zurich il avait fait toute sa carrière au service de la Cie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien.

Entré, comme dessinateur, à la Direction générale à Paris, le 1er Avril 1883, il est nommé à Oran, en la même qualité, le 1er Novembre 1885. De 1889 à 1893 il participe aux travaux de construction de la ligne de Blida à Berrouaghia. En 1894 il est promu Chef de Bureau du Service de la Voie à Sidi-Bel-Abbès et, dès ce moment, franchit rapidement les échelons supérieurs de la hiérarchie, il devient successivement Chef de Section, Chef de Section Principal, Ingénieur-Adjoint ,Ingénieur. Lors de la remise des lignes de l'O.-A. au P.-L.-M. il conserve ses dernières fonctions et est chargé de l'Arrondissement du Service de la Voie du Département d'Oran.

Dans l'accomplisesment de ces diverses attributions M. Elliker se fit toujours remarquer par son intelligence, son activité, sa haute conscience du devoir.

De relations très agréables sous des dehors d'apparence un peu rude il se distinguait par son exquise urbanité, la finesse de son esprit et le charme de sa parole captivante.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie* dont M. Elliker etait membre depuis 1908, au nom du Comité, en mon nom personnel, je salue la mémoire de notre bien regretté collègue et renouvelle à Madame veuve Elliker, à ses enfants et à la famille l'expression de nos condoléances attristées.

XAVIER BENTAYOU

C'est avec une douloureuse surprise que les nombreux amis de Xavier BENTAYOU, ont appris par l'*Echo d'Oran*, le 8 Novembre dernier, la mort à Paris de cet homme de grand cœur.

Né à Oran, le 25 Janvier 1864, Xavier Bentayou, après d'excellentes études au Collège municipal d'Oran, entra dans le commerce où il ne tarda pas à se créer une situation honorable et enviée. Doué d'une grande puissance de travail, toujours bon et affable, serviable en toutes circonstances, il fut remarqué par ses pairs qui le désignèrent, en 1906, pour remplir les fonctions de juge au Tribunal de Commerce. Quelques années après, il fut élu membre de la Chambre de Commerce d'Oran, dont il était devenu le Vice-Président.

Toujours soucieux d'améliorer le sort des humbles, et très dévoué aux intérêts des classes laborieuses, Xavier Bentayou avait accepté de faire partie des conseils d'administration du

Mont-de-Pitié et de l'Ecole de Commerce. Dans ces fonctions qu'il exerça pendant de nombreuses années, ses collègues et amis purent apprécier la valeur de ses avis, la hauteur de ses vues, sa vive intelligence et la rectitude de son jugement.

Mobilisé le 2 Août 1914 en qualité de Lieutenant d'Artillerie, il était nommé Capitaine en Mai 1916 et recevait, en Juillet 1918, pour les services militaires rendus, la croix de la Légion d'Honneur.

La mort prématurée de Xavier Bentayou a été une perte douloureuse pour sa famille, pour ses amis, pour les groupements dont il faisait partie. Notre Société qui le comptait parmi ses membres depuis de nombreuses années en a tout particulièrement ressenti la perte. Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, nous prions Madame Bentayou, ses enfants et les familles atteintes par ce deuil d'agréer l'assurance de nos profonds regrets et l'expression de nos condoléances les plus attristées.

FABRE Sylvain.

GERMAIN SABATIER

Le 21 Octobre 1923 est décédé, à Tlemcen, à l'âge de 70 ans, M. Germain SABATIER, avocat, ancien maire de Tlemcen, conseiller général, officier de la Légion d'Honneur.

M. Germain Sabatier était né à Tlemcen, le 2 Février 1853. De bonne heure ses parents l'envoyèrent faire ses études à Toulouse. Reçu bachelier il étudia le droit et se fit inscrire au barreau de la ville. Il ne devait pas rester longtemps attaché à cette situation.

La nostalgie de l'Algérie l'avait gagné, il songeait à rentrer à Tlemcen auprès de ses parents, à s'installer dans l'ancienne capitale du Moghreb où les eaux des claires fontaines et les chauds rayons du soleil entretiennent, sous le ciel bleu, un cadre de verdure qui rappelle celui des coins les plus riants de notre belle France.

Le rêve de Sabatier ne tarda pas à se réaliser. En 1873 il était inscrit au barreau de sa ville natale.

Dès ses débuts à la barre le jeune avocat se fit distinguer par ses brillantes qualités. Doué d'une grande facilité d'élocution, servie par une pureté de langage puisée aux meilleurs sources de la culture classique, capable d'une grande puissance de travail que facilitait une vaste érudition, G. Sabatier s'assura rapidement une situation prépondérante et indépendante.

D'abord avocat, puis avocat-défenseur, ensuite avoué, il reprit ses fonctions d'avocat en 1913, et les conserva jusqu'à sa mort.

A l'occasion du cinquantenaire de son inscription au Barreau, ses confrères l'avaient désigné comme bâtonnier pour l'année 1923-1924.

Sa situation matérielle ayant été de bonne heure assurée M. G. Sabatier eut la noble ambition de se consacrer aux affaires publiques. Maire de Tlemcen de 1882 à 1886, il fut élu conseiller général en 1901. Après une interruption, il fut réélu en 1907 et, depuis, il siégea sans discontinuer à l'Assemblée départementale. Rapporteur du budget pendant de longues années, il fut l'apôtre d'une politique de sages économies qui fut féconde en résultats.

Dans l'accomplissement des diverses charges qu'il avait acceptées, M. G. Sabatier ne cessa de se faire remarquer par sa haute conscience de la justice et du droit, par le libéralisme de ses opinions, par le souci constant de la défense des intérêts généraux, sans négliger les intérêts particuliers de sa chère circonscription de Tlemcen. Partout il sut mériter la juste considération et l'affectueuse estime de tous ceux avec lesquels il se trouva en relations.

M. G. Sabatier faisait partie de notre Société depuis 39 ans. Il lui était très attaché et en suivait, avec un intérêt soutenu, les manifestations de sa vie active. Nous ne saurions l'oublier.

Avec les années le surmenage avait fait son œuvre. Très fatigué, mais conservant merveilleusement la plénitude de ses belles facultés intellectuelles, M. G. Sabatier aspirait, mais en vain, au repos. Jusqu'à ses derniers jours, malgré le déclin de ses forces, il dut rester le conseiller de ses concitoyens.

Aussi la disparition de cet homme de bien a-t-elle été cruellement ressentie, par sa famille, par toute la ville de Tlemcen et les innombrables amis qu'il possédait au dehors.

A ce deuil général, je me fais un devoir d'associer la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*. En son nom, au nom du Comité, en mon nom personnel, je salue avec émotion la disparition de cet homme de bien qui, toute sa vie durant, n'a cessé de consacrer au bien public, à l'Algérie, au Département d'Oran, à sa chère Tlemcen, son grand cœur, sa belle intelligence, son étonnante érudition et sa prodigieuse activité.

A sa famille éplorée, j'adresse l'expression de nos condoléances les plus sincèrement attristées.

F. Doumergue.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les question suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1925, 1926,... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés (1).

....

....

....

5° Pour 1925 : *Géographie du Département d'Oran et de son Hinterland Saharien.*

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

(1) Les autres questions seront annoncées dans le prochain fascicule.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XLIII. — 1923

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE